NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINE, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME QUATORZIÈME

PREMIÈRE PARTIE





PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.

SIÉGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXVI

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE,

J. ROBERT.

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Faisant suite au DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE DE FRANCE *qui paraissait, avec* PRIVILÉGE DU ROI, *avant la Révolution ;*

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME QUATORZIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE, rue de la Vrillière, nº 10.

1818

Réimprimé en 1876.

A LA LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.

Siége social : 3, Quai Malaquais, 3.

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE.

BIENCOURT (DE), en Picardie. La maison de Biencourt est, suivant le témoignage des auteurs les plus accrédités, l'une des plus anciennes et des plus considérables de la province de Picardie, par l'illustration de son origine et par la nature et l'étendue de ses possessions.

Elle a pris son nom de la terre et vicomté de Biencourt, située en Ponthieu, dans les environs de la fameuse abbaye de Centule, dite de Saint-Riquier, fondée et enrichie par les anciens comtes souverains de ce pays, et dont les seigneurs de Biencourt ont été eux-mêmes les bienfaiteurs.

A cet avantage, qui caractérise la pureté de son origine, elle joint celui d'avoir été décorée de la chevalerie dès la fin du onzième siècle, et d'avoir contracté de bonnes alliances.

Elle a des services militaires presque continuels.

Elle a donné trois chevaliers de l'ordre de Saint-Michel avant l'institution de celui du Saint-Esprit, plusieurs gentilshommes de la chambre et maîtres-d'hôtel des rois de France, un capitaine de cent lances des ordonnances, deux écuyers commandant la grande écurie,

des chevaliers de Malte, dont un commandeur de son ordre, et un grand nombre d'officiers distingués.

La Morlière, dans son Recueil des maisons illustres de Picardie (1), copié depuis par Carpentier, historien du Cambrésis, et par Haudicquier de Blancourt, auteur d'un recueil de généalogies, l'a fait descendre de la maison de Rambures.

Il s'autorise d'une charte de l'an 1204, par laquelle Guillaume, sire de Rambures, fit don à l'abbaye de Séry, d'une dîme qu'il possédait à Biencourt; mais ce Guillaume, s'il a existé, pour être possesseur d'une dîme à Biencourt, n'était pas, pour cela seigneur de cette terre; le sentiment de cet historien se trouve entièrement opposé à celui du célèbre du Chesne, qui a donné la généalogie de la maison de Rambures, dans laquelle il ne fait aucune mention de ce Guillaume, prétendu seigneur de Biencourt; et d'ailleurs, le nom de Biencourt était porté successivement par un grand nombre de sujets, seigneurs de cette terre, long-tems avant l'époque de la charte de 1204, citée par la Morlière.

L'opinion la plus généralement adoptée, est que la maison de Biencourt est issue d'un cadet des sires de la Ferté-Saint-Riquier, issus eux-mêmes des comtes de Ponthieu de la première race.

Cette opinion est sans contredit la plus raisonnable, puisqu'elle est appuyée de preuves.

Il est de principe, en matière de généalogie, que pour connaître l'origine d'une famille qui a pris son nom d'une terre, et l'a transmis à ses descendants avant l'époque à laquelle les surnoms sont devenus héréditaires, le moyen le plus utilement employé pour y parvenir, est de s'assurer à qui cette terre appartenait originairement; ce point essentiel une fois reconnu, on peut, sans presque courir le risque de se tromper, regarder le possesseur actuel comme issu de père en fils des possesseurs précédents, quand bien même la filiation ne serait pas littéralement exprimée.

En appliquant ce principe à la maison de Biencourt,

---

(1) Recueil des maisons illustres de Picardie, par la Morlière, in-4°., édit. de 1630, pag 125.

on remarque, que dès la fin du onzième siècle, la terre de son nom dépendait du domaine des sires de Saint-Riquier, avoués héréditaires, comme l'avaient été avant eux les comtes de Ponthieu, de la fameuse abbaye de Centule, dite de Saint-Riquier; qu'elle fut possédée par Gautier, surnommé *Senioratus*, sire de la Ferté, que ses descendants en prirent le nom et le transmirent tous à leur postérité; nous ajoutons que la terre de Biencourt a toujours relevé en partie des comtes de Ponthieu (1).

Quoique l'auteur de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, à l'article des comtes de Ponthieu, ne paraisse point avoir connu Gautier, surnommé *Senioratus*, sire de la Ferté, ou ait omis de le comprendre au nombre des enfants de Hugues II, comte de Ponthieu, il paraît néanmoins certain qu'il fut son troisième fils, et frère puîné de Gui Ier, qui, après la mort, sans enfants, d'Enguerrand, son frère aîné, succéda au comté et fut le dernier comte de la race.

Après la mort de Gui Ier, Agnès, sa fille unique et son héritière, porta le comté de Ponthieu dans la maison d'Alençon, de la race de Montgommery par le mariage de Robert II, comte d'Alençon, et de Belleme, vers l'an 1100.

Ce qui vient à l'appui de cette descendance de Gautier, sire de la Ferté, de Hugues II, comte de Ponthieu, c'est qu'après la mort de Guy Ier, son fils et dernier comte de sa race, la dignité d'avoué de l'abbaye de Saint-Riquier, possédée par ces comtes, et les biens qui en dépendaient, entr'autres la seigneurie de Biencourt,

---

(1) La mouvance d'une terre n'est pas toujours une preuve certaine que cette terre provient du démembrement d'un grand fief; la vassalité a été souvent l'effet ou de la conquête, ou de la puissance, ou même de la volonté du vassal, qui, pour se soustraire à une domination moins supportable, se mettait sous la protection d'un seigneur plus puissant, et lui assujétissait son fief; mais dans la circonstance dont il s'agit, la mouvance de la terre de Biencourt, du comté de Ponthieu, sera, aux yeux du lecteur instruit de la hiérarchie des fiefs, considérée comme devant singulièrement fortifier l'opinion émise en faveur de la descendance de la maison de Biencourt, des anciens comtes de ce pays.

passèrent aux enfants de Gautier, ce qui ne put arriver que par la voie d'apanage, ou en vertu d'un partage donné soit par Hugues II, soit par le comte Guy Ier, à Gautier, son puîné, ou aux enfants de ce dernier.

Les bornes trop circonscrites de la notice que nous entreprenons de donner sur la maison de Biencourt, ne nous permettent pas d'entrer dans de longs détails, sans quoi nous exposerions aux yeux du lecteur les pièces qui servent à établir sa descendance des sires de la Ferté Saint-Riquier, issus des comtes de Ponthieu.

Ces pièces sont rapportées dans l'histoire en grand de la maison de Biencourt, composée par dom Villevieille, savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, auteur de plusieurs ouvrages, et la plupart ont été visées dans les preuves faites au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, pour la présentation au Roi de M. le marquis de Biencourt, mestre-de-camp, commandant du régiment d'Austrasie, infanterie, qui a eu lieu le 3 novembre 1785.

Comme cette histoire est destinée à être imprimée en entier, on se bornera seulement ici à rapporter succinctement la suite des sujets desquels sont issus M. le comte de Biencourt-Poutrincourt, et M. le marquis de Biencourt de l'Eclause, chefs actuels des deux seules branches qui existent de leur maison, en commençant par Gautier, mentionné ci-dessus, et qui forme le premier degré.

I. Gautier, Ier du nom, surnommé *Senioratus*, peut-être à cause du grand nombre de seigneuries dont il avait été apanagé, sire de la Ferté, mourut avant la fondation du prieuré de Biencourt, faite en 1091, par Hugues, son fils, comme on l'apprend d'une charte de 1114, par laquelle Letceline, sa veuve, alors remariée à un chevalier nommé Anscher, dit de Saint-Riquier Ponthieu, ratifia avec son mari cette même fondation; Gautier avait eu pour enfants:

1.° Hugues, qui suit;

2.° Robert, qui consentit à la fondation faite vers 1091, du prieuré de Biencourt, par Hugues, son frère, et mourut en 1129;

3.° Anscher, consacré à Dieu, dès son enfance, par ses père et mère, dans le monastère de Centule, dit de Saint-Riquier, dont il fut élu abbé en

1091 (1). Ce fut lui qui, vers 1134, fit reconstruire cette abbaye réduite en cendres, trois ans auparavant, par Hugues, comte de Saint-Pol (2), et mourut fort âgé, le 8 des calendes d'août 1136;

4.° Simon, connu par une charte de l'an 1100.

Hugues, aussi surnommé *Senioratus*, sire de la Ferté, fils de Gautier de Letceline; après la mort de Guy Ier, dernier comte de Ponthieu de sa race, il succéda, comme nous l'avons dit ci-devant, à la dignité d'avoué de l'abbaye de Saint-Riquier, qu'il transmit à ses successeurs, avec le surnom de Saint-Riquier-Ponthieu, que ses enfants commencèrent à s'approprier. Il fonda, vers 1091, le prieuré de Biencourt, sous l'invocation de la Sainte-Vierge, le dota de grands biens, et en fit don à l'abbaye de Marmoutier (3); fut, avec Simon Sénioratus, du nombre des barons du comté de Ponthieu; qui assistèrent à l'acte de restitution faite, vers l'an 1100, par le comte Guy, de tout ce qu'il avait injustement enlevé à l'abbaye de Saint-Riquier (4).

En 1134, Hugues Senioratus, voulant réparer les torts que lui-même avait faits à cette abbaye, et seconder les pieuses intentions que l'abbé Anscher (son frère), avait de la reconstruire, lui fit donation d'une portion de ses biens: il mourut peu après, laissant d'Ade, sa femme:

1.° Guy, qui confirma, vers l'an 1114, la donation faite par son père du prieuré de Biencourt à l'abbaye de Marmoutier;

2.° Hugues, qui confirma la même donation, consentit à celle de l'an 1134 et souscrivit, au mois de février 1177, la charte de fondation de l'abbaye d'Espagne, par Enguerrand de Fontaine, sénéchal de Ponthieu (5).

---

(1) *Gallia Christiana*, *tome* X, *secund. provinciæ Remensis. col.* 1253.

(2) Du Rumet de Buschamps, Chronique de Ponthieu, manuscrit de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, à Paris, 1080; *Instrumentæ Ecclesiæ Ambianensis.*

(3) *Gallia Christ., t. X, secund. provinciæ, Remens. col.* 1167 *et* 1253.

(4) *Ibid. col.* 299.

(5) *Ibid. col.* 320.

3.° Dreux, qui confirma également la donation du prieuré de Biencourt;

4.° Gautier Senioratus, ou de Biencourt, qui suit;

5.° Eudes, qui fut présent à la renonciation faite par son frère en l'an 1167, et dont il sera parlé à l'article de ce dernier;

6.° N......, femme de N...... de Gorles, et mère de Hugues de Gorles, lequel souscrivit, avec Gautier II, son oncle, la charte de 1140, par laquelle Guillaume, sire de Cayeu, confirma la fondation de l'abbaye de Séry, et est dit lui-même oncle (à la mode de Bretagne), d'Haimfroy de Biencourt, dans la vente faite par ce dernier, en l'an 1170, rapportée ci-après.

III. Gautier, II[e] du nom, chevalier, eut en apanage la seigneurie de Biencourt, dont il porta alternativement le nom, avec celui de *Seniorator* ou *Senioratus.* Il consentit, le 3 des ides de janvier 1134, à la donation faite par Hugues, son père, à l'abbaye de Saint-Riquier, pour aider à la reconstruction de cette abbaye, que Hugues, comte de Saint-Pol, avait réduite en cendres trois ans auparavant; souscrivit, en 1140, avec Hugues de Gorles, son neveu, la charte par laquelle Guillaume, sire de Cayeu, confirme la fondation de l'abbaye de Séry, faite en 1127, par Ansel de Cayeu, son père (1); cette charte le nomme Gautier de Biencourt; il prit celui de *Seniorator* et *Senioratus,* dans celle de 1167 (2), par laquelle il renonça, en faveur de l'abbaye de Saint-Riquier, à toutes ses prétentions, sur la vicomté de Buigny; cette charte fut passée du consentement de Eve, sa femme, de leurs enfants, qui ne sont point nommés, et de Hugues et Eudes, ses frères; souscrivit, avec la qualité de chevalier et le surnom de *Senioratus,* celle des ides de juin 1184, par laquelle Jean, comte de Ponthieu et de Montreuil, confirma la vente du droit de commune, faite aux habitants d'Abbeville, par le comte Guillaume, dit Talvas, son aïeul (3), et

(1) *Gallia-Christiana, secundus provinciæ Remensis, col.* 1362.

(2) Archives de l'abbé de Selincourt, dite de Sainte-Larme, tiroir 13, article Bellavesne.

(3) Hôtel de ville d'Abbeville, livre blanc, fol. 1; et bureau des finances d'Amiens, cartulaire de Ponthieu, n.° 186, fol. 1.

ne prit que celui de *Senioratus*, dans l'acte du 7 des calendes d'octobre de la même année 1184. Il fonda un anniversaire pour Gilles, son fils aîné, dans l'abbaye de Saint-Riquier, à laquelle il donna deux muids de bled de rente, à prendre sur le moulin de Mirandeuil (1). Ses enfants furent :

1.° Gilles, qui était mort avant le 7 des calendes d'octobre 1184;
2.° Elinand, qui suit;
3.° Ansel, qui souscrivit, en 1140, la donation faite à l'abbaye de Foucarmont, par Jean, comte d'Eu, et Marguerite de Sully, sa femme; et celle faite, vers le même tems, à l'abbaye de Sery, par ce comte seul (2).

IV. Elinand ou Amaury de Biencourt, fut seigneur de Biencourt après la mort de Gautier II, son père.

Quelques recherches qui aient été faites pour se procurer des chartes qui expriment littéralement la filiation entre Gautier *Senioratus* ou de Biencourt et Elinand, son fils, il a été impossible d'y parvenir; mais ce défaut de pièces, se trouve heureusement réparé par toutes les preuves indirectes qui existent de cette filiation, et auxquelles il n'y a rien à opposer.

En effet, on voit Hugues de Gorles souscrire, vers l'an 1140, avec Gautier *Senioratus* ou de Biencourt, son oncle, la charte par laquelle Guillaume de Cayeu confirme la fondation de l'abbaye de Séry, faite par Ansel de Cayeu, son père, en 1127. Si Hugues de Gorles, était neveu de Gautier, il était cousin-germain d'Elinand.

Le même Hugues de Gorles sonscrivit encore, avec la qualité d'oncle (à la mode de Bretagne), la vente faite, vers 1170, par Haimfroy de Biencourt, chevalier, son neveu, rapporté ci-après.

Or, si Haimfroy de Biencourt était neveu à la mode de Bretagne, de Hugues de Gorles, il était donc lui-même petit-fils de Gautier II, et ce dernier, par conséquent, père d'Elinand.

On ne croit pas que l'on puisse rien opposer à ce raisonnement.

---

(1) Cartulaire de l'abbaye de Saint-Riquier, fol. 98.
(2) Cartulaire des abbayes de Foucarmont et de Séry.

Elinand est connu par deux chartes, la première, qui est de l'an 1192[1], est une confirmation faite par Gautier de Biencourt, son fils, de la donation de quatre journaux de terre, situés au terroir de Busmenard, faite par Elinand, à l'abbaye de Séry (1); et la seconde (en original), du mois de mars 1253, portant également confirmation par Guillaume de Biencourt, chevalier, et Robert son fils, de la même donation faite par Elinand, son aïeul.

Il avait pour contemporain, Robert de Biencourt, qui est nommé dans la confirmation faite aux calendes d'avril 1185, par Thibault, évêque d'Amiens, de la donation, que lui Robert, avait faite à l'abbaye de Séry; et souscrivit, vers 1190, une charte par laquelle Jehan, comte de Ponthieu, confirma une autre donation faite par Enguerrand, sénéchal, à la même abbaye (2).

On ignore l'époque de la mort d'Elinand et le nom de sa femme. Ses enfants furent :

1.° Gautier de Biencourt, IIIe du nom, qui suit;

2.° Haimfroy de Biencourt, chevalier, qui, du consentement d'Alix, sa femme, et en présence de Guillaume de Biencourt, son frère, et de Hugues de Gorles, son oncle (à la mode de Bretagne,) vendit, vers l'an 1170 (3), à Jean de Pons, une rente annuelle d'un muid de blé, qu'il tenait en fief de l'abbaye de Notre-Dame de Séry, et souscrivit la charte d'échange, faite en 1178, entre Guillaume, sire de Cayeu et les religieux de Saint-Lucien de Beauvais (4). Il eut d'Alix, sa femme, un fils, dont le nom et le sort sont demeurés inconnus ;

3.° Guillaume de Biencourt n'est connu que par la charte de 1170, à laquelle il assista.

V. Gautier de Biencourt, IIIe du nom, seigneur de Biencourt, confirma, en 1192 (5), la donation faite

(1) Cartulaire de l'abbaye de Séry, fol. 51.
(2) Cartulaire de l'abbaye de Séry, fol 51.
(3) *Ibid.* charte 297.
(4) Archives de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, article de Séry.
(5) Cartulaire de l'abbaye de Séry, fol. 51.

par Elinand, son père, à l'abbaye de Séry, de quatre journaux de terre, situés à Busmenard; cet acte lui donne la qualité de *clerc,* sans doute parce qu'il s'était adonné à l'étude des lois, comme on en trouve de nombreux exemples parmi les personnes de la qualité de Gautier de Biencourt, au tems où il vivait; cette même donation fut confirmée au mois d'avril 1253, par Guillaume de Biencourt, chevalier, son fils, comme on le verra ci-après à l'article de ce dernier.

Il plaida long-tems contre l'évêque d'Amiens, qui se plaignait de ce que Gautier retenait des biens qui appartenaient à l'église de Biencourt, et dont il lui demandait la restitution; enfin, ce procès fut terminé à Douai, en présence des commissaires du Saint-Siége, devant lesquels l'évêque l'avait fait ajourner, et l'accord qui fut passé entr'eux, au mois de janvier 1229 (1), porta que Gautier et Guillaume de Biencourt, son fils aîné, se désisteraient de leurs prétentions sur les biens en litige, que Guillaume ferait foi et hommage à l'évêque, du manoir, des terres et de la grosse dîme de Biencourt, comme ledit Gautier, son père, et leurs ancêtres, les avaient reconnu tenir en fief de l'église d'Amiens. Il acquit, en 1230, avec la même qualité de *clerc,* de Jean de Biencourt (peut-être son neveu, fils d'Haimfroy, rapporté ci-devant), une dîme, que ce dernier tenait en fief au Tranlay (2), et est rappelé, avec la qualité de *monseigneur,* dans la vente faite en 1264, par Vautier ou Gautier de Biencourt, son fils.

Il eut pour femme Mahault ou Matilde de Fresnoy, d'une ancienne maison de Picardie, et pour enfants :

1.° Guillaume de Biencourt, chevalier, qui suit;

2.° Vautier ou Gautier de Biencourt, qui, au mois de mars 1264, vendit à Ansien de Haranguieure, soixante-un journaux de terre, situés à Biencourt, relevant en fief de l'abbaye de Séry (3);

3.° Etienne de Biencourt, qui renonça au mois de septembre 1245, à toutes ses prétentions sur

---

(1) Original aux archives d'Amiens.

(2) Archives de Saint-Walfram d'Abbeville.

(3) Archives de l'abbaye de Séry, registre de fief, coté Styx, fol. 20.

la terre que Mahault, sa mère, avait donnée à la léproserie du Quesne (1).

VI. Guillaume DE BIENCOURT, chevalier, seigneur de Biencourt, fut présent à l'accord passé à Douai, devant les commissaires du Saint-Siége, au mois de janvier 1229, entre Gautier de Biencourt, son père et l'évêque d'Amiens, qui sollicitait la restitution des biens qui avaient été enlevés à l'église de Biencourt ; ce fut en conséquence de cet accord que Guillaume reconnut tenir en fief de l'évêque, le manoir, les terres et la grosse dîme de Biencourt, et qu'il en fit hommage à ce prélat ; il confirma, au mois d'avril 1253, du consentement de Robert, son fils, la donation de quatre journaux de terre, situés à Busmenard, faite par Elinand de Biencourt, son aïeul, en faveur de l'abbaye de Séry (2). Cet acte est scellé de son sceau représentant *trois fasces, avec une croix ancrée sur le tout.*

Ces armes qui participent de celles des maisons de Rambures et de Cayeu, ont sans doute fait naître dans l'esprit de quelques auteurs, que l'une ou l'autre de ces deux maisons, pouvait avoir donné l'origine à celle de Biencourt ; mais sans répéter ce que nous avons dit plus haut touchant l'erreur de ces auteurs, que nous croyons avoir suffisamment réfutée, nous dirons, au sujet de ces armes, qu'elles indiqueraient, tout au plus, quelques alliances entre ces deux maisons ; que d'ailleurs les armoiries ne furent fixées que bien long-tems après les surnoms ; que le moindre événement, souvent même le caprice, suffisait pour les changer, et que ce ne fut que vers la fin du quatorzième siècle, que la maison de Biencourt fixa définitivement celle qu'elle porte encore aujourd'hui, qui sont *de sable, au lion d'argent couronné, armé et lampassé d'or,* et que les branches cadettes brisèrent, tantôt d'un filet en bande, tantôt d'un lambel en chef.

Le nom de la femme de Guillaume de Biencourt, est ignoré ; mais ses enfants furent :

1.° Robert de Biencourt, qui suit ;

---

(1) Bureau des finances d'Amiens, cartulaire de Ponthieu, coté 186, fol. 391.

(2) Cartulaire de l'abbaye de Séry, charte 202, fol. 49. v.°

2.° Et peut-être Dreux de Biencourt, qui fut bailli d'Amiens, et se trouve compris, en cette qualité, dans un compte de l'an 1266.

VII. Robert DE BIENCOURT, seigneur de Biencourt, confirma, avec Guillaume, son père, au mois d'avril 1253, en faveur de l'abbaye de Séry, la possession de quatre journaux de terre situés à Busmenard, donnés par Elinand de Biencourt, son bisaïeul, à cette abbaye. Cet acte est le seul qui fasse connaître l'existence de Robert de Biencourt. Le nom de sa femme ne nous est pas connu; mais il est certain qu'il eut pour fils et successeur dans ses biens :

1.° Aleaume de Biencourt, qui suit ;
Et peut-être encore,
2.° Mathieu ou Mathurin de Biencourt, qualifié chevalier dans l'aveu qu'il fournit en 1312, de son fief à Biencourt, mouvant de la châtellenie de Bayeul (1) ;
3.° Jean de Biencourt, qui possédait plusieurs héritages au lieu du Tranlay, auxquels joignaient diverses portions de fiefs, assis au même lieu, dont Jean de Biencourt fournit aveu au comte de Ponthieu, l'an 1311, au mois de juin (2) ;
4.° Vautier ou Gautier de Biencourt, mentionné dans l'aveu du mois de juin 1311 ;
5.° Catheline ou Catherine de Biencourt, aussi nommée dans l'aveu du mois de juin 1211.

VIII. Aleaume DE BIENCOURT, écuyer, fils de Robert de Biencourt, fut son successeur dans ses fiefs à Biencourt et au Tranlay, dont il fit hommage de bouche et de main, à Marie de Gueldres, dame du Tranlay et de Guelle, vers 1280 (3). On ignore le nom de sa femme ; mais il eut pour successeur dans ses fiefs, et vraisemblablement pour fils :

IX. Jean DE BIENCOURT, chevalier, succéda à Aleaume

---

(1) Inventaire du trésor des chartes, tome II, page 1385.
(2) Archives du bureau des finances d'Amiens, reg. des fiefs, coté E, n. 192, art. 6.
(3) Bureau des finances d'Amiens, cartulaire de Ponthieu, coté 186, fol. 168.

de Biencourt dans la possession de ses fiefs, situés à Biencourt et au Tranlay; il fut présent, avec les vassaux du comte de Ponthieu, à la prestation du serment fait au mois d'avril 1310, par Jean de Lannoy, chevalier, sénéchal de Ponthieu (1); faisait sa résidence à Morival, au mois de juin 1311, qu'il fournit l'aveu de ses fiefs du Tranlay, dont les dépendances joignaient les héritages de *Jean* de *Vautier* ou *Gautier*, et de demoiselle *Cateline de Biencourt*, que l'on croit ses oncle et tante; et fit hommage le 10 septembre 1325, d'un fief, situé à Neuvirelle, avec la Motte, située à *la Motte le Hamel*, mouvant de l'abbaye de Corbie (2). On ignore également le nom de sa femme; mais il eut pour successeur dans ses terres, et pour fils :

1.° Colart de Biencourt, qui suit;

2.° Henri de Biencourt, écuyer, seigneur du Tranlay, du Martaineville, Framicourt, Vergies et autres lieux, qui fut avec Colart de Biencourt son frère, du nombre des gentilshommes fieffés du Vimeu, qui servirent dans l'armée rassemblée à Oisemont, en 1337, par ordre du roi Philippe de Valois; s'étant vu poursuivi criminellement pour raison de querelles qui s'étaient élevées entre Aleaume et Guillaume Bequet, par suite desquelles la maison de ces derniers avait été réduite en cendres; il fut obligé de recourir à la clémence du roi Jean, qui, *en considération des longs services qu'il lui avait rendus*, lui accorda, au mois de janvier 1300, des lettres d'abolition (2). Henri de Biencourt fut marié, mais le nom de sa femme est ignoré; il ne paraît pas avoir eu d'enfants, puisque ses biens passèrent à Hue ou Hugues de Biencourt, son neveu, fils de Colart, son frère, comme on le verra ci-après;

3.° Jean de Biencourt, écuyer, qui, à la tête de quatre autres écuyers de sa compagnie, servit dans l'Ost d'Amiens, en 1355, puis dans celui de Saint-Omer, et est nommé dans un aveu de la

---

(1) Archives de l'hôtel de ville d'Abbeville, livre en vélin, connu sous le nom de livre rouge, fol. 102, v.°

(2) Archives de l'abbaye de Corbie, registre côté Styx, fol. 8.

(3) Trésor des chartes rég. 39, n° 470.

seigneurie de Tranlay, fourni par Jean de Walliquierville, chevalier, le 10 octobre 1378;

4.° Jeannette de Biencourt, nommée dans le même aveu de 1378.

X. Colart de Biencourt, I[er] du nom, dit le *Bègue*, seigneur de Martaineville, de Manchecourt et de Niollette; bailli d'Abbeville, fut, avec Henri de Biencourt, son frère, du nombre des gentilshommes fieffés de la prévôté du Vimeu, qui servirent dans l'armée rassemblée à Oisemont, le 9 septembre 1337, par ordre de Philippe de Valois (1); passa un accord, avec les moines de l'abbaye de Séry, le 13 avril 1349 (2); assista, en qualité de bailli d'Abbeville, au jugement qui fut rendu le 2 avril 1362, par lequel le sénéchal de Ponthieu, confirma l'exemption, dont les maires, échevins et habitants de cette ville jouissaient, de ne payer aucun droit, soit à Abbeville, soit à Crotoy, sur les denrées qui leur arrivaient par la marée de Flandre, d'Ecosse, d'Angleterre et de Bretagne (3); le 14 novembre de la même année, il expédia, en qualité de lieutenant du sénéchal de Ponthieu, des lettres au sujet d'une vente faite à l'abbaye de Corbie (4); fut présent, le 12 août 1364, au serment prêté par Nicolas de Louvain, chevalier, sénéchal de Ponthieu, pour le roi d'Angleterre (5); donna, le 20 mars 1370, à l'église de la Capelle-lès-Abbeville, une rente de 10 sous, assise sur deux journaux et demi de terre, situés dans la seigneurie (Vicoutte) de Manchecourt (6); le 13 septembre 1357, Colart de Biencourt fut engagé par Gilles de Buls, son parent, à tirer vengeance de l'assassinat commis sur la

---

(1) Bibliothèque du Roi, manuscrit de M. Gaignières, coté extrait de la chambre des comptes, n.° 772, vol. 2, pag. 175, 191, 207 et 208.

(2) Original aux archives de l'abbaye de Séry.

(3) Archives de l'hôtel de ville d'Abbeville, registre appelé livre blanc, fol. 51.

(4) Archives de l'abbaye de Corbie, cartulaire coté Maisnières, fol. 47.

(5) Archives de l'hôtel de ville d'Abbeville, livre blanc, fol. 49.

(6) Archives de M. le comte d'Arry, près Aumale, article Senarpont.

personne du frère de ce dernier, par le fils de Guillaume d'Artois ; dans cette intention, ils allèrent à Vaux, en Artois, où ils trouvèrent Guillaume, accompagné de Jean-Pierre Lefèvre, son parent, les attaquèrent, les tuèrent, et emmenèrent le fils de Guillaume à Biencourt, et ne le relâchèrent, que sous la promesse qu'il leur fit de se représenter ; quelque tems après cet événement, Colart s'étant pris de querelle avec le même Gillet de Buls, ils se battirent et Colart tua Gillet. Le bailli d'Amiens le poursuivit, et prononça contre lui une sentence de bannissement hors du royaume; mais ses parents et ses amis arrangèrent cette affaire, ils obtinrent pour lui, le 3 janvier 1358, en considération des *services qu'il avait rendus à l'Etat, tant dans les guerres qu'autrement*, des lettres d'abolition et de grâce, de Robert de Fiennes, connétable de France; ces lettres furent confirmées par le Roi, au mois d'octobre 1374 (1). En 1384, le duc de Bourgogne le nomma son conseiller en sa cour de Montreuil. Il mourut avant 1387. Un accord passé, le premier août 1386, par Hue de Biencourt, son fils, porte à croire qu'il avait épousé une sœur de Jacques d'Handrechies, écuyer ; il en avait eu :

1.° Hue ou Hugues de Biencourt, seigneur de Biencourt, de Manchecourt, de Poutrincourt, Martaineville, Arry-lès-Rus, Mayoc, la Bouvaque et autres lieux, qui, après son père, fut successivement bailli d'Abbeville, de Crécy, de Saint-Vallery ; il donna, le 10 mars 1382, au nom de Colinet de Biencourt, son frère, bachelier en lois et en décrets, étudiant à Orléans, chapelain de la chapelle du Tranlay, quittance au receveur de Ponthieu, d'une somme de 8 liv. 13 sous, que Colinet avait droit de prendre sur la recette de Ponthieu, à cause de la chapelle du Tranlay. Il scella cet acte de son sceau, représentant *un lion, avec une cotice* (2) ; passa un accord, le premier août 1386, avec Jean et autre Jean d'Handrechies, ses cousins, enfants de Jac-

---

(1) Trésor des chartes, registre coté 98, n.° 71.
(2) Cabinet du Saint-Esprit, titres scellés, vol. 14, fol. 939.

ques d'Handrechies (très-vraisemblement frère de sa mère), au sujet d'un cens, vendu par le même Jacques, à Colart, son père (1), et donna en 1389, en qualité de son héritier, quittance du restant de ses gages de conseiller du duc de Bourgogne, en la cour de Montreuil (2); il avait épousé Ade de Clabaut. Il ne paraît point avoir eu de postérité;

2.° Colart ou Nicolas de Biencourt, qui suit.

XI. Colart ou Nicolas de Biencourt, IIe du nom, écuyer, seigneur de Biencourt, de Poutrincourt, de Manchecourt, d'Arry-les-Rus, de Mayoc et autres lieux; fut bailli de Waben et conseiller au parlement de Paris; il fit ses études dans l'université de cette dernière ville, puis dans celle d'Orléans; fut chapelain du Tranlay, dont une partie du revenu consistait en rentes sur la recette de Ponthieu; c'est, en cette qualité, qu'il donna quittance, le 13 février 1371, au receveur, d'une somme de 20 livres, pour le terme de Noël, et le scella de son sceau, *écartelé, au 1, d'un lion grimpant*: *et au 2, d'un chevron, accompagné de trois étoiles* (3). Hue ou Hugues de Biencourt, son frère, donna en son nom, le 10 mars 1382, au même receveur, une semblable quittance, qu'il scella également de son sceau, représentant *un lion avec une cotice*. Colart de Biencourt donna, le 10 avril 1383, en qualité de bailli de Waben, une seconde quittance de ses gages, qu'il scella pareillement de son sceau, représentant *un lion rampant*, *avec une cotice ou filet, mis en bande sur le tout* (4). Cette différence dans les sceaux employés par Colart et par Hugues, son frère, sert à convaincre de la vérité de ce que nous avons dit ci-devant, touchant la variété dans les armoiries. Colart de Biencourt fut conseiller au parlement de Paris, en 1391; on le voit assister en cette qualité aux échiquiers de Rouen, tenus en 1398, 1400, 1401, 1403, 1407 et

---

(1) Archives des chartreux d'Abbeville, cartulaire coté B. 26.

(2) Chambre des comptes de Lille, comptes des domaines de Hesdin, par Colart Rumet.

(3) Cabinet du Saint-Esprit, titres scellés, vol. 14, fol. 939.

(4) Bibliothèque du Roi.

1408 (1), ainsi qu'il résulte des quittances qu'il donna de ses gages, et qu'il scella de son sceau semblable au dernier après la mort de Hue de Biencourt, son frère, il demeura possesseur de tous ses biens, comme on le voit par une foule d'actes dans lesquels il prend la qualité de son héritier. Il reçut le don d'une somme de deux cents livres à prendre sur les aides de Rouen, que lui fit le Roi, le 7 décembre 1409 (2); mourut avant le 28 août 1414, et fut enterré dans l'église de Saint-Jean en Grève.

De l'alliance qu'il avait contractée avec Luce de Gentien, fille de Jean de Gentien, général des monnaies de France, et de Jeanne Baillet, vinrent :

1.° Gérard de Biencourt, qui suit ;

2.° Jean de Biencourt, écuyer, auteur de la branche des seigneurs de l'Esclause et de la Fortilesse, marquis de Biencourt, rapportée ci-après ;

3.° Alips de Biencourt, fut mariée en premières noces, au mois de mai 1415, à Denis Paillart, fils de Philibert, président au parlement de Paris, et de Jeanne de Dormans, fille de Guillaume, et sœur de Guillaume de Miles de Dormans, chancelier de France et nièce de Jean, cardinal de Dormans, évêque et comte de Beauvais, pair de France ; et en secondes noces, Michel Raguier, seigneur d'Ortay ;

4.° Marguerite de Biencourt, dame de Saint-Aubin, près de l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, qui épousa par contrat du 20 mai 1416, Robert le Cordelier, seigneur de Chenevières sur Marne, écuyer du roi Charles VI, fils de Robert le Cordelier, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et de Marguerite Paillart ;

5.° Tassine de Biencourt, mariée, par contrat du 28 décembre 1420, avec André du Moulin.

Dans le même temps vivait Colinet de Biencourt, qui servait en qualité d'écuyer de Jacques de Châtillon, seigneur de Dampierre, amiral de France, dont la montre fut faite à Paris le 26 septembre 1410 (3).

---

(1) Bibliothèque du Roi, carton vert, verbo: Biencourt.
(2) Cabinet de Saint-Martin des Champs.
(3) Cabinet du Saint-Esprit, titres scellés, vol. 18, fol. 122.

XII. Gérard ou Girard DE BIENCOURT, Ier du nom, écuyer seigneur de Biencourt, Poutrincourt, de Manchecourt, des fiefs du Tranlay et autres lieux, était encore mineur, et sous la tutelle de Luce de Gentien, sa mère, le 9 mars 1414, qu'elle obtint une sentence du châtelet de Paris (1). Cette dame le nomma exécuteur de son testament le 5 avril 1442, par lequel elle lui légua son hôtel situé à Paris, rue Saint-Martin (2). Il partagea avec Jean de Biencourt, son frère, et avec ses sœurs, la succession de Jeanne Baillet, son aïeule maternelle, le 27 octobre 1441 ; reçut, le 10 juin 1455, la reconnaissance qui lui fut donnée par les chartreux d'Amiens, d'héritages relevant de son fief du Tranlay, et ne vivait plus le 12 décembre 1478, laissant de damoiselle Jeanne (d'autres disent Marie) , de Lanchère, sa femme :

1.° Gérard ou Girard de Biencourt, écuyer, seigneur de Biencourt, de Poutrincourt, de Manchecourt, et autres lieux, mayeur d'Abbeville. Ce fut lui qui, en 1477, fut député vers le roi Louis XI, qui était alors à Arras, pour défendre les priviléges de cette ville et en demander la confirmation, ce qu'il obtint ; il eut deux femmes, la première Marie de la Cauchée, et la seconde, Jeanne du Quesnoy, fille de Jean, seigneur du Quesnoy en Artois, et de Jeanne de Gouy. On ignore de laquelle des deux vinrent :

a. Marie de Biencourt, dame de Biencourt de Manchecourt etc., qui épousa Guillaume d'Abbeville, dit d'Yvergny, et mourut sans enfants ;

b. Antoinette de Biencourt, dame de Biencourt, de Manchecourt, après la mort de sa sœur aînée, mariée à Louis d'Abbeville, dit d'Yvergny, frère de Guillaume, et n'en eut que trois filles, savoir : Marguerite, qui épousa

---

(1) Registre du Châtelet, année 1414.

(2) Cabinet du Saint-Esprit, vol. 10 des généalogies, fol. 823.

Nota. On se dispensera dans la suite d'indiquer à chaque date la source où l'on a puisé les monuments qui ont servi à la présente notice ; le lecteur est prévenu qu'ils reposent dans les archives de la maison de Biencourt.

Jean de Monchy, chevalier, seigneur de Sénarpont; Marie, femme 1.° de Jean, seigneur d'Yaucourt, chevalier, conseiller et chambellan du Roi; 2.° N.... de Soyecourt; et Jeanne, mariée à Charles de la Motte-Montigny.

C'est par le mariage de Marguerite d'Abbeville avec Jean de Monchy, que la terre de Biencourt est sortie de la maison de Biencourt, pour entrer dans celle de Monchy-Sénarpont, puis dans celle de Créquy, de la branche des seigneurs barons de Frohans.

2.° Jean de Biencourt, qui suit.

XIII. Jean de Biencourt, IIe du nom, écuyer, seigneur de Poutrincourt et de Bachimont, par la donation que Gérard, son frère, lui fit de cette dernière terre, le 6 février 1464; fit un accord, le 12 décembre 1478, avec le même Gérard, au sujet des réparations ordonnées par leur père à l'église de Biencourt; reçut la donation qui lui fut faite le premier mai 1451, par Enguerrand de Sarpe, son beau-père, d'un fief situé à Saint-Mauvis, mouvant de sa seigneurie d'Hellicourt; fit hommage, le 11 mai 1491, de sa seigneurie de Poutrincourt et de ses dépendances, relevant de sa seigneurie de Cayeu, appartenant à Angelbert de Clèves. De l'alliance qu'il avait formée avec Antoinette de Sarpes, fille d'Enguerrand, seigneur de Saint-Mauvis, et de Jeanne Brechet, vinrent :

1.° Jacques de Biencourt, qui suit;
2.° Adrien de Biencourt, dont le sort est ignoré;
3.° Nicolas ou Nicolle de Biencourt, religieux de l'abbaye de Saint-Riquier;
4.° Jeanne de Biencourt, mariée d'abord à Hue de Vingnières, écuyer, puis à Nicolas de Saint-Remy, écuyer, seigneur de Guigny;
5.° 6.° et 7.° Marguerite, Antoinette et Catherine de Biencourt.

XIV. Jacques de Biencourt, Ier du nom, écuyer, seigneur de Poutrincourt, d'Epaumenil, de Saint-Mauvis en partie, et autres places, épousa, par contrat du 15 octobre 1496, Adrienne de Blecourt, fille de

Pierre de Blecourt, chevalier, seigneur de Bethencourt-ès-Vaux et de la Neuville-les-Houzelles, et de Guillemette de la Bove, son épouse; échangea, le 10 juin 1504, avec l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, un fief qu'il avait à Saint-Mauvis, contre une portion de la terre de Biencourt, dépendant de la commanderie de Saint-Mauvis; fit donation, le premier juin 1532, à Florimond, son fils, d'un fief qu'il avait à Epauménil; il forma trois alliances, la première avec Adrienne de Blecourt, comme nous venons de le dire; la seconde avec N... de Hondecoustre, dont il n'eut point d'enfants; et la troisième avec Claire de Vaux, fille de Pierre de Vaux, écuyer, seigneur de Hocquincourt, et de Marguerite de Griboval. Ses enfants furent;

Du premier lit:

1.° Florimond de Biencourt, qui suit;

Du troisième lit:

2.° Antoine de Biencourt, qui embrassa l'état ecclésiastique, et fut curé d'Almanche, près de Troyes en Champagne;

3.° Jacques de Biencourt, qui fut reçu chevalier de Malte en 1545.

XV. Florimond DE BIENCOURT, chevalier, seigneur de Poutrincourt, Saint-Mauvis, de Fresneville, d'Epaumenil, de Rigauville, de Guibermenil, de Marsilly et autres lieux, conseiller et maître-d'hôtel du Roi, l'un des cent gentilshommes de sa chambre, gouverneur d'Aumale, bailli de Vermandois, commissaire-général des vivres des places fortes de la Picardie, du Boulonnais et de l'Artois, commissaire-général aux revues, qualifié *noble et puissant seigneur*, ainsi que la plupart de ses descendants; servit d'abord dans la compagnie d'hommes d'armes du duc de Guise, en 1525 et 1528; fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, le 27 octobre 1532, et maître-d'hôtel ordinaire de monseigneur le Dauphin, le 6 juillet 1544, en *considération des services qu'il avait rendus à la guerre*, bailli de Vermandois le 10 mai 1547, et gouverneur d'Aumale le 23 août suivant; le roi François I[er] l'envoya en ambassade auprès de l'empereur Charles V, et ce fut lui qui, en 1549, fut chargé de la procuration de François, duc de Guise,

pour épouser, au nom de ce prince, Anne d'Est, fille d'Hercule, duc de Ferrare; il reçut, le premier juin 1532, la donation qui lui fut faite par Jacques de Biencourt, son père, et fit, le 17 juin 1465, son testament, conjointement avec sa femme Jeanne de Salazar, fille de Jacques de Salazar, chevalier, seigneur de Marsilly, tué à la bataille de Pavie, en 1525, et de Jeanne de Saint-Simon, et petite nièce de Tristan de Salazar, archevêque de Sens. Ils eurent pour enfants:

1.° Louis de Biencourt, qui fut élevé page du roi Henri II, et se trouva à la bataille de Dreux le 20 décembre 1562; il paraît être mort avant le 17 juin 1565, que ses père et mère le rappellent dans leur testament;
2.° Jacques de Biencourt, qui suit;
3.° Charles de Biencourt, seigneur de Guibermenil, par le testament de ses père et mère, fut tué à la bataille de Montcontour, le 23 octobre 1569;
4.° Jean de Biencourt, seigneur de Marsilly-sur-Seine, auteur de la branche des seigneurs de ce nom, rapportée ci-après;
5.° Claude de Biencourt, religieuse;
6.° Antoinette de Biencourt, épousa, 1.° Jean, seigneur d'Ossignies; 2.° le 21 décembre 1558, Jean de Bethizy, seigneur de Cavermont ou Campvermont, de Meziers et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi;
7.° Jeanne de Biencourt, demoiselle d'honneur de la reine Marie-Stuart, épouse du roi François II;
8.° Anne de Biencourt, mariée, par contrat des 19 septembre 1566, à Guillaume d'Ostove, seigneur de Clanleu, homme d'armes de la compagnie de M. de Morvilliers;
9.° Françoise de Biencourt, qui épousa, le 6 juin 1572, Robert de Milleville, écuyer, seigneur de Huppy, d'Estrimont et autres lieux.

XVI. Jacques de Biencourt, IIe du nom, chevalier, seigneur de Poutrincourt, de Saint-Mauvis, de Fresneville, de Rigauville, de Chauvincourt, et autres lieux; d'abord page du roi Charles IX, puis gentilhomme ordinaire de sa chambre, chevalier de son ordre, capitaine de cinquante lances de ses ordonnances, se trouva à la

bataille de Saint-Denis et au siége de la Rochelle; il accompagna le roi Henri III lorsque ce prince alla prendre possession de la couronne de Pologne: de retour, il fut nommé capitaine de cinquante lances des ordonnances; au siége d'Angers, il fut chargé par le Roi de la conduite des cent gentilshommes de sa maison; se signala à la bataille de Restres et aux Barricades, et reçut le cordon de Saint-Michel de la propre main du Roi, qui le nomma, le 2 avril 1585, capitaine d'une compagnie de cinquante chevau-légers.

Jacques de Biencourt, s'étant laissé entraîner dans le parti de la ligue, s'empara, en 1591, de la ville de Beaumont-sur-Oise, et s'y défendit avec courage, pendant cinq semaines, ce ne fut que le défaut de vivres, qui le contraignit de remettre cette place au roi Henri IV, au mois de juin de cette année.

Il mourut dans la terre de Saint-Mauvis, le 22 novembre 1603, laissant, de l'alliance qu'il avait contractée le 11 septembre 1577, avec Renée de Fumechon, fille de noble et puissant seigneur Philippe de Fumechon, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Chauvincourt, Fixencourt, Rilly, Gargeville, etc., et de Françoise de Malterre:

1.° Philippe de Biencourt, qui suit;

2.° Charles de Biencourt, chevalier, auteur de la branche des seigneurs, barons de Cresecques, rapportée ci-après;

3.° Michel de Biencourt qui fit ses preuves de noblesse, le 13 juin 1612, pour être reçu chevalier de Malte, et fut commandeur de Chantereine;

4.° Louise de Biencourt, épousa, par contrat du 23 novembre 1604, Thézée de Belloy, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi; capitaine de cent hommes de pied au régiment de Navarre, fils de Jean de Belloy, chevalier, seigneur de Saint-Martin, maître-d'hôtel du Roi, chevalier de son ordre, gouverneur de Crotoy; maître des eaux et forêts de Picardie, du Boulonnais et de l'Artois, et de Louise Herouet;

5.° Charlotte de Biencourt, dont le sort est ignoré;

6.° Catherine de Biencourt, femme de Louis Ma-

querel, chevalier, seigneur de Quency, d'Arny et autres lieux.

XVII. Philippe DE BIENCOURT, chevalier, seigneur de Poutrincourt, de Saint-Mauvis, de Fresneville, d'Epaumenil, de Chauvincourt, et autres lieux, conseiller du Roi, bailli d'Ardres et du comté de Guines, et capitaine de cavalerie; assista au contrat de mariage de Louise de Biencourt, sa sœur avec Thézée de Belloy, du 23 novembre 1604; fit hommage au Roi, en qualité d'héritier de Jacques de Biencourt, son père, des fiefs et seigneurie de Poutrincourt, mouvants de la châtellenie de Cayeu, et en obtint la saisine, le 7 février 1605. Epousa, par contrat du premier décembre 1611, Françoise d'Ardres, dame de Cresecques, fille de haut et puissant seigneur, messire Antoine d'Ardres, chevalier, baron de Cresecques, le Bourguet, Vercourt et autres lieux; bailli d'Ardres, et de Marguerite de Marsilly; fut nommé capitaine d'une compagnie de cavalerie légère, le 26 décembre 1620, et fit son testament le 13 octobre 1626, il mourut le lendemain, laissant du mariage ci-dessus:

1.° Charles de Biencourt, né en 1613, mort sans alliance;
2.° Ménélas de Biencourt, qui suit;
3.° Philippe de Biencourt, mort sans postérité;
4.° Marguerite, } mortes sans alliances.
5.° Charlotte, }

XVIII. Ménélas DE BIENCOURT, chevalier, naquit le 13 décembre, 1617, et fut baptisé le lendemain, dans l'église de Saint-Mauvis. Il forma deux alliances, la première, avec Françoise de Baudry, fille de Hamon de Baudry, seigneur de Piencourt, et la seconde, avec Catherine de Castel, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il avait eu de la première:

Charlotte de Biencourt, dame de Saint-Mauvis, qui porta cette terre, en dot, à André de Saint-Sulpice, seigneur de Crocquoison.

Branche des Barons de Cresecques.

XVII. Charles DE BIENCOURT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Biencourt, en partie de Gamache, de Pou-

trincourt, de Chauvincourt, de Guibermenil, de Vercourt et autres lieux, conseiller, maître-d'hôtel ordinaire du roi, chevalier de son ordre, écuyer de la grande écurie et commandant son académie, était deuxième fils de Jacques de Biencourt, chevalier, seigneur des mêmes terres, et de Renée de Fumechon, comme nous l'avons dit ci-devant. Il assista aux contrats de mariage de Louise et de Catherine de Biencourt, ses sœurs, les 25 novembre 1604 et 5 novembre 1633. Fut fait exécuteur du testament de Philippe de Biencourt, son frère, du 13 octobre 1626; et le 6 mars 1636, fut nommé maître-d'hôtel ordinaire du Roi.

Il forma deux alliances, la première, avec Marguerite d'Ardres, sœur de Françoise d'Ardres femme de Philippe de Biencourt, son frère aîné; et la seconde, par contrat du 25 juin 1635, avec Gabrielle de Pluvinel, veuve de Robert Marion, chevalier, seigneur et baron de Druy, de Villeneuve, et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et fille d'Antoine de Pluvinel, seigneur du Plessis, de Feucherolles, conseiller d'état, chevalier de l'ordre du Roi, sous-gouverneur de Louis XIII, et de Marie de Mancel. Il eut :

Du premier lit.

1.° Antoine de Biencourt, qui suit;
2.° Roger de Biencourt, archidiacre de Tours;
3.° Marie de Biencourt, religieuse professe au monastère de Saint-Jacques d'Andelys;

Du second lit.

4.° Charles de Biencourt, qui a formé la branche des marquis de Poutrincourt, seigneurs de Feucherolles, rapportée ci-après;
5.° Marie de Biencourt, morte sans alliance;
6.° Angélique de Biencourt, femme d'Adrien de la Gandille, chevalier, seigneur et patron de Doudauville;
7.° Anne de Biencourt, seconde femme de Camille Savary Lancosme, comte de Brèves, maître de la garde robe de monseigneur le duc d'Orléans, fils de François de Savary, comte de Brèves et de Maulevrier; ambassadeur à Rome et à Constantinople; nommé chevalier des ordres du Roi,

XVIII. Antoine DE BIENCOURT, chevalier, baron de Cresecques, seigneur de Poutrincourt, de Chauvincourt et autres lieux ; grand-bailli d'Ardres et du comté de Guines, écuyer ordinaire du Roi, en sa grande écurie, naquit à Paris, sur la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, le 22 juillet 1615. Acquit le 10 mai 1644, la seigneurie de Chauvincourt. Epousa par contrat, du 28 avril 1645, Marie d'Espinoy, fille d'Antoine d'Espinoy, conseiller au parlement de Paris, et veuve de Jean-Paul Daniel, chevalier, seigneur de Bois-des-Mets, dont il n'eut que deux filles, qui furent :

1.° Charlotte de Biencourt, qui épousa, le 8 janvier 1665, François d'Orléans, comte de Rothelin, dont elle eut trois fils et une fille, morts sans postérité ;
2.° Marie-Marthe de Biencourt, qui mourut sans avoir été mariée, le 7 juin 1695, à Chauvincourt, où elle fut inhumée.

Branche des marquis de Poutrincourt, seigneurs de Feucherolles.

XVIII. Charles DE BIENCOURT, IIe du nom, chevalier, seigneur de Poutrincourt, de Saint-Mauvis et autres lieux; grand-bailli d'Ardres et du comté de Guines, fils de Charles de Biencourt, chevalier, seigneur des mêmes terres, et de Gabrielle de Pluvinel, sa seconde femme, rapportée ci-dessus, naquit après la mort de son père, et fut baptisé à Paris, en l'église de Saint-Roch, le 28 mars 1645. Il épousa, par contrat du 2 avril 1677, Marie-Séraphine-Louise Chevalier, fille de Nicolas Chevalier, chevalier,seigneur de Vaumontel, maréchal de bataille des armées du Roi, écuyer des grande et petite écuries; lieutenant du Roi au fort de Nieulay, et de Marie Gestard; et mourut, âgé de cinquante-huit ans, le 18 janvier 1704. Laissant de cette alliance :

1.° Charles de Biencourt, chevalier, seigneur de Poutrincourt, de Feucherolles, Gaillon, Chauvincourt et autres lieux, dit le marquis de Poutrincourt, qui épousa, 1.°, le 7 juin 1716, Marie-Anne de Briconnet, fille de Guillaume de Briconnet, seigneur

de Feucherolles, et d'Anne du Poncel; 2.°, Rose de la Haye, fille de Denis de la Haye, chevalier, seigneur de Saint-Brisson, ambassadeur, d'abord à la Porte, puis à Venise; et mourut à Paris, sans enfants, âgé de quatre-vingt-un ans, le 18 janvier 1760, après avoir fait son testament le 29 septembre 1756; il fut enterré au tombeau de sa famille, dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré;

2.° Louis-Charles de Biencourt, qui suit;

3.° Jean-Séraphin de Biencourt, chevalier, seigneur de Feucherolles lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Paris, le 17 mai 1687; fut baptisé, le même jour, à Saint-Roch; il est mort, sans alliance, le 24 juin 1764, âgé de soixante-dix-sept ans, et est enterré aux Jacobins de la rue Saint-Honoré.

XIX. Louis-Charles DE BIENCOURT, chevalier, seigneur de Poutrincourt et autres lieux, grand-bailli d'Ardres et du comté de Guines, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; naquit le 26 mars 1681, et fut baptisé le lendemain, dans l'église de Saint-Roch à Paris; il fit procéder, le 22 octobre 1722, à l'inventaire des biens de sa mère, dont il avait été institué légataire particulier, le 3 septembre 1719. Epousa, par contrat, du 20 novembre de la même année, Hélène-Elisabeth-Gertrude Picault, fille de Joseph Picault, écuyer, seigneur de la Grange, et de Catherine Ervin; et transigea, avec ses frères, le 22 mars 1725, sur le partage des biens de leurs père et mère. Sa femme étant morte le 9 avril 1730, il épousa, en secondes nôces, le 4 avril 1731, Jeanne de Mauviel, fille de Michel de Mauviel, chevalier, seigneur de Gamache, de Saint-Martin, de Montmirel et autres lieux, et de Marie-Françoise Imbert. Il mourut le 19 novembre 1744, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Vernon. De sa seconde femme étaient issus:

1.° Louis-Charles-Michel de Biencourt, qui suit;

2.° François-Séraphin de Biencourt, dit le comte de Biencourt-Poutrincourt, seigneur de Gamache, de Saint-Mauvis, de Feucherolles et

autres lieux, écuyer du Roi, qui épousa, par contrat du 15 octobre 1770, Anne-Henriette de Fontette, fille de Louis-Philippe de Fontette, chevalier, seigneur de Vaumain et de Françoise-Catherine de Mauleon. De ce mariage est venu, Adam-Séraphin de Biencourt, lequel est né le 29 mars 1774, et a été baptisé le 2 avril suivant, dans l'église paroissiale de Vaumain, au diocèse de Rouen; il a été page du Roi, en 1789;

3.° Rose de Biencourt, née le 26 mars 1736, et baptisée le même jour, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Vernon. Elle a épousé, par contrat du 22 juillet 1761, Charles-Nicolas de Belloy, chevalier, seigneur de Provemont, de Fixencourt et autres lieux.

XX. Louis-Charles-Michel de Biencourt, chevalier, marquis de Poutrincourt, baron de Mesnières, de Cresecques et autres lieux, grand-bailli d'Ardres et du comté de Guines, capitaine au régiment de Bourbon, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; fut d'abord page de la Reine; il partagea le 25 janvier 1768, avec ses frère et sœur, la succession de ses père et mère. Epousa, par contrat du 10 février 1768, Aélaïde-Geneviève-Emilie Lucas de Boucout, fille d'Alexandre-Jacques Lucas, chevalier, seigneur de Boucout, de la châtellenie de Marlot et autres lieux, président de la chambre des comptes de Rouen. De ce mariage sont issus :

1.° Nicolas de Biencourt, lequel est né le 29 octobre 1771, a été baptisé le lendemain, dans l'église paroissiale de Saint-Godard de la ville de Rouen; a été chevalier de Malte et capitaine de cavalerie;

2.° Charlotte-Eléonore de Biencourt, est née le premier décembre 1769, et a été baptisée le lendemain dans la même église que son frère. Elle a épousé le comte de Saint-Poix, et est morte sans enfants.

Branche des Seigneurs de Marsilly-sur-Seine, de Guiberménil, d'Ambleville, Barons de Saint-Just, du Guérard, en Brie, de Gumery et autres places.

XVI. Jean DE BIENCOURT, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Marsilly-sur-Seine, baron de Saint-Just, et du Guérard, en Brie, seigneur de Guiberménil et autres lieux; chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, mestre-de-camp de six compagnies de gens de guerre; gouverneur de Méry-sur-Seine; était quatrième fils de Florimond de Biencourt, chevalier, seigneur de Poutrincourt, et de Jeanne Salazar, comme il a été dit ci-devant.

Il hérita de la terre de Marsilly, en vertu du testament de ses père et mère, du 17 juin 1565. Posséda la confiance particulière du roi Henri IV, qui l'honora de plusieurs lettres relatives aux affaires militaires; fut du nombre des volontaires, qui, en 1604, partirent pour la découverte de la Nouvelle France, sous les ordres de M. de Monts, vice-amiral et lieutenant-général de toute l'Amérique. Ce général l'établit son lieutenant, et lui donna le commandement de Port-Royal, en propriété, ce que le Roi confirma par des lettres-patentes; mais ayant été continuellement traversé dans ses projets et vu ruiner entièrement les établissements pour lesquels il avait engagé plusieurs terres considérables, il fut obligé de les abandonner. A son retour en France, le Roi le nomma gouverneur de Méry-sur-Seine, et ce fut en défendant cette place, qu'il périt glorieusement le 5 décembre 1615. Les soldats qui le chérissaient, firent élever, à l'endroit où il perdit la vie, une croix de pierre qui porte encore à présent le nom de la *Croix de Poutrincourt*. Il avait épousé Claudine Pajot, et en avait eu :

1.° Charles de Biencourt, qui passa en Amérique en 1610, où il mourut (dit-on) empoisonné;

2.° Jacques de Biencourt, qui suit;

3.° Jeanne de Biencourt, épousa Charles Vion, chevalier, seigneur de la Fié;

4.° Marie de Biencourt, femme, en premières nôces, de Jacques du Bourg, chevalier, seigneur

de Mariolles, arrière-petit-neveu d'Antoine du Bourg, chancelier de France; et en secondes, de Charles l'Huillier, seigneur de Saint-Mesmin et de Courlanges;

5.° Claudine de Biencourt, qui fut mariée, 1.°, à Pierre l'Huillier, frère de Charles, mari de sa sœur; 2.°, à Charles Gautier;

6.° N.... de Biencourt, } mortes sans alliances.
7.° N.... de Biencourt, }

XVII. Jacques DE BIENCOURT, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Ambleville, baron du Guérard et autres lieux; fut marié quatre fois, la première, par contrat du premier octobre 1622, avec Françoise de Mornay, fille de Jean chevalier, seigneur d'Ambleville, du Guérard et de Reuilly; la seconde, avec Jacqueline Guillaume de Marsangis, fille de Robert Guillaume de Marsangis; la troisième, avec Marie de Tremelet, et la quatrième, avec Anne-Angélique Thiboust de Berry, fille de Jean-Pierre Thiboust, chevalier, comte des Aunais. De ses alliances sont issus:

Du premier lit :

Charles de Biencourt, qui suit;

Du second lit :

2.° Gabriel de Biencourt, chevalier, seigneur de la Motte, de Foissy et autres lieux, capitaine au régiment de Longueville, qui fut tué dans une dispute à la chasse;

Du troisième lit :

3.° Jacques de Biencourt, chevalier, seigneur de la Motte, de Marsangis et autres places, marié, par contrat du 23 novembre 1688, avec Marie-Magdelaine Duret, dont il n'eut qu'une fille, nommée Marie-Magdelaine de Biencourt, morte sans alliance;

Du quatrième lit :

4.° Jacques de Biencourt, chevalier, seigneur de Chigy, mort sans postérité;

5.° Angélique-Marguerite de Biencourt;

6.° Marguerite de Biencourt, mariée à Laurent Nugault, chevalier seigneur de Saint-Aubin;

7.° Marie de Biencourt,
8.° Jeanne, de Biencourt, } mortes sans alliances.
9.° Claudine, de Biencourt,

XVIII. Charles DE BIENCOURT, chevalier baron du Guérard, seigneur de Foissy et autres lieux ; épousa par contrat du 9 novembre 1647, Edmée de Tremelet, fille de Jean de Tremelet, chevalier seigneur de Gumery, et de Marie Raoul. Il en eut :

1.° Gabriel de Biencourt, qui suit ;
2.° Christophe de Biencourt, qui épousa Marie-Anne Guichon, dont il eut Marie-Edmée de Biencourt, femme de François-Claude Thiboust, comte des Aunais ;
3.° Marie-Edmée de Biencourt, mariée à Pierre Rosset, chevalier, seigneur de Cercy ;
4.° Colombe de Biencourt, femme de Charles de Brossart, chevalier, seigneur de Rouval, capitaine de dragons ;
5.° Cécile de Biencourt, qui épousa, en premières nôces, Jean de Berruyer, écuyer, et en secondes Jean de Villiers, aussi écuyer ;
6.° N.... de Biencourt, } religieuses à Provins.
7.° N.... de Biencourt,

XIX. Gabriel DE BIENCOURT, chevalier, seigneur de Gumery, épousa, par contrat du 8 mai 1696, Marguerite le Pelletier, fille de Jean le Pelletier, seigneur de Montmort, et de Magdelaine Paré. De ce mariage vinrent :

1.° Christophe-Augustin-Gabriel de Biencourt, qui suit ;
2.° N.... de Biencourt, mort jeune, sans alliance.

XX. Christophe-Augustin-Gabriel DE BIENCOURT, chevalier, seigneur de Gumery et autres lieux, mousquetaire de la garde du Roi, né en 1698, épousa, par contrat du 19 juin 1722, Marie-Anne du Parc du Plessis, fille de Charles du Parc, seigneur du Plessis et du Meix, et de Marie de Guyenne. Elle le rendit père de :

1.° Charles-Augustin de Biencourt, chevalier, seigneur de Gumery, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui épousa, par contrat

du 10 février 1767, Françoise Richard, fille de Gabriel-François Richard, aussi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

2.° Christophe-Augustin de Biencourt, qui suit;

3.° Charles-Pierre de Biencourt, official et vicaire-général au diocèse de Sens;

4.° Marie-Anne de Biencourt, née le 6 mars 1725, dont le sort est demeuré inconnu;

5.° N.... de Biencourt, reçue dans la maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr, après avoir fait ses preuves de noblesse.

XVI. Christophe-Augustin DE BIENCOURT chevalier, seigneur de Gumery, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit le 24 septembre 1728. Il épousa, par contrat du 18 décembre 1758, Marie-Jeanne-Victoire Sandrier, fille d'Edme-Thomas Sandrier, écuyer, seigneur de Mailly, et de Catherine Gratien du Puy-Gaillard. Il en a eu deux fils et quatre filles. Les fils sont:

1.° Augustin-Savinien de Biencourt, né le 19 octobre 1761, et mort en 1763;

2.° Ange-Pierre-Louis-François de Biencourt, lequel naquit le 18 août 1762, fut reçu page de MONSIEUR, frère du Roi, le 23 juin 1776, puis garde de la marine, au département de Brest, en 1779, et a péri sur la frégate *la Diane*, faisant partie de l'escadre de M. le comte de Guichen.

C'est dans sa personne que s'est éteinte la branche des seigneurs de Marsilly, etc.

Branche des seigneurs de l'Esclause et de la Fortilesse, marquis de Biencourt.

XII. Jean DE BIENCOURT, Ier du nom de sa branche, écuyer, seigneur d'Arry-les-Rus, en Picardie, par le partage qu'il eut dans les successions de ses père et mère, puis de l'Esclause, de Chaludet, de Voingt, des Molles, de Jandallais et autres lieux en Auvergne, par son mariage avec Michelle de l'Esclause, dame de ces terres, était, comme nous l'avons dit ci-devant, second fils de Colart, ou Nicolas de Biencourt, IIe du nom, écuyer,

seigneur de Biencourt, de Poutrincourt, de Manchecourt et autres lieux, bailli de Waben, et conseiller au parment de Paris, et de Luce de Gentien, son épouse.

Il quitta la province de Picardie pour aller fonder de nouveaux établissements en Auvergne, la Marche et le Bourbonnais, où sa postérité a constamment demeuré jusqu'à présent.

Il servit en qualité d'homme d'armes, d'abord dans la compagnie d'Amanieu d'Albret, puis dans celle du seigneur d'Orval, et comparut aux montres qui en furent faites depuis 1448 jusqu'en 1461 ; ce fut en conséquence de la procuration qu'il avait passée le 27 novembre 1441, à Gérard de Biencourt, seigneur de Poutrincourt, son frère aîné, qu'il partagea avec le même Gérard et ses sœurs, la succession de Jeanne de Baillet, leur aïeule maternelle, inféoda une maison et des terres situées dans sa terre d'Arry-les-Rus, le premier août 1447; fit hommage, le 13 septembre 1461, à Guillaume de Bosredon, chevalier, seigneur et baron d'Hermant, pour raison de cens et rentes qu'il tenait en fief aux lieux de Molles et de Voingt; mais il refusa de le lui rendre pour sa terre de l'Esclause, qu'il cherchait à soustraire à la mouvance de ce baron; ce refus donna lieu, entre ce dernier et Jean de Biencourt, à un long procès qui ne finit qu'en 1481, et dans lequel Jean succomba ; les frais énormes auxquels il avait donné lieu causèrent un tel dérangement dans sa fortune, qu'il se vit contraint de laisser vendre aux criées plusieurs cens et rentes qu'il possédait du chef de sa femme, aux villages de Las Vernhes de Monteillet, de Feys, de Chabrol et de Chaludet, dans les paroisses de la Celle et de Giac.

Il avait eu de son mariage avec Michelle, dame de l'Esclause, de l'ancienne maison de ce nom, en Auvergne, un fils unique, nommé :

XIII. Armand DE BIENCOURT, écuyer, qui succéda à ses père et mère, et fut seigneur de l'Esclause, de Best-de-Jun, de Chaludet, de Voingt, des Molles, de Jandalais et autres lieux; étant assisté du noble homme Louis de Marfons, son curateur *ad hoc*, attendu l'absence de ses père et mère, il s'opposa, le 17 juillet 1483, à la criée de diverses rentes saisies sur ses père et mère, poursuivie à la requête de Guillaume de Bosredon, baron d'Her-

ment; il fut passé outre à son opposition, et ces rentes furent aliénées.

Il fit un rachat, conjointement avec Léonard de Biencourt, son fils, le 25 juin 1531, et donnèrent ensemble une investiture le même jour, d'héritages mouvants de la seigneurie de la Chassagne, appartenant audit Léonard. Il avait épousé Anne de Peyroux (1), dame de Best-de-Jun, fille de Jean de Peyroux, écuyer, seigneur dudit lieu de Best-de-Jun, et autres places, et de Jeanne de Malleret. Il en avait eu :

1.° Léonard de Biencourt, qui suit ;
2.° Gilbert de Biencourt, écuyer, auteur de la branche connue sous la dénomination des seigneurs de Bosgenet et du Noyer, rapportée ci-après;
3.° Fiacre de Biencourt, écuyer, seigneur de l'Esclause, dont la destinée est demeurée inconnue;
4.° et 5.° Gabrielle et Jeanne de Biencourt, dont le sort est ignoré.

XIV. Léonard DE BIENCOURT, écuyer, seigneur de l'Esclause, de Saint-Maurice, de Buxerette, de la Chassagne, et en partie de Best-de-Jun, fit rachat, et donna, conjointement avec Armand de Biencourt, son père, une investiture de biens situés dans la mouvance de sa seigneurie de Chassagne, le 25 juin 1531. Il servit longtems dans la compagnie des archers d'ordonnance de M. de la Ferté, comme on l'apprend d'une procuration qu'il passa le 8 avril 1540, pour, en son nom, déclarer devant le bailli du Berry, qu'il était propriétaire du chef de sa mère, de la seigneurie de Bets-de-Jun, mouvante du Roi, à cause de la châtellenie de Boussac; assista, les 15 et 20 avril 1541, au contrat de mariage de Gilbert de Biencourt, son frère; et fit hommage, au duc de Montpensier, le 14 juin 1543, des lieux et villages de Villevalaix, de Soulaires et de la Fontaurie, dans la paroisse

(1) La maison du Peyroux, l'une des plus anciennes de la Marche, tire son nom de la terre du Peyroux, située près de la ville de Chennerailles ; elle était bienfaitrice de l'abbaye de Bonlieu, en l'an 1200. Ses principales alliances sont avec les maisons de Biencourt, de Bosredon, de Chamborant, de la Châtre, de Cordebœuf de Montgon, de l'Estrange, de Montmorin, de Thianges et autres.

de Saint-Maurice, avec haute, moyenne et basse justice, et de tout ce qu'il possédait à Saint-Maurice, à Saint-Pardoux, aux Monnards, à la Chassagne, et dans la paroisse des Maultes, aussi en toute justice, haute, moyenne et basse. Du mariage qu'il avait contracté, le dernier janvier 1522, avec Léonarde du Peyroux, fille de François du Peyroux, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Dauphine de la Rochedragon, vinrent :

1.° Gilbert de Biencourt, écuyer, seigneur de Best-de-Jun, lequel épousa, par contrat du 9 avril 1557, Marguerite, fille de noble homme Pierre de Perpeyrolles, écuyer, seigneur d'Aultefaye, et de Louise de Saint-Julien. Il ne paraît pas qu'il ait eu d'enfants ;

2.° Jean de Biencourt, l'aîné, écuyer, seigneur de Best-de-Jun et de Lavault, servit, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie du connétable de Montmorency ; il se trouva à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567. Il ne paraît point avoir été marié ;

3.° Jean de Biencourt, le jeune, écuyer, seigneur de Troisfonds, de la Basse-Bernard, de Best-de-Jun et de Lavault, qui fit son testament le 13 mai 1560, et paraît également être mort sans enfants ;

4.° Pierre de Biencourt, qui suit.

XV. Pierre DE BIENCOURT, écuyer, seigneur de Peizat, de Best-de-Jun, de Lavault, de la Chassagne, de Saint-Maurice ; fut fait légataire particulier de Jean de Biencourt, le jeune, son frère, le 13 mai 1560 ; donna conjointement, avec ses frères, le dénombrement des terres et seigneuries de Best-de-Jun et de Lavault, relevant de la châtellenie de Boussac, le 11 mars 1567 à Jeanne de Bretagne. Il épousa, par contrat du 31 octobre 1569, Marie Cousin, fille de François Cousin, écuyer, seigneur de Peizat, et de Claude de Chabannes, qui le rendit père de :

XVI. Charles DE BIENCOURT, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Peizat, et de Lavault et autres lieux ; qui fit un accord, le 19 mai 1593, avec Gilbert de Biencourt, seigneur de Best-de-Jun, son oncle paternel ; ce dernier

lui céda tous les droits qu'il avait acquis de Pierre de Biencourt, père de Charles, sur la seigneurie de Lavault; le même Gilbert l'ayant frustré de sa succession, pour en faire don à Jean de Servières, Charles de Biencourt eut un procès avec ce dernier, qui fut terminé au moyen d'une transaction qu'ils passèrent ensemble, le 2 mai 1599, par laquelle Charles renonça à toutes ses prétentions; et Jean de Servières lui fit abandon de la seigneurie de Lavault. Il épousa, par contrat du 12 février 1608, Marguerite de Poyenne, fille de Louis de Poyenne, écuyer, seigneur de Mortroux, et de Marguerite Esmoin, petite-fille de Gabriel de Poyenne, seigneur de Mortroux, de Ville-Bussière, et de François de Chamborant (1). Marguerite Esmoin était fille de Pierre Esmoin, seigneur de Moustier-Mascart et de Florentin de Barbançois : c'est par ce mariage que les terres de Mortroux, Moustier-Mascart, sont entrées dans la famille de Biencourt. Il assista, le 21 septembre 1632, à celui de Françoise de Poyenne, sa belle-sœur, avec Simon de Goyon, écuyer, seigneur du Moulin-Neuf, et mourut avant le 23 janvier 1640, laissant de son mariage :

1.° Gabriel de Biencourt, qui suit ;
2.° François de Biencourt, curé de Moustier-Mascart ;
3.° Nicolas de Biencourt, écuyer, seigneur de Lavault, mort sans alliance ;
4.° Charles de Biencourt, écuyer, seigneur du Breuil, aussi mort sans alliance ;
5.° Renée de Biencourt, qui épousa, par contrat

---

(1) La maison de Poyenne est originaire de la province de Picardie; elle avait pour chef, en 1480, Pierre de Poyenne, chevalier, seigneur de Bazincourt, au bailliage de Senlis, connu dans l'histoire sous le nom du capitaine Perrot, qui épousa, vers le même tems, Madelaine de Panneverre, dame de Villebussière, en Berri, où sa postérité a continué d'exister, contractant des alliances avec les maisons de Chamborant, d'Esmoin, de Saint-Julien, et s'est fondue, vers 1580, dans la maison d'Ajasson, par le mariage de Françoise de Poyenne, dame de Villebessière avec Jean Ajasson, seigneur de Vot. La maison d'Ajasson est, suivant la Thaumassière, historien du Berri, une branche puînée de celle de Chauvigny (*Hist. de Berri, par la Thaumassière, in-fol., edit.* 1689, *pag.* 813).

du 23 janvier 1640, Léon de Boisé de Courcenay, écuyer, seigneur du Cloux, fils de René, seigneur de la même terre, et de Suzanne de la Cour (1);

6.° Charlotte de Biencourt, mariée, par contrat du 8 février 1652, avec François Mandrault, écuyer, seigneur de la Tronchette et des Groslards, fils de Pierre de Mandrault, écuyer, seigneur des mêmes terres; et de Marie de Salignac;

7.° Florentine de Biencourt, aussi mariée, par contrat du 27 février 1666, avec Pierre de Gratin, seigneur de Gemolles, fils de Fiacre de Gratin, écuyer, seigneur de Violle, et de Marguerite de Grain.

XVII. Gabriel DE BIENCOURT, écuyer, seigneur de Peizat, de Mortroux, du Moustier-Mascart, de Lavault et autres lieux; assista aux contrats de mariage de Renée et Charlotte de Biencourt, ses sœurs, des 23 janvier 1640 et 8 février 1652; passa, le 17 février 1648, avec Nicolas de Biencourt, écuyer, seigneur de Lavault, son frère, un accord par lequel ce dernier lui fit abandon de tous ses droits dans les successions de leurs père et mère, moyennant une somme d'argent. Il épousa, par contrat du 18 mai 1655, demoiselle Françoise de Chardon, fille de Jean de Chardon, écuyer, seigneur de la Fortilesse, de Homes et de Bonneuil, et de Gabrielle de Malesset, petite-fille de Pierre de Chardon, seigneur des mêmes terres, et de Madelaine de Bridier, et sœur de René de Chardon, chevalier, seigneur de la Fortilesse et de Homs, maréchal des camps et armées du Roi (2).

---

(1) La maison de Courcenay, originaire du Berri, peut être placée au nombre des principales de cette province; pour se former une idée juste de l'ancienneté de sa noblesse, il suffit de dire qu'elle a contracté des alliances avec les maisons de la Châtre, de Céris, de Blanchefort, de Barbançois, de la Rochedragon, de Trie, de Villelume, etc., et qu'elle a fait ses preuves au cabinet des ordres du Roi, pour jouir des honneurs de la cour..

(2) La famille de Chardon est originaire du Poitou; ses alliances principales sont avec les maisons de Biencourt, de Bridier, de Céris, de Malesset, de Rechignevoisin, etc.

Gabrielle de Malesset, femme de Jean Chardon, était grand'tante de Madelaine de Malesset, héritière de sa maison, qui épousa N..... d'Escoubleau, marquis du Coudray-Montpen-

Il ne vivait plus le 16 juin 1659, qu'il est rappelé dans l'acte de tutelle de ses enfants. Sa veuve, en qualité de tutrice de Sylvain-Joseph de Biencourt, leur fils, produisit ses titres devant M. Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Moulins et de Bourges, qui, par son ordonnance du 14 novembre 1667, le maintint dans sa noblesse d'extraction qu'il avait prouvée depuis 1522. On ne lui connaît pas d'autres enfants que :

XVIII. Sylvain-Joseph DE BIENCOURT, chevalier, seigneur de Peizat, de la Fortilesse, de Mortroux, du Moustier-Mascart et autres lieux, dit le marquis de la Fortilesse; qui fut d'abord mis sous la tutelle de François de Biencourt, curé de Moustier-Mascart, son oncle, le 16 juin 1659; il était sous celle de Françoise Chardon, sa mère, lorsque cette dame produisit ses titres de noblesse devant M. Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Moulins et de Bourges, qui, par son ordonnance du 14 novembre 1667, le maintint dans sa noblesse d'extraction. Epousa, par contrat du 2 mars 1683, Gabrielle Tourniol, fille de Gabriel, seigneur de Bouchet, et de Marie de Monteil; fut cornette du ban et arrière-ban de la haute et basse Marche, convoqué le premier avril 1689, et fut tué à la chasse, en 1691, par suite d'une rixe qui s'était élevée entre lui et un gentilhomme de son voisinage. Laissant du mariage ci-dessus :

1.° François de Biencourt, qui suit;
2.° Louis-Antoine de Biencourt, écuyer, seigneur de Lavault, qui mourut sans postérité, après avoir fait son testament le 5 mars 1733;
3.° Joseph de Biencourt, né le 28 mars 1688, dont le sort est inconnu;
4.° Silvie de Biencourt, femme de François de Tourniol, seigneur du Rateau, conseiller et avocat du Roi au siége présidial de la Marche.

XIX. François DE BIENCOURT, Ier du nom, chevalier, marquis de la Fortilesse, seigneur de Peizat, de

---

sier. Guy de Malesset, évêque de Poitiers, cardinal du titre de de Sainte-Croix de Jérusalem et neveu du pape Grégoire XI, était de cette maison (*Hist. de Berri*, *par la Thaumassière*, *page* 927).

Homs, d'Ayen, de Boneuil, de Mortroux, du Moustier-Mascart et autres lieux; servit, en qualité de lieutenant dans le régiment de la Reine, en 1705. Il épousa, par contrat du 11 mai 1706, Marguerite de Boery, fille de noble Jean-Silvain de Boery, seigneur de Mas, conseiller du Roi, châtelain royal d'Ahun, et de Marie-Esther Rondeau, son épouse; fit son testament, le 22 avril 1710, par lequel il ordonna que ses *funérailles fussent faites suivant sa qualité et condition,* et mourut avant le 13 décembre 1711, que sa veuve, tutrice de leurs enfants, plaidait au siége présidial de Gueret, contre noble François de Tourniol, seigneur du Rateau, conseiller et avocat du Roi, au même siége, beau-frère de son mari, auquel elle demandait le paiement d'une somme de mille livres, léguée par demoiselle Anne Savary, par son testament du 2 juillet 1701. Leurs enfants furent:

1.° François de Biencourt, qui suit;
2.° Etienne de Biencourt, écuyer, dont le sort est ignoré;
3.° Marie-Esther de Biencourt, qui épousa N .... de Saint-Julien, seigneur de la Querie (1);
4.° Silvie de Biencourt, morte sans alliance.

XX. François de Biencourt, IIIe du nom, chevalier, marquis de la Fortilesse, seigneur de Peizat de Mortroux, du Moustier-Mascart, d'Ayen, de Lavault et autres lieux, dit le marquis de Biencourt, naquit le 6 septembre 1708, et fut baptisé, le 13 du même mois, dans l'église d'Ahun, en Haute-Marche, diocèse de Limoges; il fut d'abord destiné à être page du Roi, et fit, en conséquence, ses preuves de noblesse, devant M. d'Hozier, le 10 avril 1726; mais n'ayant pu être admis, faute de place vacante, il entra dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde, où il servit depuis le 12 mars de ladite année, jusqu'au 24 juillet

---

(1) La maison de Saint-Julien tire son nom de la terre de Saint-Julien, qui est la première baronnie du comté de la Marche; elle est connue depuis Audebert, seigneur de Saint-Julien, chevalier, bienfaiteur de l'abbaye de Bonlieu, vivant en 1203; ses alliances sont avec les maisons d'Aubusson, d'Apchon, de Bridier, de la Roche-Aymon, de Pérusse, de Pierre-Buffière, de Rochefort, et autres.

1737, qu'il obtint son congé. Fut institué héritier universel de son père, le 22 avril 1710, et hériter, pour un tiers, de Louis-Antoine de Biencourt, son oncle, le 5 mars 1733; partagea, le 11 juin 1751, avec Guillaume Tourniol, son cousin-germain, fils de Silvie de Biencourt, sa tante, les biens qui avaient appartenu à Silvain-Joseph de Biencourt, marquis de la Fortilesse, leur aïeul. Du mariage qu'il avait contracté, le 8 février 1744, avec Marie Pierrette de Bouex, dame de Villemort, fille de Robert de Bouex, chevalier, seigneur de Villemort, Fontmorant, Foussac, l'Ille et autres places; colonel d'un régiment de son nom, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Anne de Ligondais (1), vinrent les enfants qui suivent :

1.° Charles, marquis de Biencourt, qui suit;

2.° Sylvain-Jacques de Biencourt, né le 19 décembre 1749, et baptisé le 20 du même mois dans l'église paroissiale de Saint-Sylvain d'Ahun, est entré page de la Reine, le 1er juillet 1763, a été nommé sous-lieutenant au régiment de la Reine, le 4 mars 1767; capitaine dans celui de Lanan; dragons, le 4 mai 1771, et major du 1er régiment de chasseurs, le 8 avril 1779; puis lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, après avoir fait les campagnes dans l'armée des princes, avec le grade de capitaine, dans le

---

(1) La maison de Bouex est originaire de la Marche; ses alliances sont avec les maisons de Beauvau, d'Escoubleau-de-Sourdis, Ligondes et autres; elle a donné un chevalier de l'ordre du Roi, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, des gouverneurs du Berri et de l'Orléanais; plusieurs officiers-généraux de marque, entr'autres Robert de Bouex, gouverneur de l'Orléannais, du Blaisois et du Pays Chartrain, surnommé le *Brave*, tué en 1668, au siége de Candie, où il commandait, en qualité d'officier-général, une des quatre brigades de six cents gentilshommes, tous officiers réformés; ce fut lui qui épousa Marie d'Escoubleau-de-Sourdis, dont l'aïeule était Marguerite de la Trémoille, dame de Fontmorant, héritière de sa branche, et en eut Robert de Bouex, père de Marie-Perrette, femme de François de Biencourt.

régiment du maréchal de Broglie; il est mort à Pyrmont des suites de ses blessures;

3.° Marguerite-Henriette de Biencourt, née le 26 décembre 1744, baptisée le même jour dans l'église de Saint-Sylvain d'Ahun, avait épousé par contrat du 7 février 1771, Sylvain-Pierre, comte de Châtillon, chevalier, seigneur de Mastranges, Neuville, Nérat, fils de Valéry de Châtillon, chevalier, seigneur de Sourrainges, et d'Anne-Philippe Viences son épouse;

4.° Marie-Anne-Thérèse de Biencourt, née le 19 octobre 1746, et baptisée le même jour dans l'église de Saint-Sylvain d'Ahun, a été mariée, par contrat du mois de mars 1781, avec Joseph de Châtaignac, chevalier, baron de Sussac, et de Saint-Jean de Legours, et autres lieux, dont elle n'a point d'enfants;

5.° Henriette-Pulchérie de Biencourt, née le 31 mars 1751, et baptisée le 1er avril suivant dans l'église d'Ahun;

6.° Louise-Marie de Biencourt, née en 1763.

XXI. Charles de Biencourt, IIe du nom, chevalier, marquis de Biencourt, seigneur de Fortilesse, de Masfaure, d'Ayen, de Mortroux, du Moustier-Mascart, de Matribaus, d'Azay-le-Rideau, et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né le 7 novembre 1747, et a été baptisé le même jour dans l'église paroissiale de St-Sylvain d'Ahun, au diocèse de Limoges; il est d'abord entré page de la Reine en 1761, a été fait sous-lieutenant dans la compagnie de Villiers, au régiment des Gardes-Françaises, le 5 octobre 1766, et premier enseigne dans celle de la Tour, le 14 janvier 1770; a obtenu le 5 mai 1772, une commission pour tenir rang de colonel d'infanterie; a été attaché en cette qualité au régiment de Champagne, puis à celui de Berri le 18 avril 1776, a été nommé chevalier de Saint-Louis, le 3 juin 1779; mestre de camp commandant du régiment d'Austrasie infanterie, le 11 novembre 1784; brigadier des armées du Roi, le premier janvier 1787; maréchal-de-camp, le 9 mars 1788, premier député de la noblesse du bailliage et

sénéchaussée de la haute-Marche aux états-généraux, le 23 mars 1789.

M. le marquis de Biencourt a fait ses preuves de noblesse au cabinet des ordres du Roi, au mois de mars 1785, et a eu l'honneur de monter dans les carrosses et de suivre Sa Majesté à la chasse le 3 novembre suivant. De l'alliance qu'il a contractée, de l'agrément du Roi et de la famille royale, le 18 juillet 1778, avec mademoiselle Marie-Jeanne de Chauvelin, fille de Jacques Bernard de Chauvelin, conseiller d'état, intendant des finances, et de Marie Oursin son épouse, est issu :

XXII. Armand-François-Marie DE BIENCOURT, dit le comte Armand de Biencourt, né au château de Masfaure, le 12 février 1773, et baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Sylvain d'Ahun, au diocèse de Limoges, qui a été nommé sous-lieutenant de remplacement au régiment d'Austrasie infanterie, dont son père était colonel commandant le 17 janvier 1787 sous-lieutenant en pied, le 15 septembre 1791;; sous-lieutenant dans les Gardes-du-Corps du Roi le 3 novembre de la même année, sous-lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval de la garde du Roi, au mois de juin 1814, et fait chevalier de Saint-Louis le 11 octobre suivant.

Il a épousé par contrat du 17 nivôse an 8, Antoinette-Marie de Saint-Germain-d'Apchon, fille d'Antoine-Louis, marquis d'Apchon, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant-général du pays de Maconnais, et de Marie-Michelle-Henriette de Péricard, et petite-fille de M. le comte d'Apchon, lieutenant-général des armées du Roi, et chevalier commandeur de ses ordres; 2.° par autre contrat du 18 juillet 1809, Sidoine-Silvie-Eulalie de Las-Caze-Beauvoir, fille de Pierre-Jean, comte de Las-Caze, maréchal des camps et armées du Roi, premier gentilhomme de M. le duc de Penthièvre, chevalier des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem, et de Rose-Raimonde de Budes-de Guebriant. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1.° Henri-Charles-Marie de Biencourt, vicomte de Biencourt, lequel est né le 23 novembre 1800;

2°. Armand-Marie-Antoine de Biencourt-de-Saint-Germain-d'Apchon, né le 11 juin 1802.

Du second lit :

3.° Sidonie-Caroline de Biencourt, née le 7 août 1810.

Branche des seigneurs de Bosgenet et du Noyer.

XIV. Gilbert DE BIENCOURT, écuyer, seigneur de l'Esclause, et Bosgenet, et du Noyer, deuxième fils d'Armand de Biencourt, écuyer, seigneur de l'Esclause, de Best-de-Jun et autres lieux, et d'Anne du Peyroux, rapportés ci-devant, passa procuration, le 4 août 1540, à Jean Boyer, pour donner le dénombrement de ce que lui et ses frères tenaient au lieu et domaine noble de l'Esclause, mouvant en fief de sa seigneurie d'Hermant, et pour raison de quoi ils étaient tenus de fournir la moitié d'un *brigandinier*, quand il plaisait au Roi d'assembler le ban et arrière-ban d'Auvergne, servit en 1554, avec les autres gentilshommes de la Haute-Marche, au ban et arrière-ban de cette province, commandé par M. de Riz de Chezerat, qui en était capitaine; il avait épousé, le 20 avril 1541, Gabrielle Pot, dame de Bosgenet et du Noyer, fille et héritière, en partie, de Guy Pot, écuyer, seigneur des mêmes terres, et de Françoise de la Marche; et en avait eu :

1.° Jacques de Biencourt, qui suit;
2.° Isabeau de Biencourt, qui épousa par contrat du 7 juillet 1575, Jean de Saint-Yrier, écuyer, seigneur du Mas, fils de Jacques de Saint-Yrier, et de Jeanne Lestrange, et le rendit père de Gilbert et François de Saint-Yrier, qui étaient mineurs, et sous la tutelle de leur père, le 27 mars 1601.

XV. Jacques DE BIENCOURT, écuyer, seigneur de l'Esclause, de Bosgenet, du Noyer, de Vosges et autres lieux, servit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de M. de Tournon, en 1568, et mourut à l'âge de vingt-cinq ans, laissant du mariage qu'il avait contracté avec Jeanne Moiron *ou* Meuron :

XVI. Charles DE BIENCOURT, écuyer, seigneur de

Bosgenet, du Noyer, de Vosges et autres lieux, lequel était sous la tutelle de Gabrielle Pot, son aïeule paternelle, en 1565, que cette dame obtint conjointement avec Isabeau de Biencourt, sa fille, des lettres de rescision, contre la vente de la terre et seigneurie de l'Esclause, faite le 7 juin 1556, par Gilbert de Biencourt, son aïeul. Il est nommé dans le contrat de mariage de la même Isabeau, sa tante, avec Jean de Saint-Yrier, du 7 juillet 1575, transigea avec ce dernier, le 27 mars 1601, au sujet de l'emploi des deniers provenant de la vente de la seigneurie de l'Esclause, et laissa, de l'alliance qu'il avait formée, le 3 février 1592, avec Françoise de l'Estang, fille de noble homme Guillaume de l'Estang, sieur de Beauchamp, général et maître des eaux et forêts des pays de Combrailles et de Philippe Baillot, son épouse :

1.° Jean de Biencourt, écuyer, seigneur de Bosgenet, qui suit :
2.° Nicolas de Biencourt, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui fut tué dans un combat livré en 1638, par les galères de l'ordre contre les Turcs.

XVII. Jean de Biencourt, écuyer, seigneur de Bosgenet, et autres lieux, fut maintenu dans sa noblesse avec Nicolas de Biencourt, son frère, par sentence de l'élection de la Marche, du 16 juin 1634.

On croit que c'est dans la personne de Nicolas de Biencourt, que s'est éteinte la branche des seigneurs de Bosgenet.

Armes : de sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or.

TAILLEFER. La maison de Taillefer (1), établie en Périgord depuis plus de 700 ans, a joui, dans tous les

---

(1) Le nom de Taillefer est écrit de diverses manières, dans les chroniques et les anciens titres, *Talhafer*, *Tailhafer*, *Tallafer*, *Talafer*, *Talifer Taglafer* ; et dans les actes latins, *sector ferri*, *scindens ferrum*, etc.

tems, de la considération attachée à une haute ancienneté, jointe à des charges honorables, des services et des alliances distinguées. Avant son établissement au château de Mauriac-sur-Isle, elle habitait, de tems immémorial, un hôtel situé dans le château ou fort de Grignols, et possédait des biens-fonds et des rentes dans toute l'étendue de la terre de ce nom, et aux environs (1). Il paraît, par le Cartulaire de Chancelade, qu'elle était déjà partagée en plusieurs rameaux avant la fin du douzième siècle : et comme il n'est pas vraisemblable que cette ramification ait eu lieu dans le même tems, il est nécessaire de remonter au onzième siècle, pour arriver au point du rensouchement. On voit en outre, par le même Cartulaire et par divers actes tirés des archives de la maison de ville de Périgueux, qu'une porte, une rue et un faubourg de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux portaient le nom de *Taillefer* (2), dès le commencement du douzième siècle, sans que rien annonçât pour lors que cette dénomination fût moderne. Enfin, il existait autrefois, dans les archives des châteaux de Mauriac et de Beauséjour, des actes, dont quelques-uns ont été produits au cabinet du Saint-Esprit, qui prouvaient que, dès le même siècle, les seigneurs de Taillefer étaient possesseurs d'un hôtel et d'un fief de leur nom, à Grignols, d'un autre à Manzac, et que plusieurs de leurs propriétés patrimoniales, situées dans la terre de Grignols, portaient le nom de *Talhaferie*, *Talhaferenc*, etc.; dénominations qui supposent une grande ancienneté, et semblent remonter à l'époque des premiers établissements que ces seigneurs firent en Périgord.

---

(1) La maison de Taillefer fit faire, en 1203, un dénombrement général des censives et autres redevances qui lui étaient dues dans toute la terre de Grignols. On cite, comme un fait remarquable et peu commun, qu'elle jouissait encore des mêmes censives en 1789, c'est-à-dire, 586 ans après la date de ce dénombrement.

(2) « Conoguda chausa sia à toz aquil qui veiran aquest es-
» criut, que P. Faure, clerxs de Montagrer, qui era fraire de
» G. Faure, . . . avien una maio Cumenalmen *en la chareira de*
» *Talhafer*, que es entre la maio S. sudor, et la maio pascaut. . .
» Aisso fo faih à Pérégors, el Céméteri, tras la Gleia Sen-Sila,
» en la mat de l'Abat P. Autafort ; veent é auvent W. del Cluzel,
» Almoiner de Chancelada, etc. An. M. CC. XXX. III.

Cette maison s'est partagée, à la fin du seizième siècle, en deux branches principales, dont celle de Mauriac, qui était l'aînée, a fondu, au commencement du siècle dernier, dans la maison de Talleyrand-Périgord; et la seconde, qui subsiste encore, est connue sous le nom des marquis de Barrière et vicomtes de Roussille. Ses principales alliances sont avec les maisons d'Abzac de la Douze, des Achards de Joumard, d'Arlot de Frugie, d'Aubusson, d'Aytz de la Chassagne, de Bouchard d'Aubeterre, de Chabans, de Chauveron, de la Cropte, de la Faye, de Fayolle, de Flavacourt, de Grimoard, de Lagut, de Lostanges, de Lur-Saluces, de Mellet, de Milon, de Sanzillon, de Ségur, de Talleyrand-Périgord, de Turenne, de Vigier, etc. Elle compte trois alliances directes avec la maison d'Abzac, et cinq avec celle de Ségur.

L'opinion générale des provinces d'Angoumois et de Périgord, fondée sur la tradition et appuyée du témoignage de plusieurs savants distingués, tels que les frères Sainte-Marthe (1), du Bouchet (2), M. des Brandes (3) et autres, donne à cette famille une origine illustre, et la fait descendre des anciens comtes d'Angoulême, dont elle a toujours porté les nom et armes. L'origine de ceux-ci est connue, et toutes les histoires font foi qu'ils sont issus de Wlgrin I, qui fut établi comte de Périgord et d'Angoulême en 866, par le Roi Charles-le-Chauve, dont il était proche parent, et qui mourut le 3 mai 886 (4). Guillaume, petit-fils de Wlgrin, fut surnommé *Taillefer*, parce que, dans un combat livré aux Normands, avant le milieu du dixième siècle, armé d'une épée qu'il appelait *corto* ou *curto*, fabriquée par l'artiste *Walander*,

(1) *Gall. Chr. tom.* 2, *col.* 565. — *Voyez aussi le Fonds de Saint-Magloire*, à la bibliothèque du Roi.

(2) *Manuscrits de Besly et de du Bouchet, à la suite du fonds de Dupuy. — Production faite devant M. Pellot, en* 1667, *etc.*

(3) *Nouvelle hist. manuscr. de l'Angoumois, entre les mains de l'auteur.*

(4) « Carolus... Wlgrinum propinquum suum, fratrem » Alduini, abbatis ex monasterio S. Dionysii direxit in Aquitaniam » et præfecit eum comitem engolismæ simul et petragoricæ, etc. » (*Labbe, Bibliotheca manuscr., tom.* 2, *fol.* 162. — *Rec. des histor. de France, etc.*)

il fendit, d'un seul coup, jusqu'à la ceinture, leur chef nommé *Storis* (1). C'est en mémoire d'une si belle action, dont l'historien Aimar de Chabanois nous a transmis le souvenir et les détails, que sa postérité a conservé le surnom de Taillefer (2). Guillaume de Taillefer mourut, suivant la Chronique d'Angoulême, le 6 août 962. (*Voyez Labbe, Duchesne, D. Bouquet, etc.*)

La branche aînée de la maison de Taillefer a possédé, de père en fils, le comté d'Angoulême, pendant quatorze générations, c'est-à-dire, jusqu'à Aimar de Taillefer,

---

(1) « Willelmus quoque sector ferri (qui hoc cognomen » adeptus est, quod commisso prælio cum Normannis, et neutrâ » parte cedente, posterâ die, pacti causâ, cum rege eorum » *Storim* singulari conflictu deluctans, ense *Cutor* nomine du- » rissimo, quem *Wallander* faber cuserat, per media pectoris » secuit, simul cum thorace, unâ percussione), post clausit » diem, et sepultus est juxtà basilicam S. Eparchii. » (Labbe, *ibid. fol* 267; et D. Bouquet, *Recueil des histor. de France*, *tome* 8, *page* 235).

Comme ce fait est raconté avec quelques légères différences, dans un ancien manuscrit de la Bibliothèque du Roi, nous avons jugé à propos d'en donner ici, pour la première fois, la variante, d'après ce manuscrit.

« Willelmus denique sector ferri, qui hoc cognomen adep- » tus est, quia loricatum Nortmannum in luctamine, ense » proprio, nomine *Corto*, durissimo, per media pectoris et » ventris secuit, unâ tantum percussione, claudens diem, etc. » (*Bibl. du Roi*, *manuscr. lat.*, *n*°. 6190, *fol.* 54).

(2) Un ancien comte de Toulouse, et quelques grands seigneurs de France, ont pris aussi le surnom de *Taillefer*, dans les dixième et onzième siècles; mais on remarque qu'ils ne l'ont pas transmis à leurs descendants; au lieu que, dès l'origine, il a été héréditaire dans la maison des comtes d'Angoulême. On trouve encore, avant la fin du onzième siècle, deux seigneurs voisins, qui se sont surnommés de *Taillefer*; mais ils paraissent n'avoir eu rien de commun que le nom, avec ceux de l'Angoumois et du Périgord; l'un est Bernard de *Taillefer*, frère d'Audoin et fils d'Armand de Bonneval, qui fit don, vers l'an 1070 ou 1080, à l'abbaye de Solignac en Limosin, du droit qu'il avait sur la borderie *de Domenes* (*Preuves de M. le vicomte de Bonneval*). Et l'autre est Etienne de *Taillefer*, fils d'Armand, vicomte de Polignac, nommé dans des lettres données par son père en faveur de Saint-Andéol, entre 1073 et 1077 (*Gall. chr. tom.* 2, *col.* 700.).

qui mourut en 1218, laissant pour héritière, sa fille unique Isabelle, qui, après la mort de Jean, dit *Sans Terre*, roi d'Angleterre, son premier mari, arrivée en 1217, épousa Hugues X, sire de Lezignem, comte de la Marche, à qui elle avait été promise dès l'an 1200. et lui apporta en mariage le comté d'Angoulême, avec la seigneurie de Coignac, et celles de Merpins et d'Archiac (1).

La seconde branche, établie en Périgord, comme il a été dit, dès le onzième siècle, tire indubitablement son origine d'Alduin II, comte d'Angoulême, mort en 1032, et reconnaît pour auteur Arnaud, son deuxième fils. Nous ne donnerons pas ici la suite chronologique des comtes d'Angoulême; elle se trouve dans Corlieu, dans les Grands Officiers de la Couronne, et dans la nouvelle édition de l'Art de vérifier les dates. Nous nous contenterons d'établir la filiation de la branche venue en Périgord, et nous la commencerons à Alduin II, qui suit.

Alduin, ou Hilduin, ou Audoin II DE TAILLEFER, comte d'Angoulême, succéda à Guillaume II de Taillefer, son père, et mourut l'an 1032, laissant d'Alaizie, ou d'Alauzie, sa femme (2), au moins trois enfants, qui sont :

1.° Guillaume de Taillefer, surnommé *Chaussard*, ou *le Chansart*, vicomte de Mastas (3), et seigneur de la moitié des château et seigneurie de Fronsac, est nommé dans plusieurs chartes de l'abbaye de Saint-Amand de Boisse; il souscrivit l'acte de donation de la terre de Villoignon, faite à cette abbaye par Geoffroy I, son oncle, vers l'an 1040, en présence d'Hélie de Jarnac et d'Arnaud de

---

(1) *Voyez les auteurs qui ont traité de l'Histoire des comtes d'Angoulême.*

(2) Les généalogies de la maison d'Angoulême donnent à la femme d'Alduin II, le nom d'Alauzie ou d'Alaizie, et la disent fille de Sanche, duc de Gascogne et de Bordeaux; mais suivant un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, elle se nommait Alaaz, et avait pour père Grimoard, vicomte, de la maison des premiers vicomtes de Fronsac, et pour mère *Dea* de Montignac. (*Manuscr. de Gaignières, vol. coté n°* 558, 20.)

(3) Il est qualifié *comte de Mastas*, dans une charte de Saint-Jean d'Angély.

Villebois; il signa aussi, avec Geoffroy, son oncle, Guillaume, évêque d'Angoulême, son cousin, et Hugues, son frère, les lettres du don de l'aleu d'*Ermeteza*, fait à la même abbaye; vendit aux religieux de Saint-Jean-d'Angély la moitié de la forêt de *Baanise*, et leur donna l'autre moitié qui lui appartenait, l'an 1074. Vers le même tems, il finit ses jours à Taillebourg, après avoir été privé du comté d'Angoulême par Geoffroy, son oncle. On ignore s'il avait été marié;

2.° Arnaud de Taillefer, qui suit;

3.° Hugues de Taillefer est mentionné dans la charte du don de l'aleu d'*Ermeteza*, fait à l'abbaye de Saint-Amand, en présence d'Aimery de Rancon, et de Geraud, son fils, d'Arnaud de Gourville, d'Hugues de Lezignem et plusieurs autres.

Arnaud DE TAILLEFER, second fils d'Alduin II, comte d'Angoulême, souscrivit une charte de Roho, évêque d'Angoulême, donnée sous le règne de Robert, et avant l'année 1028, par laquelle ce prélat fit don à l'abbaye de Saint-Amand, d'un lieu appelé *Guisalas avec ses appartenances*: cette charte fut signée par plusieurs parents d'Arnaud, entr'autres par Guillaume II, son aïeul, par Gerberge d'Anjou, son aïeul, Alduin II, son père, Geoffroy, son oncle, et leurs femmes, et par Guillaume, dit *Chaussard*, son frère aîné; on remarque parmi les autres signataires, Itier Vigier, Robert de Montberon, Itier de Villebois, Arnaud, son frère, etc.

L'envahissement du comté d'Angoulême par Geoffroy de Taillefer, obligea sans doute Arnaud, son neveu, à quitter l'Angoumois, et à aller chercher un asyle ailleurs: on présume, avec raison, que cet asyle lui fut accordé par Aldebert II de Talleyrand (1), comte de Périgord,

---

(1) Tous les auteurs qui ont écrit l'histoire et la généalogie des comtes de Périgord, ont étrangement défiguré le surnom d'Aldebert II; les uns l'ont appelé *Cadoirac* ou *Cadirac*; et les autres lui ont donné le nom de *Cadenat*, qui, selon eux, signifie *Camus*. Ces savants ont été induits en erreur par une faute de copiste, qui s'est glissée dans l'exemplaire dont se servit le P. Labbe, lorsqu'il publia l'*Epitome*, ou *Fragment sur les evêques de Périgueux*, que le P. Dupuy, recollet, avait vu avant lui,

son cousin-germain (1). Au moins paraît-il certain que c'est sous le gouvernement de ce comte que les seigneurs de Taillefer se sont établis en Périgord; au surplus, il est à remarquer qu'il a existé de tous tems de grands rapports entre les maisons de Talleyrand et de Taillefer.

Quoique par cet envahissement, Arnaud se trouvât privé des droits qu'il avait au comté d'Angoulême, en cas de mort sans enfants de son frère aîné, il ne paraît pas cependant qu'il ait été dépouillé des biens patrimoniaux qui avaient formé sa dotation; et quoique l'on n'ait pas de notions bien certaines sur la nature et l'étendue de cette dotation, on a lieu de croire qu'elle consistait particulièrement dans les propriétés que sa famille avait dans l'Aunis, la Saintonge, et dans l'île d'Oleron (2), et qu'un héritage nommé Meray, dont ses descendants jouissaient encore en 1281, en faisait partie (3). On ignore l'époque de sa mort, ainsi que les noms de sa femme et de ses enfants. On trouve après lui :

Taillefer (dont le prénom n'est pas connu), était un vaillant chevalier du onzième siècle: Robert Wace, un de nos anciens historiens et romanciers en vers (4), qui écrivait vers le milieu du douzième siècle, remarque qu'à la fameuse bataille d'Hastings, qui rendit, en 1066, un duc de Normandie souverain de l'Angleterre, un chevalier français, nommé *Taillefer*, doué d'une voix forte

---

et qu'il désigne sous le nom de *Ms. de Saint-Antoine*. Il est probable qu'au lieu du mot *Taleranus*, qui était dans l'original, le copiste aura lu *Caderanus* ou *Cadenarius* : c'est sans doute ce qui a donné lieu à cette erreur. (*Bibl. du Roi, manuscr. de Besly, à la suite de ceux de Dupuy, vol.* 828).

(1) Cette parenté provenait de ce qu'Alaaz, mère d'Arnaud de Taillefer, était sœur de la comtesse Amélie, mère du comte Aldebert II. (*Notice sur la fondation et dotation de l'abbaye de Guitres, dans le vol.* 558, 20 *du fonds de Gaignières, à la Bibl. du Roi*).

(2) Le comte d'Angoulême était seigneur de la quatrième partie de l'île d'Oleron, et avait pour co-seigneurs le vicomte de Thouars, et les seigneurs de Didone et de Mornac, (*Cartul. de Notre-Dame de Saintes, fol.* 21, *manuscr. de Dupuy, vol.* 220, *fol.* 95, *v°.*)

(3) *Voyez ci-après, art. de Guillaume II de Taillefer.*

(4) Roman du Rou, *à la Bibl. du Roi, vol.* 6987, *fol.* 33, *v°.*

et sonore, fut le premier qui entonna la chanson de Roland. Guillaume lui avait permis, en récompense, d'attaquer le premier, l'armée ennemie, et Taillefer, par sa bravoure, se montra digne d'une pareille distinction; il marcha en avant de l'armée des Normands, et étonna l'ennemi par son adresse et son audace. Après avoir jeté trois fois sa lance en l'air, et l'avoir reçue par la pointe, il la décocha avec une telle vigueur, qu'elle alla percer un soldat anglais (1).

Petron de Taillefer (*Talleferri*), fut témoin d'une donation faite par la vicomtesse Ermengarde, au chapitre de Nîmes, vers l'an 1075 (2).

Pierre de Taillefer vivait aussi sur la fin du onzième siècle; il confirma une donation faite à l'abbaye de Noaillé, en Poitou, par une dame, nommée Amélie, épouse de Jourdain *de Castro Achardi* (3).

Geraud et Hélie de Taillefer, frères (4), furent témoins d'une donation faite à l'abbaye de Chancelade, par Pierre de Périgueux, le 8 des ides d'avril (6 avril) 1153, Boson, étant comte de Périgord, et Raimond, son frère, évêque de Périgueux (5). Ils furent aussi témoins du don que fit, à la même abbaye, Agne ou Annet de Montpont, fils de Guillaume-Hélie, de tout le droit qu'il avait dans

---

(1) *Quand il virent Normanz venir.*
Moult veissiés Englès fremir.
Gens esmovoir, ost estormir,
Les uns rougir, les uns palir.
Armes saisir, escus lever,
Hardis salir, couars tranler.
Taillefer *qui moult bien cantoit*
Sor un cheval qui tost aloit
Devant le duc aloit cantant
De Rainschevaux et de Rollant, etc.

(Roman du Rou, et Gloss. de Du Cange. au mot *Ministelli*.)

(2) D. Vaissette, *Hist. du Languedoc, tome* 2, *pr. col.* 288.

(3) *Cartul. de l'abb. de Noaillé, fol...*

(4) On croit que ces deux frères firent chacun une branche de la maison de Taillefer; de l'une pouvait descendre Armand, et de l'autre Alaïs, sa femme. (*Voyez plus bas, au degré d'Armand de Taillefer.*)

(5) *Cartul. de l'abbaye de Chancelade, fol.* 37 *et* 38.

la forêt de Villeneuve, le 5 des ides d'avril (9 avril) de la même année (1).

Taillefer (*Taglafer*) est mentionné, avec Raimond d'Angoulême et autres, dans deux chartes de donations, faites à Chancelade, entre les années 1168 et 1189: une de ces donations fut faite devant l'église du bourg de Saint-Gervais, à Périgueux.

Jean et Pierre de Taillefer firent une donation à cette abbaye, vers le même tems, et furent témoins de celle que fit Guillaume du Cluzel, chevalier d'Auberoche. Ils pouvaient avoir pour sœur Jeanne de Taillefer, mariée à Etienne Piulauz.

L'an 1203, un seigneur de Taillefer fit dresser un état des cens, rentes et autres redevances, qui lui étaient dues dans les paroisses de Bruc, Nanzac, Grung, Jaure, Neuvic, Vallereuil, Saint-Léon, Douzillac, etc. (2). Cet état était divisé en deux parties distinctes, qui ont été réunies ensemble; la première comprenait les rentes dues à Vital de Cozens, chevalier (3), représenté par les seigneurs de Taillefer; et la seconde contenait les cens et revenus, qui étaient dus à la maison de Taillefer, en 1203 (4). Celui qui a fait faire cet état, n'est pas nommé, mais il fait mention en quatre endroits, de deux de ses censitaires, dont l'un s'appelait Guillaume, et l'autre, Grimond de Taillefer, qui étaient probablement de sa famille, et qui pouvaient être chefs de deux branches collatérales (5) ; il parle aussi d'une terre,

---

(1) *Ibid*

(2) Il existe encore un fragment considérable de cet état ou dénombrement; il est sur parchemin et contient 26 feuillets.

(3) Les seigneurs de Cozens, ou Couzens, étaient très-anciens : ils possédaient deux châteaux, dont il ne reste que des ruines; l'un de ces châteaux était situé dans la paroisse de Villamblard, au lieu appelé *Lascaux de Couzens*; et l'autre, dans celle de Saint-Martin des Combes; ils avaient des rentes jusqu'à Douzillac, une portion de la dixme de Neuvic; et il leur était dû un denier de rente devant le portail de Mauriac.

(4) La première partie est ainsi intitulée : *Hii sunt redditus qui debentur domino vitali de Cozens, militi* : et la seconde, qui est plus étendue que l'autre, a pour titre : *Hii sunt census et redditus domûs de Talhafer, transcripti de quodam veteri papiro, in quo erat data de anno M. CC. III.*

(5) W. de Talhafer, III. S. per la Vinha Ouchat. — W. de

appelée *le Pommier de Taillefer,* et de ce qu'il tenait de Guillaume de Mauriac (1).

Le registre ou petit terrier, qui renferme ce dénombrement de rentes, est un monument d'autant plus précieux, qu'il remonte à une époque où les titres sont d'une rareté extrême, qu'il nous donne des notions sur la châtellenie de Grignols, et nous fait connaître l'état du patois périgourdin sous le règne de Philippe-Auguste; il fait mention du seigneur de Grignols, du château vieux de Grignols, de Puydepont, de Frâteaux, d'une chapelle de Saint-Astier, située près de Loumagne, et de plusieurs villages qui conservent le même nom depuis plus de six cents ans (2).

La filiation est suivie et prouvée littéralement depuis Guillaume Ier, qui suit :

I. Guillaume DE TAILLEFER, Ier du nom, chevalier vivait sous le règne de saint Louis; il fit donation à Pierre du Châlard, de tout le droit qu'il avait sur la borderie de *Latayria,* située dans la paroisse de Neuvic, vis-à-vis la forêt d'Hélie de Grimoard. On ignore la date de sa mort, mais on a lieu de croire qu'il perdit

---

Talhafer, V. S. los II, à la Tot-Sanys e los III, à la S. Fé. Grimo de Talhafer, VIII S. de l'ort, é de la mayio, à Pascas, é à la S. Nicholau. — Grimos de Talhafer, IX, S. d'ublias; los V, à la S. Nicholaus; é los IIII, à Pascas, é XII. den. d'achapte.

(1) P. del Charlar deu XVIII. den. à Nadal, de la terra *del Pomier. Talhafer de* — Hel. de Rocha devia I. emina de fromen, daquo que agui de W. de Mauriac.

(2) Hel. et Ar. de Clamissac deven XI. S. daquo que agui del senhor de Granhol — Hel. d'Engunan, I den. à Pascas, de la boaria del Chastel vielh. — Hel. Ros, parofias de Nouvic, lo cart del mal de Puidepon, et II. S. à Nadal. — P. del Châlar, XVIII d. à S. Andriou, de la tenguda de Puidepon. — ..... de las combas de Frastels, XI S. etc. — Hel. et R. de Mayac, VIII d. de l'aygatge deu poy de la chapela de sen Chastier — Hel. de Chavanhac, é P. de Chavanhac, deven II S. d'un bost, pouzat entre la Cayria de la chapela d'una part, é la fon que es entre la mayo de Lomanha, *é* lo passador, d'autra, etc. — Hel. Aymar, IX d. de una terra que agui de G Eforciou, et Hel. Eforciou, etc. — P. del châlar deu XII d. del bost que compret de la donzela de Clamissac, etc.

la vie à la dernière croisade de saint Louis, en 1270; ce qui est certain, c'est qu'il avait cessé de vivre avant le 18 mai 1275, suivant un acte passé par ses enfants, dans lequel il est rappelé.

Il avait épousé Fine de Mauriac (1), fille de noble Fortanier de Mauriac; suivant un acte de l'an 1253 (2), dans lequel il est qualifié chevalier, et est nommé avec sa femme et son beau-père, et avec Guy d'Estissac, chevalier, Fergand Vigier et Pierre Vigier d'Estissac, frères, donzels; Raimond de Montaut, donzel et Itier de Périgueux, chevalier. De ce mariage provinrent deux enfants :

1.° Guillaume de Taillefer, II[e] du nom, damoiseau, ensuite chevalier, confirma, avec Armand, son frère, par acte du 15 des calendes de juin (18 mai) 1275, scellé du sceau d'Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, une donation faite

---

(1) La famille de Mauriac, éteinte depuis plusieurs siècles, était une des plus anciennes du Périgord : le Cartulaire de Cadoin en donne une ascendance généalogique, remontant au moins à l'an 1000, dans une charte de donation faite à cette abbaye, en 1158, par Arnaud de Mauriac, qui se dit fils d'Etienne, petit-fils de Lambert, et arrière-petit-fils de Ramnulfe de Mauriac. Cette charte fut donnée dans la paroisse de Neuvic, devant la croix de Teurac, en présence d'Hélie de Frâteaux et d'Arnaud *Caletrodo*, chevaliers, et entre les mains de Ramnulfe, abbé de Cadoin, qui était frère utérin du donateur, et proche parent du comte de Périgord.

Les seigneurs de Mauriac possédaient, de tems immémorial, la terre de ce nom ; mais leur branche aînée s'étant éteinte dans le treizième siècle, ses biens passèrent, sans doute par succession, dans la maison de Lagut, originaire de Mussidan, et connue dès le onzième siècle. Guy de Lagut, damoiseau, seigneur de Mauriac, se voyant sans enfants, institua héritier universel, par son testament, daté du mercredi après le dimanche où l'on chante *Lætare Jerusalem* 1359 (v. st.), Guillaume Grimoard, damoiseau de Grignols, qu'il appelle *son très-cher ami*, à la charge de faire porter par un de ses enfants, les nom et armes de Lagut.

(2) Cet acte doit être placé sous l'année 1253, et non pas 1153, comme il est dit, par erreur, dans une note communiquée par M le marquis de Lambertie ; car, outre qu'on ne connaît pas de Guillaume de Taillefer, vivant à cette dernière époque, l'on a la certitude que la plupart des témoins qui y sont nommés, existaient au milieu du treizème siècle.

par Guillaume, leur père, à Pierre du Châlard, auquel ils donnèrent, en outre, la borderie de la Richardie, située dans la paroisse de Villamblard; reconnut, avec le même Armand, son frère, par acte du 8 des calendes de mars (22 février) 1275 (v.), que Pierre Dupuy, marguillier de Manzac, sa femme et son frère, tenaient d'eux et de leurs prédécesseurs, sous le devoir de quelques redevances en blé et en argent, deux pièces de terre, dont l'une était située dans la paroisse de Manzac, au mas appelé *de Taillefer*, un *casal* (1) nommé *Talhaferenc*, et un pré, dans la même paroisse. Il vivait encore et prenait la qualité de chevalier, en 1281 (v. st.), suivant un extrait des rôles gascons, conservés à la tour de Londres, du 2 janvier de cette année, par lequel on apprend qu'il avait des propriétés dans l'île d'Oleron, et qu'il y possédait, entr'autres, un manoir ou château, appelé Meray;

2.° Armand de Taillefer, qui suit.

II. Armand DE TAILLEFER, chevalier, succéda après l'an 1282, à Guillaume, son frère aîné, décédé sans enfants; il acensa à Pierre du Châlard, les biens qu'il possédait au mas de Puydepont, dans la paroisse de Bruc, par acte passé sous le sceau d'Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, le mardi avant la fête de la nativité de la Vierge (5 septembre) 1284, dans lequel il prend la qualité de chevalier, confirma, par acte du 4 des nones de juin 1285, à un de ses tenanciers, nommé Pierre Javandu, la possession des biens qu'il avait dans sa mouvance, lesquels consistaient en une maison, située dans l'enceinte du château ou fort de Grignols, un pré, avec l'usage et exploitation des fossés du moulin, appelé de *Talhafer*, et d'une borie ou ferme, nommée *Talhaferencha*; il affranchit tous ces biens, moyennant une redevance annuelle; afferma à perpétuité, le mercredi après la Saint-Martin d'hiver (15 novembre) 1290, le revenu du moulin, appelé *Talhaferenc*, situé sur le ruisseau du Vern, dans la paroisse de Bruc; reçut, le

---

(1) Ferme, ou métairie.

20 décembre suivant, d'Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, en augmentation de fief, la moitié d'une *pleydure*, située dans le château de Grignols, près de la maison de *Veyrines*, sous la réserve du domaine direct et d'une paire de gants blancs d'acapte; acquit, en 1291, d'Arnaud de Gimel de Grignols, une pièce de terre, vulgairement appelée de Nogarel, située dans la paroisse de Bruc et dans la mouvance de Guillaume-Arramond de Saint-Disier, chevalier, et de dame Raimonde de Chabot, sa femme; fut nommé, avec Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, Geraud de Beaulieu, recteur de l'église de Bruc, Bertrand de Grimoard, Drogon et Hélie Massole, donzels, Hélie d'Engunan et autres, exécuteurs du testament d'Ymberge, veuve de Grimoard de Chassens, chevalier (seigneur de Jaure), daté du jour des calendes d'août 1292; obtint, le 13 février 1297 (v. st.), des lettres du roi Philippe-le-Bel, adressées au sénéchal de Périgord et de Querci, à l'effet d'informer des dommages dont il se plaignait dans l'exercice de son droit dans la prévôté ou bailliage de Périgueux, qu'il avait acheté ou pris à ferme : ces lettres sont rapportées dans la commission donnée par Guy de *Capraria*, sénéchal de Périgord et de Querci, le jeudi avant le dimanche *Dilexi* 1297 (v. st.), et adressée à maître Guillaume Méchin, pour faire lesdites informations; reçut, le mardi après l'octave de Saint-Pierre et Saint-Paul (8 juillet) 1298, avec messires Belhomme et Aymeric Plastulphe, chevaliers, Pierre de Périgueux, donzel et Pierre del Montet, une quittance qui leur fut donnée par Geraude de Gandi, de la somme de 2000 tournois blancs; acensa, le 13 du même mois de juillet, une maison et jardin, situés dans le fort de Grignols; acquit, le premier juin 1300, de Raimond Ebrard, de Grignols, et d'Imbergie, sa femme, une rente due sur des terres, prés et vignes, situés dans la paroisse de Bruc, entre la vigne qui avait appartenu à Guillaume de Charbonnières, et celle d'Hélie *de Paulinhac*; est mentionné dans une obligation consentie, le dimanche avant la fête de Saint-Luc, évangéliste, 1301, par Amanieu de Chabannes, damoiseau; par laquelle, ce dernier s'engagea à payer au trésorier du roi de France, dans la sénéchaussée de Périgord et de Querci, la moitié de la somme que lui devait Armand de Taillefer, pour l'acense qui lui

avait été faite *de la baylie* de Périgord; dame Magne, et Amanieu de Chabannes, et Arnaud de Chabannes, ses fils, se rendirent cautions de cette somme; reçut, le 15 des calendes d'avril 1304, quittance de partie de la dot qu'il avait constituée à Gencie, sa fille; acquit, le 8 mars 1305, une rente due sur la tenance du *Pomier-Talhaferenc*, située dans la paroisse de Bruc; fit une autre acquisition, le 8 des calendes d'octobre 1306; consentit, le vendredi, fête de Saint-Martial (30 juin) 1307, à la donation que Bernard de Fontbulhidoire, de la paroisse de Villamblard, fit à ses fils, d'une maine ou ténement, appelé de Clusel, situé dans la même paroisse; reçut la veille de la nativité de Saint-Jean 1308, la donation, que lui fit Hélie Efforciou, clerc de Grignols, d'une vigne, située dans la paroisse de Bruc; reçut, le mardi, fête de Sainte-Catherine (25 novembre) 1309, une reconnaissance de Raimond et Aimeric de Labatut, frères, habitants de la paroisse de Villamblard; et ne vivait plus le 28 mars 1310, suivant un acte de ce jour, par lequel sa veuve acquit de Pierre Ebrard, une rente sur le ténement de la Balbarie.

Il avait épousé Alaïs de Taillefer (1), laquelle lui survécut, et passa beaucoup d'actes, en qualité de veuve, et tutrice de ses enfants, depuis l'an 1310, jusqu'en 1332; elle fit son testament, le mardi avant la fête de l'Ascension (26 mai) 1432, par lequel elle fit plusieurs legs pieux, entr'autres, aux églises de Sainte-Foi de Grignols, de Manzac, etc., aux religieuses de Pronchières, à sa confrérie de Sainte-Marie de Roncevaux. Ce testament, dont elle confia l'exécution à Hélie et Armand, ses fils aînés, fut fait en présence de Raimond de Talleyrand, seigneur de Grignols, de Gauthier Prévôt, (de la maison des anciens seigneurs de la Force) d'Hélie

---

(1) Alaïs de Taillefer était d'une branche cadette de la maison de Taillefer, qui descendait probablement de Geraud ou Hélie de Taillefer, frères, nommés dans le Cartulaire de Chancelade en 1153; elle pouvait être sœur d'Archambaud de Taillefer, un des damoiseaux de Clermont, qui firent hommage-lige et prêtèrent serment de fidélité, à Beauregard, en 1301, au comte de Périgord Hélie VIII, qu'il prit possession des châteaux et terres que le roi Philippe-le-Bel lui avait cédés en échange.

de Belet, damoiseau, de Pons Milon, prieur de Manzac et autres. Les enfants issus de son mariage sont :

1.° Hélie de Taillefer, qui suit ;

2.° Armand de Taillefer, prêtre, religieux et aumônier de l'abbaye de Brantôme (1), fit avec ses frères puînés et sa mère, une donation à Hélie, son frère aîné, le mercredi après l'octave de Saint-Pierre et Saint-Paul (12 juillet) 1318 ; était déjà aumônier de Brantôme, le 3 des nones du mars (5 mars) 1329 (v. st.), lorsque Séguin de Fayolle, abbé de ce monastère, consentit une obligation en sa faveur. Il fut nommé au prieuré vacant de Sainte-Foi de Longa, par l'abbé de Brantôme, qui en était collateur ; et comme ce prieuré était occupé par des détenteurs *illicites*, l'abbé s'adressa à Alphonse d'Espagne, lieutenant du roi de France, en Languedoc, et sénéchal de Périgord et de Querci. Le sénéchal donna commission au bailli du Roi, à Périgueux ou à son lieutenant, de mettre Armand en possession de son bénéfice, et de le faire aider par des sujets du Roi. Hélie de *Vallehonoris*, lieutenant du bailli, exécuta sa commission, avec différentes personnes, entr'autres les frères d'Armand. Le juge de Périgord et le bailli de la Linde prétendirent qu'ils avaient commis des excès dans ce prieuré, et les citèrent à comparaître devant eux. Il s'ensuivit une procédure, dont Arnaud et ses consorts interjetèrent appel au Roi, en 1331, comme il sera dit plus bas;

3.° Vital de Taillefer, connu par des actes de 1318, 1331 et 1332, ne paraît pas avoir laissé de postérité.

---

(1) Le sceau (*sigillum*), dout il se servait pour sceller ses actes, a été découvert depuis peu d'années ; il est de forme ovale, et représente, dans sa partie supérieure, une image de la Vierge, et dans la partie inférieure, l'écu, à l'antique, de la maison de Taillefer, qui est d'une main parée d'argent, taillant une barre de fer, d'une épée d'or en bande, la main accompagnée de cinq molettes d'éperon, deux en chef et trois en pointe ; et autour dudit sceau on lit cette légende : ARMAND TALHAFER ELEMOSINARIUS BRANTOLOMENS.

4.° Guy de Taillefer, damoiseau, de Grignols, eut pour son partage, entr'autres choses, une rente sur l'hôtel, appelé *de Taillefer*, qu'il légua par son testament, au même hôtel, comme on l'apprend par le testament d'Hélie, son neveu, de l'an 1381, et fit un accord au sujet de ses droits de légitime, avec Hélie, son frère aîné, le mercredi, veille de la fête de Sainte-Luce 1343;

5.° Boson *ou* Bos de Taillefer est mentionné dans les actes des années 1318, 1331 et 1332, déjà cités;

6.° Gencie *ou* Gensac de Taillefer fut mariée, avant l'année 1304, à Hélie d'Itier, damoiseau de Grignols.

III. Hélie de Taillefer, Ier du nom, damoiseau de Grignols, était encore jeune lorqu'il perdit son père; il passa plusieurs actes, conjointement avec sa mère, dans les années 1313, 1315, 1330, etc.; cette dernière et Armand, Vital, Guy et Bos de Taillefer, ses frères, lui firent donation, le mercredi après l'octave de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul (12 juillet) 1318, de cinquante livres de rente et du domaine direct sur une maison qu'ils avaient dans le château de Grignols; il consentit, le mercredi avant la fête de la Pentecôte 1324, à la vente faite par Arnaud de Saint-Gilles, à Arnaud et à Pons Jalhard, frères, d'un jardin, situé dans la paroisse de Manzac, au lieu appelé *la Talhaferia*, mouvant, pour une moitié, de son domaine direct, et pour l'autre moitié, de celui du prieuré de Manzac; fit cession à Hélioton Baudoux, par acte passé sous le scel royal, établi aux contrats sur le pont de Saintes, en 1327 (1), d'un vaisseau ou bâtiment de mer (2), portant quarante-cinq tonneaux de vin ou environ, pris en guerre par les *Anglais de Bordeaux*, lequel Hélie de Taillefer, Hélioton Baudoux et Julien de Saint-Agnan avaient acheté d'uu nommé Arnaud Beulaigue, pour raison de deux cents *quaterées* de sel, mesure de Bordeaux; obtint, le mercredi, fête de Saint-Mathieu apôtre,

---

(1) La date de cet acte et l'objet cédé, ne sont connus que par une note ajoutée après coup : l'acte n'est pas entier.

(2) D'un *Vaissel*, appelé *le Vaissel* ou *Vessel-Dieu*.

1328, conjointement avec Vital, Boson et Gay, ses frères, une sentence de Pierre Vigier, juge de la châtellenie de Grignols, contre Hélie de Labatut et ses frères, par laquelle ces derniers furent condamnés à leur payer les arrérages d'une rente due sur une pièce de terre, appelée *al Chassumenier*, située entre le ténement de Lussolat et la forêt de Labatut, dans la paroisse de Villamblard, qu'ils n'avaient pas payée depuis la mort d'Armand de Taillefer, chevalier; il interjeta appel au Roi et au sénéchal de Périgord et de Querci, avec ses frères et autres, le dimanche, veille de la fête de Saint-Jean-Baptiste 1331, de la confiscation de leurs biens, faite en la main du Roi, par le juge du Périgord et du Limosin (*Jean de Maresio*), et par le bailli de la Linde, au sujet des excès que lesdits juge et bailli prétendaient qu'ils avaient commis dans le prieuré de Sainte-Foi-de-Longa, en voulant mettre Armand de Taillefer en possession de ce bénéfice, qui lui avait été conféré par l'abbé de Brantôme. Cette confiscation avait éte faite, quoique Pierre Brunet, chanoine de Saint-Front de Périgueux, eût été commis par le sénéchal de Périgord et de Querci, pour faire enquête sur la vérité des faits de ce différend, et que lesdits juge et bailli eussent connaissance de cette commission, ayant été assignés devant le sénéchal, par lesdits appelans, sur le ban et proclamation que les juge et bailli avaient fait contre eux, pour les faire comparaître à la Linde et à Paunac; il ratifia, le 9 des calendes de mars (21 février) 1332 (v. st.), le partage fait entre Guillaume Fortis et ses frères, de la paroisse de Manzac, et leur accorda l'investiture des biens provenant de la succession de leur père, qui relevaient de lui à raison de sa femme; fut du nombre des damoiseaux de Grignols, qui, le lundi avant la fête de Sainte-Madelaine 1337, firent un traité ou accord avec Raimond de Talleyrand, seigneur de Grignols, au sujet d'un droit à percevoir sur les habitants de sa terre, pour réparer et fortifier le château de Grignols; remit, avec Hélie de Taillefer, son fils, par acte du mercredi après la fête de Saint-Grégoire 1339, à Itier Milon, chevalier de Grignols, tout le droit de succession qu'il pouvait avoir sur les biens et héritages, *qui avaient été autrefois de la Massoulie*, et qui avaient appartenu à défunt Pierre Milon, che-

valier, frère d'Itier; ils promirent, par cet acte, de faire ratifier cet abandon, par Marguerite et Valérie de Taillefer, leurs filles et sœurs; consentit par acte du lundi après la fête de la Pentecôte 1340, à la vente d'une terre et d'un pré, situés dans la paroisse de Manzac; passa, le mercredi, veille de la fête de Sainte-Luce 1343, un accord, avec Guy de Taillefer, son frère puîné, au sujet d'une somme d'argent, promise à ce dernier, pour ses droits dans la succession de ses père et mère: cet acte fut passé à Grignols, en présence de Boson de Talleyrand, seigneur de Grignols, de Guillaume de Garlande, son oncle, d'Itier Milon, chevalier et de Pons Milon, prieur de Manzac; acensa, le dimanche de la Passion 1346 (v. st.), à Pierre *Forcio*, de la paroisse de *Valaruey*, certains fonds, situés dans le ténement de Ferrières, même paroisse; fit une acquisition, par acte du lundi avant Noël 1347, dans lequel il est surnommé *le Vieux*, et ne vivait plus le 7 août 1348. Il avait épousé, avant l'an 1329, demoiselle Honorée Milon, fille de Pons Milon, damoiseau de Grignols, dont il eut au moins trois enfants, qui sont:

1.° Hélie de Taillefer, qui suit;

2.° Marguerite de Taillefer, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Périgueux, donna quittance, vers l'an 1340, à ses frères, de la somme de cent livres, monnaie courante, et cent sols de rente, même monnaie, d'un bréviaire, valant huit livres, de quelques voiles ou *crubechaps*, et autres ajustements, pour toute la part qu'elle pouvait avoir dans les biens de son père, et dans ceux de défunte Honorée Milon, sa mère;

3.° Valérie de Taillefer, fit donation de tous ses biens, le 7 des ides d'août (7 août) 1348, à Itier d'Itier, son cousin, fils de défunt Hélie d'Itier, damoiseau de Grignols: le donataire, représenté par Marguerite Milon, sa femme; elle mourut peu de tems après, sans alliance.

IV. Hélie de Taillefer, II° du nom, damoiseau de Grignols, fit, avec son père, en 1339, une cession de certains droits, à Itier Milon, chevalier, et passa, conjointement avec lui, en 1340, un autre acte, dans lequel il est dit qu'il renonce au bénéfice de l'âge de

minorité; donna à cens et en fief franc et perpétuel, le samedi après la Toussaint 1348, à Bertrande Javandinie et à Guillaume Pinet, son mari, plusieurs héritages, entre lesquels était une terre, située au lieu, appelé *al Pomier de Talhafer*, dans la paroisse de Bruc; il rappelle, dans cet acte, défunt Hélie de Taillefer, son père; fit plusieurs autres baux à cens, en 1350, 1357 et 1365, etc.; donna quittance de plusieurs sommes d'argent, depuis l'an 1351, jusqu'en 1362, en déduction de la dot remise à Pétronille de Grimoart, sa femme; fit un échange, en 1366, avec Itier d'Itier, seigneur de Frâteaux; donna, en 1367 (v. st.), à cens perpétuel, à Bertrand Audoin, une pièce de terre, située dans la paroisse de Bruc; fit divers acensements, en 1368 et années suivantes; reçut, le lundi avant Pâques 1370, avec Guillaume Grimoard, Simon de la Crosse et Jean Fayart, une procuration d'Itier d'Itier, seigneur de Frâteaux; acensa, en 1374, une pièce de terre, située dans la paroisse de Bruc, joignant la terre *d'Hugues de Talhafer*, moyennant une redevance annuelle de deux sols six deniers de cens et de deux deniers d'acapte, *suivant les us et coutumes de la châtellenie de Grignols, sauf quinze deniers rendables*, dus aux héritiers de feu Hélie du Châlard (*de Caslario*) : cet acte fut consenti par Alpais Vigier, veuve dudit Hélie du Châlard, comme administratrice d'Arnaud du Châlard, son fils, héritier de son père; reçut, le jeudi, fête de Saint-Nicolas 1381, une obligation de quatre francs d'or, restant d'une plus grande somme, que lui devait Archambaud de Barrière, chevalier, demeurant à Grignols. Enfin, il fit son testament, étant malade, le lundi après la fête de Saint-Mathias, apôtre, 1381 (v. st.), par lequel il demanda à être enterré dans l'église de Sainte-Foi de Grignols, devant l'autel de Saint-Nicolas, et nomma, pour ses exécuteurs testamentaires, Hélie de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols, et Guillaume et autre Guillaume Grimoard, ses beaux-frères.

Il avait contracté deux alliances, la première, avec Almois du Vert (*del Vert*, *Viridis*), veuve d'Hélie de Campnhac, damoiseau de Montclar, qu'elle avait épousé, le samedi avant la fête de la Toussaint 1333 : elle était sœur de Gautier du Vert, damoiseau de Clarens, e fille d'Aymeric du Vert; elle fit son testament, le di-

manche avant la fête de Saint-Michel 1347, en faveur des enfants qu'elle avait eus de son premier mari; elle n'en eut pas d'Hélie de Taillefer, qui épousa en secondes noces, vers l'an 1350, Pétronne ou Pétronille (nommée aussi dans quelques actes, *Guillemette et Bonassie*), Grimoard (1), sœur de Guillaume Grimoard, et fille d'Hélie Grimoard, damoiseau de Grignols et seigneur de Mauriac, et de Marguerite d'Ebrard. Il eut de cette dernière alliance, les enfants suivants:

1.° Hélie de Taillefer, IIIe du nom, fut institué héritier universel par le testament de son père, en 1381 (v. st); acensa en 1387, à Itier de

---

(1) La maison de Grimoard, une des plus anciennes du Périgord, paraît tirer son origine des premiers vicomtes de Fronsac, qui, dès le dixième siècle, se partagèrent en plusieurs branches, dont deux, établies en Périgord, ont fondé le chapitre de Saint-Astier, et bâti les châteaux de Mussidan et de Riberac. De cette famille sont sortis *Adaicius*, ou *Aaccius*, premier abbé de Saint-Astier, Grimoard, évêque d'Angoulême, Islon, évêque de Saintes, frères d'Aimeri, vicomte de Mussidan, et le vicomte Grimoard, père des comtesses de Périgord et d'Angoulême; et probablement le poëte ou troubadour Grimoard, dont il est fait mention dans les poésies de Geoffroy Rudel, seigneur de Blaye, avait la même origine.

Cette famille se partagea encore, dans la suite, en trois branches, connues sous les noms de Mauriac, de Jaure et de Frâteaux; la première s'est éteinte dans la maison de Taillefer; la deuxième dans celle de la Barde; et la troisième dans celles de Saint-Chamans et de Carbonnières.

Hélie de Grimoard, dit *le Jeune*, père de Guillaume et de Pétronille, avait épousé, en 1327, Marguerite Ebrard, fille de Guillaume Ebrard, damoiseau de Grignols, et de Bertrande Milon; et était fils aîné de Guillaume de Grimoard, damoiseau de Grignols, et d'Hélis (*Hælias*) de Bernard, mariés en 1301: et petit-fils d'Hélie de Grimoard, dit *le Vieux*, chevalier, connu dès l'an 1280.

Le savant André du Chêne dit (*Histoire de Guines*, *in-fol.*, *p.* 371), en parlant de plusieurs maisons dont les noms propres ont été convertis en surnoms: « Grimoard, seigneur de Chas-» seux en Gévaudan, eut un fils, appelé Pierre, qui se sur-» nomma Grimoard, comme l'on voit par un titre de l'an 1315; » duquel Pierre, descendirent ensuite Guillaume Grimoard, » élu Pape, sous le nom d'Urbain V, et Angelie Grimoard, » archevêque d'Avignon, son frère. »

Mayac, des fonds, assis dans les ténemens de Chavanhac et de Ferrières, dans la paroisse de Bruc; et en 1391, deux prés, situés dans la paroisse de Vallereuil, à Arnaud de Mayac; acquit, le 5 mars 1392, d'Aimeric Courtois (*Cortès*), fils de Guillaume, habitant du lieu de Grignols, une maison et pleydure à Grignols; Arnaud de Bancharel, *le vieux*, de la paroisse de Manzac, reconnut, par acte du 15 juin 1397, être son homme-lige et franc, et lui rendit hommage; il fit un bail à cens, le 10 juin 1401, à Hélie Eyssalet, de la paroisse de Bruc, et mourut bientôt après, sans laisser d'enfants de Penelle ......, sa femme;

2.° Audoin de Taillefer, qui suit;

3.° Amalric ou Amaury de Taillefer, dont on ignore le sort; il fut légataire par le testament de son père, en 1381;

4.° Agnès de Taillefer, fut dotée avant l'an 1381, par Guillaume et autre Guillaume Grimoard, ses oncles maternels: on croit qu'elle entra dans la famille de Milon, ou de la Roche;

5.° Huguette de Taillefer, était déjà mariée, le 7 juin 1409, à Guillaume Terrete, damoiseau, surnommé de Rochefort, habitant de la paroisse de Saint-Aquilin ou Saint-Agulin, au diocèse de Saintes;

6.° Sibille ou *Sebelie* de Taillefer, épousa Jean de Chaumont, damoiseau, dont elle était veuve en 1418, suivant le contrat de mariage d'Agnès de Chaumont, leur fille, avec Jean Vigier, donzel, fils de Corborand Vigier, du 26 mars 1418 (v. st).

V. Audoin ou *Audoynot* DE TAILLEFER, écuyer, seigneur de Taillefer, Mauriac, la Grimoardie, etc., capitaine du château de Grignols, né en 1368; fut légataire, et substitué à Hélie, son frère aîné, par le testament de leur père, du lundi après la fête de Saint-Mathias apôtre, 1381 (v. st.); fut aussi substitué à Pétronille Grimoard, sa mère, par le testament de Guillaume de Grimoard, son oncle maternel, du vendredi avant la fête de la chaire de Saint-Pierre 1382

(v. st.), à la charge de porter les nom et armes de Grimoard (1); il est le premier qui ait ajouté à son nom, celui de Grimoard, qui le précède ordinairement; usage qui a été suivi par ses descendants, pendant près de deux siècles. Il est nommé, avec Hélie, son frère, dans l'acte de la ratification des coutumes de Grignols, du 5 septembre 1390; fit hommage, le 5 juin 1391, à Archambaud V, comte de Périgord, pour tout ce qu'il tenait de lui dans les terres et seigneuries de Mussidan, Monpont et Saint-Astier, et pour les biens qu'il avait, qui avaient appartenu à Guy de Lagut et à Guillaume de Grimoard; consentit un bail à rente, le mercredi après la fête de l'Epiphanie 1392 (v. st.); et reçut, le 22 avril 1400, une reconnaissance féodale

---

(1) Le testament de Guillaume de Grimoard est un monument curieux : le testateur débute par le tableau des maux et des calamités sans nombre qui désolaient alors sa patrie...... *Attendens*, dit-il, *et considerans præsentis temporis calamitatem et miseriam*, *quæ propter præsentes guerras pessimas et crudeles*, *ac mortis pestilentiam, affluunt circumquaque*, *quotidie incessanter*, *etc.*; il parle de ses nombreux pèlerinages, et en rappelle six qu'il avait fait vœu d'entreprendre, et que différents obstacles, et surtout le peu de sureté des routes, qu'il attribue à *la malice du tems,* ne lui avaient pas encore permis d'accomplir; ces pèlerinages différés étaient ceux de Saint-Jacques de Compostelle, Saint-Gilles en Provence, Saint-Austremoine en Auvergne, Saint-Léger de Meymac en Limosin, Sainte-Lucie près de Clarens, et Saint-Yves de Montignac, en Périgord. Il charge son héritier d'envoyer un homme en son nom, et à sa place, pour exécuter ses projets de dévotion, et d'accompagner sa femme, ou de la faire accompagner par *quelque noble de sa race,*dans les lieux où il avait fait vœu d'aller en société avec elle.

Ayant perdu son frère, et se voyant sans enfants, il institua héritière de tous ses biens; Pétronne, ou Pétronille de Grimoard, sa sœur, femme d'Hélie de Taillefer, dit *le Vieux*, et lui substitua Audoin de Taillefer, son neveu, fils de sa sœur, à la charge de faire sa demeure dans son hospice, et de porter les nom et armes de Grimoard; substitua à Audoin, Amalric et Hélie de Taillefer, ses frères; et nomma exécuteurs de son testament, Archambaud de Barrière, chevalier, Hélie Ortic, chanoine de Périgueux, Hugues de *Maynhmon*, et Gérald de Belet, damoiseaux; il avait épousé Isabelle du Vert (*del Vert*), dont il n'eut pas d'enfants.

de Raimond *Barba*, pour une pièce de terre, située dans la paroisse de Saint-Germain-de-Salembre. Il se dit âgé de trente-cinq ans, dans une enquête que fit faire Golfier de Saint-Astier, chevalier, seigneur de Montréal, au mois de mai 1403, dans laquelle il déposa comme témoin; il avait déjà été nommé capitaine de Grignols, lorsqu'il donna quittance, le jeudi après la Toussaint 1404, à Pierre Ortic, trésorier ordinaire en Périgord, de la somme de vingt francs, que le connétable d'Albret lui avait assignée sur l'argent qui se levait sur la terre de Grignols; il donna cette quittance étant à Bergerac, et la scella de son sceau, en présence de Jean Massole, Guillaume de Belet et Corbisson Vigier; fit un bail à cens, le 4 février 1404 (v. st.), en faveur de Jean Audov, habitant de la paroisse de Bruc; donna quittance de la dot de sa femme, le jeudi après la fête de Saint-Luc 1405; et fut nommé un des exécuteurs du testament de Jean Milon, autrement appelé Massole, damoiseau de Grignols, du 17 novembre 1406; il servait encore en 1407, suivant une quittance qu'il donna, le 4 avril de cette année, à Macé Héron, trésorier des guerres, de la somme de quinze francs d'or, sur les gages de lui, écuyer, et de neuf autres écuyers de sa compagnie, *desservis aux guerres de Guyenne*, sous M. le connétable d'Albret (1). Hélie de la Roche, clerc, et Geraud Tourtel, habitants de la paroisse de Saint-Astier, reconnurent, par acte du lundi avant la fête de Saint-Laurent 1407, être ses hommes-liges, à raison de leurs corps et biens, et particulièrement à raison d'un ténement, appelé la Rousselie, dans la paroisse de Saint-Astier, en présence de Boson de Grignols, damoiseau; fut nommé, dans l'assise, tenue à Grignols, le jeudi après le dimanche *invocavit me* 1407 (v. st.), tuteur, comme son plus proche parent, d'Huguete Milon, sa nièce, fille de Jean Milon, damoiseau de Grignols, et de Catherine de la Roche; en présence de Guillaume de Belet et de Corborand de Vigier, damoiseaux; reçut, le 7 juin 1409, quittance de la dot d'Huguete, sa sœur, femme de Guillaume Terrete, damoiseau; consentit, le mercredi après la fête de Saint-Hilaire 1412 (v. st.),

---

(1) *Vol.* 55 *des Sceaux*, *fol.* 4211.

une obligation de la somme de dix deniers d'or, appelés francs, en faveur d'Aymeric Rebière, clerc, pour laquelle il lui vendit une rente; reçut, en 1413, conjointement avec Hélie Vigier, donzel, et Jeanne de Fayolle, seigneurs de Chantérac, la reconnaissance que leur fit Hélie Célérier, clerc, de deux tenances, situées dans la paroisse de Saint-Germain appelées, l'une, la Célérerie, et l'autre, la Fontanelie; enfin, il acensa, le jeudi avant la fête de Sainte-Madelaine 1414, à Hélie Jaubert, dit Rengeard, deux pièces de bois, situées dans la paroisse de Vallereuil: il est nommé, dans cet acte, *Audoyn Grimoard, sive de Talhafer, damoiseau de Grignols, frère de feu Hélie de Talhafer, damoiseau.* On ignore la date de sa mort; mais il est certain qu'il ne vivait plus en 1420.

Il avait épousé, par contrat du mardi avant l'exaltation de Sainte-Croix 1390, en présence de Roger de Barrière, damoiseau, seigneur de Frâteaux et autres, demoiselle Assalide Bouche (2), assistée d'Assalide de Pomiers, vicomtesse de Fronsac, femme d'Hélie de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols, sa marraine, et de Marguerite de Pomiers, dame de Fougueyroles, sœur de cette dernière. Ces dames lui constituèrent, pour sa dot, une somme de 600 deniers d'or, appelés francs, dont 460 du chef du seigneur et dame de Grignols, et 40 de celui de la dame de Fougueyroles; la dame de Grignols lui donna en outre une somme de 100 francs. Elle vivait encore en 1412, et eut de son mariage, entr'autres enfants:

1.° Hélie de Taillefer, qui suit;
2.° Marie de Taillefer épousa, par contrat du 25 janvier 1412 (v. st.), Boson de la Barde, damoiseau, seigneur de Jaure, à laquelle il fut constitué en dot une somme de 400 deniers d'or, appelés francs.

On peut encore mettre au nombre des enfants d'Audoin:

Bos, ou Boson de Taillefer, damoiseau, qui épousa

(2) On ignore le nom de ses parents; mais on croit qu'elle était née dans le voisinage de Fronsac.

Melhos du Lau, fille de N.... du Lau, et de Pétronille Salier, de la paroisse de Jogasan en Bazadois; c'est ce qu'on apprend par le testament de cette dernière, daté de Bordeaux, le 14 janvier 1459 (v. st.), par lequel elle reconnaît que Bos de Taillefer, son gendre, avait porté en son hôtel, une somme de soixante livres; elle institue ses héritiers universels, ladite Melhos, et Jean du Lau, par égales portions; fait mention *de religieux homme frère Jean du Lau, maître en la sainte théologie, son fils*; et nomme exécuteurs testamentaires, Amanieu du Vergey, Bos de Taillefer et Jean du Lau. Ils vivaient encore l'un et l'autre en 1490, suivant une donation qu'ils firent en commun à noble Bardin de Taillefer, leur neveu (1).

VI. Hélie de Taillefer, IIIe du nom, damoiseau de Grignols, seigneur de Taillefer, Mauriac, la Grimoardie, la Milonie, et la Massoulie, entra jeune dans la carrière militaire, et paraît avoir fait ses premières armes sous les drapeaux des Anglais, avec Monot de Ségur et plusieurs autres jeunes seigneurs des meilleures familles de la Guienne, qui avaient embrassé le même parti. On apprend par un ancien registre de la maison-de-ville de Périgueux (2) qu'Hélie de Taillefer s'étant joint à Bontems, frère de Pierre de Barrière, seigneur de Villamblard, à Guillaume de Barrière et à Jean de Lavaure, damoiseau, de Grignols, ces jeunes seigneurs, entraînés par leur ardeur guerrière, firent plusieurs incursions jusqu'aux portes de Périgueux et causèrent beaucoup de dommages aux bourgeois et habitants de cette ville. Le registre déjà cité, entre dans des détails assez étendus sur deux de ces expéditions, dont la première eut lieu en 1413, le jour de mardi gras, qui tomba cette année le 20 février; et l'autre, au commencement de l'année 1414. Il succéda, vers le même tems, à Audoin, son père; reçut, le mardi avant la fête de la chaire de Saint-Pierre 1420 (v. st.), de Pierre de

---

(1) *Manuscr. de D. Pradillon, général des Feuillans.*

(2) Hélie de Taillefer y est nommé Héliot, il pouvait avoir alors 21 ou 22 ans.

Planèse de Neuvic, une reconnaissance, dans laquelle Audon, son père, alors défunt, est rappelé; donna à cens, le 12 juin 1421, à Hélie de la Clote, fils de Guillaume, une terre et vigne, situées dans le ténement du Mas-Vigeyral, paroisse de Bruc, près d' un ténement qui avait appartenu à défunt *Séguy de Taillefer;* fit, avec Marguerite Milon, sa femme, le jeudi, jour de l'Ascension (21 mai) 1422, un bail à cens, à Pierre de Puyguillem, dit *Vareno*; en fit un autre en 1424, en faveur de Pierre de Puyimbert, dit *Penot Jaufre*, de la paroisse de Jaure; reçut en 1431 une reconnaissance d'Adémar Faure, de la paroisse de Bruc; consentit, par acte du 2 avril 1437 (*écrit en patois périgourdin*), une obligation de la somme de trois écus et demi *de bon or et de bon poids*, en faveur de Guilhem Chabinel, de la ville de Bergerac, de qui il l'avait empruntée.

Il quitta, sans doute bientôt après, le parti des Anglais, car on trouve un mandement de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, adressé le 18 décembre 1439, à Jean de Beaupoil, receveur de l'aide imposée sur le bas Limousin (1), de payer sur sa recette, *à Héliot Grimoard et à Héliot de Taillefer*, la somme de vingt livres tournois, *pour plusieurs voyages par eux faits, à leurs dépens, à Libourne et à Bourdeaux, pour sçavoir et eulx enquerir de la puissance du comte de Huntington et de la convine des ennemis*; cette somme leur fut payée, suivant la quittance qu'ils en donnèrent un mois après, c'est-à-dire le 18 janvier 1439 (v. st.); il assista, le 15 octobre 1446, au contrat de mariage de Charles Gerald, donzel d'Estissac, avec Catherine de Bideran; fit une acense, le premier mai 1448, à Guillaume du Mas (*de Manso*), de la paroisse de Bruc, en présence de noble homme Tristan de Turenne, damoiseau; en fit une autre, le 27 décembre 1453, avec Marguerite Milon, sa femme. en faveur d'Honorette *Lengenh*, d'une pièce de terre, située près de l'hospice du prieuré de Manzac; est nommé aussi, avec sa femme

---

(1) Cette aide ou contribution, qui était de 5000 francs, avait été mise sur le Bas-Limousin, tant pour la délivrance de la place de Thenon, en Périgord, qui avait été prise depuis peu par les Anglais, que pour résister au comte de Huntington.

dans un acte d'acensement fait en leur nom, le 21 juin 1464, par Bertrand de Taillefer, leur fils; et dans d'autres acensements, datés du 26 septembre, du premier et du 3 décembre 1467, etc. Il mourut la même année ou au commencement de l'année suivante, et fut enterré dans l'église de Douzillac.

Nous rapporterons ici, d'après une enquête de l'an 1472, quelques faits qui prouvent la bonté et l'affabilité du caractère de ce seigneur; ils serviront, en outre à faire connaître l'état du patois périgourdin, à la fin du quinzième siècle. On y verra que cet idiôme avait éprouvé quelques changements et altérations sous le règne de Charles VII. Cette enquête fut faite au sujet d'un différend qui s'était élevé en 1465, entre Bertrand de Taillefer, seigneur de Mauriac, fils et successeur d'Hélie III, et Jean Durieu ou la Borie, de la paroisse du Neuvic, qui se plaignait mal à propos de ce que le seigneur de Mauriac avait voulu le troubler dans la jouissance d'un pré, situé sur le ruisseau du Vern, dans la même paroisse (1).

---

(1) Le premier témoin, nommé Hélie Dauriac, déposa qu'il y avait environ 7 ans (1465), que Hélie de Taillefer, étant devant la chapelle de Saint-Thomas de Mauriac, lui tint à peu près ce langage : « Yeu ay dos bos homés que me donen ma » vita ; so es assaber mon homé de Mauriac, et mon homé » de la Boria : quar mon homé pot tener beaucopt de bestial, » quar yeu ly ay assensat del fluvy de Leyla, jusques à la Cros » del fer, et ly ay assensat lo mayné de la bossa, et d'autrés » villacges, losquals sont contengutz en lasd. confrontacions. »
Le troisième témoin, nommé Pierre Delage, raconte la conversation suivante qu'il eut avec le même seigneur. Celui-ci l'ayant rencontré au moment où il faisait l'éloge du pré en question, lui dit : « Et qui vous a fichat eyssi, peyré ? — Veré » Johan de la Boria. — Aquo es ben fach. — Monsgr no hy ha » ré asrendar per aquest pays. — Marma no, quar de la Croz » del fer jusques al fluvy de Leyla, es de Boria. » Bernard de la Faye, dit le *Capitaine*, de la paroisse de Saint-Léon, raconte aussi qu'Hélie de Taillefer lui dit un jour : » Verayment yeu » ay pla hérétat Boria, tabé coma homé daquest pays, quar » yeu li ay arrendat del fluvy de Leyla, daqui à la Varena, et » jusques à la Crotz del fer, et tirant un chamy al long, qui » part de Muyssido, et s'en vay à Péréguers, et jusques aulx » pontz deu Boyssetz, etc. »

Il avait épousé, avant l'an 1422, demoiselle Huguete, nommée aussi Marguerite Milon, fille unique de Jean Milon (1), appelé autrement Massole, seigneur de la Massoulie, damoiseau de Grignols, et de Catherine de la Roche; elle était née peu après l'an 1400; et reçut, en 1423, une reconnaissance de Bertrand de la Clote, de la paroisse de Bruc, pour une maison ou chambre, située dans le château de Grignols, près de la maison d'Huguete de Méchmont, dame du repaire de Frâteaux; en reçut une autre, en 1434, d'Alexandre *Guilho*, dit *Escarramussa;* passa un grand nombre d'actes, en commun avec son mari; et fit son testament au château de Mauriac, le 26 février 1475 (v. st.); par lequel elle choisit sa sépulture dans l'église de Sainte-Foi de Grignols, où ses père et mère avaient été enterrés; mais par un acte subséquent, daté du 24 mars de la même année, elle changea cette disposition et demanda à être inhumée dans l'église de Douzillac, avec feu Hélie de Taillefer, son mari. Le chapelain de Sainte-Foi, donna à ce sujet, une déclaration conçue en ces termes: *Ay promés per mé, et per mos successours, de noy mectré empâchement de quy quant bo lor semblara de lo translatar*, etc.; elle fit des legs pieux à la même église de Sainte-Foi, ainsi qu'à celles des paroisses où elle avait des propriétés, telles que Bruc, Notre-Dame de Grignols, Manzac, Neuvic, Vallereuil, Douzillac, et Saint-Germain-de-Salembre; et nomma ses trois fils, exécuteurs de son testament. Elle mourut dans l'intervalle de 1477 à 1482, suivant une enquête de l'an 1497, dans

---

(1) Jean Milon ayant perdu, étant fort jeune, Itier Milon, chevalier, son père, fut mis, en 1350, à l'âge de 13 ans, sous la tutelle de Lambert de Vals, *dit* de Périgueux, son oncle: il fit son testament, le 17 novembre 1406, en faveur d'Huguete Milon, sa fille unique, dans le cas où le posthume, dont Catherine de la Roche était enceinte, serait une fille, ou viendrait à mourir, si c'était un garçon; et choisit pour exécuteurs de ses dernières volontés, Audoin de Taillefer Guillaume de Belet, damoiseaux, ses cousins. Il portait aussi le nom de Massole, sans doute en vertu d'une substitution faite en sa faveur, par le dernier rejeton de cette famille, qu'on croit éteinte dans celle de Milon.

laquelle il est dit qu'elle était morte depuis quinze à vingt ans. De son mariage sont issus les enfants suivants:

1.° Bertrand de Taillefer, qui suit ;

2.° Antoine de Taillefer, prêtre, chanoine de l'église séculière et collégiale de Saint-Astier, dès l'an 1447, chapelain et recteur de l'église paroissiale de Saint-Sulpice-de-Roumagnac, fut un des exécuteurs du testament de sa mère, en 1475; et fit le sien, au lieu de Saint-Germain-de-Salembre, le 6 avril 1485 ; par lequel il ordonna que s'il venait à mourir dans le diocèse de Périgueux, son corps fut porté à Saint-Astier, pour être enterré dans la chapelle de la Massoulie, entre la chapelle de Saint-Jean, qui était alors détruite, et la maison de Pierre Dauriac, chanoine: c'était dans cette chapelle qu'étaient les tombeaux de la Massoulie, et où ses prédécesseurs, issus de cette famille, avaient été enterrés; il légua à l'église de Sainte-Foi de Grignols, dans laquelle il avait reçu le baptême, un psautier ancien, qu'il ordonna d'attacher avec une chaîne, à un coffre ou arche, placée devant l'autel, pour assurer sa conservation ; nomma Bertrand et Clinet de Taillefer, ses frères, ses héritiers universels par égales portions, et exécuteurs de son testament ; il avait cessé de vivre avant le 3 août 1510 ;

3.° Cliner de Taillefer, prêtre et chanoine de Saint-Astier, dès l'an 1490, fut nommé un des exécuteurs du testament de sa mère, en 1475; fit le sien, le 3 août 1510 ; par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Astier, entre le tombeau de Jean de Turenne, son neveu et la porte du chœur de l'église; fit plusieurs legs, entr'autres, à cinq confréries, établies à Saint-Astier, dont il était membre, et qui s'appelaient les confréries de Saint-Jean, Saint-Pierre, Saint-Sébastien, Saint-Astier et la Couronne; approuva la donation qu'il avait faite à Charles de Taillefer, son neveu, et l'institua son héritier universel; fit Clinet de Taillefer, aussi son neveu, héritier de ses acquêts ; et nomma exécuteurs de ses dernières volontés,

Jean de Turenne, co-seigneur de la Massoulie, et Charles Vigier, seigneur de la Michinie;

4.° Catherine de Taillefer fut mariée, avant l'an 1457, à Tristan de Turenne, damoiseau, et lui apporta le fief de la Massoulie, situé dans la paroisse de Saint-Astier; ils sont nommés ensemble dans des actes de 1457, 1468, 1474, etc.

VII. Bertrand DE TAILLEFER, damoiseau, seigneur de Mauriac, Douzillac, la Grimoardie, la Massoulie, la Milonie, etc.; fit au nom de son père, plusieurs acensements, dans les années 1464, 1467, etc., de fonds, situés dans les paroisses de Bruc, Manzac, Bourrou, Grung, etc.; rendit hommage, le 27 juin 1471, à Archambaud de Bourdeille, seigneur de Montancès, pour le château de Mauriac, relevant de celui de Montancès (1). Marguerite Milon, sa mère, ratifia par son testament de l'an 1475, la nomination qu'elle et feu Hélie de Taillefer, son mari, avaient faite de lui, pour leur héritier universel, lorsqu'il contracta mariage avec Marguerite du Breuil; il obtint le 12 avril 1480, des lettres de la chancellerie près le parlement de Bordeaux, pour rentrer dans plusieurs terres et seigneuries, situées en Périgord, et possédées par ses prédécesseurs, dont quelques personnes s'étaient emparées depuis trente ans; accorda, comme seigneur foncier et direct, par acte passé à Grignols, le 5 mars 1482 (v. st.), l'investiture d'une terre située dans la paroisse de Saint-Paul de Serre; et fit son testament à Mauriac, le 2 octobre 1495, par lequel il ordonna que son corps fût enterré dans le cimetière de l'église de Douzillac, et qu'on donnât à chaque prêtre qui assisterait à ses obsèques, *quatre blancs et un repas;* fit plusieurs legs pieux; donna l'usufruit de ses biens à sa femme et en cas d'incompatibilité avec son héritier, il lui légua ses rentes de Neuvic et sa maison de la Borie; et nomma exécuteurs testamentaires Clinet de Taillefer, son frère, Bertrand de la Barde, seigneur de Jaure, et Marguerite du Breuil, sa femme; eut un procès, en 1497, avec Jean de Talleyrand, seigneur de

---

(1) *Vol.* 56 *des chevaliers du Saint-Esprit, fol.* 5921; *et vol.* 38, *fol.* 5742.

Grignols, au sujet de la chaussée, qui conduisait l'eau aux moulins à blé et à fer, de Mauriac; fit un second testament, le dernier août 1503, par lequel il demanda soixante prêtres à son enterrement, et choisit sa sépulture dans l'église de Douzillac; il mourut peu de tems après. Il avait épousé, avant l'année 1475, demoiselle Marguerite du Breuil, qui fit son testament le 18 avril 1498; et ne vivait plus en 1503. Ils laissèrent de leur mariage :

1.° Charles de Taillefer, qui suit;

2.° Guillaume de Taillefer, prêtre chanoine de la Réole, ensuite de Saint-Astier, fit son testament le 21 juin 1521; par lequel il ordonna que son corps fût inhumé dans l'église de Douzillac; et institua héritier universel, noble Hugues de Taillefer, seigneur de Mauriac, son neveu, avec la condition que s'il ne voulait pas acquitter ses legs, il donnerait tous ses biens au chapitre de Saint-Astier; il fit exécuteurs de ses dernières volontés, Bertrand de la Barde, seigneur de Jaure, et Clinet de Taillefer, chanoine de Saint-Astier, son frère;

Enfants naturels :

a. Guillaume de Taillefer, } légataires,
b. Antoine de Taillefer, } en 1521;

3.° Jacques de Taillefer, mort jeune;

4.° Clinet de Taillefer, prêtre et chanoine de Saint-Astier, protonotaire du Saint-Siége et recteur de l'église paroissiale de Saint-Sulpice de Roumagnac, vivait encore en 1541. (On croit qu'il embrassa la réformation);

Fille naturelle :

Anne de Taillefer;

5.° Sérène de Taillefer, mariée par contrat du 2 septembre 1485, à noble Joachim de la Ville, écuyer;

6.° Catherine de Taillefer, épousa, par contrat du 5 novembre 1487, Gaillard de Melet, écuyer, seigneur de Gonteau (ou Gontaut), au diocèse d'Agen;

7.° Françoise de Taillefer, s'allia, par contrat du

16 juin 1495, à noble Pierre Vigier, écuyer, seigneur de Plas et de Ségonzac;

8.° Jacquette de Taillefer contracta mariage, le 17 novembre 1497, avec noble Louis de la Cropte, écuyer, seigneur de Chantérac;

Enfants naturels de Bertrand de Taillefer :

a. Tristan de Taillefer,
b. Mathurin de Taillefer.

VIII. Charles de Taillefer, damoiseau, seigneur de Mauriac, la Grimoardie, la Massoulie, la Milonie et Leyssandie, fut institué héritier universel par les deux testaments de son père, des années 1495 et 1503; il donna, le 12 janvier 1506 (v. st.), à métairie perpétuelle, à moitié fruits et profits, à trois frères, nommés Pouget, le mainement de Leyssandie et *de las Vinhonias*, situé dans la paroisse de Montrent, qu'il avait acquis d'Arnaud Pouget, leur père; et reçut de leur part, le 21 novembre 1508, une quittance de certaine quantité d'argent et de blé; fit procéder, par Jean le Maître, sergent-général du Roi, commissaire nommé à cet effet, les 11 et 12 mai 1508, aux premières et secondes criées, pour la vente de la maison noble de Fougueyroles et ses dépendances, à raison du défaut de paiement d'une somme d'argent, qui lui était due par Jean de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols, à qui la maison de Fougueyroles appartenait; fut institué héritier universel par le testament de Clinet de Taillefer, son oncle, le 3 août 1510; et fit le sien, le 16 septembre de la même année, par lequel il ordonna que son corps fût enterré dans l'église de Douzillac, qu'on appelât cent prêtres le jour de son enterrement, et pareil nombre à la huitaine et au bout de l'an; donna à Jeanne de la Chassagne, sa femme, pour les agréables services qu'elle lui avait rendus, la métairie de Leyssandie et les rentes en dépendant, lui confia l'administration de ses biens, la chargea de la tutelle de ses enfants, conjointement avec Hugues et François de la Chassagne, ses beaux-frères; et nomma ses exécuteurs testamentaires, Bertrand de la Barde, seigneur de Jaure, et Guinot de Grimoard, seigneur de Frâteaux. On ne connaît pas la date de sa mort, mais il est certain qu'il ne vivait plus le 7 août 1519. Il avait épousé, par contrat

passé au château de la Chassagne (ou Cassagne), au diocèse de Sarlat, le 28 juillet 1496, demoiselle Jeanne de la Chassagne (1), fille d'Hugues, écuyer, seigneur de la Chassagne et de Vieilval, et de défunte dame Marguerite de Noailles; les articles de ce mariage furent passés au château de la Chassagne, en présence d'Antoine, seigneur de Noailles; de Jean du Breuil, seigneur du Fraisse; de Gilles de Felets, seigneur de Felets; de Bertrand de la Barde, seigneur de Jaure; de Jean, seigneur de Larmandie, etc. Elle fit son testament, étant veuve, le dernier de janvier 1526 (v. st.), par lequel elle choisit sa sépulture dans l'église de Douzillac, demanda quatre-vingts prêtres à son enterrement, et nomma exécuteurs de son testament, Denis de la Chassagne, protonotaire du Saint-Siége apostolique, prieur de Saint-Cyprien, et François de la Chassagne, prieur de Saint-Avit, ses frères. De cette alliance provinrent les enfants suivants:

1.° Hugues de Taillefer, fut institué héritier universel par le testament de son père, en 1510, celui de Guillaume de Taillefer, prêtre, son oncle, en 1521, et celui de sa mère, en 1526. Il avait un procès avec Jean de la Coste, et obtint un appointement le 21 août 1520; était encore sous la curatelle de Denis de la Chassagne, son oncle, le 2 juin 1523; donna procuration, le 2 avril 1524, à Mathurin de Rouzier, prêtre, pour traiter et transiger en son nom, tant en demandant qu'en défendant, sur les procès qu'il

---

(1) Les seigneurs de la Chassagne, ou Cassagne, au diocèse de Sarlat, semblent tirer leur origine de la maison d'Aix ou d'Aytz, également distinguée par son ancienneté et par ses alliances. Outre la branche de la Chassagne, qui s'est fondue, dans le seizième siècle, dans la maison de la Mothe-Fouquet, elle en a produit plusieurs autres, dont quelques-unes subsistent encore, telles que celles des marquis de la Villedieu, en Poitou, qui a fourni deux lieutenants-généraux des armées du Roi, celle de Siorac de la Garde, en Périgord, etc. La branche d'Aytz de Meymy et la Feuillade, qui était établie dans le voisinage de Périgueux, depuis près de 400 ans, s'est éteinte, il y a environ un siècle, dans la maison de Beaupoil-Saint-Aulaire-Fontenilles.

avait avec nobles Louis de la Cropte et Jean de la Porte, seigneurs de Chanterac; donna une autre procuration, le 8 mai 1531, au nom de Geraud de Taillefer, son frère; et fit son testament au château de Mauriac, le 16 octobre 1541, par lequel il fit héritier, Geraud, son frère, en le prenant par la main, et lui disant: *Mon frère, je vous fais mon héritier universel, et vous donne tous et chacuns mes biens;* il mourut le même jour ou le lendemain, sans laisser de postérité;

2.° Geraud de Taillefer, écuyer, fut légataire par les testaments de ses père et mère, en 1510 et 1526. Ayant succédé à Hugues, son frère aîné (mort depuis quelques jours), il obtint, le 28 octobre 1541, un délai d'un an, pour faire hommage au Roi de Navarre, comte de Périgord, entre les mains de Rollet, bâtard d'Albret, gouverneur et lieutenant-général des terres d'Albret, et commissaire du même roi de Navarre, pour la réception des hommages qui lui sont dûs; fut convoqué au ban de la noblesse de Périgord, le 10 octobre 1542; obtint un nouveau délai, qui fut de deux mois, le premier juin 1543, pour faire hommage de sa terre de Mauriac, au roi de Navarre; il allégua, pour motif de ce délai, l'ignorance où il était des renseignements qui prouvaient la mouvance de cette terre. Représenté par Antoine de Taillefer, prêtre, curé de Saint-Sulpice, il reçut, le 5 février 1554, la quittance qui lui fut donnée, en la ville de Saint-Astier, par Louis de la Baye, écuyer, habitant de la paroisse d'Archegne, en Poitou, stipulant, comme fondé de procuration de François de la Rochechandry, écuyer, seigneur de la Touche, et de dame Françoise de Cousdun, sa femme, de la somme de cent livres tournois, pour raison de l'afferme de la métairie de Leyssandie, et de pareille somme pour l'afferme des rentes appartenant à ladite de Cousdun, pour le terme de la Chandeleur passée; enfin, il fit son testament, le 18 mars 1557 (v. st.), par lequel il demanda à être enterré dans l'église de

Douzillac, ès tombeaux de ses prédécesseurs, et qu'on appelât à son enterrement cent cinquante prêtres, *chantant messe*; donna à sa femme l'usufruit de ses biens, et en cas d'incompatibilité avec son héritier, il lui légua la maison qu'il avait dans la ville de Saint-Astier, les revenus des biens qu'il possédait dans la paroisse de ce nom, et la moitié de la métairie de Leyssandie; nomma exécuteurs de ses dernières volontés, Jean de la Chassagne, écuyer, seigneur de la Chassagne et baron de Tonnai-Boutonne, Bertrand de Fages, abbé de Beaulieu, et Clinet et Antoine de Taillefer, chanoines de Saint-Astier. Il avait épousé, en 1545 (v. st.), demoiselle Madelaine d'Espagne (1), suivant la dispense de deux bans qu'il otbint, le 4 mars de cette année, de Jacques des Prés, licencié-ès-droits, archidiacre de Bergerac, archiprêtre de Valeuil, chanoine des deux églises de Périgueux, official et vicaire-général du cardinal Augustin de Trivulce, administrateur de l'évêché de Périgueux. Il mourut sans laisser d'enfants légitimes.

Enfants naturels :

a. Jean de Taillefer,
b. François de Taillefer,
c. Lyette de Taillefer,
} légataires en 1557;

3.° Antoine de Taillefer, qui suit;

4.° Annet ou Agnet de Taillefer, curé de Saint-Caprais-de-Grateloup, au diocèse d'Agen, ensuite archiprêtre de Velines, en Périgord;

5.° Catherine de Taillefer, mariée, par contrat du 18 janvier 1520 (v. st.), à Raimond de la Porte, fils de noble Michel de la Porte, co-seigneur de la Salle-de-l'Isle, et de Marie de Montagrier : le futur époux y fut assisté de son père et de noble Pierre des Ecuyers, seigneur des Ecuyers, son cousin-germain;

6.° Françoise de Taillefer, morte jeune, avant l'an 1526;

---

(1) Son contrat de mariage ne se retrouve pas, mais la date en est conservée dans la dispense des deux bans, citée plus haut.

7.° Marguerite de Taillefer, épousa, par contrat du 15 mai 1526, François de la Faye, écuyer, seigneur de Lugerac, fils de feu noble Esquivat de la Faye, habitant de la paroisse de Montignac-Charente.

IX. Antoine DE TAILLEFER, écuyer, seigneur de Mauriac, la Grimoardie, Châteaumerle, Leyssandie, etc., appelé, d'abord, seigneur de la Tour, succéda à Geraud, son frère, qui l'avait institué son héritier universel par son testament du 18 mars 1557 (v. st.); acquit le 20 juin 1565, d'Hélie de Lespine, habitant de Grignols, qui agissait en qualité de tuteur des enfants de feu Léonard Dumas et de Marguerite de Merle, un pré, situé sur la rivière de l'Isle, au lieu appelé le grand pré de Mauriac; obtint, le 23 juin 1568, un arrêt du parlement de Bordeaux, contre plusieurs de ses tenanciers, qui refusaient de le reconnaître, et de lui payer les lots et ventes, et les cens et rentes qu'ils lui devaient; fit deux testaments, l'un, le 1er et le 23 novembre 1565, et l'autre, le 4 février 1576. Les exécuteurs du premier, furent Joseph de la Chassagne, conseiller du Roi au parlement de Bordeaux, Guillaume de la Chassagne, archiprêtre de Sainte-Manne, et sacristain de l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, et Clinet et Antoine de Taillefer, chanoines de Saint-Astier, ses frères; fit un codicille le 6 décembre 1583, et mourut peu de jours avant l'ouverture de son second testament, qui eut lieu le 4 février 1586.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Castel-en-Dorte, le 9 octobre 1556, demoiselle Jeanne de Ségur, fille de défunts Pierre de Ségur, chevalier, seigneur de Sainte-Aulaye, Ponchat et Montazeau, et de dame Lucrèce de la Chassagne; elle y fut assistée de Geoffroi de la Chassagne, conseiller du Roi et président en la cour de parlement de Bordeaux, seigneur de Preissac, en partie de Castel-en-Dorte, son aïeul, de Pierre de Ségur, seigneur et baron de Pardaillan, et de Bertrand de Ségur, écuyer, seigneur de la Molière, ses oncles paternels; elle était fille unique, et héritière de sa mère; testa le 26 août 1585, et le.... de mai 1588; fit une donation, le 11 décembre 1599, à Daniel de Taillefer, son second fils; vivait encore le 8 novembre

1604, et faisait sa résidence au lieu de Barrilhon, près du château de Mauriac. De son mariage sont issus six enfants :

1.° Jean de Taillefer, institué héritier universel par le premier testament de son père, en 1565, ne vivait plus en 1576;
2.° Isaac de Taillefer, qui suit;
3.° Daniel de Taillefer, auteur de la branche de Barrière, qui sera rapportée après l'aînée;
4.° Anne de Taillefer, mariée, 1.°, à noble Annet Cotet (ou Cothet), écuyer, seigneur de la Roque et du Peuch; 2.°, par contrat du 20 novembre 1584, à Jacques de Brenieu, écuyer, seigneur de Brenieu, en Vivarais, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, et gouverneur de la ville et château de Leitoure; elle testa le 27 octobre 1595;
5.° Catherine de Taillefer, épousa, par contrat du premier octobre 1583, Philippe de Fayolle, écuyer seigneur de Fayolle, Tocane, etc., fils d'Arnaud II, seigneur de Fayolle, et de Jacquette de la Baume;
6.° Marie de Taillefer, s'allia, par contrat du 26 novembre 1595, à noble Jean Gravier, écuyer, seigneur de la Garde, Viresac et Syrac, habitant de la maison noble de la Garde, paroisse de Saint-Romain, dans le marquisat de Fronsac.

X. Isaac DE TAILLEFER, écuyer, seigneur de Mauriac, Douzillac, Châteaumerle, la Mothe, Saint-Gery, Leyssandie, la Tour, etc., né le 2 janvier 1564, et institué héritier universel par le testament de son père, en 1576; donna plusieurs quittances de la dot constituée à Isabeau Bouchard-d'Aubeterre, sa femme, entr'autres en 1588, 1592 et 1597; reçut avec Daniel, son frère, le 4 janvier 1599, une quittance, qui leur fut donnée par Annet de Saint-Aulaire, écuyer, seigneur de Fontenilles et de Douchapt, Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de la Jarte et Pierre de Fayard, écuyer, seigneur des Combes et de l'Aiguillac, d'une somme d'argent que ces derniers leur avaient prêtée, par contrat d'obligation du 23 juillet 1597. Enfin, il fit son testament, en sa maison noble de Leyssandie, paroisse de Montrent, le 10 août

1605, par lequel il demanda à être enterré ès tombeaux de ses père et mère, dans l'église de Douzillac, *sans pompe, mais seulement en la même manière qu'ont accoutumé d'être enterrés, les gens de sa qualité, profession et religion réformée;* nomma tuteurs de ses enfants mineurs, Geofroi et Joseph de Montaigu, père et fils, seigneurs de Bussaguet et de Gayat, conseillers au parlement de Bordeaux, Louis de Lagut, chevalier, seigneur de Montardit, l'Isle et Mensignac, Gabrielle de Laurensanes, dame douairière d'Aubeterre, sa belle-mère, et Daniel de Taillefer, seigneur de Barrière, son frère; leur donna pour tuteurs honoraires et conseils, François de Ségur, chevalier, seigneur de Saint-Aulaye, Montazeau et Ponchat, son oncle maternel, et Jean de Fayolle, chevalier, seigneur de la Jarte; et chargea de l'exécution de ses dernières volontés, Daniel de Talleyrand, seigneur de Grignols et prince du Chalais, Louis Bouchard, baron d'Aubeterre, Jean de Foucauld, chevalier, seigneur de Lardimalie et baron d'Auberoche, et Isaac d'Aytz-de-Meymy, chevalier, seigneur de la Feuillade et de Meymy. On ne connaît pas la date de sa mort; mais il est certain qu'il ne vivait plus le 10 janvier 1609, car, suivant un acte de ce jour, ses enfants étaient sous la tutelle de Daniel de Taillefer, leur oncle.

Il avait épousé, par contrat du 28 août 1587, demoiselle Isabeau Bouchard-d'Aubeterre, sœur de David Bouchard, vicomte et baron d'Aubeterre, chevalier des deux ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en son conseil privé et d'état, gouverneur, sénéchal et lieutenant-général pour Sa Majesté au pays de Périgord; et fille de feu François Bouchard, vicomte d'Aubeterre, et de dame Gabrielle de Laurensanes; elle y fut assistée de sa mère et de son frère; et le futur époux le fut de Daniel, son frère, de Louis de Lagut, écuyer, seigneur de Montardit et de l'Isle, de Philippe de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle, et de Jean de Beaulieu, écuyer, seigneur de la Fillolie, agissant comme procureurs, et ayant charge spéciale de Jeanne de Ségur, dame douairière de Mauriac, sa mère. Les enfants provenus de cette alliance, sont :

1.° François de Taillefer, qui suit;

2.° Louis de Taillefer, chevalier, seigneur de la

Tour-de-Mauriac, capitaine dans le régiment de M. le duc de Candale, entretenu pour le service du Roi, en Hollande. Etant sur le point de partir, pour aller commander sa compagnie en Hollande, il fit son testament à Bordeaux, le 6 avril 1636, en présence de Luc de Cazenave, habitant de Bordeaux, et de Bertrand de Lespine, habitant de la ville de Grignols; et chargea de son exécution, Jean de Taillefer, vicomte de Roussille, son cousin. Il ne nomme pas sa femme, parce que son mariage n'était encore que proposé; mais il fut accompli bientôt après. Il devint, dans la suite, colonel d'un régiment d'infanterie, entretenu au service des états-généraux de Hollande, et gouverneur de Breda; faisait sa résidence à la Haye, et avait cessé de vivre en 1688; il laissa quatre filles, qui se retirèrent, avec leur père, en Hollande, lors de la révocation de l'édit de Nantes, et il paraît que deux s'y marièrent :

a. Anne de Taillefer, demoiselle de Mauriac;
b Louise de Taillefer, dame de Noordwick;
c. Willelmine de Taillefer, dame de Marquet;
d. Isabelle de Taillefer, demoiselle de la Tour;

3.° Isaac de Taillefer, vivant en 1605;

4.° Gabrielle de Taillefer, femme de Louis de Lagut, écuyer, seigneur de Sorges et du Caillaud;

5.° Jeanne de Taillefer, mariée, par contrat du 2 octobre 1617, à Galiot de Chabans, écuyer, seigneur du Verdier, fils de Jean de Chabans, écuyer, seigneur de Vigier, de Siorac et de Saint-André-de-Double, et de dame Elisabeth de la Fillolie;

6.° Marie de Taillefer, fit son testament, le 18 juin 1621, en faveur de François, son frère aîné, et mourut sans alliance;

7.° Marguerite de Taillefer (appelée aussi Louise), épousa, par contrat du 3 décembre 1634, Hélie de Chabans, écuyer, seigneur du Couret, capitaine de cavalerie, frère de Galiot, auquel elle apporta en mariage le fief des Cinq-Ponts, situé dans la paroisse de Neuvic.

XI. François de Taillefer, chevalier, seigneur de Mauriac, Douzillac, Leyssandie, Châteaumerle, la Tour, etc., né en 1595, fut institué héritier universel par le testament de son père, du 10 août 1605, sous la condition expresse de vivre dans la religion réformée; reçut, le 24 janvier 1618, de Galiot de Chabans, quittance d'une partie de la dot qui avait été constituée à Jeanne de Taillefer, sa femme; Louis de Taillefer, seigneur de la Tour, son frère et lui, eurent acte de la représentation de leurs titres, et furent maintenus par ordonnance de MM. de Verthamon et de Gourgue, commissaires généraux, députés par le Roi, pour le régalement des tailles en Guienne, le 14 mai 1635. Il fit une nouvelle production de ses titres, devant M. Pello, intendant de Guienne, qui lui donna acte de cette représentation, le 5 janvier 1667: il y rapporte l'origine de sa famille, à Wlgrin Ier, comte de Périgord et d'Angoulême, et fait mention de l'action héroïque qui mérita à un de ses ancêtres, le surnom de Taillefer (1); transigea, le 20 avril 1673, conjointement avec Daniel, son fils, majeur, émancipé et qualifié *chevalier, seigneur de Douzillac,* avec Henri de Taillefer, comte de Roussille, son cousin, au sujet d'une somme d'argent, pour laquelle il avait consenti une obligation, le 12 novembre 1644, en faveur du feu vicomte de Roussille (Jean), père de Henri; enfin, il fit un testament mutuel avec sa femme, le 7 juillet 1676, et mourut peu de tems après. Il avait épousé, par contrat du 15 novembre 1624, demoiselle Marie Marchais, fille de François Marchais, écuyer, seigneur du Fief et de Romas, en Saintonge, et de dame Esther d'Audebert, dont il eut les enfants suivants :

1.° Daniel de Taillefer, qui suit;
2.° Isaac de Taillefer, écuyer, seigneur de la Varène et de la Servantie, fut légataire par le testament mutuel de ses père et mère, de l'an 1676, du fief de la Servantie et des rentes qu'ils avaient dans la paroisse de Saint-Germain de Salembre; il fit un testament clos, le 4 décembre, dans

(1) Comme il était alors âgé de 72 ans, et infirme il chargea Daniel, son fils, de faire cette production.

lequel il prend la qualité de *seigneur de Douzillac*; et vivait encore le 25 mai 1704;

3.° Jean-François de Taillefer, écuyer, seigneur de la Tour, reçut, le 3 juin 1688, une donation des demoiselles de Taillefer, ses cousines, filles de Louis; se retira en Hollande, lors de la révocation de l'édit de Nantes, où il vivait encore le 14 juillet 1692;

4.° Louise de Taillefer, mariée, par contrat du 26 avril 1653, à Philippe de Mellet, chevalier, seigneur de Neuvic, Saint-Pardoux, Lenclave et Saint-Martial, mourut à Neuvic, le 9 juin 1703;

5.° Marie de Taillefer avait épousé, avant 1652, François de la Cropte, écuyer, seigneur de Beauséjour, de la branche de Saint-Abre, dont elle fut la première femme;

6.° Angélique de Taillefer, s'allia par contrat du 1er août 1667, à Antoine des Achards-de-Joumard de la Brangelie, chevalier, seigneur, vicomte de Léger, fils de Nicolas, chevalier, seigneur de la Brangelie, etc. et de dame Claire de Chabans; elle était veuve le 26 mai 1704.

7.° Livie, ou Ladie de Taillefer, demoiselle de Mauriac, vivait encore, non mariée, le 25 mai de l'an 1704.

XII. Daniel DE TAILLEFER, chevalier, seigneur de Mauriac, ou Moriac, Douzillac, la Tour, etc., fut chargé par son père, âgé de 72 ans, de produire les titres de sa famille, devant M. Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux, et eut acte de cette représentation, le 5 janvier 1667; eut un procès avec Jean-François de Taillefer, seigneur de la Tour, son frère, sur lequel intervint un arrêt du parlement de Bordeaux, le 14 juillet 1692, qui le condamna à rendre à ce dernier, les rentes qui avaient appartenu à Louis de Taillefer, seigneur de la Tour, leur oncle commun; fit avec sa femme un testament clos et mutuel, le 19 octobre 1704; et vivait encore en 1706.

Il avait été marié deux fois, 1.° en 1668, à Jacquette de Ségur, demoiselle du Grand-Peuch, fille de feu Berard de Ségur, chevalier, seigneur, vicomte de Ca-

banac, seigneur du Grand-Peuch, la Loubière, Blanquefargue, etc., et de dame Esther de Polignac, dont il n'eut pas d'enfants : ils s'étaient mariés, suivant le rit protestant, comme il paraît par le certificat de la publication des bans, donné le 28 octobre 1668, par les ministre et anciens de l'église réformée de Mussidan; elle fit son testament, le 17 août 1677.

Il épousa en secondes noces, par contrat passé à Périgueux, le 28 février 1688, Henriette d'Aubusson, demoiselle de Beauregard, fille de feu Jean d'Aubusson, chevalier, seigneur de Beauregard, Mortemart, Bardou, etc., et de dame Jeanne de Loudat ; elle vivait encore, étant veuve, le 17 décembre 1715, et ne laissa de son mariage, que deux filles, qui suivent :

1.° Marguerite de Taillefer, née la nuit du 23 au 24 novembre 1690, épousa par contrat du 25 mai 1704, Gabriel de Talleyrand, chevalier, seigneur, comte de Grignols, baron de Beauville, Beauséjour, etc., fils de défunt Adrien de Talleyrand, comte de Grignols, etc., et de dame Suzanne Jaubert de Saint-Gelais; elle mourut, âgée de 23 ans, en 1713 ;

2.° Livie-Marguerite de Taillefer, appelée aussi Marguerite-Louise, naquit le 6 janvier 1691, et fut mariée par contrat du 10 décembre 1724, à François de Chauveron de Dussac, capitaine de cavalerie, et chevalier de Saint-Louis, fils d'Annet de Chauveron, chevalier, seigneur de Dussac, et de dame Catherine de Bodin de la Guilhaumie.

Branche des seigneurs de Barrière et vicomtes de Roussille.

X. Daniel DE TAILLEFER, chevalier, seigneur de Châteaumerle, Barrière, Villamblard, Longua, Saint-Louis, la Sauvetat-Grasset, vicomte de Roussille (1), etc.,

---

(1) La terre de Roussille, qui faisait autrefois partie du domaine des comtes de Périgord, avait le titre de vicomté et était comprise au nombre des anciennes châtellenies du Périgord ; elle consistait encore, dans le quatorzième siècle, en six paroisses, nommées Roussille, Saint-Julien, Montagnac-la-Crempse,

gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, appelé dans sa jeunesse, *M. de Châteaumerle*, était second fils d'Antoine de Taillefer, seigneur de Mauriac, et de Jeanne de Ségur; il n'était pas encore né le 23 novembre 1565, lors du premier testament de son père, mais il est probable que c'est de lui que sa mère était alors enceinte; il fut légataire d'une somme d'argent par le testament de son père, du 4 février 1576, et celui de sa mère, du 26 août 1585; obtint un brevet du roi, daté du camp de Clermont en Beauvaisis, le 8 septembre 1590, par lequel, *Sa Majesté, mettant en considération, et ayant égard aux continuels services qu'il lui faisait ordinairement en ses guerres, et pour lui donner le moyen de les continuer,* elle lui fait don des deux tiers des fruits et revenus des bénéfices de Bruc, et de Jaure, en Périgord, tenus par le nommé *la Guillotière, chantre de Périgueux, du nombre des rebelles.* Jeanne de Ségur, sa mère, lui fit don le 11 décembre 1599, de la somme de 5000 livres, à prendre sur les droits qu'elle avait sur la seigneurie de Mauriac; il avait dès l'an 1604, fait hommage au roi, pour sa terre de Barrière (1);

Douville, la Sauvetat, et Beleymas; au-dessus du bourg, qui renfermait cent feux, était situé le château, dont la construction paraît remonter au tems de la seconde race de nos Rois, et dont il ne reste plus que des ruines; il fut assiégé en 1397, par le sénéchal du Périgord, qui y fut blessé au genou, par une machine appelée *dondayne*; mais après quelques jours de siége, il le prit et le fit raser. A la confiscation du comté de Périgord sur la maison de Talleyrand, la seigneurie de Roussille passa sucessivement aux maisons d'Orléans et de Châtillon-Penthièvre: Jean de Bretagne en fit don, en 1451, à Malrigou de Bideran, qui l'a possédée, ainsi que Garci-Arnaud, son fils, jusques vers la fin du quinzième siècle; elle a appartenu ensuite aux seigneurs de Puyguion, de Calvimont et d'Aydie de Ribérac; Bertrand de Lur, seigneur de Longa, en fit l'acquisition en 1530. Elle a passé depuis par succession, en 1599, dans la maison de Taillefer, qui l'a vendue, en 1774, aux seigneurs de Tessières de la Bertinie, et de Cosson de la Sudrie.

(1) Le roi Louis XIV écrivit à ce sujet, le 2 janvier 1604, au seigneur de Foucauld-Lardimalie, conseiller du Roi, gentilhomme de sa chambre, et gouverneur des comté de Périgord et vicomté de Limoges, et le chargea de recevoir les foi et hommage-lige que *Daniel de Taillefer était tenu de faire en personne au Roi.*

mais n'ayant pu se déplacer pour cause de maladie, la prestation de cet hommage fut différée jusqu'au 12 avril 1608, qu'il le rendit en personne, entre les mains du chancelier de Sillery. Il répara, en 1619, et fit agrandir son château de Villamblard, qui avait éprouvé beaucoup de dégradations, durant les troubles précédents (1), il fit construire un grand corps de logis sur de vieilles masures, où était auparavant l'église paroissiale de Villamblard; ce corps de logis devait être terminé par une grosse tour carrée, du côté de la terrasse du château; et au coin de cette tour, on devait élever une guérite, garnie tout autour de machecoulis. Il reçut le 20 juillet 1620, de la reine mère, la commission de lever incessamment une compagnie de cent hommes de pied, *des plus vaillants et aguerris qu'il pourra trouver, sous la charge du marquis de Mirambeau;* rendit hommage de ses terres au roi Louis XIII, le 10 juin 1623; obtint du duc d'Epernon, le 13 mars 1627, une ordonnance portant défense aux troupes, de loger, ni fourrager dans les terres de Barrière, Roussille et la Sauvetat; fit son testament le 25 mai 1629, et vécut encore plusieurs années, qu'il employa au service du roi; il obtint un passe-port, daté de Saint-Jean de Morienne, le 30 juillet 1630, pour aller à l'armée du roi, en Piémont, *pour affaires qui regardaient le service de Sa Majesté;* il en obtint un autre du roi lui-même, daté de Saint-Germain-en-Laye, le 10 août 1632, pour se rendre dans les provinces de Guienne et de Languedoc; passa, le 18 avril 1633, un acte avec Guy de Lespinasse, par

---

(1) Le château de Villamblard était autrefois flanqué de grosses et hautes tours, et entouré de fossés remplis d'eau; ce qui le rendait difficile à prendre; il a soutenu plusieurs siéges, dans l'un desquels la plus haute tour fut abattue, après trois jours de bombardement: ce siége a été célébré dans une vieille chanson en patois, qui est devenue très-rare; nous en citerons ici le premier couplet:

Bravé châteou de Villamblard,
Ah! bé sès-tu fort de murailles!
Tréis jours, tréis nets fas canouné
Sans y fairé aucun doumagé.
Mas quant au quatré sé vengué,
Lo pus n'auto tour tomb'à terro, etc.

lequel il lui céda la moitié de la métairie de la Fargue, située dans la paroisse de Beleymas; donna sa procuration à Théophile Charon, conseiller du roi, lieutenant particulier au siége de Bergérac, pour assister en son nom, au contrat de mariage de Jean de Taillefer son fils, du 25 juin 1638. On ignore la date précise de sa mort, mais il paraît qu'il ne vivait plus le 13 juin 1640, comme on peut l'inférer d'une lettre que M. de Sourdis écrivit à madame de Barrière.

Il avait épousé, par articles passés le 13 décembre 1599, et reconnus, au château de Longa, paroisse de St.-Médard de Limeuil, le dernier février 1600, demoiselle Anne de Lur (1), fille aînée de Michel de Lur (2), chevalier, seigneur de Longa, (ou Longua), Barrière, Mussidan, Saint-Louis, la Mothe-Tilhy, en Champagne, vicomte de Roussille, chambellan de la maison du roi, et de dame Anne Raguier-d'Esternay (3);

---

(1) Anne de Lur avait deux sœurs: 1.° Marie de Lur, femme en premières noces, d'Henri de Clermont, baron de Piles; et en secondes noces, de Pierre de Masparaud, seigneur de Buis, qu'elle rendit père de Godefroi de Masparaud, dont la fille unique porta la terre de Longa au marquis de l'Isle, du nom de Cosson, son mari; 2.° Henrie, ou Henriette de Lur, fut mariée, en 1613, à Charles de Chabot, baron de Saint-Aulaye-sur-Drône, en Périgord, fils de Léonor de Chabot, baron de Jarnac, seigneur de Saint-Gelais, Saint-Aulaye, Montlieu, etc., gentilhomme de la chambre du Roi, et de Marguerite de Durfort-de-Duras; et fut mère d'Henri de Chabot, qui, par son mariage, contracté en 1645, avec Marguerite, duchesse de Rohan, princesse de Léon, comtesse de Porrhoët, devint duc de Rohan-Chabot, pair de France.

(2) Michel de Lur était fils de Bertrand de Lur, seigneur de Longa, Barrière, etc., et de Jeanne de Cardaillac, petit-fils d'autre Bertrand de Lur, et de Catherine de Gontaut-de-Biron, et arrière-petit-fils de Bardin de Lur, qui devint seigneur de Barrière, par son mariage, en 1448, avec Anne de Barrière, héritière de la terre de ce nom.

La maison de Lur, originaire du Limosin, est d'ancienne chevalerie, et est connue depuis le douzième siècle; il en existe encore une branche, établie à Bordeaux, sous le nom de Lur-Saluces, vicomtes d'Uza, également distinguée par ses services et ses alliances.

(3) Anne de Raguier-d'Esternay, mère d'Anne de Lur, tirait son extraction, par Marie de Bethune, sa mère, des mai-

elle survécut à son mari, et fit son testament au château de Barrière, le 9 janvier 1641; par lequel elle demanda à être inhumée auprès de son mari, de son fils et de ses filles décédés; déclara que son mari avait commencé à faire construire un temple pour ceux de la R. P. R. et ajouta que, *dans le cas où ceux-ci viendraient à être interrompus dans l'exercice de leur religion,* elle léguerait ce temple à Charles de Taillefer, son fils; elle institua ses héritiers universels, par égales portions, les enfants qui lui restaient, et qui étaient alors au nombre de sept. Fit un codicille le 15 octobre suivant; et trois ans après, c'est-à-dire, le 29 septembre 1644, elle déclara devant témoins, qu'elle avait fait un testament clos, en 1641, et le déposa cacheté entre les mains de d'Agrafeilh, notaire royal; elle ne vivait plus le 12 novembre suivant (1); les enfants issus de son mariage sont :

---

sons d'Angleterre, d'Anglure, d'Apremont, d'Auvergne, de Bethune, de Blammont, de Boisgency, de Bourbon ancien, de Bourgogne, de Broyes, de Champagne, de Charenton, de Châtillon, de Coucy, de Crépy, de Dammartin, de Dampierre, d'Estouteville, de Flandre, de France, de Grancey, de Hornes, de Lorraine, de Melun, de Montbelliard, de Montmorency, de Montreuil-Bellay, de Neelle, de Neufchâtel, de Normandie, de Roucy, de Roye, de Sarrebruck, de Saxe, de Sully, de Vermandois et de Vienne.

(1) Anne de Lup était zélée protestante, comme on peut en juger par l'extrait suivant de son testament; où après avoir exhorté ses enfants à vivre en paix et amitié entr'eux, et surtout avec leur aîné, avec lequel elle les conjure de n'avoir aucun débat, elle ajoute : « Je leur recommande de se souvenir du » malheur qui a mis ma maison en ruine, et les procès et mal» entendus qui ont été entre mes sœurs et moi, je les conjure » donc de fuir tous les sujets qui les pourraient obliger à dis» pute, étant bien marrie que je n'aye pu leur laisser plus de » biens; ils savent tous la peine que j'ai prise à leur conserver » ce qu'il y en a. Je leur donne à tous ma bénediction, sup» plie Dieu de leur donner la sienne, et qu'ils se maintiennent » en sa crainte, et en la profession de la religion en laquelle » ils ont été baptisés et nourris, laquelle Dieu m'a fait la grâce » d'embrasser dès mon enfance, et reconnaître pour vraiment » chrétienne et réformée, quoique j'aye été contrainte d'y » ajouter le mot de *prétendue*, pour la validité de mon légat » et l'obéissance qu'il faut rendre aux lois, mes enfants, qui la

1.° Jean de Taillefer, qui suit;

2.° Henri de Taillefer, chevalier, seigneur marquis de Barrière, maréchal des camps et armées du roi, *dit* le marquis de Barrière, était capitaine de cavalerie au régiment de Conti, et fut fait aide-de-camp des armées du roi, en 1643 ; il se trouva, en cette qualité, à la bataille de Rocroy et au siége de Thionville, la même année; au siége de Gravelines, en 1644; à la prise de Cassel, de Mardick, de Linck, de Menin, de Bourbourg, de Béthune et de Saint-Venant, en 1645; sergent de bataille, en 1646; il servit la même année, aux siéges de Courtray, de Bergues et de Dunkerque; de la Bassée, en 1647; d'Ypres, et à la bataille de Lens, en 1648; mestre-de-camp lieutenant du nouveau régiment de cavalerie de Conti, lors de sa levée, par commission du 7 avril 1649; maréchal-de-camp, par brevet du 14 août, il commanda, par ordre du 17, un corps de troupes qui devaient se rendre aux environs de Sédan, contre les rebelles. Au mois de mai 1651, il se démit du régiment de Conti, et quitta le service. Il était tuteur d'Henri de Taillefer, son neveu, en 1662 ; et assista à son contrat de mariage, en 1669; donna procuration,

---

» professent comme moi, y soient pour jamais confirmés, les
» autres par la miséricorde de Dieu rappelés, etc. »

Avant de terminer cet article, nous rapporterons une lettre que M. le marquis de Sourdis lui écrivit de Bergerac, le 13 juin 1640, qui prouve les soins que cette dame se donnait pour assurer le bonheur de ses vassaux, auxquels, entr'autres bienfaits, elle avait procuré une exemption de logement des gens de guerre.

« Madame, je vous proteste que c'est avec un très-grand
» déplaisir que je me suis trouvé contraint d'amener des troupes
» du Roi en ce quartier; mais la nécessité du service du Roi
» m'y a contraint, ne pouvant purger le pays des voleurs de la
» forêt de Verg, que par ce moyen. J'ai bien du déplaisir que
» le régiment de la Couronne, qui sert avec mon frère de
» Bourdeaux, aye logé chez vous, et vous puis assurer que
» c'est bien contre son intention ; la mienne est non-seulement
» de conserver tout ce qui vous apartient, mais encore de vous
» servir en tout ce qui dépendra de moy, etc. »

le 3 février 1667, pour la représentation de ses titres de noblesse, devant le subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne; et mourut, sans alliance, vers l'an 1670.

3.° Charles de Taillefer, écuyer, seigneur de la Sauvetat, etc., fut d'abord capitaine au service de Hollande, et fit son testament le 23 mai 1680; par lequel il choisit sa sépulture dans le cimetière de ceux de la R. P. R. de Barrière; et institua ses héritières universelles, Jacqueline et Marie de Taillefer, ses sœurs, et les enfants d'Elisabeth, son autre sœur. Il avait épousé, par contrat passé à Bergerac, le 21 juillet 1677, demoiselle Marie Taton, fille de feu Guillaume Taton, et de dame Précille Betz, et sœur de Georges Taton, dont il eut un fils unique :

Charles de Taillefer, né dans la ville de Guitambergues, pays de Brabant, avant la cohabitation de ses père et mère, fut légitimé par la bénédiction nuptiale qu'ils reçurent à Londres, et mourut avant son père;

4.° Balthazar de Taillefer, seigneur de Saint-Louis; d'abord capitaine en Hollande, fut nommé à la place de capitaine au régiment de Miossens, vacante par la désertion du sieur Perault, par commission du Roi, donnée à Fontainebleau, le 4 juillet 1636;

5.° Benjamin de Taillefer, seigneur de Lagut, enseigne au régiment de Navarre;

6.° Philippe de Taillefer, né en 1631, était sous la tutelle de Jean, son frère aîné, le 12 novembre 1644;

7.° Jeanne, demoiselle de Longa;

8.° Marie de Taillefer, femme, avant l'an 1641, de Henri de Guasques, seigneur de Saint-Brisson, était veuve en 1680;

9.° Louise de Taillefer, mariée, par contrat du 4 juin 1647, à René de Chapelles, écuyer, seigneur de Chapelles, habitant le lieu de ce nom, paroisse de Saint-Saud, juridiction de la Coussière;

10.° Anne de Taillefer, destinée dame à Remire-

mont, l'une des filles d'honneur de la reine, mère du roi Louis XIII, dès le 23 juin 1636, épousa, par contrat, accordé le 21 septembre 1643, en présence du Roi, de la Reine, de Monsieur (Gaston, duc d'Orléans), de Mademoiselle, de madame la princesse, de monseigneur le duc d'Enghien, de madame la comtesse de Soissons, de M. le duc d'Elbœuf, de M. le comte d'Harcourt, etc., messire Charles de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, chevalier, seigneur de Sérifontaine, de Viliers, d'Escales, de Barentin et de Poville, conseiller du Roi en ses conseils, bailli et gouverneur de la ville et du château de Gisors, et lieutenant du Roi, en Normandie, fils de Philippe de Fouilleuse, chevalier, seigneur de Flavacourt, conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, bailli et gouverneur de Gisors, et lieutenant, pour Sa Majesté, au gouvernement de ce bailliage, et de dame Catherine Maignart. Elle vivait encore en 1669;

11.° Jacqueline de Taillefer, demoiselle de Barrière, fut femme de noble Annet Dupuy, seigneur de la Forêt, dont elle était veuve en 1680;

12°. Elisabeth de Taillefer, demoiselle de Douville, prit alliance, le 19 août 1654, avec Jean de Ségur, seigneur de Montazeau, veuf d'Anne des Bordes, et fille de Pierre de Ségur, seigneur de Fouguéroles, Montazeau, Cabanes, etc., et de dame Marguerite de Fayolle.

XI. Jean de Taillefer, vicomte de Roussille, chevalier, seigneur de Barrière, Villamblard, la Sauvetat-Grasset, etc.; gentilhomme de la chambre du Roi, dit le vicomte de Roussille; était capitaine au régiment du cardinal de Richelieu, dès l'an 1635; hérita des terres de Roussille et de Barrière, par les testament et codicille de sa mère, des 9 janvier 1641 et 15 octobre 1644; fut pourvu, le 13 mars 1644, de la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, en récompense des bons et fidèles services qu'il avait rendus à Sa Majesté, et prêta serment en cette qualité, le 7 juin suivant, entre les mains de M. de Souvré, premier gentilhomme de la Chambre du Roi; partagea,

en qualité de curateur de Philippe de Taillefer, seigneur de Saint-Louis, son frère, le 12 novembre 1644, avec Charles, Marie, Louise, Jacqueline et Elisabeth de Taillefer, ses frère et sœurs, la succession ouverte par le décès d'Anne de Lur, leur mère; hypothéqua, le 22 janvier 1646, les rentes qu'il avait à Grignols, et à Neuvic, pour servir de cautionnement à la somme de 3,200 livres, que les sieurs, Arnaud de Lespinasse, Jean Maignol, Thomas d'Agrafeilh, Pierre l'Oreilhe et Bertrand de Lespine avaient empruntée, pour lui, des chartreux de Vauclaire; fit hommage au Roi, le 26 janvier de la même année 1646, pour sa terre et seigneurie de Barrière; et mourut le 5 juillet 1647, suivant l'inventaire que sa veuve fit faire des meubles, effets et papiers qu'il avait laissés à sa mort.

Il avait épousé, par contrat du 25 juin 1638, demoiselle Marie Ferrand, fille de Pierre Ferrand, écuyer, seigneur du Saussay, conseiller du Roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres, et de défunte dame Catherine Brochard (1); elle fut mariée à Chatellerault, où elle faisait sa demeure, selon les cérémonies de l'église catholique. Elle transigea, étant veuve, le 3 septembre 1662, tant en son nom, que celui de Charles, son troisième fils, et de Madelaine, sa fille, avec Henri de Taillefer, marquis de Barrière, son beau-frère, stipulant pour Henri de Taillefer, son neveu, et avec Jean de Ségur, baron de Ponchat, au nom d'Anne de Taillefer, son épouse, encore mineure : il fut convenu qu'il serait payé à cette dernière, outre sa constitution dotale, une somme d'argent, pour toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir dans la succession de Philibert, son frère; enfin, elle transigea, le 12 avril 1670, avec Madelaine Ferrand, veuve de François le Bossu, chevalier, seigneur de Beaufort, au sujet de la succession de Catherine de Brochard, sa mère, tant de son chef, que comme héritière, en partie, de feu messire Pierre de Brochard, chevalier, conseiller du Roi en ses con-

---

(1) Elle était petite-fille de Michel Ferrand, lieutenant particulier au châtelet de Paris, en 1596, et de N... du Saussay; et avait pour sœur Magdeleine Ferrand, femme de François le Bossu, chevalier, seigneur de Beaufort.

seils, et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de Sa Majesté, et de demoiselle Anne de Brochard, leur tante. De ce mariage sont provenus cinq enfants, qui suivent :

1.° Philibert de Taillefer, mort âgé de douze ans, avant 1662;

2.° Henri de Taillefer, Ier du nom, qui suit;

3.° Jean-Charles de Taillefer, abbé de Barrière, camérier du Pape, abbé de Saint-Martial de Limoges et de Josaphat, né en 1646, et baptisé le 7 septembre 1649, dans l'église paroissiale de Villamblard; étudia en Sorbonne, reçut la tonsure, le 27 décembre 1655, et fut ordonné prêtre, en 16....; fut chargé (1), le 30 juin 1700, par le pape Innocent XII, de remettre le chapeau de cardinal à Antoine-Louis de Noailles, archevêque de Paris; fut nommé par le Roi, le 26 mars 1701, à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, et le 15 août 1714, à celle de Josaphat, diocèse de Chartres. Il mourut à Limoges, au mois de septembre 1729, âgé de près de 84 ans;

4.° Anne-Marie de Taillefer, demoiselle de Roussille, épousa, par contrat du 17 décembre 1654, Jean-Isaac de Ségur, chevalier, baron de Ponchat, capitaine commandant au régiment de cavalerie de M. de Saint-Luc, lieutenant de Roi en la province de Guienne, fils de Daniel de Ségur, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, mestre-de-camp entretenu, seigneur de Ponchat, Montazeau, Saint-Aulaye, Fouguéroles, et de dame Marguerite de Bonnières;

5.° Marie-Madelaine de Taillefer, religieuse carmelite et prieure du grand couvent de Saint-Joseph des carmelites de Bordeaux, appelée en religion, *sœur Marie-Madelaine du Saint-Sacre-*

---

(1) Le Pape Innocent XII écrivit en ces termes au cardinal de Noailles, en lui envoyant le chapeau: *Purpureum birretum ad te deferet dilectus filius Joannes — Carolus de Taillefer Barrière, intimus cubicularius noster, quem propterea, ut consueta tibi humanitate excipias, valde cupimus, cum etiam iis animi, generisque dotibus præstet, quæ tua prorsus demereantur officia, etc.*

ment. Elle était novice en 1662; et fit son testament le 23 septembre 1663, par lequel elle institua héritier, Henri de Taillefer, son frère aîné, et donna à sa mère, l'usufruit et la jouissance de tous ses biens. Elle vivait encore le 12 juillet 1687.

XII Henri DE TAILLEFER, Ier du nom, chevalier, seigneur de Barrière, comte de Roussille, marquis de Vergt (ou Vern), baron de Lastours, etc., dit *le comte de Roussille*, né en 1645, fut baptisé à l'âge de deux ans, dans l'église catholique de Villamblard, le 6 octobre 1647, et eut pour parrain Henri de Chabot, duc de Rohan et prince de Léon; après la mort de son père, il fut mis sous la tutelle de Henri, marquis de Barrière, son oncle; obtint des lettres de bénéfice d'âge, le 29 août 1665; et donna, dès le lendemain, ainsi que Charles son frère, sa procuration, au même Henri, son oncle, pour régir ses biens et revenus; il servait alors dans les gardes-du-corps; fit, à Périgueux, avec le même Charles, abbé de Barrière, son frère, le 13 novembre 1666, un testament clos et mutuel, par lequel les deux frères s'instituèrent réciproquement héritiers de tous leurs biens et droits; et substituèrent au dernier mourant Henri de Taillefer, leur oncle, *qui* (disent-ils), *leur tenait lieu de père*; fit un accord, le 8 mars 1668, pour lui et pour le même abbé de Barrière, son frère, avec Charles de Taillefer, seigneur de la Sauvetat, leur oncle, par lequel ils donnèrent à ce dernier, en jouissance pour deux ans, toutes les rentes dépendantes de la seigneurie de Barrière, avec celles de Roussille, la Sauvetat, Montaut, Estissac, Neuvic, Grignols, St.-Paul-de-Serre, Manzac etc., pour l'indemniser des sommes d'argent qu'il leur avait prêtées (1); transigea, le 20 avril 1673, avec François de Taillefer, seigneur de Mauriac, et Daniel son fils, et le 3 novembre 1685,

---

(1) .... *Ledit comte de Roussille*, *étant à Paris*, *au service du Roi*, *et dans les gardes du corps de Sa Majesté*, ... *et étant à présent sur le point de se mettre en équipage pour aller à l'armée*, *dans l'espérance d'avoir une compagnie de cavalerie*, pria son oncle Charles de lui prêter la somme de 3,600 livres etc. (Acte du 31 janvier 1693.)

avec Charles, abbé de Barrière, son frère, au sujet des droits légitimaires de ce dernier; hypothéqua, le dernier jour de janvier 1693, une rente qu'il avait sur le moulin de Villevarneix, paroisse de Neuvic, à Charles de Ségur, chevalier, seigneur de Chabane, habitant de la paroisse de Montazeau, auquel il était tenu de payer une somme d'argent, pour sa part de la succession du seigneur de la Sauvetat; fit un accord, le 13 mai 1695, avec Elizée de Cosson, écuyer, seigneur des Chabanes, fils émancipé de Joseph de Cosson, écuyer, seigneur du Trimouil, qui avait épousé Marie Taton, veuve du seigneur de la Sauvetat, au sujet de la succession de ce dernier ; en fit un autre, le 3 novembre 1710, avec Raimond de Malbec, écuyer, seigneur de la Rivière, paroisse de Bassac; obtint, le 30 juillet 1712, qu'il fût rendu, sous l'autorité du maréchal de Montrevel, commandant de la province, un jugement ou sentence arbitrale entre lui et sa femme, d'une part, et Jean d'Abzac-de-la-Douze, comte de Montancés, pour terminer les différends élevés entr'eux; fit cession, par acte du 14 décembre 1713, à la marquise douairière de la Douze, sa fille, de la terre de Vern, pour lui tenir lieu de paiement d'une somme d'argent; passa un acte, le 20 décembre 1721, avec Jean-Charles, abbé de Barrière, son frère; et fit son testament, le 13 novembre 1723, par lequel il ordonna que son corps fût inhumé dans l'église de Villamblard.

Il avait épousé, par contrat passé à Périgueux, le 27 janvier 1669, sous l'autorité de Henri de Taillefer, marquis de Barrière, son oncle et curateur, demoiselle Marianne d'Abzac-de-la-Douze, fille de feu Charles d'Abzac, chevalier, seigneur, marquis de la Douze, et de dame Charlotte de Thinon ; elle vivait encore le 2 avril 1712, et laissa de son mariage les enfants suivants :

1.° Henri de Taillefer, II°. du nom, qui suit;

2.° Marie-Thérèse de Taillefer, épousa, 1°,. le 2 avril 1668, avec dispense du pape, datée du 1er février précédent, Jean-François d'Abzac, marquis de la Douze, son cousin-germain, dont elle devint veuve, le 4 mars 1698, 2°., par contrat passé au château de Vern, le 14 février 1716, Annet d'Aubusson, chevalier, seigneur, marquis

de Vern, vicomte de Saint-Paul-de-Serre, mestre-de-camp de cavalerie, et chevalier des ordres militaires de Saint-Louis et de Saint-Lazare, fils de feu Godefroy d'Aubusson, chevalier, seigneur de Castelnouvel, Saint-Paul-de-Serre, Jaure, etc. et de dame Anne de Chauveron ; elle fit son testament, le 11 avril 1742 ; et mourut le 23 octobre 1744, sans laisser d'enfants de ses deux maris, dont le dernier lui survécut, et testa le 7 octobre 1747.

3.° Madelaine de Taillefer, demoiselle de Barrière, fille d'honnenr de madame la duchesse d'Orléans ; (Elisabeth-Charlotte de Bavière, mère du régent), dame du mérite le plus distingué, qui se rendit aussi recommandable à la cour du régent, par sa beauté, que par sa vertu ; elle reçut de ce prince et de la duchesse, sa mère, plusieurs lettres, qui prouvent l'estime que ces deux augustes personnages avaient pour elle ; nous citerons ici quelques fragments de ces lettres (1).

---

(1) *Lettre de Philippe, duc d'Orléans, à mademoiselle de Barrière.*
A Paris, le 9 février 1716.

« Je n'ay jamais douté, mademoiselle, des sentimens dont » vous m'assurés par votre dernière lettre, et vous devés en » avoir déjà reçu deux, que je vous ay écrittes ; vous devés » aussi être persuadée que je recevrai toujours avec plaisir les » recommandations qui me viendront de votre part, et je voudrois bien que les finances fussent en état que je pusse seconder toutes les charités que vous auriez envie de faire, car » je sçay que vous n'en feriés jamais qu'un très-bon usage, etc.
» *Signé* Philippe d'Orléans ».

Autre lettre du même. — De Versailles, le 8 janvier 1723.
» Je ne doute pas, mademoiselle, que vous n'ayés été très-» touchée de la perte cruelle que je viens de faire ; ma douleur » est extrême, et ma consolation est encore peu avancée. Vous » savés que vos vœux me seront toujours fort agréables, et que » je vous en sais beaucoup de gré, etc. »

Lettre de madame la duchesse d'Orléans à mademoiselle de Barrière
A Versailles, ce 20 octobre 1706.

« Mademoiselle de Barrière, j'ai receu la lettre que vous » m'avés écrite, au commencement de ce mois, vous avés

XIII. Henri DE TAILLEFER, IIe, du nom, chevalier, seigneur, marquis de Barrière et de Vern, comte de Rousseille, baron de Lastours, seigneur des Renaudies, etc, *dit* le marquis de Barrière, entra d'abord dans le corps des Mousquetaires, et servit seize mois dans la seconde compagnie, suivant le congé absolu qu'il obtint le 19 janvier 1693, sa mère lui avait donné, dès le 1er novembre 1688, la jouissance de tous ses biens parafernaux et avantifs, sa vie durant. Il transigea, au nom de son

---

» bien imaginé qu'elles ont esté mes inquiétudes sur les bles-
» sures de mon fils, et j'ay vivement ressenty tout ce que je
» devois à la providence qui me l'a conservé dans les dangers
» auxqueis il s'est exposé. J'espère qu'il ne sera pas plus mal-
» heureux dans les autres occasions. Je vous suis très obligée de
» la part que vous avés prise à mes peines et ensuite à ma satis-
» faction. Je voudrois trouver des occasions de vous témoigner
» combien je vous estime, et que je suis avec vérité, etc., vostre
» bien bonne amie. *Signé* Elisabeth-Charlotte.

Autre lettre de la même princesse.— A Marly, le 7 may 1711.

« ... Nous sommes dans l'affliction et dans la douleur par
» la mort prématurée de M. le Dauphin ; ce prince s'étoit fait
» aimer de tout le monde, et est avec justice universellement
» regretté : vous jugés bien combien sa perte m'a été sensible ;
» mais que peut-on faire en pareille occasion, sinon recourir
» à Dieu, qui dispose de nos jours, quand et comme il lui
» plaît, etc. »

Autre lettre de la même.— A Versailles, le 7 janvier 1713.

« Je vois par votre lettre, que le pays où vous êtes a été
» fort affligé, et que vous vous y ressentés de la misère publique,
» Mons. de Rygis ne vous auroit pas fait attendre, s'il étoit payé
» des fonds qu'il doit recevoir ; je lui dirai bien de faire pour
» vous tout ce qu'il pourra de mieux, et il ne dépendra pas de
» moi que vous n'ayés lieu d'être contente, etc. Elle ajoute en
» apostille, de sa propre main : J'ai reçu hier votre bon pâté,
» et vous en remercie, il est excellent, mais ne m'en envoyés
» plus, cela vous coûte trop. »

Autre lettre de la même.— A Saint-Cloud, le 15 août 1719.

« Vous pouvés bien juger de l'affliction où je suis par la mort
» de madame la duchesse de Berry, ma petite-fille, et je suis
» bien obligée de la part que vous me marqués y prendre, et
» des marques d'attachement que vous me donnés à cette
» occasion, etc. »

père, le 22 août 1705, avec Catherine d'Aubusson, veuve de François-Philibert du Chesne, seigneur de Montréal; fut institué héritier universel par le testament de son père, du 13 novembre 1723 ; et fit le sien avec sa femme, le 11 mars 1730, par lequel ils choisirent leur sépulture dans l'église de Villamblard, et déclarèrent avoir neuf enfants, alors vivants. Il vécut encore cinq ans et mourut le 20 novembre 1735.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Breuil, en Périgord, le 22 décembre 1703, demoiselle Antoinette du Chesne (1), fille de feu François-Philibert du Chesne, chevalier, seigneur, vicomte de Montréal, seigneur de Montaut, Breuil, etc., conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général et juge-mage en Périgord, et de dame Catherine d'Aubusson ; elle fit un testament

---

(1) La famille du Chesne, originaire de la paroisse de Montagnac-la-Crempse, et établie à Périgueux, n'est pas ancienne, mais il en est peu qui aient joui d'une aussi grande fortune et fait d'aussi bonnes alliances. François-Philibert du Chesne fit son testament le 29 octobre 1694 ; dans lequel il déclare avoir été marié deux fois, 1.° avec Marguerite de Thinon ; 2.° avec Catherine d'Aubusson, fille de Jean d'Aubusson, seigneur de Beauregard, et de Jeanne de Loudat ; il eut de ces deux femmes neuf enfants, dont sept du premier lit, qui sont : 1.° N..., seigneur d'Isaac, mort jeune ; 2.° Pierre, seigneur de Breuil, docteur en Sorbonne, missionnaire aux Indes ; 3.° N..., évêque de Beryte ; 4.° Jean, vicomte de Montréal ; 5.° Antoinette, mariée, 1.° à Charles de Lestrade, seigneur de la Cousse, 2.° à Jean-François la Chapt-de-Rastignac, fils aîné du marquis de Laxion ; 6.° Marguerite, alliée à Charles d'Aubusson, marquis de Beauregard, premier capitaine grenadier du régiment des gardes ; 7.° Renée, femme de Jean-Jacques de Saint-Astier, marquis des Bories. Il laissa du second lit : 8.° Jean-François, marquis de Montaut ; et 9.° Antoinette, mariée à Henri de Taillefer, marquis de Barrière, laquelle devint héritière de Jean-François, son frère, décédé le 11 février 1751.

Jean-François du Chesne, marquis de Montaut, épousa demoiselle Marie-Thérèse d'Hautefort, dont provinrent : 1.° François-Philibert, vicomte de Montréal, marquis de Montaut, etc., marié, le 14 janvier 1721, à demoiselle Anne d'Abzac de la Douze, fille de Jean d'Abzac, marquis de la Douze ; 2.° Marguerite-Ursule du Chesne, morte en 1752, après avoir fait son héritier Bernard-Louis de Fauxbournet de Montferrand, seigneur de Saint-Orse ; 3.° Antoinette du Chesne.

collectif avec son mari, le 11 mars 1730, le refit dans la suite deux fois, étant veuve, le 18 mai 1756 et le 27 avril 1757; mourut en 1763, et fut inhumée dans l'église de Villamblard, laissant de son mariage :

1.° Louis-Jean-François de Taillefer, qui suit ;
2.° Gabriel-Joseph de Taillefer, prêtre, licencié de Sorbonne, et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Etienne et Saint-Front de Périgueux, prieur de Saint-Pierre-de-Nervis, et Saint-Jacques de Magron, son annexe, au diocèse d'Aire, et vicaire-général du diocèse de Périgueux, baptisé le 24 mai 1719 ; fit son testament à Périgueux, le 13 novembre 1753, en faveur de Henri-Louis-Joseph, comte de Taillefer, son neveu ;
3.° Louis-Jean-François de Taillefer, baptisé le 11 octobre 1724, fut capitaine au régiment de Normandie, infanterie ;
4.° Marie-Catherine-Henriette-Thérèse (nommée aussi Catherine-Henriette) de Taillefer, religieuse Carmelite au grand couvent de Saint-Joseph, à Bordeaux, existait encore en 1781 ;
5.° Marguerite de Taillefer, *dite* Lilou, baptisée le 12 juin 1710, mariée, par contrat du 27 novembre 1730, à Henri, vicomte de Ségur, baron de Montazeau, des Cabanes, etc., dont elle n'eut que des filles ;
6.° Madelaine de Taillefer, *dite* Georgette, baptisée le 10 novembre 1711, épousa, par contrat du 13 février 1734, Pierre d'Abzac, chevalier, seigneur de la Boissière et de la Forêt, fils de feu Elisée d'Abzac, chevalier, seigneur des mêmes lieux, lieutenant-colonel d'infanterie, et de défunte dame Suzanne Arnaudel ; elle fit son testament au mois d'août 1754, dans lequel elle déclara avoir douze enfants ;
7.° Marie-Anne de Taillefer, baptisée le 10 décembre 1712 ;
8.° Marie-Thérèse de Taillefer, *dite* Fillete, baptisée le 19 mai 1714, morte sans alliance ;
9.° Renée de Taillefer, baptisée le 4 janvier 1716 ;
10.° Henriette-Anne (nommée aussi Anne-Henriette) de Taillefer, baptisée le 19 mai 1718,

alliée à Jean de Lagut, écuyer, seigneur de Ribeyreix et du Parnit, demeurant au lieu du Parnit, paroisse de Sorges ; testa, le 20 octobre 1766, et son mari, le 17 janvier 1772. Elle mourut en 1766;

11.° Madelaine de Taillefer, nommée, dans sa jeunesse, *Pouponne*, et dans la suite, mademoiselle *de Douville*, baptisée le 9 mai 1721, n'a pas été mariée ; elle a fait son testament à Périgueux, le 6 février 1781,et est morte dans la même ville, le 17 octobre 1784, à l'âge de 63 ans.

XIV. Louis-Jean-François DE TAILLEFER, chevalier, seigneur, marquis de Barrière et Villamblard, comte de Roussille, la Sauvetat-Grasset, etc., *dit* le comte de Taillefer, naquit au château de Villamblard, le 20 mai 1706. Il fit, le 15 août 1726, une convention avec son père, par laquelle ce dernier promit de lui donner une pension annuelle de 2,000 livres, en remplacement de la terre des Renaudies, dont il lui avait assuré la jouissance par contrat de mariage ; fut institué héritier universel par le testament de ses père et mère, du 11 mars 1730; reçut, le 26 avril 1738, une quittance de M. de Ségur ; et fit son testament dans la ville de Yrieix, en Limosin, le 10 juillet 1740, étant affligé, dit-il, depuis deux ans, de différentes attaques de paralysie. Il ne vivait plus le 11 avril 1742, lors du testament de la marquise d'Aubusson, sa tante.

Il avait épousé, par contrat passé à Limoges, le 7 juin 1726, demoiselle Marguerite-Thérèse de Sanzillon-de-la-Foucaudie-de-Douillac, fille de défunts Jean de Sanzillon (1), chevalier seigneur de Douillac, la Rouchette, Chambouraux, etc., et de dame Françoise de la Croix; elle fit un premier testament à Périgueux, le 24 juin 1766; un autre le 13 juin 1770, et mourut au

---

(1) Jean de Sanzillon était fils d'un autre Jean de Sanzillon, chevalier, seigneur de Douillac, etc., et de dame Renée d'Hautefort-d'Ajac ; et descendait de Jacques de Sanzillon de la Foucaudie, fils puîné de Guillaume de Sanzillon, seigneur de la Foucaudie, et de Marie de Paleyrac. C'est ce Jacques qui a formé la branche de Douillac et de Pouzols, par son mariage, en 1572, avec demoiselle Catherine de Berthaud.

mois de septembre 1781, ayant eu de son mariage plusieurs enfants qui suivent :

1.° Henri-Joseph, comte de Taillefer, né le 7 mai 1730, fut fait cornette de la compagnie de Géraldin, dans le régiment de cavalerie de Penthièvre, par brevet du 27 janvier 1744; et capitaine d'une compagnie dans le même régiment, par commission du 13 mars 1748; ensuite capitaine au régiment Dauphin, cavalerie, et colonel aux grenadiers de France. Il avait été institué héritier par le testament d'Annet d'Aubusson, du 7 octobre 1747; fit sa preuve en 1755, pour l'entrée des carrosses du roi, et ce fut à la suite d'une des chasses qu'il eut l'honneur de faire avec Sa Majesté, qu'il mourut à Paris, le 30 mai 1756, à l'âge de 26 ans;

2.° Henri-François-Athanase, abbé de Taillefer, prêtre, docteur en théologie, prieur de Nervis, abbé de la Sauve-Majeure, chanoine et grand archidiacre de l'église cathédrale, et vicaire général du diocèse de Périgueux, né à Villamblard, et baptisé le 2 mai 1733, fut nommé par le Roi, à l'abbaye de la Sauve-Majeure, au diocèse de Bordeaux, en 1774; et en 1783, à l'évêché de Bayonne, qu'il refusa. Il mourut à Périgueux, le 26 mai 1792, âgé de 59 ans;

3.° Henri-Jacques de Taillefer, qui suit;

4.° Marie-Thérèse-Victoire de Taillefer, baptisée le 7 juillet 1734, est entrée en religion au couvent de Saint-Benoît, à Périgueux, en 1749; a été nommée par le roi, le 21 mars 1784, prieure de Saint-Pardoux-la-Rivière, ordre de Saint-Dominique, diocèse de Périgueux; et est morte à Thiviers, où elle s'était retirée, le 14 juillet 1817, à l'âge de 83 ans;

5.° Anne de Taillefer, morte jeune;

6.° Marie-Marguerite de Taillefer, née en 1740 ou 1741, et baptisée le 15 août, épousa, le 21 février 1763, Jacques de Jay, chevalier, seigneur de Beaufort, Barrière en cité, etc., chevau-léger de la garde du roi, fils de Pierre de Jay, chevalier, seigneur de Beaufort et de dame Isabeau

Dupuy-de-Barrière; elle est morte à Périgueux, le 16 novembre 1764, âgée d'environ 23 ans;

7.° Catherine-Anne de Taillefer, demoiselle de Barrière, née à Vern, et morte sans alliance;

8.° Louise-Marguerite de Taillefer, demoiselle de Douillac, née à Vern, fut mariée, le 21 juillet 1760, à messire Marc de Brochard, chevalier seigneur de Brochard, Puymorin, la Gourdonnie, etc., mousquetaire de la garde du roi; veuve en 1787, est morte vers l'an 1791.

XV. Henri-Jacques DE TAILLEFER, chevalier, seigneur, marquis de Barrière et de Vern, comte de Roussille, seigneur de Breuil, Egliseneuve, Marsaneix, Aturs, Châteaumissier, etc., appelé d'abord le vicomte, ensuite le marquis de Taillefer, né au château de Barrière, paroisse de Villamblard, la nuit du 26 au 27 mars 1739; servit d'abord en qualité de garde de la marine, au département de Rochefort; suivant un certificat qui lui fut délivré par M. de Machault, le 25 juillet 1755. Il vendit, le 5 août 1773, plusieurs rentes assises dans la paroisse de Vallereuil et ailleurs, à dame Anne de Malbec, veuve de Jean-Louis-César de Tessières, chevalier, seigneur de la Bertinie, du Pont, Chaumont, etc. et le 20 mars 1774, il vendit à la même dame (Jean-François de Tessières, son fils, agissant en son nom), et à Jean-Baptiste de Cosson, chevalier, seigneur de la Sudrie, la terre et seigneurie de Roussille; reçut, le 1er mai 1781, l'hommage que lui firent Françoise de Chantegreil, dame de Maignol, et Anne de Maignol, dame de Maisonneuve, sa fille, pour les fiefs de Fougère et de Labatut. Il est mort au château de Breuil, dans la nuit du 12 au 13 novembre 1805, âgé d'environ 66 ans.

Il avait épousé, par contrat passé au château d'Ajat-d'Hautefort, le 6 juillet 1759, demoiselle Suzanne-Thérèse d'Arlot-de-Frugie-de-la-Roque, fille de Jacques d'Arlot-de-Frugie, comte de la Roque, seigneur d'Ajat, ou *Ajac*, Bauzens, Fages, le Bousquet, le Mas, etc. (1) brigadier, et depuis lieutenant-général

---

(1) M. le comte de la Roque est mort, à Périgueux, le 15 février 1793, âgé de 77 ans.

des armées du roi, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Marie-Thérèse d'Hautefort. De ce mariage sont issus :

1.° Henri-François-Athanase de Taillefer, qui suit :
2.° Marguerite-Thérèse-Fortunée de Taillefer, née à Villamblard, le 11 avril 1760, mariée le 18 octobre 1780, à Guillaume-Joseph de Lartigue-de-Casaux, président au parlement de Bordeaux, dont elle a une fille unique.

XVI. Henri-François-Athanase DE TAILLEFER, appelé le comte Wlgrin-de-Taillefer (1), maréchal-des-camps et armées du roi, entra sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Pologne, le 10 août 1777, fut nommé capitaine dans celui de Royal-Cravates, cavalerie, le 12 juillet 1781; colonel de cavalerie, le 6 janvier 1798; et maréchal-de-camp, le 2 janvier 1817.

---

(1) M. le comte Wlgrin de Taillefer est aujourd'hui le seul chef des noms et armes de Taillefer. Sa maison n'a aucun rapport, et n'a jamais eu rien de commun avec la famille du médecin régicide *Taillefer de Domme*, qui a acquis, dans le cours de la révolution, une triste et déplorable célébrité.

N. B. Outre la maison de Taillefer, qui a fait le sujet de cet article, on trouve qu'il a existé plusieurs autres maisons de ce nom, en Bretagne et en Normandie, également distinguées par leur ancienneté et leurs services, mais qui portent toutes des armes différentes. Le peu de renseignements qu'on a pu se procurer sur chacune d'elles, ne permettent pas de donner ici leur filiation ; il en est de même des Taillefer établis dans le royaume de Naples, et de ceux du Bazadois, qui se disent issus de la branche de Mauriac. Ces derniers pourraient descendre de Bardin de Taillefer, qui servait, en qualité d'homme d'armes, avec Tristan de Taillefer, archer de la compagnie de 25 lances des ordonnances du Roi, sous la conduite de Claude d'Espiri, capitaine dont la montre se fit à Ast, le 15 août 1495 (*Vol.* 239 *des sceaux*, *fol.* 4359).

Les armes des Tailleter de Bretagne, sont : *de gueules*, *à deux léopards d'or*, *passants l'un sur l'autre.*

Taillefer de Caen en Normandie, porte : *d'azur, à six bandes endentées d'argent, trois à une dent*, *et trois à deux dents.*

Taillefer, au diocèse de Lavaur : *d'or*, *à trois pals de gueules.*

Il a fait ses preuves pour monter dans les carrosses du roi, et a eu l'honneur de chasser avec S. M. en 1783.

Il a contracté deux alliances; la première, le 31 décembre 1800, avec demoiselle Marie-Hyppolite Bulté, décédée à Périgueux, le 20 mars 1812; la seconde, le 21 février 1814, avec Charlotte-Pauline-Henriette de Lostanges, née à Paris, le 25 septembre 1786; et morte à Périgueux, le 16 février 1815. De ces deux mariages sont nées deux filles.

Du premier lit :

Suzanne-Thérèse-Jacquette-Alaï Wlgrin-de-Taillefer, née le 5 mai 1808.

Du second lit :

Suzanne-Thérèse-Henriette-Isabelle Wlgrin-de-Taillefer, née le 23 janvier 1815.

Armes : losangé d'or et de gueules, qui est d'ANGOULÊME *ancien;* à l'écu de gueules, au dextrochère de carnation, paré d'argent, mouvant de l'angle dextre supérieur, tenant une épée du même, en bande garnie d'or, taillant une barre de fer de sable en barre; accompagnées de deux molettes d'éperon d'or à huit rais, une en chef, et l'autre en pointe qui est DE TAILLEFER. Couronne antique et fermée de comte souverain; cimier : un dextrochère de carnation, mouvant d'un nuage d'argent, paré du même, et tenant un badelaire d'or. Devise : *non quot sed ubi.*

ROCHEMORE (DE). La maison de Rochemore (1), une des plus nobles et des plus anciennes du Languedoc, était déjà puissante et en grande considération à la cour des comtes de Toulouse dès les onzième et douzième siècles, comme il est marqué en plusieurs endroits de

---

(1) Ce nom a été écrit, en différents tems, *de Rochemaure*, *de Rochemore*, *de Roquemaure,* et en latin, *de Rocamaurâ,* et *de Ruppemaura :* ce n'est que depuis François de Rochemore, qui vivait vers le milieu du seizième siècle, qu'on a écrit constamment *de Rochemore.*

l'histoire du Languedoc, par D. Vaissette. Les seigneurs de Rochemore accompagnaient partout leurs souverains, signaient leurs chartes, occupaient auprès de leur personne des emplois honorables, et ont été souvent chargés de négociations importantes. On les trouve décorés de la chevalerie, dès la fin du onzième siècle, et depuis ce tems, ils ont fourni au Roi et à l'état, des officiers-généraux distingués; et plusieurs chevaliers, à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; ils ont contracté des alliances avec les maisons du plus haut rang, parmi lesquelles on remarque celles de Baschi, de Baune, de Blou, de Bordes, de Calvisson-d'Orneson, Dupuy-Montbrun, de Fleury, de Mailly, de Montainard, de Montmorency, de Narbonne-Pelet, de Pierre-de-Bernis, de Pontevés, de Quiqueran, de Riquetti-Mirabeau, de Rohan, de Senneterre, de Toiras, de Villages-Bernis, de Vogué, etc.

Cette maison a pris son nom du château de Roquemaure, situé en Languedoc, et était déjà partagée en deux branches dans le onzième siècle; l'une, qui habita d'abord le château et la ville de Beaucaire, et alla s'établir, au commencement du quinzième siècle, dans la ville de Lunel; et l'autre, qui s'est éteinte au seizième siècle, était établie dans la ville d'Arles.

Elle a possédé, à différentes époques, les terres de Roquemaure, Fox en Provence, Sablière en Poitou, Bernis, Saint-Laurent-des-Arbres, la Bruguière, Tartuguières, Chames, Nicolas, Bidou, Saint-Nazaire, la Deveze, Bordes, Montredon, Dardezan, Masblan, Rochemore, Saint-Cosme, Saint-Remèse, Rochepierre, Gallargues, Carrière, Triquaut, la Bastide-de-Baldine, la Bourdeleau, la Villatelle, etc.

On rapportera, d'abord, par ordre chronologique, les sujets qu'on n'a pas pu lier ensemble par des degrés de filiation.

Pierre-Guillaume de Rochemore, chevalier (*miles Dominus de Rocamaurâ*), fut un des principaux témoins dans un acte de 1084, par lequel Raimond, comte de Toulouse, abandonne le droit qu'il avait sur la dépouille des évêques de Béziers. Dans une charte du même Raimond, du 5 des calendes d'avril (28 mars) de l'an 1094, on voit que Pierre-Guillaume de Rochemore et Arnault, son frère, font un don à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, des droits qu'ils ont sur les vaisseaux et ra-

deaux, descendants ou montants par la Durance ou par le Rhône (1) *en réparation* est-il dit, *de ce qu'ils avaient été complices dans les guerres dudit Raimond de Saint-Gilles;* et vers l'an 1096, le même comte Raimond donne les églises du château de Beaucaire, nommées de Saint-Pâques, de Sainte-Marie et de Saint-Nazaire, avec les dîmes en dépendants, à l'abbaye de la Chaise-Dieu, *du conseil,* dit-il, *des hommes illustres, Pierre-Guillaume de Rochemore, et Arnault-Guillaume, son frère* (2), de Guillaume de Sabran, etc.

Dalmas de Rochemore, chevalier, fut excommunié, en 1107, par le pape Pascal II, comme conseiller et complice de Bertrand, comte de Toulouse, qui avait usurpé les offrandes de l'autel de l'abbaye de Saint-Gilles (3) d'Avignon.

Bertrand de Rochemore, chevalier, et Guillaume, son fils, paraissent comme témoins, ainsi que plusieurs autres chevaliers, dans deux chartes d'Alphonse, comte de Toulouse, données en 1133 et 1142, en faveur de l'abbaye de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon (4), en présence de Bernard de Rochemore, sous-prieur dudit monastère.

Guillaume de Rochemore, et Raimond, son frère, chevaliers, furent cautions du seigneur de Baux dans le traité qu'il fit en 1156, avec le comte de Provence et de Barcelonne, après avoir soutenu le siége du château de Beaucaire, durant la guerre qui avait éclaté auparavant entre ces deux princes (5). L'année suivante, 1157, le même Guillaume, qualifié fils de Bertrand de Rochemore, paraît dans l'acte par lequel l'abbé de Saint-Gilles accorde la permission de bâtir un oratoire à Saint-Gilles, au grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem.

Pierre-Guillaume de Rochemore, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, paraît, avec les chevaliers

---

(1) *Addit. à l'hist. de Provence, par M. Bouche, t. 2, p.* 1054.

(2) *Archiv. de la sénéchaussée de Nîmes. — Voyez aussi l'hist. du Languedoc, t. 2. p.* 343.

(3) *Extr. d'un cartul. du treizième siècle, cité dans l'hist. de Nîmes, t. 1, p. 27 et suiv.*

(4) *Hist. du Lang., t. 2, p.* 471.

(5) *Voy. Nostradamus, Bouche, l'hist. Tolosane. et l'hist. de Provence, t.* 2. p. 128.

Guillaume de Sabran et Raimond de Valiguière, au nombre des témoins qui déposent dans une information faite à Uzès, dans l'hôtel de Raimond d'Uzès, dit Rascas, le 13 janvier, veille de Saint-Hilaire 1198, à l'effet de constater que Raimond et Pons-Albaron, frères, étaient seigneurs de Meyne et Montfrin, et qu'ils en devaient l'hommage au comte de Toulouse (1).

Hermingaud, Guillaume, Dalmas et Raimond de Rochemore, frères, firent bâtir, en 1207, l'oratoire dont il a été parlé, et donnèrent l'investiture d'un jardin, relevant de leur directe, situé dans la ville de Beaucaire, où ils habitaient. Le même Hermingaud, qualifié chevalier, se rendit caution dans l'acte de confirmation des priviléges accordés en 1218, aux habitants de la ville de Nîmes, par Sancie d'Arragon, femme de Raimond, comte de Toulouse (2); et lesdits Guillaume et Raimond de Rochemore, furent présents à deux chartes accordées en 1217 et 1221, par Raimond, comte de Saint-Gilles, en faveur des habitants de la ville de Beaucaire; par la dernière, le comte leur permet de pêcher dans les marais (3). Raimond de Rochemore, chevalier, étant assiégé en 1216, dans le château de Beaucaire, par Simon, comte de Montfort, qui était à la tête des croisés, il harangua la garnison (4).

Dalmas de Rochemore, II[e] du nom, fut choisi, en 1239, par la noblesse de la ville de Beaucaire, pour soutenir ses droits; il prend la qualité *de chevalier de Beaucaire*, dans le traité de Trêve, conclu en 1243, entre Raimond VII, comte de Toulouse, et Raimond-Berenger, comte de Provence (5); il avait précédemment souscrit un acte fait par ordre du même comte de Provence, en 1222.

Jean de Rostaing de Rochemore, damoiseaux de Beaucaire, signèrent avec d'autres gentilshommes, le mardi

---

(1) *Acte conservé aux archives du grand prieuré de St-Gilles.*

(2) *Hist. de Nîmes*, *t.* 1, *p.* 63. *Extr. des archiv. de la même ville.*

(3) *Recherch. histor. et chronol. sur la ville de Beaucaire*, *pag.* 104.

(4) *Hist. de Languedoc*, *tom.* 3, *pag.* 73.

(5) *Ib. preuv. tom.* 3, *pag.* 425. — *Trés. des chart. Toulouse*, *sac* 5, *n°* 59.

après l'octave de la Pentecôte, 1298, une attestation portant qu'il a été observé de tout tems, que les bourgeois de la sénéchaussée de Beaucaire et de Provence, qui sont reçus chevaliers, *sont en coutume* de recevoir le baudrier des mains des nobles, barons, archevêques et évêques, sans attendre la permission du prince : cette attestation, qui existe encore au trésor des chartes, est scellée de vingt-deux sceaux, y compris ceux de Jean et Rostaing de Rochemore (1).

Nota. Jean de Rochemore est auteur de la branche de Rochemore, établie à Arles, en Provence; ses descendants ont été pourvus successivement des places de conseillers, syndics et consuls des nobles de la ville d'Arles, depuis l'année 1342, jusqu'en 1448.

La filiation est suivie depuis :

I. Guillaume DE ROCHEMORE, Ier du nom, damoiseau de Beaucaire, et ensuite chevalier, fut témoin, avec cette qualité, d'une sentence rendue le 13 des calendes de septembre (20 août) 1266, par Bertrand Imbert, juge de cette ville, au sujet de ses limites. Il fit faire le vidimé d'une transaction passée, le 17 des calendes de juin (16 mai) 1268, entre les habitants de Beaucaire et le prieur de Saint-Romain *de acu*, au sujet de la propriété et usage de certains pâturages : ce vidimé, daté de la veille des calendes d'avril 1294, est inséré dans un autre vidimé fait par le même Guillaume de Rochemore, chevalier, le 20 septembre 1314. Il avait épousé, en 1280 Jeanne de Codol, de la ville de Nîmes; laquelle, par son testament, fit un legs à Maurette de Rochemore, sa petite-fille. De son mariage sont issus :

1.° Guillaume de Rochemore, chevalier, transigea, le 10 janvier 1307 (v. st.), avec Charles, son frère, au sujet des droits légitimaires de ce dernier; il fut choisi, le 11 des calendes de décembre (21 novembre) 1308, par la noblesse de Beaucaire, pour faire rendre compte des deniers publics, employés aux chaussées du Rhône; est

---

(1) *Trés. des chart. Toulouse*, n° 4. — *Hist. du Languedoc*, *tom.* 3, *pag.* 607.

qualifié *noble homme et chevalier*, dans le serment de fidélité, rendu le 18 juillet 1316, par les consuls de la ville de Nîmes, au nom du clergé, des barons, nobles et habitants de cette ville, à Philippe de France, régent, à la mort de Louis, dit le Hutin; et ne vivait plus le 26 novembre 1325. Il eut d'Anne de Romieu, de la ville d'Arles, sa femme, les enfants qui suivent :

a. Jean de Rochemore, qui constitua, par acte du 26 novembre 1325, reçu par Pierre de Saint-Quentin, notaire à Tarascon, la dot de Maurette de Rochemore, sa sœur, femme de Pierre Abraham, dit de Mercœur, damoiseau; il était mort sans postérité, le 22 février 1350, lors du testament de ladite Maurette, sa sœur;

b. Maurette, de Rochemore, mariée, le 26 novembre 1325, à Pierre Abraham, dit Mercœur, damoiseau de la ville d'Arles, auquel elle donne procuration, en 1343, pour aller retirer le legs à elle fait par Jeanne de Codol, sa grand'mère. Elle fit son testament le 22 février 1350 (v. st.), devant Jean Girani, notaire royal à Arles, par lequel elle substitua tous ses biens à noble Jacques de Rochemore, son cousin, fils de Jean de Rochemore, de Beaucaire, et aux siens, en cas que Jean, dit Jeannet Abraham, son fils unique, vînt à mourir sans postérité.

Dans le même tems vivait Tiburge de Rochemore, religieuse au couvent de Saint-Césaire d'Arles, qui, avec les autres dames religieuses, consentit et accepta la vente faite à ce monastère, le 23 septembre 1354, par Jeannet Abraham, du lieu appelé vulgairement *le Terassan*, et divers prés, bois et terres en dépendants, provenants de feu noble Pierre Abraham, damoiseau d'Arles, et de feue Maurette de Rochemore, sa femme, et mère dudit Jeannet;

2.° Charles de Rochemore, chevalier, non content de la portion des droits que son père lui avait

assignés, il voulut résoudre ses prétentions avec Guillaume, son frère, par voie de composition à l'amiable; ils procédèrent à leur arrangement en vertu d'une transaction du 10 février 1307 (v. st.), où ils se disent fils d'autre Guillaume de Rochemore.

Nota. Cette transaction fut vérifiée par les commissaires des preuves de noble François de Calvisson d'Ormeson, fils de Charlotte de Rochemore, reçu chevalier de Malte, en 1670 (1) ;

3.° Jean, dont l'article suit.

Vers le même tems vivaient :

Roland de Rochemore, nommé dans un titre de l'an 1328, avec Raimond d'Alès, fils d'Amédée; et

Odilon de Rochemore, qui pourrait être frère du précédent, souscrivit un acte de la même année ;

II. Jean DE ROCHEMORE, Ier du nom, de Beaucaire, ne vivait plus lors du testament de Maurette, sa nièce, du 22 février 1350, dans lequel il est rappelé comme père de Jacques qui suit :

III. Jacques DE ROCHEMORE, Ier du nom, fut substitué, lui et les siens, aux biens de Maurette de Rochemore, sa cousine, femme de Pierre Abraham, dit *de Mercœur*, par son testament du 22 février 1350. Il est mentionné le premier dans un vieux registre, écrit en idiôme languedocien, page première, (où il est nommé *Janmes de Rocamaura*), contenant les biens et noms des personnes de Beaucaire, de l'an 1375, au mois de janvier; suivant sa déclaration incluse dans ce registre, il possédait un hôtel, situé rue de la Fustarie. Gensane, sa femme, nommée immédiatement après lui, déclare avoir un petit hôtel, situé dans la même rue, et un mas situé à Savian; il se rendit caution, le 30 septembre 1380, dans le contrat de mariage de Bertrand de Pierre de Bernis, seigneur de Saint-Marcel, dont il épousa, en secondes noces, la proche parente, nommée Guillemette de Pierre ; fit faire le compoix du château et de

---

(1) *Extr. d'un petit registre conservé aux archives de Sainte-Marthe de Tarascon.*

la terre de Maillane, en Provence, en 1402, tant à sa réquisition, qu'à celle de Jacques Guigon, où ils sont qualifiés co-seigneurs dudit lieu. Guillemette de Pierre, sa femme, lui fit une procuration, le 26 septembre 1408, pour marier leur fils, Hermingaud de Rochemore, qui suit, avec Mandolie de Bordes, de la ville de Lunel. On ignore la date de sa mort ; il laissa :

IV. Hermingaud DE ROCHEMORE, damoiseau, qualifié *noble et puissant homme,* fut gouverneur, capitaine et viguier de la baronnie de Lunel, pour Yolande d'Aragon, reine de Naples et de Jérusalem, comtesse de Provence, selon une investiture qu'il donna en cette qualité, au nom de cette princesse, le 25 février 1437 (v. st.); il avait épousé, suivant la procuration de sa mère, du 26 septembre 1408, Mandolie, *aliàs* Manduelle de Bordes, fille unique de noble et puissant homme Jacques de Bordes, seigneur de Bordes et de Tartuguières en Provence (1), frère du cardinal de ce nom, et camérier du Pape. Il rendit hommage au Roi, le 14 mars 1435, pour ses châteaux, terres et juridiction de Bordes ; rendit un second hommage à S. M., le 25 août suivant, de ses terres de la Deveze, de Tartuguières, de Saint-Nazaire, des Felinières, Piscaries et leurs dépendances en juridiction ; il fit son testament à Lunel, le 3 mai 1438, devant Rabully, notaire royal de cette ville, où après avoir appelé Jean de Rochemore, son fils, il institue héritier, noble Charles de Rochemore, son fils aîné, avec substitution de ses biens, en faveur de nobles Bermond, Philippe et Guillaume de Rochemore, ses autres enfants mâles, et à leur défaut de ses filles, dont il laisse Mandolie de Bordes, sa femme, tutrice, curatrice et administratrice ; étant veuve, elle fit aussi son testament audit Lunel, devant Aldebert de Lasbroas, notaire de Massilliargues, le 28 mai 1449, par lequel, elle institue héritier noble Charles de Rochemore, son fils aîné, à condition qu'il s'appel-

---

(1) C'est à l'époque de ce mariage que la maison de Rochemore quitta la ville de Beaucaire pour venir habiter celle de Lunel, d'où sont sorties les trois branches qui résident encore dans le bas Languedoc, ainsi que les autres.

lera à l'avenir, et les siens, *Rochemore*, dit *de Bordes*; et *de Bordes*, dit *de Rochemore*, et à la charge encore de quelques substitutions particulières auxdits nobles Philippe, Guillaume et Bermond de Rochemore, ses autres fils. Leurs enfants furent :

1.° Charles, dont l'article suit ;

2.° Bermond de Rochemore, comparut à l'assemblée des nobles de la sénéchaussée de Beaucaire, en 1492 ; il fut gouverneur des terres que René, duc d'Anjou, roi de Naples, avait en Provence et en Languedoc, et succéda à son père dans le gouvernement des terres de la reine Yolande ; il fut marié avec Guionne de Bouchet, dont il eut un fils, nommé Jacques-Louis de Rochemore, qui épousa, en 1498, Jeanne d'Ancézune, fille de Guillaume d'Ancézune, IVe du nom, seigneur de Caderousse ; et de Gabrielle de Montdragon. Il en a eu trois filles, 1.° N.... de Rochemore, mariée au seigneur de Saint-Roman ; 2.° N . . . . de Rochemore, femme du seigneur de Rispaut ; 3.° N . . . . . de Rochemore, mariée au seigneur d'Istre, en Provence ;

3.° Philippe de Rochemore, seigneur de la Sablière, en Poitou, qui fut chambellan du duc d'Anjou, et qui comparut à l'assemblée des nobles de la sénéchaussée de Beaucaire, en 1454 et 1456 ; il fit donation, en 1486, à Pierre de Rochemore, son neveu, des biens qu'il avait à Beaucaire ;

4.° Guillaume de Rochemore, gouverneur de la ville de Lunel, pour Pierre de Rochemore, son neveu ; il fut gentilhomme ordinaire du Roi de Sicile, puis écuyer de Louis XI, et seigneur de Fos, en Provence, dont il donna le dénombrement le 7 mars 1490 ;

5.° Jean de Rochemore, moine de Psalmodi, en 1438, puis abbé de Sauve, en 1449 ;

6.° Dauphine de Rochemore, } qui vivaient le 5 mai
7.° Catherine de Rochemore, } 1438, et moururent sans alliance ;

8.° Marguerite de Rochemore, qui vivait le 5 mai

1438 : le testament de sa mère, du 28 mai 1449, qui mentionne les articles de sa dot, fait présumer qu'elle a dû être mariée peu de tems après;

9.° Guinette, Guinelle ou Aygline de Rochemore, vivait en 1438 et 1449, alors femme de noble Pierre de Vinsobre, de la ville de Lunel;

Louise de Rochemore, mariée en 1435, à Aimar de Taulignan, IIe du nom, baron des Barres, fils de Bertrand de Taulignan, IVe du nom, seigneur du Puy, de Rochefort et autres lieux; et de Blonde, baronne des Barres, en Vivarais. Aimar de Taulignan n'ayant pas eu d'enfants de Louise de Rochemore, il donna, en 1475, sa baronnie des Barres, à Bertrand de Taulignan, son petit-neveu, auquel il substitua Louis de Taulignan, son frère, et leurs descendants à perpétuité.

V. Charles DE ROCHEMORE, dit *de Bordes*, damoiseau, seigneur de Bordes, de la Deveze, de Tartuguières, etc., épousa, en 1460, noble Catherine du Puy ou Delpuech (*de Podio*), fille d'Armand du Puy, seigneur de Saint-Martin, de Valgasgue et de Blanoux; il transigea avec nobles Bermond et Philippe de Rochemore, ses frères, sur le partage des biens de Mandolie de Bordes, leur mère, par acte du 20 octobre 1450; comparut à l'assemblée de la noblesse, en 1470; fit son testament devant Firmier, notaire de Lunel, le 21 juin 1472, par lequel il institue héritier, noble Pierre *de Bordes* de Rochemore, son fils, qu'il laisse sous la tutelle de Catherine du Puy, sa femme, avec substitution de ses biens, s'il mourait en pupillarité, à Jeanne et Felise, ses deux filles : on voit par cet acte, qu'ils n'eurent que trois enfants :

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Jeanne de Rochemore, qui vivait le 21 juin 1472.

3.° Felise de Rochemore, qui vivait aussi le 21 juin 1472, transigea avec son frère, le 3 avril 1481, étant alors mariée à Jean de Guérin, seigneur de Boulbon.

VI. Pierre DE ROCHEMORE, dit *de Bordes*, seigneur

de Bordes, de la Deveze et Tartuguières, gouverneur capitaine, et viguier de la baronnie de Lunel, épousa, 1.° le 14 avril 1496, acte reçu par Bernard, notaire, Agnès de Boileau, fille de Guillaume de Boileau, trésorier de la sénéchaussée de Nismes et de Beaucaire, seigneur d'Argenteuil, près Paris, et d'Etienne Bourdin; 2.° par contrat passé à Gignac, le 3 octobre 1504, reçu par Castanier, notaire de Lunel, en présence de nobles Jean d'Adhémard, seigneur de Torene, Charles de Codol et autres gentilhommes, ses parents, noble Jeanne d'Orjolet, fille de noble Raymond d'Orjolet, et de noble Jeanne de Vissec de la Tude; le baron de Budos de Portes lui accorda, le 15 septembre 1523, l'exemption de toutes sortes de péage et autres droits, dans toute l'étendue de sadite baronnie, tant à cause de l'amitié qui régnait entr'eux, qu'en considération de l'ancienneté de sa noblesse; il fit son testament devant Brunel, notaire de Lunel, le 2 septembre 1532; et Jeanne d'Orjolet, sa veuve, fit le sien, le 26 juin 1545. Pierre de Rochemore eut pour enfants;

Du premier lit :

1.° Etiennette, *aliàs*, Antoinette de Rochemore, mariée, le 29 septembre 1510, à noble Jacques de Valette, seigneur de Fontesc;

Du second lit :

2.° François, dont l'article suit;
3.° Etienne de Rochemore, ecclésiastique;
4.° Jacques de Rochemore, auteur de la branche des seigneurs d'Aigremont, rapportée, ci-après;
5.° Françoise de Rochemore, mariée le 24 octobre 1527, à Jean de Sarret, seigneur de Fabrègues et d'Aynac, fils de Pierre-Raimond de Farret, seigneur des mêmes lieux et de Coussergues; et de Jacquette de Bozène d'Arbouras.

VII. François DE ROCHEMORE, seigneur de Bordes, de la Deveze, de Tartuguières, etc., capitaine, gouverneur et viguier de la ville et baronnie de Lunel, épousa, par contrat passé au château d'Aubais, le 13 novembre 1536, devant Antoine Massacan, notaire de Calvisson, noble demoiselle Madelaine de Bozène, dame de Saint-Laurent, de la Vernède et de la Bruguière,

fille de noble et puissant seigneur Jacques de Bozène, dit *de Sounères,* baron d'Aubais, seigneur du Cailar, de Montmirat et autres lieux; et de noble Antoinette de Joncherettes. Il rendit hommage au Roi, le 27 novembre 1552, des terres de la Deveze et de Tartuguières, et de leurs châteaux, maisons, domaines et juridictions; fit son testament devant Honoré Buisson, notaire de Lunel, le 13 octobre 1572, par lequel il élit sa sépulture, dans un sien tombeau, en l'église de Notre-Dame du Pas, à Lunel, où était enterrée Jeanne d'Orjolet, sa mère; nomme héritier, Thomas de Rochemore, son fils aîné; lui substitue noble Jean de Rochemore, son fils puîné, et à son défaut, nobles Louis et Gaillard de Rochemore, ses autres fils. Madelaine de Bozène fit aussi son testament à Lunel, le 17 juillet 1573, devant ledit Buisson, notaire. Leurs enfants furent :

1.° Thomas de Rochemore, qui fut gouverneur et viguier de la ville de Lunel, mestre de camp d'un régiment, et mourut sans postérité d'une blessure qu'il avait reçue, dans une entreprise sur le pont-Saint-Esprit, tenu par les ligueurs;
2.° Jean, dont l'article suit ;
3.° Louis de Rochemore, qui forma la branche des seigneurs de Galargues, rapportée ci-après ;
4.° Gaillard de Rochemore, qui fut tué dans une sortie faite par les religionnaires de Montpellier, sur les royalistes, qui en faisaient le siége ;
5.° Françoise de Rochemore, mariée, le 8 novembre 1556, à Simon de Sandres, seigneur de Saint-Just et de Saint-Georges, capitaine de cinquante hommes de pied dans la ville d'Aigues-Mortes, en 1599, fils de Guichard de Sandres, et de Jeanne de Trinquaire;
6.° Claude de Rochemore, mariée le 14 mai 1556, à Jean de Boulouse, seigneur de Lascours ;
7.° Madelaine de Rochemore, femme par contrat du 25 septembre 1580, de Jean de Louet, IIIe du nom, seigneur d'Aujargues, second fils de Jean de Louet, IIe du nom, baron de Calvisson, du Massillargues, etc. et de Marguerite de Veze de Forcalquier.

VIII. Jean de Rochemore, IIe du nom, seigneur

de la Deveze, de Bernis, etc. épousa, par contrat passé à Montpellier, devant Etienne Roussel, notaire de cette ville, le 22 mars 1574, damoiselle Jeanne de Tourilhon, fille de Jean de Tourilhon, seigneur du Crès, lieutenant principal du gouverneur de Montpellier, et de dame Catherine de Barrière; elle testa devant Antoine Comte, notaire de Montpellier, le 21 juillet 1603; et Jean de Rochemore, devant le même, le 21 août 1610. Il rendit au Roi, le 17 mai 1639, le dénombrement des biens nobles et fiefs, que noble Hermingaud de Rochemore, et noble Mandolie de Bordes, ses quatrième aïeul et aïeule, avaient hommagés au Roi Charles VII, en l'année 1435; et fut présent au ban et arrière-ban, le 15 juin de ladite année 1639. Leurs enfants furent:

1.° Charles de Rochemore, seigneur de Saint-Laurent, de la Deveze, de la Bruguière et autres places, gouverneur, capitaine, et viguier de la ville et viguerie de Lunel, qui épousa, 1.° en 1600, Gabrielle de Banne d'Avéjean, fille de noble Pierre de Banne, IVe du nom, seigneur d'Avéjan, baron de Ferreyrolles, et d'Anne de Caladon de la Valette; 2.° Anne de Calvière de Boucoiran, fille de Guillaume de Calvière, seigneur de Boucoiran, et d'Isabeau de Barrière, dont il n'eut point d'enfants; il n'eut de son premier mariage qu'une fille, Françoise de Rochemore, mariée, 1.° à Henri de Trémolet, seigneur de Montpezat, fils de Jean de Trémolet, baron de Montpezat, et de Madelaine de Nogaret de Calvisson; 2.° le 23 janvier 1646, à Charles de Rochemore, de St.-Laurent, son cousin-germain;

2.° Jean, dont l'article suit;

3.° Louis de Rochemore, capitaine de carabiniers, tué dans les guerres de son tems;

4.° Françoise de Rochemore, mariée, en 1593, à Pierre de Villages, à qui elle porta la terre et seigneurie de Bernis;

5.° Marguerite de Rochemore, femme, en 1604, de Pierre de Combes de Montagut, seigneur de Combes;

6.° Jeanne de Rochemore, mariée, en 1600, à Daniel de Calvière, baron de Saint-Cosme,

qui testa le 20 juin 1636, fils de Nicolas de Clavière, seigneur de Saint-Cosme, et de Boissières, gouverneur de Nîmes, gentilhomme de la chambre du Roi, et de Françoise Brochet.

IX. Jean DE ROCHEMORE, IIIe du nom, seigneur de la Deveze, de Montredon, etc. lieutenant principal au gouvernement et siége présidial de Montpellier, épousa. par contrat, du 20 septembre 1617, devant Pierre Sabatier, notaire à Montpellier, demoiselle Anne de Mariotte, fille de Jean de Mariotte, conseiller, maître ordinaire en la chambre des comptes de Languedoc, et de dame Anne de Jaunet; elle testa à Lunel, devant Jean Faucillon, notaire de cette ville, le 11 août 1677. Ses enfants furent :

1.° Charles de Rochemore, seigneur de Saint-Laurent de la Bruguière, de la Deveze, de la Baume, gouverneur et viguier pour le Roi en la ville, viguerie et baronnie de Lunel, pourvu le 11 décembre 1648; maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 10 décembre 1668. Il avait épousé, par contrat du 23 janvier 1646, retenu par Brunel, notaire audit lieu de Lunel, Françoise de Rochemore, sa cousine-germaine : il n'eut point d'enfants;

2.° Jean, dont l'article suit;

3.° Pierre de Rochemore, mort enseigne dans le régiment de l'Equas, mort en Piémont, avant le testament de sa mère.

X. Jean DE ROCHEMORE, IVe du nom, seigneur de Montredon, gouverneur et viguier pour le Roi de la ville et baronnie de Lunel, après son frère aîné, épousa, par contrat, du 13 août 1652, passé au château de Sausseriès, devant Simon Grefuelhe, notaire à Secure, noble Françoise Duranc de Vibrac, fille de noble Louis Duranc, seigneur de Vibrac, et de Susanne de Cousin de Sausseriès; fut nommé par lettres-patentes du Roi, au mois de décembre 1661, conjointement avec les seigneurs de Toyras, de Ganges et de Rabat, pour vérifier les titres de noblesse du marquis de Castres, nommé chevalier des ordres de S. M.; fut maintenu dans sa

noblesse, conjointement avec Charles de Rochemore, son frère, et François-Louis-Hercules et Jean de Rochemore, ses cousins, par jugement du 10 décembre 1668; transigea avec messire Claude-François de Pelet-Narbonne, comte de Fontanès, baron de Combas, etc. son gendre, le 23 juin 1678; fit son testament à Montpellier, devant Adrien Adam, notaire de cette ville, le 19 novembre 1687. Ses enfants furent :

1.° Henri, dont l'article suit;

2.° Anne de Rochemore, mariée, en 1678, à Claude Pelet, vicomte de Narbonne-Pelet, comte de Fontanès, baron de Combas et de Montmirat, fils de Louis Pelet, IIe du nom, baron de Combas et de Montmirat, seigneur de Cannes, de Vic, de Fontanès, etc. et de Madelaine de la Tour-des-Bains.

XI. Henri DE ROCHEMORE, seigneur de la Deveze, de Montredon, etc. lieutenant de vaisseaux du Roi, par brevet du 1er janvier 1703; capitaine d'une compagnie franche d'infanterie de la marine, par commission du 1er avril 1704; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par provisions du 28 juin 1718; avait épousé, par contrat passé à Toulon, devant Fabre, notaire de cette ville, le 22 février 1698, demoiselle Marie-Blanche de Ricard, fille de feu messire Vincent de Ricard, capitaine dans le régiment de Schulemberg, et de dame Marguerite de Cordeil de Frans; elle transigea avec Pierre de Ricard, son frère, seigneur de Foncouverte, premier président de la chambre des enquêtes du parlement de Provence, le 30 juin 1722; Henri de Rochemore ne vivait plus le 30 juin 1738. Leurs enfants furent :

1.° Joseph-Gabriel-Paul-Ange, qui suit;

2. Henri, vicomte de Rochemore, qui s'établit à Toulon, fut fait chef d'escadre des armées navales, en 1764, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 20 mars 1773, et lieutenant général en 1776; il épousa en 1749, Marie de Chazelles, sœur de Jacques de Chazelles, comte de Chazelles, maréchal des camps et armées du Roi, et d'Augustin de Cha-

zelles, comte de Chusclon, président du conseil supérieur à Nîmes. Ses enfants furent:

a. Jacques de Rochemore, né en 1752, enseigne des vaisseaux du Roi; il périt victime de la révolution à Toulon, où il commandait, sous M. de Flotte;
b. Louise de Rochemore, mariée en 1770, à N.... d'Antrechaud;
c. Marie de Rochemore;
d. Anne de Rochemore;

3.° François de Rochemore, qui servit dans le régiment de Foix;
4.° Alexandre de Rochemore, mort officier dans le régiment de Perche, infanterie;
5.° Vincent-Gaspard-Pierre de Rochemore, écuyer, qui s'établit à Rochefort, où il fut commissaire général de la marine, par commission donnée par le Roi, à Versailles, le 1er novembre 1757, et où il épousa, le 15 juillet 1748, Marie-Madelaine de Gaston fille de feu Jacques de Gaston, et de Marie-Madelaine Videau, dont sont issus:

a. François-Gaspard-Philippe de Rochemore, né le 1er mai 175[illegible], officier au régiment royal cavalerie, puis capitaine dans les dragons de Languedoc, mort à Paris, le 10 juillet 1794, victime du tribunal révolutionnaire, comme fauteur de la prétendue conspiration de la prison du Luxembourg, où il était détenu;
b. Louis-Pierre-Gaston de Rochemore, né le 9 juin 1755, tué dans la guerre de 1778, commandant un vaisseau dans l'escadre de M. de Suffren;

6.° Marguerite de Rochemore, dame de l'abbaye d'Hyères, en Provence;
7.° Marie-Elisabeth de Rochemore, religieuse au premier monastère des Ursulines de Nîmes.

XIII. Paul-Ange DE ROCHEMORE, marquis de Rochemore, Saint-Cosme, seigneur de la Deveze, officier de la marine royale, reçut procuration de M. le prince de Conty, comte d'Alais, pour le représenter aux états de

la province de Languedoc, le 9 décembre 1744; et obtint, par lettres du mois de février 1751, registrées au parlement de Toulouse, et à la chambre des comptes de Montpellier, le 31 juillet et 22 décembre suivant, l'érection en *marquisat* de sa seigneurie de Saint-Cosme, sous la dénomination *de Rochemore Saint-Cosme*, en considération de sa fidélité et de l'attachement de sa famille à ses souverains, de ses alliances honorables et de l'ancienneté de sa noblesse; il avait épousé, le 23 avril 1723, Marie-Elisabeth de Maillan, fille de Pierre-Jacques de Maillan, seigneur et baron de Saint-Cosme, d'Ardezan et de Masblanc, conseiller, puis chevalier d'honneur du présidial de Nîmes, et de Louise de Rochemore d'Aigremont; il testa devant Louis Poutier, notaire à Nîmes, le 2 janvier 1760. De ce mariage sont issus:

1.° Alexandre-Henri-Pierre, dont l'article suit;
2.° Joseph de Rochemore, né le 7 octobre 1732, lieutenant de vaisseaux, qui épousa, en 1773, Louise de Jouenne d'Esgrigny, fille d'Henri-François de Jouenne d'Esgrigny-d'Herville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment Commissaire-général, et de Marie Maresse;
3.° Pierre-Joseph de Rochemore, né le 16 janvier 1735, vicaire-général du diocèse de Nîmes;
4.° Jacques-Gaspard de Rochemore, né le 26 juin 1737, vicaire-général du diocèse d'Alby;
5.° Agnès-Thérèse de Rochemore, née le 28 décembre 1729, religieuse Ursuline au premier monastère de Nîmes;
6.° Louise de Rochemore, née le 18 juillet 1739;
7.° Madelaine de Rochemore, née le 28 octobre 1744, mariée à Jean-François Duranc de Vibrac.

XIII. Alexandre-Henri-Pierre, marquis DE ROCHEMORE-SAINT-COSME, né le 30 avril 1728, capitaine dans le régiment de Berri, cavalerie, quitta le service en se mariant, 1.° en 1758, avec Charlotte des Ours de Mandajor; 2.° le 14 janvier 1764, avec Marie-Madelaine-Barbe de Vogué, fille de messire Charles-François Elzéar, marquis de Vogué, comte de Montlaur, baron d'Aubenas, lieutenant-général des armées du Roi, inspecteur-général de la cavalerie des dragons de France,

commandant en Alsace, chevalier des ordres du Roi, commandant en chef en Provence ; et de haute et puissante dame Madelaine de Bruchet, baronne de Saint-Agrève ; en faveur de ce mariage, le comte de Rochemore-Galargues, lui fit la donation entre vifs, de la terre de Saint-Remèse et baronnie des états y attachés, avec toutes ses appartenances, sous la réserve de l'usufruit ; il testa en 1767 ; ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Louise de Rochemore, mariée au marquis de Ruols ;

Du second lit :

2.° Anne-Joachim-Joseph, dont l'article suit ;
3.° Charlotte de Rochemore, mariée en 1783, au marquis de M Vachères ;
4.° Pauline de Rochemore, mariée en 1787, au marquis de Blou ;
5.° Henriette de Rochemore, mariée en 1790, au comte de Vibrac.

XIV. Anne-Joachim-Joseph, marquis de Rochemore, baron de Saint-Remèse, seigneur de Tartuguières, de Chames, de Bidou, de Nicolas et autres places, né le 25 juillet 1766, lieutenant au régiment royal-Cravattes, cavalerie, au mois de mai 1782, capitaine dans le même régiment, au mois de mai 1787, fit ses preuves comme baron des états du Languedoc, en 1786 ; celles pour les carrosses, en 1788, d'après le certificat de M. Chérin. Le comte de Rochemore-Galargues, lui fit don de tous ses biens présents, consistant notamment dans le marquisat de Rochepierre, les terres et seigneuries de Galargues, la Villatelle, de Carrière, de la Bastide et de la Bourdaleau, par acte passé à Paris, le 6 mars 1788, devant la Roche, notaire et son confrère ; aide de camp de M. le maréchal de Broglie, en 1791 ; colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier supérieur de la deuxième compagnie d'ordonnance (chevau-légers de la garde), en 1792 ; a fait toutes les campagnes de l'émigration jusqu'en 1798 ; premier lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, le 5 juillet 1814 ; maître des cérémonies de France, le 12 mai de la même

année; fut nommé maréchal-de-camp à la même époque. A la réforme des chevau-légers de la garde, il a été nommé commandant du département de la Sarthe. Il a épousé, en 1790, Louise-Marie de Fesques de la Roche-Bousseau, fille du marquis de la Roche-Bousseau, maréchal-de-camp, et de Gabrielle-Elisabeth le Coigneux. Ses enfants sont :

1.° Louis-Camille-Hermingaud, comte de Rochemore, ci-devant chevau-léger de la garde du Roi, actuellement lieutenant de cavalerie, du premier mars 1815;
2.° Constance de Rochemore, mariée à M. le marquis d'Argence;
3.° Fanni de Rochemore, mariée à M. de Sainte-Croix;
4.° Eugénie de Rochemore;
5.° Albertine de Rochemore.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Galargues.

VIII. Louis de Rochemore, dit *de Bordes*, seigneur de la Vernède, de Saint-Laurent, de la Bruguière et de la Bastide, troisième fils de François de Rochemore, seigneur de Bordes, et de Madelaine de Bozène, fit son testament le 2 janvier 1602. Il avait épousé, le 7 juillet 1587, Anne de Barrière, dame de Nages et de Solorgues, fille de François de Barrière, seigneur de Nages, de Solorgues, etc., et de Catherine d'Arlier. Leurs enfants furent :

1.° François, dont l'article suit;
2.° Charles de Rochemore, seigneur de Solorgues, conseiller du Roi, président et juge-mage au présidial de Nîmes, qui épousa, le 12 août 1628, Isabelle de Boucaud, fille de Pierre de Boucaud, conseiller du Roi, président en la cour des comptes de Montpellier, et d'Isabelle Dax de la Serpeant. Il en eut :

a. Louis-Hercule de Rochemore, seigneur de Solorgues et de Villetelle, président et juge-

mage à Nîmes, qui épousa, le 20 avril 1665, Catherine de la Valette d'Esplan; et fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 10 décembre 1668. Sa postérité n'a formé que deux degrés, et s'est éteinte;

b. Charlotte de Rochemore, mariée, avec dispense du Pape, du 13 septembre 1655, et par contrat du 27 mars 1656, à Henri de Louet de Calvisson, baron d'Ornezon, colonel de cavalerie en 1648, mort à Saints Pons le 14 octobre 1714, fils de François de Louet de Calvisson, baron de Montmaur, seigneur de Saint-Pons, de Mauchien et d'Ornezon, et de Françoise de Rochemore-Galargues; elle mourut le 6 mars 1712;

3.° Anne de Rochemore, mariée, le 17 juin 1614, à Louis de Baschi, baron d'Aubais, seigneur de Junas, de Gavernes, de Saussines et de Saint-Félix, maréchal de camp en 1642, fils de Baltazard de Baschi, seigneur de Saint-Estève, de Barras, de Tournefort, etc., et de Marguerite du Faur, dame d'Aubais; elle mourut le 17 novembre 1667;

4.° Claude de Rochemore, alliée à Jean-Antoine de Blou, seigneur de Laval, de Saint-Andéol, de Vallos, co-seigneur de St.-Marcel d'Ardèche, qui testa le 9 avril 1645, fils de Jean-Antoine de Blou, seigneur de Laval, co-seigneur de Saint-Marcel, et d'Hippolyte de Senneterre, dame de Laval. Elle fut la bisaïeule du cardinal de Bernis, reçu comte de Lyon en 1750;

5.° Françoise de Rochemore, épousa, le 28 avril 1608, François de Louet, baron d'Ornezon et de Montmaur, seigneur de Boutonnet, de Quillanet, de Saint-Pons, d'Arzon, de Saint-Auban, du Luc, etc., capitaine de cent hommes dans le régiment de Languedoc, infanterie, fils d'Aymar de Louet, baron d'Ornezon, seigneur de Saint-Pierre-del-Clar et autres terres, et de Louise d'Aulzon de Montravel. Il testa le 3 janvier 1622, et sa femme, étant veuve, le 9 décembre 1664.

IX. François DE ROCHEMORE, Ier du nom, seigneur de Galargues, de Bordes, de Tartuguières, etc., baron de Barry, premier président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier et conseiller d'état, épousa, le 2 janvier 1621, Pierrette de Grille, fille d'Antoine de Grille et d'Isabelle de Pontaud, dame de Barry; il fit son testament le 28 août 1639. De son mariage sont issus:

1.° François, dont l'article suit;

2.° Elisabeth de Rochemore, mariée, par contrat du 7 juillet 1660, à Honoré de Riqueti, IIIe du nom, chevalier, marquis de Mirabeau, seigneur de Villebonne et de Beaumont, enseigne de la compagnie du comte de Carces, mort en 1687, syndic de la noblesse de Provence, fils de Thomas de Riqueti, dit le marquis de Mirabeau, capitaine de cent hommes de guerre, à pied, français, et d'Anne de Pontevès de Buoux.

X. François DE ROCHEMORE, IIe du nom, seigneur de Solorgues, premier président au présidial de Nîmes, en 1646, conseiller d'état en 1654, épousa en 1657, Marguerite de Louet de Calvisson, née le 5 avril 1627, mort le 30 avril 1685, fille de Jean-Louis de Louet, marquis de Calvisson, l'un des trois lieutenants-généraux de la province du Languedoc, maréchal de camp, et de Françoise de Bonnet, sœur du maréchal de Thoiras; il fit son testament en 1657, et fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 10 décembre 1668. De ce mariage sont issus:

1.° François-Annibal, dont l'article suit;

2.° Angélique de Rochemore, mariée à Louis-Joseph des Porcelets, marquis de Maillane.

XI. François-Annibal DE ROCHEMORE, seigneur de Galargues, de Bordes, etc., épousa, en 1681, Anne le Blanc, dame de la Rouvière, fille de Pierre le Blanc, seigneur de la Rouvière, de Fourniguet et de Gajan, conseiller du Roi et juge des conventions royaux de Nîmes, et de Marguerite de Ferrar. De ce mariage est issu

XII. Jean-Louis-Annibal DE ROCHEMORE, seigneur de Galargues, de Bordes, etc., qui épousa, en 1723, Catherine de Fain de Rochepierre, qui le rendit père de:

XIII. Anne-Joachim-Annibal DE ROCHEMORE, comte de Saint-Remèze, baron des états du Languedoc; il épousa, 1.° le 20 février 1748, Euphrosine de Baschi-d'Aubais, morte, au château de Galargues, le 5 mars 1749, fille de Charles de Baschi, marquis d'Aubais, baron du Cailar, seigneur de Junas, de Gavernes, de Saint-Chrestin, etc., et de Diane de Rozel, dame de Cors; 2.° en 1753, Marie-Madelaine-Rose de Vogué, morte en 1754; fille de Charles-François-Elzéar de Vogué, baron de Vogué, de Montlaur, d'Aubenas, etc., seigneur de Balazue, de Saint-Agrève et de Truchet, lieutenant-général des armées du Roi, et de Marie Madelaine de Truchet; 3.° le 31 juillet 1755, Judith du Bouchet de Sourches, née le 3 septembre 1736, morte en 1772, fille de Louis du Bouchet, II° du nom, marquis de Sourches et du Bellay, comte de Montsoreau, conseiller d'état, grand prévôt de France et grand prévôt de l'hôtel, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier des ordres, et de Charlotte-Antonine de Gontaut-Biron, sa première femme; il est mort en 1795, à Vérone, ayant institué son héritier le marquis de Rochemore, chef de la branche aînée.

TROISIÈME BRANCHE.

Barons d'Aigremont.

VII. Jacques DE ROCHEMORE, seigneur de Saint-Michel, lieutenant particulier au sénéchal de Nîmes, quatrième fils de Pierre de Rochemore, seigneur de Bordes, de Tartuguières, de la Deveze, etc., et de Jeanne d'Orjolet sa seconde femme, donna quittance à son frère aîné, François de Rochemore, de son droit de légitime paternel, par acte du 19 avril 1536; et il testa le premier septembre 1566. Il avait épousé, 1.° en 1538, Jeanne de Saint-Félix, fille de François de Saint-Félix, baron de Clapiers, et d'Antoinette de Puibusque; 2.° en 1551, Marguerite de Cambis, fille de Louis de Cambis, baron d'Alais, de Fons et de Sérignac, seigneur

de Soustelles, etc., et de Marguerite de Pluviers de Paulian, et veuve de Pons d'Aleyrac, baron d'Aigremont. Ses enfants furent :

Du premir lit :

1.° Thomas, dont l'article suit :

Du second lit :

2.° Marguerite de Rochemore, mariée, en 1560, au seigneur de Beaufort.

VIII. Thomas DE ROCHEMORE, seigneur de Saint-Michel, baron d'Aigremont, etc., servit long-tems dans les guerres qui désolèrent la province de Languedoc ; il rendit hommage de toutes ses terres en 1566 et 1583, et testa le 10 décembre 1578. Il avait épousé, le 13 avril 1561, Marguerite d'Aleyrac, dame et baronne d'Aigremont, de Colombies, de Ledignan, de Saint-Jean de Serres, de Saint-Benezet, fille et héritière de Pons d'Aleyrac, baron d'Aigremont, et de Marguerite de Cambis ; elle fit son testament le 3 juin 1622, par lequel elle ordonna à son fils Antoine, son héritier, et ses descendants, de joindre à son nom celui d'*Aleyrac*, et d'en écarteler les armes. De son mariage sont issus :

1.° Antoine, dont l'article suit ;

2.° Marguerite de Rochemore, mariée, 1.° le 15 juin 1594, à Bernardin Duranc, seigneur de Vibrac, qui testa le 25 décembre 1609, fils de Bernardin Duranc, seigneur de Vibrac, et d'Isabelle de Blansac de Valfons ; 2.° après le mois de décembre 1609, à François de Sandres, seigneur de Saint-Just, fils de Simon de Sandres, seigneur de Saint-Just, capitaine de cinquante hommes de pied, dans la ville d'Aigues-Mortes ;

3.° Espérance de Rochemore, mariée, le 23 avril 1600, à Guillaume des Rois, seigneur de Ledignan, qui testa le 18 octobre 1618, fils de Jean des Rois, seigneur de Ledignan, et de Ramie de Combez ;

4.° Françoise de Rochemore, mariée, en 1608, à Pierre de Monier, seigneur de Fourques ;

5.° Isabelle de Rochemore, mariée par contrat du 22 janvier 1611, à Jacques d'Alleman, seigneur de Mirabel, qui testa le 15 février 1614, fils de

Jacques d'Alleman, seigneur de Mirabel, et de Marie Guy-d'Airebaudouze.

IV. Antoine de Rochemore, baron d'Aigremont, etc., épousa, en 1614, Espérance de Grégoire de Gardies, fille d'Antoine de Grégoire, comte de Montpeyroux, seigneur des Gardies, de Cadoine, de Deux-Vierges, de St-Martin de Rabans, etc., gouverneur pour le Roi de la ville et viguerie de Gignac, et de Claudine de Fayn; il testa le 19 novembre 1634, et sa femme le 5 décembre suivant. Leurs enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Marguerite de Rochemore, mariée en 1642, à Guillaume de Cambous, seigneur de Cazalis;
3.° Isabeau de Rochemore, mariée, le 28 octobre 1643, à Henri de Ginestous, seigneur de Saint-Maurice, del Ranc, de Travos, etc., qui testa le 17 septembre 1660, fils de Pierre de Ginestous, seigneur de Saint-Maurice, et de Marie de Roquefeuil;
4.° Espérance de Rochemore, épousa, en 1650, Bernard de Gondin, seigneur de Montagut, prévôt-général du Languedoc, fils d'Honoré de Gondin, seigneur et baron de Boisseron, prévôt-général de la province du Languedoc, et de Françoise de Roquefeuille la Roquette;
5.° Françoise de Rochemore, mariée, le 12 novembre 1662, à Constantin de Serres, seigneur de Pradel, fils de François de Serres, seigneur de Mirabel, et de Louise d'Alende de Mirabel.

X. Jean de Rochemore, IIe du nom, baron d'Aigremont, rendit hommage de toutes ses terres en 1635; fut maintenu dans sa noblesse, par le jugement de M. de Bezons, commun à toutes les branches de la maison de Rochemore, du 10 décembre 1668; et fit son testament en 1669. Il avait épousé, en 1645, Marie Dunal, de laquelle sont issus :

1.° Henri de Rochemore, décédé sans postérité;
2.° Jean, dont l'article suit ;
3.° Louis de Rochemore, qui fut marié et n'eut qu'un fils, mort sans postérité ;
4.° François de Rochemore, qui épousa, en 1695,

Marie de Ginhoux de la Coste, dont il n'eut que deux filles :

a. N.... de Rochemore d'Aigremont, mariée, en 1727 à Jean-Louis de Leuse, seigneur de la Liquière ;

b. M.... de Rochemore, mariée, au mois de février 1728, à Paul de la Fare d'Alais, fils de François de la Fare, baron de la Salle, seigneur de Saint-Félix, etc., et d'Anne de Cambis, dame en partie de la baronnie de la Fare;

5.° Denis de Rochemore, capitaine dans le régiment de Navarre, par démission que lui en fit Jean de Rochemore, son frère;

6.° Françoise de Rochemore, mariée, par contrat du 15 novembre 1678, à noble François de Pelet, seigneur de Salgas, de Rocoules, de Rousses, etc., fils de Noble Claude de Pelet, seigneur d'Arbousses, de Salgas, de Solpérières, de Carnac, de Montcamp, etc., et de dame Anne de la Mare de Recoule. Françoise de Rochemore ne vivait plus le 2 septembre 1694, que François de Pelet, son mari, épousa en secondes noces Lucrèce de Brignac de Montarnaud.

XI. Jean DE ROCHEMORE, IIIe du nom, baron d'Aigremont, etc., capitaine au régiment de Navarre, épousa, en 1682, Marie de Richard, fille de Pierre de Richard, seigneur de Vendargues, et testa le 11 août 1709. Il eut de son mariage :

1.° Jean-François, dont l'article suit ;

2.° Marguerite de Rochemore, mariée en 1700, à Camille de Richard, seigneur de Vendargues;

3.° Louise de Rochemore, mariée avec Pierre de Maillen, seigneur de Saint-Cosme.

XII. Jean-François DE ROCHEMORE, baron d'Aigremont, etc., servit dans les mousquetaires, et testa le 13 juin 1718. Il avait épousé, en 1712, Susanne de Novy, laquelle fit son testament le premier novembre 1761. Ils ont eu pour enfants :

1.° Jean-Claude, dont l'article suit ;

2.° Camille de Rochemore, capitaine de grenadiers dans le régiment de Nice, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; blessé au siége de Mahon, en 1756, à l'attaque du fort Saint-Philippe en l'île de Minorque, dont il fut fait lieutenant du Roi;

3.° Louis de Rochemore, abbé de Franquevaux, en 1754;

4.° Mathieu de Rochemore, officier dans le régiment de Foix; tué, en 1742, au siége de Prague;

5.° Pierre de Rochemore, capitaine dans le régiment de Normandie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; blessé au siége de Berg-Op-Zoom; ensuite placé lieutenant de Roi, en l'île d'Oleron.

XIII. Jean-Claude DE ROCHEMORE, baron d'Aigremont, reçu page du Roi, en sa petite écurie, en 1727; servit ensuite dans le régiment de Monconseil, et fit toutes les campagnes d'Italie; il a épousé, en 1740, Madelaine-Louise de Revest, fille de François de Revest, lieutenant de Roi et commandant à Collioure, et de Marie-Anne-Louise des Rois. De ce mariage sont issus:

1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit;
2.° Marie de Rochemore, religieuse;
3.° Henriette de Rochemore, mariée, en 1765, à Louis de Luzy, marquis de Couzan, premier baron du Forez.

XIV. Jean-Baptiste-Louis DE ROCHEMORE-D'AIGREMONT, fut reçu page du Roi, en la petite écurie, en 1761; il est entré, en 1765, dans le régiment du Roi, infanterie, d'où il est passé au service de MONSIEUR, en qualité d'exempt de ses gardes du corps, lors de la formation de la maison de ce prince. Les preuves de sa noblesse furent faites, en juin 1773, par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi; il est mort en 1813, ayant eu de son mariage avec mademoiselle Soulier:

1.° Maurice, dont l'article suit;
2.° Aglaé de Rochemore;
3.° Caroline de Rochemore.

XV. Maurice DE ROCHEMORE, né en 1791, est aujourd'hui chef d'escadron dans les chasseurs du Gard.

Armes : d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent. Devise : *Ut rupes immota manent.*

La branche *de Rochemore-d'Aigremont*, écartèle ses armes de celles *d'Aleyrac*, qui sont : d'or, au demi vol de gueules.

ESCRAVAYAT DE LA BARRIÈRE. La famille d'Escravayat, originaire de la province de Périgord, est très-ancienne ; elle possède de tems immémorial la terre de la Barrière, située dans la paroisse de Busserolles, qui paraît être le lieu de son berceau ; à cet avantage, qui annonce la pureté de son origine, elle joint celui d'avoir des services militaires presque continuels, et d'avoir formé de bonnes alliances, entr'autres avec les maisons d'Abzac, du Barry, de Cailleres, de Lambertye, et autres.

Elle est connue par titres authentiques, depuis près de quatre cents ans.

I. François D'ESCRAVAYAT, écuyer, seigneur de Nanteuil et de la Barrière, naquit environ l'an 1460. Il épousa Jacquette de la Salle ; l'un et l'autre ne vivaient plus le 21 octobre 1531, qu'ils sont rappelés dans le contrat de mariage de Marc-Antoine d'Escravayat, leur fils, qui suit.

II. Marc-Antoine D'ESCRAVAYAT, écuyer, seigneur de Nanteuil et de la Barrière, épousa en premières noces, Aimée de Cailleres, de laquelle il ne paraît pas qu'il ait eu d'enfants ; il forma une seconde alliance, le 2 octobre 1531, avec Françoise de Castaing, fille de noble homme François de Castaing, et de Jeanne Blanchon, et furent présents l'un et l'autre au partage de leurs biens fait, le 3 juin 1560, entre leurs enfants qui furent :

1.° Henri d'Escravayat, qui suit ;
2.° Jean d'Escravayat, écuyer, seigneur des Mottes et du Verger, auteur de la branche connue, sous

le titre de seigneurs de la Barrière, rapportée ci-après.

III. Henri d'Escravayat, Ier du nom, écuyer, seigneur de Belat et de la Barrière, partagea avec Jean, son frère, les biens de leurs père et mère, le 30 juin 1560; il prend dans cet acte, la qualité d'homme d'armes de la compagnie du seigneur de la Vauguyon, ainsi que dans son contrat de mariage, du 17 avril 1565, avec Catherine de Puiagut, fille de N.... de Puiagut, et d'Anne de Némont, et sœur de François, seigneur de Puiagut, écuyer, qui lui constitua en dot une somme de six mille livres; ils étaient morts le 21 avril 1599, qu'ils sont rappelés dans le partage de leur succession fait entre leurs enfants qui furent:

1.° Jean d'Escravayat, qui suit;
2.° Etienne d'Escravayat, écuyer, dont la destinée est demeurée inconnue;
3.° Guillaume d'Escravayat, écuyer, seigneur de Nanteuil, auteur de la branche des seigneurs d'Esterses, rapportée ci-après;
4.° Françoise d'Escravayat, mariée à Michel Meraygnais, avocat au parlement de Bordeaux.

IV. Jean d'Escravayat, Ier du nom, écuyer, seigneur de Belat et de la Barrière, épousa par contrat du 3 mai 1596, Marguerite du Croiset, fille de Jean du Croiset écuyer, et de Françoise Pery, seigneur et dame de Langlade et de Belat: c'est par cette alliance que la terre de Belat est passée dans sa branche, qui en a pris le nom; il partagea, le 21 avril 1599, avec Etienne et Guillaume, ses frères, les biens de leurs père et mère, et ratifia ce partage, le 25 janvier 1603; il est nommé dans une permission de chasse, accordée par le Roi, le 28 décembre de ladite année 1599, à la dame de Saint-Mégrin, comtesse de la Vauguyon; et mourut avant le 1er de l'an 1638, qu'il est rappelé dans le contrat de mariage d'Henri d'Escravayat, son fils, qui suit, auquel Marguerite du Croiset, sa veuve, assista.

V. Henri d'Escravayat, IIe du nom, écuyer, seigneur de Belat et de la Barrière, passa une transaction, le 13 novembre 1642, obtint, conjointement avec sa mère, et Jean d'Escravayat, sieur de la Rivière, son cousin-

germain, un arrêt de la cour des aides, par lequel ils furent reconnus nobles, maintenus dans les priviléges de la noblesse et déchargés de la taxe à laquelle les habitants de Roussines les avaient imposés aux rôles de ladite paroisse: de l'alliance qu'il avait contractée, le premier de l'an 1638, avec Nicole d'Abzac, demoiselle de Saint-Pardoux, fille de Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur et baron de Villars, Mezière, Saint-Pardoux, et autres lieux, et d'Anne Pery, vint :

VI. Jean d'Escravayat, IIe du nom, écuyer, seigneur de Belat, de la Barrière, et autres lieux, qui fut baptisé, le 13 novembre 1638, dans l'église paroissiale de Roussines, au diocèse de Limoges; il épousa, par contrat du 29 septembre 1660, Catherine de Devezeau, fille de François de Devezeau, écuyer, seigneur de Rancogne et d'Anne de Saule; lui et Alexandre d'Escravayat, seigneur de Roussines, son cousin issu de germain, furent maintenus, par arrêt du conseil, du 6 septembre 1672, dans leur noblesse d'extraction, sur titres qui la prouvaient depuis Marc-Antoine d'Escravayat, écuyer, seigneur de Nanteuil, leur trisaïeul, fils de François d'Escravayat, écuyer, seigneur de la Barrière; et par jugement de M. de Bernage, intendant de Limoges, du 24 mai 1698. Il fut nommé capitaine au régiment de Champagne, le 20 août 1688, et servait, avec les autres gentilshommes du ban et arrière-ban d'Angoumois, le 2 août 1702, qu'il obtint de M. le marquis de Villette, commandant à Rochefort, la permission de se retirer *à cause de son âge avancé* et ayant deux fils alors au service du Roi. Ses enfants furent :

1.° François d'Escravayat, qui suit ;

2.° Jean d'Escravayat, écuyer, seigneur de la Barrière, capitaine de grenadiers au régiment de Blésois et chevalier de Saint-Louis, mort, âgé de soixante ans, au château d'Escossas, et enterré le 31 mars 1736, dans l'église de Saint-Jacques de Roussines ;

3.° Jacques d'Escravayat, écuyer, seigneur de Magnonon, capitaine de grenadiers au régiment d'Auxerrois, et chevalier de Saint-Louis, aussi mort au château d'Escossas, et enterré le 12 octobre dans l'église de Roussines ;

4.°, 5.° et 6.° Catherine, Marguerite et Marie d'Escravayat; cette dernière, femme de N.... Pasquet, écuyer, seigneur de Saint-Meymy.

VII. François d'Escravayat, écuyer, seigneur de Belat, épousa, par contrat du 28 mars 1699, Marie Dauphin, fille de François Dauphin, écuyer, seigneur de la Cadouhe, et de Catherine Laurent; son père, dont il fut assisté, l'institua par ce contrat, son héritier universel; mais les conditions de cette institution étant trop onéreuses, François plaida contre son père et ses frères et sœurs, et par sentence de la sénéchaussée d'Angoumois, du 12 août 1701, les parties furent remises dans l'état où elles étaient avant ce contrat; il mourut âgé de soixante-dix ans et fut enterré, dans l'église de Saint-Jacques de Roussines, le ?o octobre 1734, laissant de son mariage ci-dessus :

1.° Jean d'Escravayat, chevalier, qui suit;
2.° Louis d'Escravayat, dont le sort est ignoré;
3.° Catherine d'Escravayat.

VIII. Jean d'Escravayat, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Belat, épousa, par contrat du 18 juillet 1726, Françoise Corderoy, fille de Louis, sieur du Breuil, et de Jacquette Laurent; et fit, tant en son nom qu'au nom de sa femme, une constitution de rente, le 3 mai 1736, au profit des dames de l'Union-Chrétienne d'Angoulême; ils eurent pour enfants :

1.° Jean d'Escravayat, chevalier, qui suit;
2.°, 3.° et 4.° Marguerite, Madelaine, et autre Marguerite d'Escravayat, dont la destinée est inconnue.

IX. Jean d'Escravayat, IVe du nom, chevalier, seigneur de Belat, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, naquit le 26 septembre 1733, et fut baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de Roussines, diocèse et généralité de Limoges, élection d'Angoulême; il épousa, par contrat du 22 septembre 1767, Marie-Eulalie Bonnaud, née au Cap-François île de Saint-Domingue, fille d'Antoine Bonnaud, écuyer, capitaine de dragons de la ville du Cap, et de Marguerite Anne-Catherine Béhotte, son épouse. De ce mariage sont issus :

1.° Armand-Jules-François-de-Sales d'Escravayat de Belat, né au château de Belat, le 15 août 1773, et baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Roussines, au diocèse de Limoges;

2.° Auguste-Fréderic d'Escravayat de Belat, né le 9 novembre 1775, et baptisé le même jour dans l'église de Roussines.

Ils ont fait, le 26 mars 1789, leurs preuves de noblesse devant M. d'Hozier, pour être reçus pages du Roi dans la grande écurie, et les titres sur lesquels ces preuves ont été établies, remontent à Marc-Antoine d'Escravayat, seigneur de Nanteuil, et Françoise de Castaing, son épouse, leurs septièmes aïeux.

On ignore s'ils sont mariés et s'ils ont des enfants.

Branche des seigneurs d'Esterses.

IV. Guillaume d'Escravayat, écuyer seigneur de Nanteuil, troisième fils de Henri d'Escravayat, Ier du nom, seigneur de Belat et de la Barrière, et de Catherine de Puiagut son épouse, rapportés ci-devant, fit, le 21 avril 1599, avec Jean et Etienne d'Escravayat, ses frères, le partage des biens de leurs père et mère, qu'il ratifia le 25 juin 1603. Il épousa par contrat du 9 septembre 1608, Marie Lériget, fille de Jean, écuyer, sieur de la Ménardière et de la Rocheberlier, et de Jacquette de la Combe; et fit son testament le 10 novembre 1615, par lequel il demanda à être inhumé au tombeau de ses père et mère, dans l'église de Busseroles; il eut pour enfants:

1.° Jean d'Escravayat, qui suit;

2.° René d'Escravayat, dont on ignore le sort.

V. Jean d'Escravayat, Ier du nom de sa branche, écuyer, seigneur de Roussines, Escossas, la Rivière, et autres lieux, gentilhomme servant du Roi, suivant ses provisions du 21 janvier 1645, fut institué héritier universel de son père, le 10 novembre 1615; obtint conjointement avec Henri d'Escravayat, seigneur de Belat, son cousin germain, un arrêt de la cour des aides, le 8 mai 1645, par lequel ils furent reconnus nobles main-

tenus dans les priviléges de la noblesse et déchargés de la taxe à laquelle les habitants de Roussines les avaient imposés; protesta, le 14 juin 1648, contre la nomination d'Isaac d'Abzac, seigneur de Tuffas, à la charge de tuteur des enfants mineurs de Jean d'Escravayat, sieur du Verger, et de Marie d'Abzac, comme étant, ledit seigneur de Tuffas, insolvable; il eut, en qualité de haut justicier de Roussines, un procès avec Henri d'Escravayat, son cousin, ci-dessus nommé, au sujet des honneurs dans l'église dudit lieu, et par sentence du sénéchal d'Angoulême, du 7 janvier 1659, ce dernier fut condamné à ôter ses armes du chœur de ladite église, il lui fut seulement permis de les placer au-dessous de celles dudit Jean dans la chapelle du rosaire. Il mourut le 8 juillet 1669, âgé de cinquante-sept ans, laissant de l'alliance qu'il avait contractée, le 9 février 1649, avec Françoise de Bruet, fille de Marc-Antoine de Bruet, écuyer, seigneur de la Garde, et de Femme-Morte, et de Françoise de la Rivière, Alexandre d'Escravayat, qui suit:

VI. Alexandre D'ESCRAVAYAT, chevalier, seigneur de Châteaufort, de Roussines et autres places, épousa, par contrat du 5 août 1672, dans lequel il prend la qualité de *haut et puissant messire*, *chevalier*, Jeanne du Pont, fille de messire Christophe du Pont, écuyer, seigneur de la Garde, et d'Elisabeth Ringuet; fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Jean d'Escravayat, seigueur de Belat, son cousin issu de germain, par arrêt du conseil d'état, du 6 septembre 1672, rendu sur titres qui la prouvaient depuis Marc-Antoine d'Escravayat, écuyer, seigneur de Nanteuil, leur trisaïeul, et par jugement de M. de Bernage, intendant de la généralité de Limoges, du 24 mai 1698; de son mariage vint:

VII. Louis-Alexandre D'ESCRAVAYAT, écuyer, seigneur de Roussines, de Châteaufort; il naquit le 19 avril 1673, et fut baptisé le 21 dans l'église paroissiale de Roussines. Il épousa, par contrat du 15 juillet 1704, Marie Dauphin, fille de Pierre Dauphin, écuyer, seigneur de Plinbosc, et de Marthe de Toures ou Touves, qui le rendit père de:

1.° Jean-Joseph d'Escravayat, qui suit;

2.° Jean d'Escravayat, écuyer, sieur d'Esterses, capitaine au régiment de Montmorency, chevalier de Saint-Louis.

VIII. Jean-Joseph d'Escravayat, écuyer, seigneur de Roussines, naquit le 14 octobre 1707, et fut baptisé le 18, dans l'église paroissiale de Roussines. Il épousa, par contrat du 9 juin 1728, Madelaine Dauphin, fille de François Dauphin, chevalier, seigneur de Goursat, la Cadouhe et autres lieux, et d'Anne de Saint-Fief-de-Goursat; de ce mariage vint :

IX. Jean d'Escravayat, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Esterses, qui fut baptisé, le 9 mai 1734, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Mazerolle. Il épousa, par contrat du 12 février 1757, Anne-Julie du Chazeau, fille de Gabriel du Chazeau, écuyer, seigneur de la Sorte, et d'Anne-Julie le Roi-de-la-Sotre ; et en a eu :

X. Odet d'Escravayat, écuyer, né le 22 mai 1759, et baptisé le 24, dans l'église paroissiale de Saint-Cibard-d'Agras, au diocèse de Périgueux; il a fait, le 26 mai 1788, devant M. d'Hozier, ses preuves de noblesse sur titres, qui la prouvaient depuis Marc- Antoine d'Escravayat, écuyer, seigneur de Nanteuil, et de Françoise Castaing, sa femme, ses septièmes aïeux, et en a obtenu le certificat.

Branche des seigneurs marquis de la Barrière.

III. Jean d'Escravayat, Ier du nom, écuyer, seigneur des Mottes et du Verger, deuxième fils de Marc-Antoine d'Escravayat, écuyer, seigneur de Nanteuil et de la Barrière, et de Françoise de Castaing, sa femme, rapportés ci-devant, partagea, le 3 juin 1560, avec Henry d'Escravayat, homme d'armes de la compagnie de monsieur de la Vauguyon, son frère aîné, les biens de ses père et mère ; ce partage fut fait de leur agrément et en leur présence ; il forma deux alliances, la première avec Catherine Combault qui mourut en couches, le 27 mars 1604, et la seconde, le 17 mai 1605, avec Barbe de la Grelière, veuve de Guillemin Bigot, sieur du Châlard, dont il ne paraît point avoir eu d'enfants ; il avait eu de la première :

1.° Jean d'Escravayat, qui suit;
2.° 3.° 4.° et 5.° Françoise, Marguerite, autre Marguerite et Michelle d'Escravayat, dont on ne connaît point la destinée.

IV. Jean d'Escravayat, II° du nom, écuyer, sieur du Verger et du Châlard, épousa, par contrat du 26 juillet 1609, Jeanne Bigot, damoiselle, fille de Guillemin Bigot, sieur de la Forge du Châlard, et de Barbe de la Grelière, seconde femme de son père; son père lui fit don en faveur de son mariage, de la Métairie située au village du Verger, paroisse de Busserolles. Il est nommé avec sa femme dans l'extrait baptistaire de Jean, leur fils du 2 décembre 1612; fit son testament à Bordeaux, le 23 mars 1647, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Busserolles, au tombeau de ses prédécesseurs; il assista, le 10 décembre de la même année, au contrat de mariage de Barbe d'Escravayat, sa fille, avec Jean Thibault, écuyer, sieur du Plas, fils de Salomon, écuyer, seigneur du même lieu, et de Marie Lériget; ses enfants furent:

1.° Jean d'Escravayat, qui suit;
2.° Jean d'Escravayat, né en 1619, qui paraît être mort avant le 23 mars 1647, que son père fit son testament dans lequel il ne le rappelle point;
3.° Jeanne d'Escravayat femme d'Isaac d'Abzac, écuyer, seigneur de Tuffas;
4.° Barbe d'Escravayat, qui épousa, par contrat du 10 décembre 1647, Jean Thibault, écuyer, sieur du Plas, fils de Salomon, écuyer, seigneur du même lieu, et de Marie Lériget, sa femme;
5.° Renée d'Escravayat.

V. Jean d'Escravayat, III° du nom, écuyer, sieur du Châlard et du Verger, naquit le 21 novembre 1612, et fut baptisé le 2 décembre suivant, dans l'église paroissiale de Saint-Martial de Busserolles, élection de Périgueux, diocèse de Limoges; il épousa, par contrat passé au château de Tuffas, paroisse de Rancogne, en Angoumois, le 5 septembre 1643, en présence de son père, damoiselle Marie d'Abzac, fille de Jacques d'Abzac, écuyer, seigneur de Fonladier et de Tuffas, et de Catherine Poivre, et sœur d'Isaac d'Abzac, aussi écuyer, sei-

gneur des mêmes terres, mari de Jeanne d'Escravayat, sa sœur; passa une transaction, le 17 août 1644, tant en son nom qu'en celui de son père, et mourut en 1645, comme on l'apprend du testament de ce dernier, du 23 mars 1647, dans lequel il est rappelé; Marie d'Abzac, sa veuve, se remaria, le 24 octobre 1655, avec Jean Bouchaud, écuyer, sieur des Roches.

La double alliance contractée par Jean d'Escravayat et Jeanne, sa sœur, dans la maison d'Abzac, l'une des plus anciennes et des plus considérables du Périgord, fut plus honorable pour sa famille, qu'elle ne lui fut profitable; en effet, après sa mort, Isaac d'Abzac, son beau-frère, qui était un dissipateur, s'empara de la tutelle de Jean d'Escravayat, son neveu, malgré l'opposition de la part des parents de ce mineur, et dissipa sa fortune qui était alors considérable; c'est ce qu'on apprend d'une foule d'actes des années 1648, 1650, 1651, 1675, 1698, 1699, etc.

On ne connaît d'autre enfant issu du mariage de Jean d'Escravayat et de Marie d'Abzac, que Jean, qui suit.

VI. Jean d'Escravayat, IVe du nom, écuyer, sieur du Châlard et du Verger, naquit le 10 août 1644, et fut baptisé le même jour dans l'église de Busserolles. Jean d'Escravayat, son aïeul, l'institua son héritier universel, le 23 mars 1647; il fut mis sous la tutelle d'Isaac dAbzac, son oncle, malgré l'opposition de ses parents, et entr'autres celle de Jean d'Escravayat, écuyer, seigneur de Roussiles, son oncle à la mode de Bretagne, du 14 juin 1648; il est nommé dans une ordonnance du juge de la châtellenie de Varagne, rendue à la requête de Marie d'Abzac, sa mère, le 29 octobre 1650, portant règlement de sa pension, et dans un arrêt du parlement de Bordeaux, du 5 juin 1656, qui maintint Isaac d'Abzac dans la gestion de la tutelle; épousa, par contrat du 14 août 1663, Marie de Fanlac, dame de Trevouille, fille d'Elie de Fanlac, écuyer, sieur de la Salle, co-seigneur de Saint-Orse, en Périgord, et de Jeanne de la Ramière; se pourvut, le 20 mars 1675, au sénéchal de Périgueux, contre le même Isaac d'Abzac, son tuteur, et obtint sentence qui le condamna à rendre compte de sa tutelle; cette sentence, de laquelle Isaac avait interjeté appel, fut confirmée par arrêt du parlement de Bordeaux, du 4 août 1676. Il ne vivait plus le 11 octobre 1680,

époque de la mort de Marie Fanlac, sa femme, dont il avait eu pour enfants :

1.° Elie d'Escravayat, dont le sort est ignoré;

2.° Jean d'Escravayat, dont le sort est ignoré;

3.° Pierre d'Escravayat, dont le sort est également ignoré;

4.°, 5.°, 6.° et 7.° Jeanne, autre Jeanne, Anne et Marguerite d'Escravayat, cette dernière, religieuse à Exideuil.

VII. Elie d'Escravayat, Ier du nom, écuyer, seigneur du Châlard et du Verger, naquit le 13 août 1654, fut baptisé, le 14 octobre suivant, dans l'église paroissiale de Busserolles, et eut pour marraine, Marie d'Abzac, son aïeule; il servit pendant trois ans dans la compagnie des cadets gentilshommes de la citadelle de Tournay, suivant le certificat de monsieur de la Chapelière, capitaine commandant cette compagnie, du 10 novembre 1685; passa une obligation, le 8 novembre 1688, par laquelle il s'engagea à payer aux religieuses de Sainte-Claire d'Exideuil, une somme de six cents livres, le jour de la profession de Marguerite d'Escravayat, sa sœur, en qualité de religieuse de ce couvent; passa un bail emphitéotique, le 9 août 1698; obtint deux sentences de la châtellenie de Varagne, les 28 avril 1698, et 19 janvier 1699, contre les certificateurs (cautions) et les parents d'Isaac d'Abzac, tuteur de Jean d'Escravayat, son père, et passa deux transactions, les 4 et 5 juin 1715, relatives au même sujet. Il épousa Léonarde de Trasleprat, fille de Jean, et de Jeanne de Calandrau; après la mort de cette dame, arrivée le 13 mai 1691, il épousa en secondes noces, par contrat du 28 juillet 1708, Marie de Lambertie, fille de Jean de Lambertie, écuyer, seigneur de Menet, et de Marguerite de la Faye; on ignore s'il en eut des enfants; mais de la premiere était issu Jean d'Escravayat, qui suit.

VIII. Jean d'Escravayat, Ve du nom, écuyer, seigneur de la Barrière, naquit au bourg de Busserolles, le 23 septembre 1690, et fut baptisé le 29, dans l'église de Saint-Martial dudit lieu; fit conjointement avec Elie, son père, et sa femme ci-après nommée, une constitution de rente, le 30 mai 1736, au profit des dames de

l'Union Chrétienne d'Angoulême; mourut le 15 janvier 1741, fut inhumé le 16, dans l'église de Busserolles, et est rappelé dans le procès-verbal d'apposition des scellés faite sur ses meubles, le même jour, par le juge de Varagne; du mariage qu'il avait contracté, le 8 août 1722, avec Marie Corderoy, fille de Louis, seigneur du Breuil, et de Jacquette Laurent, vinrent :

1.° Elie d'Escravayat, qui suit;
2.° Jeanne d'Escravayat, religieuse aux Dames de de l'Union Chrétienne, à Angoulême.

IX. Elie d'Escravayat, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Barrière, et autres lieux, officier des gendarmes de la garde ordinaire du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, fut baptisé le 11 juillet 1723, dans l'église paroissiale de Busserolles; obtint, le 18 février 1741, des lettres de bénéfice d'âge, conjointement avec Jeanne d'Escravayat, sa sœur; et assista, le 17 juin 1749, à la profession de ladite Jeanne, en qualité de religieuse au couvent des Dames de l'Union Chrétienne, d'Angoulême. Il entra au service dans les gendarmees de la garde du Roi, le 1er janvier 1744, fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 15 septembre 1770, porte-étendard, en 1775, et fit avec honneur toutes les campagnes de guerre avec le corps, jusqu'à la réforme du 15 décembre 1775. Il contracta alliance, le 21 mars 1748, avec Marguerite du Barry, fille de François du Barry, écuyer, seigneur de Labeytour, et de Marie de Laurent; de ce mariage sont issus :

1.° Charles d'Escravayat, marquis de la Barrière, qui suit;
2.° Augustin d'Escravayat, lieutenant au régiment Royal-Vaisseaux, mort sans alliance;
3.° N . . , . . . d'Escravayat, femme de N . . . . . Arondel de Chareyroux;
4.° N . . . . . . d'Escravayat, femme de N . . . . Mascureau de Sainte-Terre;
5.° N . . . . . . d'Escravayat;
6.° N . . . . . d'Escravayat.

X. Charles d'Escravayat, chevalier, marquis de la Barrière, seigneur de la Barrière et autres lieux, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

Louis, est entré aux gendarmes de la garde du Roi, le 8 avril 1755; a été fait capitaine de cavalerie, le 6 janvier 1779, et nommé chevalier de Saint-Louis, le 28 septembre 1787; a émigré en 1791, et a fait toutes les campagnes dans l'armée des princes; au retour du Roi, en 1814, il a obtenu sa retraite avec le brevet de colonel de cavalerie. Du mariage qu'il a contracté, le 24 septembre 1784, avec Elisabeth-Thérèse la Flèche de Grand-Pré, fille de Victor-Pantaléon la Flèche de Grand-Pré, écuyer, capitaine de cavalerie, et de dame Françoise-Elisabeth Bivet, son épouse, est issu :

XI. Elie-François-Charles-Victor d'Escravayat de la Barrière, est né le 10 novembre 1785, et a été baptisé le 12, dans l'église de Saint-Eustache, à Paris. Il a fait ses preuves de noblesse au mois de janvier 1789, au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, pour entrer comme sous-lieutenant dans les troupes du Roi, et a obtenu, le 24 du même mois, son certificat de M. Chérin, généalogiste des ordres de Sa Majesté.

Armes: D'argent, à cinq flammes de gueules, posées en sautoir. Supports: deux lions. Devise: *Pro Deo et Virtute.*

HAUTEFORT (de). La maison de Hautefort, une des plus nobles et des plus anciennes du Périgord, a possédé pendant plus de 400 ans, la terre de Vaudre, située dans la même province, et pendant plus de 600 ans, la seigneurie de la Rasoire, qui lui échut en partage, avec d'autres fiefs situés dans la châtellenie de Hautefort, lorsqu'elle se sépara de sa branche aînée, dans le XII[e] siècle. Sa filiation, suivie, remonte à l'an 1184, et elle est prouvée littéralement depuis l'an 1277. On compte parmi ses principales alliances, celles qu'elle a contractées avec les maisons d'Andaux, d'Aubusson, de la Baume-Forsac, de Beauroire, de le Berthon, de Beynac, de Boisseuil, de Chapt-de-Rastignac, de la Chassagne, de Cotet-du-Peuch, de Fars-de-Fosselandrie, de Grailly, de Guiton-Maulevrier, de Hautefort-Marquessac, de Larmandie, de Lubersac, du Luc, de Maillé, de Montferrand, de

la Roque-de-Mons, de Roux-de-Campagnac, du Saillant-de-Pompadour, de Sédière, de Solmignac, etc.

Cette maison a pris son nom de la terre de Hautefort (1), située dans le diocèse de Périgueux, une des plus anciennes, et autrefois des plus puissantes baronnies de la Guienne, comme il se voit par un catalogue des barons du royaume, compris dans le cartulaire de Philippe-Auguste (2). Cette terre, après avoir joui longtems du titre de châtellenie, et même de vicomté, fut érigée en marquisat, par le roi Louis XIII, en 1614, et a toujours passé pour une des plus considérables du pays, non-seulement à cause de son étendue, et du nombre de ses vassaux (3), mais encore pour la situation avantageuse de son château et des forteresses qui l'environnaient, qui ont souvent servi de rempart contre les entreprises et les incursions des ennemis, particulièrement dans les XIVe et XVe siècles. On connaît avec certitude ceux qui l'ont possédée depuis plus de 800 ans, et on peut établir leur filiation suivie, depuis l'an 1000. Ses possesseurs,

---

(1) Le nom de Hautefort est écrit de diverses manières, dans les titres; et c'est sur-tout depuis le quinzième siècle, que son orthographe a varié le plus souvent : on le trouve écrit, *Altafort*, *Altefort*, *Autafort*, *Aultafort*, *Aultefort*, *Authefort*, *Autefort*, *Haultefort*, et *Hautefort*, et dans les titres latins, *de Altoforti*

Quoique dans l'usage habituel, on prononce et on écrive *d'Hautefort*, nous avons préféré de suivre l'orthographe adoptée par les auteurs de l'histoire des grands officiers de la couronne, et les généalogistes les plus estimés, qui écrivent *de Hautefort.*

(2) *Biblioth. du Roi*, *vol. cot. n°* 9852, *folio* 14, *verso.*— La Roque, dans son *Traité du ban et arrière-ban, page* 165, remarque que le seigneur de Hautefort, fut du nombre des barons qui suivirent le roi Philippe-Auguste, à la bataille de Bouvines, l'an 1214.

(3) L'auteur de la vie de Bertrand de Born, qui écrivait dans le treizième siècle, assure que la population du château, ou bourg de Hautefort, s'élevait de son tems, à mille habitants. La châtellenie de Hautefort, qui était autrefois d'une grande étendue, comprenait encore huit paroisses en 1365, quoiqu'elle eût éprouvé plusieurs démembrements. (*Biblioth. du Roi*, *vol.* 7698, *folio* 210. — *Fonds de la Vallière*, *vol.* 2701. — *Manuscr. de M. Leydet, extr. des archiv. de Nérac*, *du château de Pau, etc.*)

qui ont toutes les marques de grandeur et de distinction, qui se trouvent dans les premières et les plus illustres maisons du royaume, sont sortis de cinq maisons différentes:

La première est celle des seigneurs de Lastours;

La seconde, des seigneurs de Laron, substitués aux nom et armes de Lastours;

La troisième, des seigneurs de Born, substitués aux seigneurs de Laron-Lastours;

La quatrième, des seigneurs de la Faye-de-Thénon, substitués aux de Born;

Et la cinquième, est celle des seigneurs de Gontaut-Badefol, qui portent, depuis environ 400 ans, les nom et armes de Hautefort.

C'est sans doute à cette suite non interrompue de substitutions, qu'on doit attribuer une singularité bien rare, qui fait qu'aucun des possesseurs de la terre de Hautefort, n'en a pris le nom avant l'an 1400: Bertrand de Born, qui ne se trouvait pas compris dans la ligne des substitués, est le premier qui, avant la fin du XII[e] siècle, a rompu le fil de ces substitutions.

A l'exemple du père Anselme, nous ferons précéder cet article par une notice historique des plus anciens seigneurs de la terre de Hautefort, et nous commencerons par la maison de Lastours.

Le premier seigneur de Hautefort, dont la mémoire soit parvenue jusqu'à nous, est Guy de Lastours, surnommé *le Noir*, seigneur de Lastours, de Terrasson, de Pompadour et de Hautefort, lequel, suivant la chronique de Geofroy du Vigeois (1), était au rang des princes du Limousin, c'est-à-dire, dans la classe de ces anciens seigneurs qui tenaient leurs terres en franc-aleu, et n'en rendaient au souverain, qu'un hommage de simple formalité. La même chronique nous apprend que ce seigneur,

---

(1) .... « Eo tempore (regnante Roberto), Guido de Turribus, qui cognominatus est *niger*, inter principes Lemovicini » climatis, probitatis titulo clarebat...... Petragorici auxilio » comitis, oppidum de *Pompedour*, contra vicecomitem de » *Segur* construxit; super castrum de Las Tours, de Terrasson » et de Altefort, exceptis ecclesiis, vel municipiis diversorum » locorum, principatum habuisse narratur. » (Labbe, *Bibl. Manuscr. tom.* 2, *pag.* 280 *et* 281. — D. Bouquet, *Recueil des Histor. de Fr.*, *tom.* 10, *pag.* 267 *et* 268.

aidé du comte de Périgord, bâtit, vers l'an 1000, le château de Pompadour pour résister au vicomte de Ségur; qu'il agrandit l'église d'Arnac, lui fit de grands biens, et l'ayant fait ériger en paroisse, elle fut bénite l'an 1028, par Jourdain de Laron, évêque de Limoges, en présence de Guy de Lastours, sa femme, sa fille, son gendre, et de plusieurs seigneurs voisins (1). Il mourut dans la guerre de Limoges, le jour des calendes d'août, et fut inhumé dans le monastère d'Arnac. Il avait épousé une dame, nommée Engalcias ou Engelsie, nommée aussi Engelsiane de Malemort, qui l'égalait en naissance; elle était fille de Hugues, qualifié prince de Malemort, et petite-nièce de Saint-Geraud, comte d'Aurillac. Elle vécut plusieurs années après lui, et se rendit religieuse à Arnac, où elle mourut fort âgée, le 6 des calendes de septembre, et fut enterrée comme elle l'avait demandé, en dehors de la porte, par où l'on passe du cloître au monastère; pour être plus à portée, disait-elle, de participer aux prières des fidèles, qui passeraient par là. Ils laissèrent une fille unique nommée Aolaarz, qui porta les grands biens de sa maison, dans celle d'Aimar-Comtour de Laron, son mari, qu'elle rendit père d'un seul fils qui hérita de tous les biens de sa mère, et transmit le nom de Lastours, à sa postérité; il est le chef de la seconde race des anciens seigneurs de Hautefort.

Seconde race des seigneurs de Hautefort; seigneurs de Laron, substitués aux nom et armes de Lastours (2).

I. Roger de Laron ou Leron, est premier seigneur de cette maison, que l'on connaisse avec certitude, il

---

(1) Geofroy du Vigeois rapporte que Guy de Lastours brûla le château de *Jarduna* ou *Jordana*, en Périgord, à cause que le seigneur à qui il appartenait, disait par raillerie, qu'il ressemblait à un forgeron.

(2) On est redevable de la connaissance de cette grande et illustre maison, à la chronique de Geofroy, prieur du Vigeois, religieux du monastère de Saint-Martial de Limoges, qui commence au règne du roi Robert, environ l'an 996, et finit en l'année 1184, avec quelques additions qui vont jusqu'au XIII[e] siècle.

vivait dans le X[e] siècle, et fut témoin avec Boson de la Tour, et Guy, son frère, Aton de Salignac, Itier de Magnac et autres, d'une charte donnée l'an 997, par Boson II, comte de la Marche et de Périgord, en faveur du monastère d'Ahun (1); il fut père, suivant Geofroy du Vigeois, d'Aimar-Comtour de Laron, qui suit:

II. Aimar-Comtour ou Comtor DE LARON, vivait au commencement du XI[e] siècle, il assista avec sa femme, et ses beau-père et belle-mère, à la bénédiction de l'église d'Arnac, sous l'invocation de la Sainte-Trinité, par Jourdain de Laron, évêque de Limoges, le jour des ides de juillet 1028. Il avait épousé Aolaarz de Lastours, fille et héritière de Guy de Lastours, dit *le Noir*, seigneur de Lastours, de Terrasson, de Pompadour et de Hautefort, et d'Engelcie, ou Engelsiane de Malemort; elle porta de grands biens dans la maison de son mari, avec lequel elle vécut peu de tems, car elle mourut jeune, le 2 des ides de juillet, et fut enterrée auprès de sa mère, dans le monastère d'Arnac, comme on l'apprend de la chronique de Geofroy du Vigeois, qui remarque qu'elle était d'une complexion très-délicate; elle n'eut qu'un fils, qui hérita de tous les biens de sa mère, et transmit le nom de Lastours, à sa postérité. Aimar prit une seconde alliance avec N..... de Chabot, sœur d'Itier de Chabot, évêque de Limoges (2); et laissa de ces deux mariages plusieurs enfants.

Du premier lit :

Guy de Laron, dit de Lastours, qui suit.

Du second lit :

Sortirent les seigneurs de Laron, dont la postérité fut nombreuse et puissante, et subsista longtems (3).

---

(1) *Ext. du cartul. d'Uzerche. Voy. Gall. Chr. Tom.* 2. *Instr. Col.* 190. — *et Baluze, hist. Tutel. fol* 88.

(2) Itier de Chabot fut élu évêque de Limoges, en l'année 1052 ou 1053, et mourut en 1073; il eut pour successeur Guy de Laron, qui mourut environ l'an 1086.

(3) Ademarus vero duxit uxorem, sororem Iterii, episcopi Lemovicensis, de quâ prodiit progenies Larumdensium dominorum, de paternâ hereditate, etc. (*Labb. Bibl. manuscr. tom.* 2, *fol.* 281.

De cette branche étaient issus, Jourdain de Laron, fils de

III. Guy DE LARON, dit *de Lastours*, nom qu'il transmit à sa postérité, comme héritier universel d'Aolaarz, sa mère, fut seigneur de Lastours, Hautefort, etc. Il épousa Agnès de Chambon-de-Sainte-Valerie; et fut inhumé dans le monastère d'Arnac, laissant trois fils, qui suivent, et qui eurent chacun postérité, du nom de Lastours (1) :

1.° Guy, seigneur de Lastours, etc., mourut à Jérusalem; il avait fait donation avec ses frères, à l'abbaye de Beaulieu, de l'église de Favars, du consentement de leurs père et mère, et d'Engelsiane de Malemort, leur bisaïeule, au mois de juin 106..., sous le pontificat du pape Alexandre II, qui siégea depuis l'an 1061, jusqu'en 1073. Ils souscrivirent tous cette charte, avec Pierre

---

Gerald et d'Odolgarde, élu évêque de Limoges, vers l'an 1021, et mort en 1052. Il avait pour neveu, ou petit-neveu, Guy de Laron, aussi évêque de Limoges en 1073, mort vers l'an 1086; et pour sœur, Atiburge de Laron, femme d'Adémar Flamenc, laquelle donna, vers l'an 1040, à l'abbaye de Saint-Pierre d'Uzerche, un mas situé à *Solvania*, dans la paroisse de Saint-Germain. (*Cart. Uzerch. fol.* 614.) On compte encore parmi les descendants de cette illustre famille, Roger de Laron ou Leron, damoiseau, vivant en 1328, qui avait pour femme, Isabeau de la Roche (même nom que la Rocheaymon) dame du Teil-au-Faure; il fut père de Béatrix, mariée à Guy de la Roche. Un autre Roger de Laron, mort avant l'an 1368, fut père de Gaillarde, femme de Roger *Gondo*, damoiseau, seigneur de la Nove. Jeanne de Laron, fille de noble Pierre de Laron, damoiseau, et d'Isabeau des Moulins, et sœur de Jean et de Nicolas de Laron, fut mariée en 1405, à Jean Adémar ou Aimar de Lostanges, damoiseau, co-seigneur de Lostanges et de Beynac, dont descendent les seigneurs de Lostanges de Saint-Alvère, en Périgord, et de Béduer, en Querci.

(1). On ne sait point quel fut le partage de ces trois frères, la chronique qui fait mention d'eux et de leur postérité, n'en parle point, et ne les nomme tous que par leur nom de baptême. Ce qui paraît le plus certain, c'est que Golfier, qu'elle cite pour le troisième fils de ce Guy, seigneur de Lastours, eut pour son partage, la terre et le château de Hautefort, puisque Agnès de Lastours, petite-fille de ce Golfier, porta Hautefort dans la maison de Born, où elle prit alliance, comme on le verra dans la suite.

de Malemort, Archambaud, Ebles et Bernard (de Comborn), frères ; Gerald de Lavalette, Pierre et Guy de Ribérac, frères ; Guy et Archambaud de Lastours et Guy de Flaviac. Il laissa d'une femme dont ignore le nom :

Olivier de Lastours, mentionné avec Geofroy de Perusse, Rainaud de Roffignac et autres, dans une charte de l'abbaye d'Uzerche, d'environ l'an 1100. Il fut tué au siége d'Ayen, le 8 des calendes de décembre (24 novembre) , et fut inhumé avec pompe, au monastère d'Arnac ; il avait épousé Stéphanie ou Etiennette de Bré, fille unique de Guy de Bré, et petite-fille de Geraud-Bernard de Bré, vivant en 1082. Elle se remaria à Guy Flamenc, seigneur de Bruzac, fils d'Hélie. Il ne paraît pas qu'il ait eu d'enfants.

On présume que Guy de Lastours laissa aussi une fille, mariée à Hélie Faydit (Faidiz), suivant une donation que ce dernier fit à l'abbaye de Dalon, de la moitié du mas de la Forêt, et de la borderie de la Golmesie, pour le repos de l'âme, dit-il, de *Guy de Lastours*.

2.° Gerald de Lastours, qui a continué la descendance des anciens seigneurs de Laron-Lastours ;

3.° Golfier de Lastours, auteur de la branche des seigneurs de Hautefort, qui sera rapportée plus bas.

Première branche des seigneurs de Laron-Lastours.

IV. Gerald, ou Geraud DE LASTOURS, seigneur de Lastours, etc., fonda en 1114, avee Golfier, son frère, l'abbaye de Dalon, au diocèse de Limoges, donnant le bois de ce nom, pour y bâtir ce monastère, à Geraud de Sâles, qui en fut le premier abbé (1), et en 1117, ils permirent à ce même abbé, de bâtir la maison religieuse

(1) *Vol.* 200 *de Gaignières*, *fol.* 1, *à la Bibl. du Roi.*

de Loc-Dieu, dans le diocèse de Rhodez : il est fait mention de lui dans un accord passé au château de Pompadour, le 6 des calendes d'août 1126, entre Golfier, son frère, et Eustorge, évêque de Limoges, touchant l'église d'Obiac, en présence de plusieurs seigneurs, parmi lesquels on remarque Guy de Périgueux, Ramnulfe, vicomte de Gimel, Foucher de Perusse, Pierre et Archambaud de Felets, Pierre de Bré, Hélie d'Ayen, et Guichard de Bechade (1) ; fit plusieurs dons à l'abbaye de Dalon, entr'autres un avec Golfier, son frère, et un autre avec Guy, son fils. On ignore l'année de sa mort ; on sait seulement qu'il laissa deux fils d'Humberge, sa femme, fille de Séguin, *son chevalier* ;

1.° Guy de Lastours, qui suit ;
2.° Séguin de Lastours, auteur d'une branche qui sera rapportée ci-après.

V. Guy DE LASTOURS, IIe du nom, dit *le Gros*, seigneur de Lastours, etc., donna à l'abbaye de Dalon, avec Séguin, son frère, les droits qu'ils avaient en commun dans la terre de la Brousse (*de Brociâ*) et de Pozols ; et fut présent, avec le même Séguin, et Bernard de la Marche, à une donation faite à cette abbaye, par Guillaume de Saint-Yrier, et Adémar de Saint-Ribier, frères, de la portion de dîmes qu'ils avaient dans la paroisse de Badefol. Il mourut à la Terre-Sainte, où il avait accompagné le roi Louis le Jeune, en 1147 ; laissant deux fils, de Mathilde du Perche, sa femme, sœur du comte du Perche, sœur de Raimond, et mère de Boson, vicomtes de Turenne ; laquelle mourut le 5 des calendes de juin, et fut inhumée à Arnac ;

1.° Guy de Lastours, IIIe du nom, qui suit ;
2.° Golfier de Lastours, auteur d'un rameau qui sera rapporté plus bas.

VI. Guy DE LASTOURS, IIIe du nom, seigneur de Lastours, etc., fit donation avec Golfier, son frère, à l'abbaye de Dalon, du tems de l'abbé Amelius (Entre 1159 et 1167), du droit qu'ils avaient dans le mas ou tènement *del terier* ; ratifièrent ensemble un accord fait

---

(2) *Manuscr. de l'abbé de Camps, portef.* 103, *fol.* 373

en présence du même abbé (1); et donnèrent vers le même tems, à cette abbaye, le mas *de Pompunac*, moyennant certaines réserves. Il vivait encore en 1179, suivant une donation faite au même monastère, par Guy du Barry, à laquelle il fut présent avec Ramnulfe *de Barrio*, chanoine de Saint-Yrier, et Hélie Cotet; et une autre donation faite par Amaluin et Guillaume de Chabannes. Il avait épousé Elisabeth Flamenc, fille de Guy Flamenc, dit *le Vieux*, seigneur de Bruzac, dont il eut un fils qui suit :

VII. Golfier DE LASTOURS, et Elisabeth (*Hisabel*), sa mère, affranchirent les religieux de Dalon, d'un cens dû sur le mas du Breuil (*Brulii*); il se rendit caution, avec Archambaud de Felets et Guillaume d'Aimeri, de Hautefort, de la donation que Golfier de Born, dit *de Lastours*, son cousin, fils de Constantin de Born fit l'an 1200, à l'abbaye de Dalon, de la Borderie de la Maschardie, en présence d'Hugues Vigier, de Gimel et de Gerald de Lespinaz, chevaliers. On ignore s'il a été marié.

Seconde branche des seigneurs de Laron-Lastours.

VI. Golfier DE LASTOURS, donna au monastère de Dalon, en 1181, le droit qu'il avait sur les terres que les habitants du Treuil, tenaient de lui au-dessous et autour de la grange de *Panamantel*; et fut présent avec Guy, son fils, à une donation faite au même monastère, en 1185, par Adémar *de Felitio*. Il prit alliance avec Alpaïs de Pierrebuffière, fille de Gaucelin, seigneur de Pierrebuffière, qui le rendit père de deux fils, qui suivent :

1.° Guy de Lastours, III° du nom, qui suit ;
2.° Ramnulfe de Lastours, évêque de Périgueux, avait été d'abord chanoine de Saint-Yrier, suivant une lettre du pape Innocent III, adressée le 19 février 1207, à l'évêque et au chapitre de Limoges, pour leur demander un canonicat dans leur église

---

(1) *Manusc. de Gaignières, vol.* 200, *fol.* 125 *et* 127.

Il donne pour motif de sa recommandation, que c'était pour un sujet également distingué par l'éclat de sa naissance et de ses vertus, et qu'il était cousin d'Isabelle de Taillefer, reine d'Angleterre. Il succéda en 1210, dans le siége épiscopal de Périgueux, à Raimond de Castelnau, qui venait d'être déposé par le même pontife; il n'était pas encore sacré le 26 juin de cette année, parce qu'on ne pouvait pas voyager en sûreté, attendu que tout le pays était infesté par les Brabançons et les Rouptiers; mais il le fut bientôt après. Il mourut, accablé d'infirmités, le 19 novembre 1232, suivant le nécrologe de l'abbaye de Brantôme, après avoir tenu le siége de Périgueux, environ 22 ans, et eut pour successeur, Pierre de Saint-Astier (1).

VII. Guy de Lastours, III[e] du nom, damoiseau, que le continuateur de la chronique du Vigeois, fait mal-à-propos, évêque de Périgueux, au lieu de Ramnulfe, son frère, est nommé avec Golfier, son père, dans deux chartes de l'abbaye de Dalon, des années 1181 et 1185, il donna en 1187, à cette abbaye, du consentement du même Golfier, son père, le tiers du mas de *La Bossa*; et fut témoin et garant d'une donation faite en 1200, au même monastère, par Golfier de Lastours, fils de Constantin de Born, qu'il appelle son cousin; il vivait encore en 1217, suivant la donation qu'il fit à ce monastère, la même année, dans le cloître de Saint-Pardoux-d'Arnac, entre les mains de B. Gaudin, célérier, des *Marches* et de la borderie de *Bobau*, en présence de G. de Bonneval, prévôt d'Arnac.

On ne connaît pas la suite de cette branche.

Troisième branche des seigneurs de Laron-Lastours.

V. Séguin de Lastours, I[er] du nom, fils de Gerald, seigneur de Lastours, et d'Humberge, fut présent à l'accord fait en 1126, entre Golfier de Lastours, son

---

(1) Extr. des arch. du Vatican. L'article de cet évêque, dans le *Gallia Christiana*, aurait besoin d'être rectifié.

oncle, et Eustorge, évêque de Limoges; et intervint dans un accord passé entre Gaucelin de Pierrebuffière et Adémar, vicomte de Limoges, s'engageant de tenir pendant trois mois, la tour du seigneur de Pierrebuffière, pour sûreté de ce vicomte. Il contracta alliance avec Brunissende d'Aixe, fille d'Aimeri d'Aixe, dont il eut deux fils:

1.° Geraud de Lastours, qu'on croit auteur du rameau des anciens seigneurs de Pompadour, qui sera rapporté;
2.° Séguin de Lastours, II° du nom, qui suit:

VI. Séguin DE LASTOURS, IIe du nom, fut présent avec Etienne, abbé de Châtres, Bernard de la Porcherie, Amblard d'Ans, Boson de Lur, Gerald Adémar et autres, à une charte de donation, datée de Hautefort, le 3 des ides de juin 1179, et faite au monastère de Dalon, par Bertrand de Born, Raimonde, sa femme, et Bertrand et Itier, ses fils (1); fit le voyage d'outre-mer, en 1181; et à son retour il assista, comme témoin, à plusieurs donations faites au même monastère de Dalon, en 1186, par Hélie Foucher de Saint-Aulaire (*de Sancta Eulaliâ*), Raimond de Robert et Geraude, sa femme: on compte parmi les autres témoins de cette dernière donation, Ramnulfe de Salignac et Gerald de Salignac, *hospitalier*. Il avait épousé Aimeline de Born, fille du célèbre Bertrand de Born, dont il eut plusieurs enfants, qui suivent:

1.° Geraud de Lastours, dont on ignore le sort; mais on croit qu'il mourut jeune;
2.° Ramnulfe de Lastours, qui suit;
3.° Séguin de Lastours, vivant en 1191.

On peut encore mettre au nombre des enfants de Séguin II:

Guillaume de Lastours, chanoine de Saint-Etienne de Limoges, qui, dans un acte de l'an 1245, est énoncé oncle d'Adémar de Lastours; il est fait mention de lui, dans l'obituaire de cette église, au 12 février;

---

(1) *Manusc. de Gaignières. coté n°.* 200. *fol.* 33 *et* 34.

Guillaume de Lastours, recteur de Neuvic, est nommé dans un acte de l'an 1191;

Audoin de Lastours, est qualifié oncle de Ramnulfe de Lastours, dans un acte de l'an 1251.

VII. Ramnulfe DE LASTOURS, est mentionné dans la chronique de Geofroi, prieur du Vigeois, et ne vivait plus en 1191, suivant une charte de cette année, contenant les coutumes et priviléges accordés aux habitants de la ville de Lastours, par les co-seigneurs de ce lieu. On le croit père des enfants suivants;

1.° Séguin de Lastours, qui suit;

2.° Guillaume de Lastours, nommé avec Séguin et Ramnulfe, ses frères, dans un acte de l'an 1252. Il est peut-être le même qu'un Guillaume de Lastours, chantre et official de Limoges, qui est énoncé frère de Séguin, dans la donation de quelques rentes qu'il fit en 1273, à Guillaume, son neveu, fils du même Séguin;

3.° Ramnulfe de Lastours, grand écolâtre de l'église de Périgueux, acquit en 1257, avec Golfier de Lastours, chanoine de Saint-Yrier, son frère, de Hugues et Guy de Périgueux, deux de leurs hommes, nommés Guy *Joubert*, et Guy *de Campanis*, habitants de Reilhac, avec leurs tenues et possessions, l'hommage de Guillaume Lachièse, chevalier, et tous les droits qu'ils pouvaient avoir à Reilhac;

4.° Golfier de Lastours, chanoine de Saint-Yrier, en 1257;

5.° Ramnulfe ou Ranulfe de Lastours, nommé dans un acte de 1250, est énoncé frère de Séguin et de Guillaume de Lastours, dans une donation de l'an 1252, citée plus haut; il acquit en 1261, cinquante sols de rente, que Séguin *de Campanis* avait au lieu nommé La Pleu; donna quittance en 1262, aux *bayles* de Nexon, des dîmes qu'ils lui devaient. En 1266, il fut rendu une sentence arbitrale entre lui et Ebles, seigneur de Bourdeille, par laquelle la justice et propriété de Nexon, lui fut adjugée, en présence de Marguerite, vicomtesse de Limoges, qui ratifia cette sentence;

6.° Adémar ou Aimar de Lastours, est énoncé neveu de Guillaume de Lastours, chanoine de Saint-Etienne de Limoges, dans un acte de 1245. (*Vol.* 186 *de Gaignières, fol.* 130.)

VIII. Séguin DE LASTOURS, IIIe du nom, uni à Guillaume et à Ramnulfe, ses frères, donna en 1252, à Hélie Fulcher, ou Foucher, Ameline et à leurs héritiers, quelques terres du mas de Montesol. Il est mentionné dans un acte de 1273, dans lequel il nomme Guillaume de Lastours, son fils. On ignore la date de sa mort, ainsi que le nom de sa femme, dont il eut plusieurs enfants, qui sont :

1.° Ramnulfe de Lastours, qui suit ;

2.° Guillaume de Lastours, qui n'est connu que par l'acte de donation de quelques rentes, que Guillaume de Lastours, chantre et official de Limoges, son oncle, lui fit en 1273 ;

3.° Guy de Lastours, chanoine et chantre de Limoges, assista au mariage de Ponce de Lastours, fille de Ramnulfe, en 1291, et est rappelé dans un acte de 1343 ;

4.° Geraud de Lastours, damoiseau, obtint en 1281, de Ramnulfe, son frère, la remise des biens qu'il lui avait donnés ; est qualifié damoiseau dans le contrat de mariage de Ponce Lastours, de l'an 1291, auquel il assista. Il avait épousé une dame nommée Castelleza, qui, à ce que l'on présume, le rendit père de :

Agnès de Lastours, mariée à Guy de Nexon, suivant une quittance de sa dot, que son mari et elle donnèrent en 1276, à Ramnulfe, son oncle.

5.° Bertrand de Lastours, mourut à Périgueux en 1282 ;

6.° Ramnulfe de Lastours, chanoine, rappelé dans un acte de 1343.

IX. Ramnulfe DE LASTOURS, IIe du nom, est énoncé oncle d'Agnès de Lastours, femme de Guy de Nexon, dans la quittance dotale qui lui fut donnée en 1276, par cette dernière et son mari ; il reçut aussi en 1276, de la

même et de son mari, une quittance pour la succession de Ramnulfe de Lastours, écolâtre de Périgueux. Il ne possédait pas seul, la seigneurie de Lastours, car dans un acte de 1278, Hélie de Jaubert se qualifie *co-seigneur de Lastours*. Il remit en 1281, à Geraud de Lastours, son frère, les biens qu'il lui avait donnés, et vivait encore en 1294, suivant une procuration qu'il donna à Golfier, son fils. Il laissa d'une femme dont ignore le nom.

1.° Golfier de Lastours, qui suit ;
2.° Ponce de Lastours, mariée, par contrat du 8 des ides de juillet 1291, à Hélie de Neuville, damoiseau, fils d'Hélie de Neuville, chevalier; elle y fut assistée de Guy de Lastours, chanoine, de Gerald de Lastours, damoiseau, de Séguin la Besse, et d'Hélie Cotet, damoiseaux;
3.° Jeanne de Lastours, épousa, en 1326, noble Aimeri, fils d'autre Aimeri de Gaing (*de Guahanhs*), chevalier.

X. Golfier de Lastours, chevalier, reçut en 1294, une procuration générale de Ramnulfe, son père; est qualifié seigneur de Saint-Pardoux, dans un acte de l'an 1302 ; était en 1306, seigneur suzerain de quelques terres que Boson de Lur, damoiseau, tenait de lui en fief ; comme on le voit par une transaction sur procès, dans laquelle il est spécialement stipulé que ces terres ne pourront point être affectées à la rente, que ledit Boson s'engage a assigner à Guy de Bechade, damoiseau, sa partie adverse, par acte passé sous le sceau de l'official de Limoges, le mercredi après l'octave de la Nativité de la Vierge 1306. Il se rendit caution le 20 novembre 1314, de la dot constituée à noble Marthe de Comborn, par Guichard de Comborn, son père, chevalier, seigneur de Treignac et de Chambaret, en faveur de son mariage avec Ebles, fils d'Hélie, vicomte de Ventadour; il eut en 1319, de même que Séguin de Lastours et Bernard de Jaubert, une contestation avec le vicomte de Limoges, au sujet de la justice de Foncibert ; transigea, en qualité de tuteur de Jean de Gaing, son neveu, fils de feu Aimeri de Gaing (*de Gaanh*), chevalier, et de Jeanne de Lastours, le lundi après la Saint-Martin d'hiver, 1341, avec Guy du Breuil (*de Brolhio*), fils de Foulques du

Breuil, chevalier, et d'Esseline de Gaing, sœur, d'Aimeri; est énoncé neveu de Guy de Lastours, chantre de Limoges, et de Ramnulfe, chanoine, dans un acte de 1343; et mourut en 1354. Se voyant sans enfants, il disposa de ses biens, en faveur de ses neveux : il donna la terre de Linars, à Jean de Gaing, son neveu ; la terre de Saint-Yrier, à Pierre de Jaubert, aussi son neveu; et fit Geofroy de Champagnes (*de Campanis*), son autre neveu, héritier de toute sa terre de Lastours et de Bessons, à la charge de porter les nom et armes de Lastours (1). Il avait été marié deux fois; 1.° à Isabeau de la Porte; 2.° à Eustache Chaunia ; il eut de cette dernière femme, trois enfants, nommés Golfier, chevalier, Henri et Ramnulfe de Lastours, lesquels étant morts avant leur mère, elle hérita d'eux, et fit donation entre vifs à Agnès de Lastours, sa fille, femme de noble Guy *de Campanis*, chevalier de Nexon, en récompense des services qu'elle lui avait rendus, de tout ce qu'elle possédait à Saint-Yrier, à Coussac, et dans les dépendances des châteaux et châtellenies de Bessoux et Lastours, avec

---

(1) Les descendants de Guy de Champagnes, prirent le nom de Lastours, et se qualifièrent premiers barons du Limosin. Le dernier fut Jean, baron de Lastours, qui ne laissa de Magdelaine de Pierrebuffière-Châteauneuf, sa femme, qu'une fille, Jeanne de Lastours, mariée, le 29 janvier 1591, à Gabriel d'Abzac, marquis de la Douze. Leur famille était très-ancienne et a joui d'une grande considération en Limosin; elle a fourni des chambellans, des premiers gentilshommes de la chambre de nos rois, des gouverneurs et sénéchaux, et contracté des alliances avec les maisons de Bechade-Rochefort, de Bourdeille, de Courbon, de Flamenc, de la Garde, de Lascouts, de Montbrun, de Montrocher, de Perusse, de Peyronenc, de Pierrebuffière, de Pompadour, etc.

La baronnie de Lastours a été possédée depuis, par les seigneurs de David, qui se qualifiaient marquis de Lastours, seigneurs de Rochebrune, Ventoux, Champvert, etc., et premiers barons du Limosin. La maison de David, est d'ancienne chevalerie; elle réunit à cet avantage, celui d'avoir produit en différents temps, des officiers très-distingués; d'avoir donné un évêque d'Autun, en 1377, et de compter au nombre de ses alliances, celles de Courtenay, de Maubernard, d'Abzac-de-la-Douze, etc. Charles-Benoît de David de Lastours, fit ses preuves pour monter dans les carrosses du Roi, en 178...,

tout droit de justice haute, moyenne et basse, tant en vertu du douaire qui lui avait été assigné par défunt Golfier de Lastours, chevalier seigneur desdits lieux, son mari, que comme héritière de Golfier, Henri et Ramnulfe de Lastours, ses fils, défunts.

Quatrième branche des seigneurs de Laron-Lastours, seigneurs de Pompadour.

V. Geraud de Lastours, troisième fils de Séguin II de Lastours, et d'Aimeline de Born, eut, à ce que l'on présume, pour son partage dans la succession de son père, le château et la seigneurie de Pompadour. Il ratifia, en 1173, avec Séguin de Lastours, son frère, le don que Pierre Fouchut et Vilas, son gendre, firent à l'abbaye de Dalon, d'une terre, située entre le ruisseau et la grange de Panamentel; et fit don, à ce monastère, du droit qu'il avait sur le mas de Pomponac; il lui donna aussi, avec Séguin, son frère, par acte passé à Pompadour (1), le 3 des calendes de novembre 1181, les accensements et échanges de terres, que les religieux avaient faits avec les hommes ou vassaux, que ces seigneurs avaient aux lieux appelés *Albasas* et *las Pautas*; ils lui donnèrent aussi, vers le même tems, le pré *del Tort*, et *de Chatbau* et la terre *dels Pradinas;* ils firent ce don, à Pompadour, lorsque Séguin prit la croix, pour aller à Jérusalem. Il laissa d'une femme, dont on ignore le nom, deux enfants, qui suivent :

1.er Golfier de Lastours, doit être mort sans postérité, puisque Jaubert Flamenc est dit son héritier, dans un acte de l'an 1221 ;

2.o Avoye de Lastours, dame de Pompadour, fille unique et héritière de sa maison, après la mort de son frère; fut mariée à Aymeric Flamenc de Bruzac, frère d'Hélie Flamenc, connu par des actes de 1200, 1204, 1209 et 1221; dans celui

---

(1).... *Actum.... Apud Pompedors, sub ulmo. etc.* (*Vol.* 200 *de Gaignières, fol.* 131.)

de 1209, il est énoncé père de Jaubert Flamenc (1).

Cinquième branche des seigneurs de Laron-Lastours, seigneurs de Hautefort.

IV. Golfier DE LARON, surnommé DE LASTOURS, Ier du nom, dit *le Grand*, troisième fils de Guy de Laron-Lastours, seigneur de Hautefort, et d'Agnès de Chambon-de-Sainte-Valerie, eut, pour son partage, la terre et le château de Hautefort, qu'il transmit à ses descendants. Ce seigneur fut un des guerriers les plus vaillants et les plus intrépides de la première croisade, comme on l'apprend de l'histoire de ce tems; et ses exploits militaires, dans cette célèbre expédition, lui méritèrent le surnom de *Grand*; il était à la suite du comte de Toulouse, et il fut un de ceux que ce comte mit dans la tour ou château qu'il avait fait élever dans Antioche, pour arrêter les courses de la garnison de la citadelle, qui tenait encore (2), et de ceux qu'il détacha pour prendre *Talmainz* et faire des courses sur les Sarrasins (3).

Il était, au mois de décembre de l'année 1098, au siége de Mara; monta le premier sur les murs de cette ville, s'y défendit long-tems presque seul, et donna

---

(1) Jaubert ou Gaubert Flamenc, chevalier, fut institué héritier universel par Geraud de Lastours, son ayeul maternel. Dans un acte de l'an 1221, conservé dans les archives de l'église de Limoges, Jaubert Flamenc, est dit *héritier de Golfier de Lastours* (*Manusc. de Gaign. n.°* 186. *fol.* 120.) et il prend la qualité de *seigneur de Pompadour*, dans un acte de vente, que Gautier Malbernats, et Raimond, son frère, firent en 1227, à la Chartreuse de Glandiers, lequel il approuva et scella de son sceau; il avait épousé Assalide de Ségur; et vivait encore en 1232.

Les Flamenc ne possédèrent pas longtems la terre de Pompadour; car elle passa bientôt après, dans la maison d'Hélie, qui dans la suite en a pris le nom, et qui est devenue si célèbre et si illustre sous le nom de Pompadour: elle est aujourd'hui éteinte.

(2) *Bell. sacr. hist. n°* 55, *pag.* 173.

(3) *Voy. la chron. du Vigeois, bibl. de Labbe, tom.* 3, *fol.* 293.

le tems aux croisés de le joindre, ce qui causa la prise de cette place (1) plusieurs années après son retour, et en l'an 1114, il assista, avec Gerald de Lastours, son frère, à la fondation de l'abbaye de Dalon, en Limosin, et fut un de ses principaux bienfaiteurs (2); il donna en aumône perpétuelle, à Gerald de Sales, qui en fut le fondateur, tout le droit qu'il avait sur la forêt vulgairement appelée de Dalon; lui fit don aussi, quelque tems après, avec Gerald, son frère, de la moitié du mas de la forêt et de la borderie de la Golmesie; passa un accord, au château de Pompadour, le 6 des calendes d'août (27 juillet) 1126, avec Eustorge, évêque de Limoges, touchant l'église d'Obiac; et fit donation, conjointement avec sa femme, et Guy et Olivier, ses fils, à Roger, abbé de Dalon (qui siégea depuis 1120, jusqu'en 1159), d'un mas, appelé de Pinas (3). On ignore la date de sa mort (4). Il avait épousé Agnès d'Aubus-

---

(1) *Order. vital. l.* 9, *p.* 749. — *Bell. sacr. hist. n°* 92. *p.* 200. — *Will. Tyr. l.* 7. *n°* 9. *p.* 734. — *Raim. de Agill. p.* 160 — *Balder. hist. l.* 3. *p.* 125, *etc.*

(2) *Gall. chr. tom.* 3, *col.* 624.

(3) *Gall. chr. ibid.*

(4) C'est à ce Golfier, que doit se rapporter l'histoire singulière du lion dont il est fait mention dans la chron. de Geofroy du Vigeois, et dans les poésies du troubadour Gaucelm de Faidit : voici comment elle est racontée par Papon. (*Hist. de Provence, tom.* 2, *p.* 246.)

« Un jour que Golfier passait près d'un bois, à la tête de sa » troupe (il était alors à la Terre-Sainte), il entendit un lion » qui poussait des rugissements épouvantables. Un motif de » curiosité et le désir de faire peut-être quelque action d'éclat, » lui inspirèrent le courage d'aller vers l'endroit d'où venait ce » bruit, malgré les efforts que firent ses compagnons pour le » retenir. Il vit un serpent d'une grosseur prodigieuse, entor» tillé autour des jambes et du corps du lion, qu'il piquait à » coups redoublés, et avec des sifflements horribles. Ce spec» tacle l'émut, il s'approcha, malgré le péril auquel il s'expo» sait, et déchocha un coup d'épée si à propos sur le serpent, » qu'il le tua sans blesser le lion. Cet animal se sentant délivré » de son ennemi s'appaisa dans l'instant, se coucha aux pieds » de son libérateur, en le caressant, et le suivit par-tout, à la » chasse, aux combats, n'ayant plus d'autre ennemi que ceux » de son maître. Quand Golfier s'embarqua pour retourner en

son, fille de Ramnulfe, vicomte d'Aubusson, qui lui apporta la moitié du château de Gimel; elle confirma, en faveur de l'abbaye de Dalon, en présence d'Eustorge, évêque de Limoges (entre 1106 et 1137), une donation, que Golfier de Lastours, son mari, avait faite à cette abbaye, et nomme dans cet acte, Olivier et Guy, ses fils (1). De son mariage provinrent trois fils :

1.° Golfier de Lastours, IIe du nom, fut blessé à Limoges, et mourut dans le monastère de Saint-Martial de cette ville, le 3 des nones de mars (5 mars);
2.° Olivier de Lastours, qui suit;
3.° Guy de Lastours, surnommé *de Hautefort*, auteur de la branche des comtes de Hautefort-de Vaudre.

V. Olivier de Lastours, seigneur de Hautefort, est mentionné dans la chronique de Geofroi du Vigeois, est connu aussi par quelques chartes de l'abbaye de Dalon, et mourut environ l'an 1160. Il avait épousé Almodie de Comborn, fille d'Archambaud, dit *le Barbu*, vicomte de Comborn, et de Brunissende de Limoges; elle fut enterrée dans le monastère d'Arnac, le 4 des calendes de septembre (29 août), ayant eu plusieurs enfants de son mariage, dont il ne resta que :

1.° Golfier de Lastours, IIIe du nom, né en 1151; fut fait chevalier, en 1172. Il est rappelé dans une donation, faite en 1200, au monastère de Dalon, par Golfier, *dit* de Lastours, son neveu, fils de Constantin de Born. Il mourut sans laisser d'enfants de Geraude de Mirabel, sa femme, fille de Geraud de Mirabel.

On croit que c'est de ce Golfier, qu'a voulu parler Geofroy du Vigeois, lorsqu'il dit dans le prologue de sa chronique, que : « Golfier de » Lastours mourut au Vigeois, d'une pleurésie,

---

» France, le lion, que le capitaine, du vaisseau ne voulut point » embarquer, se jeta dans la mer, et le suivit jusqu'à ce que » les forces lui ayant manqué, il mourut au milieu des eaux. »

(1) *Bibl. du Roi, manusc. de Gaign. vol.* 200, *fol.* 8.

» le lundi, 5 des ides d'avril (9 avril) 1184, à
» six heures, à l'âge de trente-trois ans, et fut
» enterré à Arnac, le mercredi suivant;

2.° Agnès de Lastours, devenue héritière de sa branche, par la mort de son frère, porta la terre de Hautefort dans la maison de Born, par son mariage avec Constantin de Born (1).

Sixième branche de la maison de Laron-Lastours, d'où sont issus les seigneurs de la Rasoire, Vaudre, etc.

V. Guy DE LARON *dit* DE LASTOURS, IIe du nom, troisième fils de Golfier de Lastours, dit *le Grand*,

---

(1) Constantin de Born était issu de la noble et ancienne famille de Born, établie dans la châtellenie de Hautefort, où elle possédait plusieurs fiefs. On croit qu'il était fils de Bertrand I de Born, et d'Ermengarde, qui confirmèrent ensemble un don fait à Roger, abbé de Dalon, entre 1120 et 1159; et qu'il pouvait avoir pour ayeul, Itier de Born, présent à une donation que Guy de Bré, fit à l'abbaye du Vigeois, lorsqu'il se disposait à partir pour Jérusalem (en 1096); et qui assista avec Aimar, vicomte de Limoges, et plusieurs autres seigneurs, à la fondation de l'abbaye de Dalon, en 1114. Le même Itier de Born, étant au château de Hautefort, confirma avec ses frères, le don de la terre de Puy Auriol, que Guy de Rasez et Etienne de Belet, son neveu, firent à Roger, abbé de Dalon, en présence de Gerald et Pierre de la Faye, et de Guy de Boisseuil. (*Cart. de Dalon*, *fol.* 4.)

Constantin de Born devint seigneur de Hautefort, par son mariage avec Agnès de Lastours, mais il ne jouit pas paisiblement de cette seigneurie, car la propriété lui en fut disputée par Bertrand, son frère puîné, qui avait l'humeur belliqueuse et turbulente. Il s'éleva entre les deux frères de fréquents et facheux démêlés, durant lesquels le château de Hautefort essuya plusieurs siéges, et fut pris et repris plusieurs fois; un de ces siéges, dura sept jours au bout desquels, il fut pris le premier juillet 1183. Ces différends se terminèrent par un accommodement, en vertu duquel, les deux frères partagèrent entr'eux, la seigneurie de Hautefort: Constantin vécut encore longtems, car son nom se trouve dans plusieurs chartes de l'abbaye de Dalon, des années 1180, 1182, 1188, 1189, 1190, et n'était pas mort en 1200. Il ne laissa de son mariage, qu'un fils qui suit:

Golfier de Born, dit *de Lastours*, à cause de sa mère, est

seigneur de Hautefort, et d'Agnès d'Aubusson, est regardé comme l'auteur de la branche de Hautefort-de-la

---

mentionné dans une charte de Dalon, de l'année 1200, par laquelle il fit don à ce monastère, de la borderie de la Maschardie, *pour le salut de son âme*, est-il dit, *et de celles de Golfier de Lastours, son oncle et d'Agnès, sa mère;* cette donation, qui eut pour témoins et garants, Guy de Lastours, Archambaud de Felets, Guillaume d'Aimeri, de Hautefort, Hugues Vigier, de Gimel, Gerald de Lespinatz, chevaliers, et autres, fut confirmée quelques jours après par le même Golfier, entre les mains de Jean, abbé de Dalon, en présence de Guy de Lastours, d'Archambaud Felets, etc. ; il fit don au même abbé, de sa portion des dîmes de la paroisse de Teillol, par acte passé à Saint-Vincent, l'an 1205, en présence de Raimond, abbé du Vigeois, d'Hélie et de Berald de Malafaide, et de Humbert et Bertrand de la Porte, chevaliers. Il mourut bientôt après, sans postérité. Le continuateur de la chronique du Vigeois, dit qu'il fut détruit par le vicomte de Limoges.

Bertrand de Born, IIe du nom, chevalier, qualifié seigneur châtelain et vicomte de Hautefort, poëte, littérateur, troubadour, et un des héros du douzième siècle, devint seigneur en partie de Hautefort, en vertu d'un accord qu'il fit avec Constantin, son frère, qui, par amour de la paix, consentit à partager avec lui la seigneurie de Hautefort, alors très-considérable, puisque dans le seul chef-lieu on comptait environ mille habitants. Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur la vie et les exploits militaires de ce guerrier turbulent et infatigable, et nous ne porterons aucun jugement sur les écrits, qui lui ont fait une réputation littéraire ; nous renvoyons ceux qui voudraient avoir une connaissance particulière et détaillée de ce qui le concerne, aux mémoires manuscrits de M. de Sainte-Palaye, à l'histoire des troubadours, par l'abbé Millot, à l'histoire du Languedoc, et surtout à l'excellent article qu'en a donné M. Pujoulx, *dans la Biographie universelle de M. Michaud, tom* 5. *p.* 188. Nous ne le considérons ici que sous le point de vue généalogique ; et voici ce qu'on trouve à ce sujet, dans les anciens monuments : il était frère puîné de Constantin, et pouvait avoir pour père et mère, un autre Bertrand et Ermengarde, et pour ayeul, Itier de Born, vivant en 1114. Il est fait mention de lui, dans une foule d'actes, dont le plus ancien est une donation qu'il fit en 1170, au monastère de Dalon, du droit qu'il avait sur les terres de *Chantret* et de *Faugairolas*. Il fit plusieurs autres donations à ce monastère, et après avoir

Rasoire, connue, dans la suite, sous le nom des comtes de Vaudre, et marquis de Bruzac, la seule qui subsiste aujourd'hui; il est probable qu'il fut le premier de sa race qui quitta le nom de Lastours, pour prendre celui de Hautefort, qu'il transmit à sa postérité (1), il prit

---

mené une vie remplie d'agitations, il finit par renoncer au monde, et prit, vers l'an 1195 ou 1196, l'habit religieux dans le même monastère de Dalon, de l'ordre de Citeaux, qu'il avait enrichi de ses dons. Le dernier événement dont il parle dans ses poésies, est le retour du roi Richard, en 1194. Il est qualifié pour la première fois, *moine de Dalon*, dans la donation qui fut faite à ce monastère, par Archambaud, vicomte de Comborn, et qui est datée du château de Treignac, le 6 des ides de janvier 1196 (v. st.); il a la même qualité dans des actes de 1197, 1198, 1199 et 1200, le dernier monument dans lequel il soit fait mention de lui, est une donation qu'Adémar Malmiros, fit à l'abbé de Dalon, l'an 1202 dans le cloître du monastère d'Exideuil. On ignore la date précise de sa mort, mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1204. Il avait été marié deux fois, et ses femmes, qui ne sont connues que par leurs prénoms, s'appelaient, l'une Raimonde, et l'autre, Philippe. La première est connue par un acte daté d'Hautefort (*Apud Autafort*), le 6 des calendes de juin (27 mai) 1179; et le nom de la seconde se trouve dans un acte passé à Hautefort, en 1192. Il laissa de Raimonde, au moins quatre enfants, nommés:

1.° Bertrand de Born, IIIe du nom, chevalier, en 1192, composa plusieurs pièces de poésie qu'on a confondues, mal-à-propos, avec celles de son père; il est connu par une foule d'actes, depuis l'an 1179, jusqu'en 1214;
2.° Itier de Born, chevalier, vivait encore en 1214;
3.° Constantin de Born, moine de Dalon, en 1192 et 1202;
4.° Aimeline de Born, femme de Séguin de Lastours.

Nota. Nous ne pousserons pas plus loin la généalogie de la maison de Born, comme étant étrangère à notre sujet.

(1) Quelques personnes ont prétendu, sur la foi de mémoires infidèles, que la maison de Hautefort, tirait son origine des seigneurs de Born, et ont daté sa séparation du commencement du treizième siècle: cette opinion, entièrement dénuée de preuves, est insoutenable, par plusieurs raisons qui prouvent clairement qu'il ne peut pas y avoir eu d'identité entre ces deux maisons; 1.° parce qu'elles portaient des armes différentes, (celles de Born étaient une *levrette*; 2.° parce que les seigneurs de Hautefort sont connus, et leur filiation remonte au-delà de

pour armes *trois forces*, qui sont des armes parlantes, par allusion au nom *de Hautefort*. On est fondé à croire qu'il eut, pour son partage dans la succession de son père, le fief de la Rasoire, situé dans la paroisse de Granges, et dans la châtellenie de Hautefort, avec plusieurs rentes et domaines, que ses descendants ont possédé jusqu'à nos jours.

Il se croisa pour la Terre-Sainte, avec le roi Louis le Jeune, en 1147, et mourut à Jérusalem, suivant la chronique de Geofroi du Vigeois (1). On croit qu'il laissa d'une femme, dont on ignore le nom, les quatre enfants suivants, qui devaient être en bas âge, lorsqu'il partit pour la Terre-Sainte, puisque leur nom ne commence à paraître dans les actes, qu'environ vingt ans après :

1.° Pierre de Hautefort est connu par une donation qu'il fit avec ses frères, à l'abbaye de Dalon, entre 1159 et 1167, dans laquelle il est nommé le premier, ce qui donne lieu de croire qu'il était l'aîné (2);

2.° Guy de Hautefort, nommé le second dans l'acte précédent, fut témoin avec Guy du Luc et Guy de Peyrignac, d'un don fait à la même abbaye, en 1170, par Gerald Cabrols; et d'un autre don que lui firent, vers le même tems, Bernard du Luc, et Auger, son fils;

---

l'époque où les de Born devinrent possesseurs de la terre d'Hautefort; 3.° enfin, parce qu'on connaît les noms et la destinée des enfants de Constantin et de Bertrand de Born, les premiers qui possédèrent cette terre, ainsi que de toute leur postérité, jusqu'à son extinction dans la maison de la Faye-de-Thénon, et qu'on ne voit aucun de leurs rejetons, auquel la maison d'Hautefort puisse se rattacher.

(1) ..... « Superior ille, magnusque Gulpherius, de quo » mentio fit in historiâ Hierosolymitani belli, frater Guidonis » et Geraldi, de Agne, filiâ Ramnulfi, vicecomitis de Albus- » son, per quam habuit medietatem castri de Gimel, genuit » Gulpherium, qui Lemovicæ vulneratus, obiit in monasterio » sancti Martialis, III nonas Martii, et Oliverium, ac Gui- » donem, qui Hierosolymis obiit, quando Ludovicus rex » perrexit. » (*Chron. Gaufr. Voy. part.* 1, *cap.* 6, *apud Labb. Bibl. Manusc. tom.* 2, *fol.* 282.)

(2) *Vol.* 200 *de Gaign. fol.* 62, *et cartul. de Dalon*, *fol.* 40.

3.° Hélie de Hautefort, dont l'article suit ;

4.° Raimond de Hautefort est mentionné dans plusieurs actes, depuis l'an 1179, jusqu'en 1190 ; fut présent à une donation faite à l'abbaye de Dalon, en 1179, par Bertrand de Born ; à une autre, faite l'année suivante, par le même Bertrand de Born, et par Bertrand et Itier, ses fils (1) ; et à d'autres, qui furent faites par les seigneurs du Luc, en 1182 et 1190.

La filiation est suivie depuis :

I. Hélie DE HAUTEFORT, I[er] du nom, fit donation, avec Pierre, Guy et Raimond de Hautefort, ses frères, à *Amélius*, abbé de Dalon (qui siégea entre les années 1159 et 1167), de tout le droit qu'ils avaient en commun, au lieu appelé *Gachaten* (2) ; souscrivit deux chartes de donations faites à cette abbaye, l'une, en 1184, par Hélie de Mayac et Gerald, son frère ; et l'autre, en 1185, par Aimeri de Saint-Aulaire (*de Sanctâ Eulaliâ*) ; il fit don, lui-même, à cette abbaye, en 1186, avec Guillaume et Adémar de Hautefort, ses fils, de tout le droit qu'il avait dans la *Baylie* et terre de Chabannes (3) ; enfin, son nom se lit dans un accord, fait la même année, entre l'abbé de Dalon et Boson d'Ans (4) ; il laissa au moins trois fils, qui sont :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;

2.° Adémar de Hautefort est nommé, avec son père et son frère, dans une donation, faite à Dalon, en 1186 ;

3.° Pierre de Hautefort, abbé de Chancelade, pouvait être frère des deux précédents ; il était cellérier de cette abbaye, en 1220, suivant une charte de Ramnulfe de Lastours, évêque de Périgueux ; et occupait la même charge, en 1228, comme il est porté par une charte d'Archambaud II, comte de Périgord ; mais il était déjà parvenu à la dignité

---

(1) *Ibid. fol.* 42.

(2) *Bibl. du Roi, Manusc. de Gaignières, vol.* 200, *fol.* 62, *d'après le cartulaire de l'abb. de Dalon, fol.* 40.

(3) *Ibid. fol.* 97, *et cartul. de Dalon, fol.* 58.

(4) *Ibid. fol.* 98.

d'abbé, en 1231 ; il est mentionné en cette qualité, dans un titre de 1233, et mourut en 1236 (1).

Guillaume DE HAUTEFORT, Ier du nom, chevalier, fit avec Hélie, son père, et Adémar, son frère, une donation au monastère de Dalon, en 1186 ; fut présent à celle que Guy de Gal (ou de Jal) fit à ce monastère, en 1220, dans laquelle il est nommé *W. d'Autafort* (2) ; il était déjà parvenu au grade de chevalier, lorsqu'il souscrivit, en 1232, une charte contenant un don, fait au même monastère, par Itier de Bruzac, *Almus*, sa femme, Itier et Etienne, ses fils (3). Il laissa d'une femme, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous :

1.° Pierre, dont l'article suit ;

2.° Guy de Hautefort, chevalier, fit donation, avec Pierre, son frère, en 1231 à l'abbaye de Dalon, de douze deniers de rente sur le mas de *Stinas ;* et assista, avec le même Pierre, à une donation que Guillaume de Beauroire et sa femme, firent à cette abbaye, en 1235.

III. Pierre DE HAUTEFORT, Ier du nom, chevalier, donna, avec Guy, son frère, au mois de janvier 1231 (v. st.), à l'abbaye de Dalon, douze deniers, qu'ils percevaient, en commun, sur le mas de Stines (4) ; et fut témoin avec le même Guy, de la donation que Guillaume de Beauroire et Agnès, sa femme, firent à la même abbaye de Dalon, le jour de Saint-Barnabé, apôtre (11 juin) 1235 (5) ; il vendit le premier août 1255, conjointement avec sa femme (qui n'est pas nommée), et avec ses fils et filles, à Guy de Boisseuil, chevalier, deux sols de cens, et douze deniers d'acapte, ainsi que tout le droit qu'ils avaient sur la moitié d'une

---

(1) Et non pas en 1255, comme il est dit dans *le Gall. Chr. tom.* 2, *col.* 1503. *Voyez le cartul. de Chancelade*, *fol.* 49, 50 *et* 123.

(2) *Ibid. fol.* 109.

(3) *Ibid. fol.* 75.

(4) *Cartul. de Dalon*, *fol.* 46. — *Bibl. du Roi*, *manusc. de Gaignières*, *vol.* 200, *fol.* 75.

(5) *Cartul. id. fol* 16. — *et vol.* 200 *de Gaignières*, *fol.* 23.

tenance, appelée de la Chalvelie, située dans la paroisse de Boisseuil : cet acte, auquel furent présents B. de Monès, chevalier, et Itier de Bruzac, damoiseau, fut scellé du sceau d'Adémar de la Faye et de ceux des chapelains de Hautefort et de Boisseuil (1). On ne connaît pas le nom de sa femme ; mais il paraît certain qu'il fut père de deux enfants qui suivent :

1.° Guy de Hautefort, donzel, fit quelques acquisitions avec Guillaume, son frère puîné ; testa en 1297 (2), et ne vivait plus en 1303. Il avait épousé Pétronille d'Aymeric, sœur de Pierre et fille de N.... d'Aymeric, damoiseau de Hautefort, et d'une dame, nommée *Galea ;* elle fit son testament le lendemain de la Toussaint 1277, par lequel elle institua ses héritiers universels, Guy de Hautefort, son mari, et Guillaume de Hautefort, frère de ce dernier, à la charge d'acquitter ses legs et ses frais funéraires. Il ne provint pas d'enfants de ce mariage ;

2.° Guillaume de Hautefort, dont l'article suit.

IV. Guillaume DE HAUTEFORT, IIe du nom, donzel, fut institué, avec Guy, son frère, héritier universel par le testament de Pétronille d'Aymeric, sa belle-sœur de l'an 1277. Il acquit, le 2 des nones d'avril (4 avril), 1293, des rentes dans la paroisse de Naillac ; et le 17 des calendes de septembre (16 août) 1300, il acquit, avec Guy, son frère, d'autres rentes, dans la même paroisse, de Pierre Adémar, donzel de Hautefort, et de Geraud del Chauze et de Raimonde Thenin, sa femme ; fit diverses autres acquisitions, entr'autres, le 4 des ides de novembre de la même année. Trois ans après, en 1303, Bernard Vigier, fils de feu Pierre Vigier, de la paroisse de Savignac, lui vendit la rente de la quatrième partie du mas de la Rasoire, situé dans la paroisse de Naillac ; il arrenta, le dernier d'août 1330, à un particulier, nommé Jean Martin, une vigne, située dans *le territoire de Hautefort.* Cet acte, dans lequel Guil-

(1) *Original, aux arch. du château de Boisseuil.*
(2) Ce testament ne se retrouve plus, mais il est porté sur un inventaire de l'an 1337.

laume de Hautefort se qualifie *damoiseau de la paroisse de Naillac*, est scellé du sceau de ses armes ; il fut témoin, le dimanche où l'on chante *Lætare Jerusalem*, 1335 (v. st.), de la vente, d'une rente due sur un pré, situé au lieu, appelé Fougier, dans la paroisse de Granges. On ignore la date de sa mort, mais il est certain qu'il avait cessé de vivre en 1350, laissant de Michelle (nommée aussi Mathelie) du Luc, sa femme, un fils nommé :

Pierre, dont l'article suit :

On peut encore mettre au nombre des enfants de Guillaume II :

Guillaume de Hautefort (*Autafort*), qui fut présent, avec Gerald Pinel, à une reconnaissance, faite le vendredi après le dimanche *Reminiscere* 1359 (v. st.), par Bernard Rey, habitant de la paroisse d'Auriac, en faveur d'Audoin de la Faye, de la même paroisse, à raison d'un pré, relevant du domaine direct de ce dernier.

V. Pierre DE HAUTEFORT, IIe du nom, damoiseau, seigneur de la Rasoire, etc. ; fit des acensements, en 1352, 1354 et 1356, dans lesquels il rappelle Guillaume, son père ; il le rappelle aussi dans trois reconnaissances féodales, qu'il reçut en 1353, 1360 et 1367 ; il acensa, le lundi après l'octave de la fête de Saint-Martin d'hiver 1352, une vigne, située dans la paroisse de Granges ; reçut le mercredi après la fète de Sainte-Luce 1353, une reconnaissance pour certains héritages, entr'autres, pour une terre, appelée *Montcogol* ; acensa, en 1364, une terre, dans la paroisse de Granges ; reçut, en 1367 (v. st.), une reconnaissance pour une vigne, relevant de sa fondalité, située *au Puy de Hautefort*, entre les vignes de Gerald et de Golfier de Monès, damoiseaux ; reçut en 1372, une autre reconnaissance, dans laquelle il est surnommé *la Rasoire*, et dit habitant *de Hautefort* (1) ; enfin, il acquit, en 1374, de Pierre la Roche et sa femme, un jardin et d'autres héritages, relevant

---

(1) *Petrus de Altoforti, aliàs dictus de la Rosueyrâ, domicellus, habitator de Altoforti.* Cet acte est scellé des sceaux de l'official de Périgueux, et du seigneur de Hautefort, (qui était alors Bertrand II de la Faye, dit *de Born*).

de sa directe. Il avait épousé, par contrat passé à Hautefort, le mardi après la fête de la purification de la Vierge 1350 (v. st.), demoiselle Bertrande de Beauroire, assistée de Guy de Beauroire, autrement dit la Peyre, damoiseau de la paroisse de Saint-Anian-de-Hautefort, son frère, et fille de défunt Bernard de Beauroire, damoiseau, et d'Alais *de Peyrals* : cet acte fut passé en présence de Bernard du Luc et de Golfier de Monès, damoiseaux. Il provint de cette alliance :

Aimeri, dont l'article suit ;

Pierre de Hautefort peut aussi avoir été père de : Guillaume de Hautefort (*d'Autafort*), damoiseau, qui fut témoin, avec Raimond de Comarque, Jean de Cosnac, Hugues de la Cropte, Bertrand du Solier, Jean de Monès et autres, d'une obligation consentie le premier février 1420 (v. st.), par Pons de Beynac, chevalier, seigneur de Beynac et de Comarque, pour partie de la dot promise à Mathe de Beynac, sa sœur, mariée à Jean de Gontaut, seigneur de Hautefort.

VI. Aimeri DE HAUTEFORT, damoiseau, seigneur de la Rasoire, Gabillou, etc. ; acensa, par acte passé à Hautefort, le 4 mars 1410 (v. st), à Foucaud ....., certaines murailles *et un casal*, situés à Naillac, où Pierre, son père, avait fait sa résidence. On ignore l'époque de sa mort. Il avait épousé, par contrat passé à Chassens, le 12 octobre 1405, demoiselle Marthe, *dite* Mathe de la Chassagne, dame de Gabillou et de Vaudre, fille de Bernard de la Chassagne, damoiseau ; elle fut assistée de ce dernier, et de Raimond de la Chassagne, damoiseau, son oncle, qui lui constituèrent, pour sa dot, la somme de cent vingt écus d'or. Cet acte fut passé en présence d'Olivier de Boisseuil, de Jean de Vilhac et de Gaillard de Beders, damoiseaux. Etant veuve, elle fit donation de tous ses biens, meubles et immeubles, sous la réserve de l'usufruit, à Hélie de Hautefort, son fils (1), par acte passé

---

(1) Hélie de Hautefort est ainsi nommé dans cet acte : *nobilis Helias de Alto forti, aliàs de la Rozeyrâ, domicellus, dominus loci de Gabilho.*

à Miremont, dans la maison des héritiers de défunt Gaillard de Beders, damoiseau, le 12 septembre 1445, en présence de Geofroi de Chaumont, capitaine de Miremont, d'Hélie Servole et autres; et vivait encore le 16 avril 1456. De ce mariage provinrent trois enfants:

1.° Hélie, dont l'article suit;

2.° Agnès de Hautefort, femme de Golfier de Melhac, damoiseau, seigneur de Javerzac, fut légataire de sa mère, en 1445, et vivait encore en 1450;

3.° Marguerite de Hautefort, dont le sort est ignoré.

VII. Hélie de Hautefort, II° du nom, écuyer, seigneur de la Rasoire, Gabillou et Vaudre *ou Voudre*: reçut, le 12 septembre 1445, une donation de Mathe de la Chassagne, sa mère; fit un échange le 18 octobre 1446, avec Jean de Bretagne comte de Périgord et vicomte de Limoges, de plusieurs rentes, pour d'autres que ce dernier avait en Périgord, notamment dans les paroisses de Gabillou, Saint-Orse, Saint-Pardoux, Saint-Pantaly, etc., en présence de nobles hommes Geofroi de Saint-Mathieu, Temelin de Bossignac, etc. (1); acensa le 15 juin 1448, à Aimar Condamy et à sa femme, une vigne, située au lieu appelé *lou territori de Jou lou puey de Hautefort;* fit un autre échange, avec Jean de Bretagne, par acte passé à Ségur, le dernier octobre 1448, en présence de nobles hommes Gautier de Perusse, seigneur d'Escars, d'Audoin de Perusse, seigneur de Saint-Bonnet, d'Antoine de Salignac, seigneur de Salignac, et de Mongot-Dumas, écuyer; et ne vivait plus le 14 avril 1450. Il avait épousé, avant l'an 1444, demoiselle Souveraine Bertin-de-Burc (2), fille de

---

(1) C'est le premier acte connu dans lequel il soit fait mention du lieu de *Vaudre.*

(2) Souveraine Bertin était sœur d'Agnès, mariée en 1438, à Jean de Foucaud, seigneur de Lardimalie: noble homme Jean Bertin, damoiseau d'Ayen, leur père, fit son testament le 8 mars 1444 (v. st.), dans lequel il déclare avoir deux fils, Golfier et Merigot, qu'il institue ses héritiers; et cinq filles, dont deux mariées, une religieuse, et deux à marier.

noble homme Jean Bertin, damoiseau du lieu d'Ayen en Limosin, et de dame Jeanne de Saint-Jean; elle transigea, étant veuve et tutrice de ses enfants, le 14 avril 1450, avec Golfier de Melhac, seigneur de Javerzac et Agnès de Hautefort, sa femme, sur la succession de défunt Hélie de Hautefort, frère d'Agnès; cette transaction fut ratifiée, le 9 juin 1453; elle fit, en la même qualité, le 16 avril 1456, et conjointement avec dame Mathe de la Chassagne, sa belle-mère, l'arrentement d'une borie, appelée *la Bordarie*, située à Gabillou. Les enfants issus de son mariage, sont:

1.° Thomas, dont l'article suit;
2.° Antoine de Hautefort, *dit Gabillou*, mort sans alliance;
3.° Hélie de Hautefort fut, suivant un mémoire de famille, pris au siége d'Aubeterre, par les Anglais, qui le menèrent en Angleterre, où il mourut;
4.° Jeanne de Hautefort, dont on ignore le sort;
5.° Marie de Hautefort, épousa Marc Rey, damoiseau.

VIII. Thomas DE HAUTEFORT, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Rasoire, Gabillou, Vaudre, etc., était sous la tutelle de sa mère, en 1450, et en 1456; il rendit hommage, en 1464, pour sa terre de Gabillou, à Alain, sire d'Albret, comme vicomte de Limoges; reçut, le 12 mars 1470 (v. st.), de plusieurs particuliers de la paroisse de Saint-Orse, une reconnaissance, pour un pré appelé *de Chasteaux*, situé sur le ruisseau de Saint-Orse, et dans sa fondalité; il est qualifié dans un acte: *noble Thomas de Hautefort, damoiseau du lieu de Guabilo.* Il servait, en 1491, avec Jean de Hautefort, dans la compagnie des nobles du ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Périgord, au nombre de cent-vingt hommes, en habillement de brigandines, venus par ordre du Roi, pour le renfort de son armée en Bretagne, sous la charge et conduite de messire Jean de Talleyrand, chevalier, leur capitaine, suivant le rôle original de leur montre, faite à Liffre en Bretagne, le 8 octobre 1491; il réclama, le 22 novembre 1496, la jouissance de son droit de banalité sur les moulin qu'il avait dans la paroisse de Gabillou; et cette jouissance lui fut confirmée par sentence

du juge de la vicomté de Limoges; arrenta, par acte passé *au Repaire de Voudre*, le 1er mars 1506 (v. st.), une pièce de terre propre à planter de la vigne; eut, après l'an 1509, un procès avec Léon de Losse, écuyer, prieur de Gabillou; et ne vivait plus en 1529. Il avait épousé, par contrat du 11 août 1467, demoiselle Catherine de Sedières (1), fille de noble Guillaume de Sedières, seigneur du lieu de ce nom, dans la paroisse de Champagnac, au diocèse de Limoges, qui lui constitua pour sa dot, cinq cents écus d'or; de cette alliance provinrent :

1.° Antoine, dont l'article suit;

2.° Julien de Hautefort, qualifié écuyer, seigneur de Gabillou, naquit le 19 mai 1477; il était au nombre des trente-quatre archers à la morte-paye de la compagnie de messire Imbert de Battaray, chevalier, seigneur du Bouchage, conseiller et chambellan du Roi, et capitaine du Mont-Saint-Michel, qui y fit montre de ses treize hommes d'armes et de ses archers, le 1er mars 1503; acquit, le 6 juillet 1529, de Guinot de Papus, les droits qu'il avait sur le pré appelé *des Poumiers*; fit un accord, le 5 mai 1535, avec Antoine, son frère, et Pierre Gay, notaire de Gabillou, au sujet de l'ascence d'un moulin; acquit du même Gay, le 18 décembre suivant, deux charges de froment de rente, etc.; et vivait encore le 8 octobre 1541, père de

Antoine de Hautefort, reçut une donation de Julien, son père, le 8 octobre 1541. On ignore s'il fut marié.

3.° François de Hautefort, écuyer, né le 15 février 1484; fit donation de tous ses biens, le 2 août 1543, à Thomas de Hautefort, son neveu, avec substitution à Aimar, Jean et Catherine de Hautefort, ses neveux et nièce;

4.° Jean de Hautefort, écuyer, né le 10 août 1489, est nommé dans un acte du 6 juillet 1529. On présume qu'il est le même qu'un Jean de Haute-

---

(1) Les seigneurs de Hautefort sont alliés à la maison de Noailles, par Catherine de Sedières.

fort, *capitaine d'un des vaisseaux du Roi*, marié à Marguerite de Granlieu, et auteur d'une famille établie d'abord à Caen, en Normandie, et qui passa ensuite en Provence. (*Voyez le dictionnaire de la noblesse de La Chesnaye-des-Bois, tom. 7, pag. 707.*)

Antoine DE HAUTEFORT, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Rasoire, Vaudre, Gabillou, etc., né le 17 novembre 1474; passa un acte concernant l'ascence d'un moulin, le 5 mai 1535, avec Julien de Hautefort, son frère, et Pierre Gay, notaire de la paroisse de Gabillou, fit plusieurs arrentements depuis cette année, jusqu'en 1540; sa femme et lui, firent un testament mutuel le 4 décembre 1542, par lequel ils demandèrent à être inhumés dans l'église de Gabillou, et ordonnèrent qu'on appelât cent prêtres à leur enterrement; nommèrent pour tuteurs de leurs enfants, Jean, seigneur de Sedières, en Limosin, oncle maternel du testateur, et Jean de Larmandie-de-Longa, son beau-frère : cet acte fut passé *au noble Repaire de Voudre*, en présence de Jean de la Peyre (de Beauroire), écuyer, seigneur de la Peyre, Samson de Camblasac, de Coulaures, et Berni Bertin, écuyer, du lieu d'Ayen ; il rendit hommage, en 1543, pour sa terre de Gabillou, à Jean d'Albret, roi de Navarre, comme vicomte de Limoges ; assista au contrat de mariage de Thomas, son fils, le 21 mai 1550 ; et ne vivait plus le 6 décembre 1560. Il avait épousé en 1509, demoiselle Anne de Larmandie, fille de Bertrand, seigneur de Larmandie, de Longa, Grand-Castang et du Roc, et de dame Marguerite de Grimoard, dont il eut plusieurs enfants :

1.° Jacques de Hautefort, , né le 12 juin 1514, mourut jeune ;

2.° Thomas, dont l'article suit ;

3.° Raimond de Hautefort, qualifié seigneur de Vaudre, naquit le 17 décembre 1522, servait en qualité d'archer, dans la compagnie du prince de Navarre, en 1571, 1572 et 1573 ; et mourut sans alliance ;

4.° Aimar, ou Eymard de Hautefort, naquit le 16 mai 1529; est nommé dans le testament mu-

tuel de ses père et mère, en 1542, et dans un acte de 1543 ;

5.° Gabriel de Hautefort, né le 28 décembre 1530, fut religieux, à Carennac ;

6.° Jean de Hautefort, écuyer, seigneur du Poirier, près Gabillou, et de Montmirail, né le 16 décembre 1532 ; assista au contrat de mariage d'Antoine II de Hautefort, son neveu, le 18 février 1571, et à celui d'Anne de Hautefort, sa nièce, le 29 avril de la même année ; il est compris au nombre des hommes d'armes de la compagnie des cent lances des ordonnances du Roi, commandée dans le Condomois, par le prince de Navarre, en 1571, 1572 et 1573 ; transigea avec Thomas, son frère, le 6 décembre 1560 ; et vivait encore, le 12 janvier 1605, suivant le testament d'Hélie de Hautefort, dont il fut nommé un des exécuteurs. On ne lui connaît qu'un fils, nommé

Marc de Hautefort, écuyer, seigneur du Poirier et de Montmirail, est mentionné dans le testament d'Hélie de Hautefort, écuyer, seigneur de Gabillou, du 12 janvier 1605, dans lequel le testateur le substitua à ses frères ; et vivait encore le 4 juin 1620, suivant le contrat de mariage d'Henriette de Beynac, sa nièce, auquel il assista. Il avait épousé demoiselle Catherine de Beynac, fille de Geofroy II, baron de Beynac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, capitaine d'une compagnie de trente lances, etc., et de dame Gasparde de Lur-de-Longa.

7.° Marie de Hautefort ;

8.° Catherine de Hautefort, épousa, le 25 février 1545, Jean de Chaussecourte, écuyer, fils de feu N..... de Chaussecourte, écuyer, seigneur du Garreau, paroisse de Journhac, en Limosin, et de Jeanne de Farges.

9.° Helène de Hautefort, } dont le sort est ignoré.
10.° Catherine de Hautefort, }

X. Thomas DE HAUTEFORT, IIe du nom, écuyer,

seigneur de la Rasoire, Gabillou, Vaudre, etc., né le 13 août 1519, fut institué héritier universel par le testament mutuel de ses père et mère, du 4 décembre 1542; reçut, le 2 août 1543, la donation que François de Hautefort, son oncle, lui fit de tous ses biens; donna, en présence de ses père et mère, le 21 mai 1550, quittance de la somme de mil huit cent trente-sept livres, quinze sols, au seigneur d'Andaux, et à sa femme; est compris dans un rôle du ban et arrière-ban de l'an 1555; transigea avec Jean, son frère, le 6 décembre 1560; et ne vivait plus en 1571. Il avait épousé, par contrat passé au château de Vaudre, le 21 mai 1550, demoiselle Isabeau d'Andaux, fille de Jean d'Andaux, écuyer, seigneur de Brignac, et de Birac, et de Françoise de Saint-Clar, habitants du lieu de Brignac, en Bazadois : les articles de ce mariage avaient été passés dès le pénultième janvier 1549 (v. st.). Les enfants provenus de cette alliance, sont :

1.° Antoine, dont l'article suit;

2.° Raimond de Hautefort, né le 22 novembre 1554, mort sans alliance, avant l'an 1576;

3.° Anne de Hautefort, fut mariée deux fois; 1.° par contrat du 29 avril 1571, à Jean de Grailly (ou Grely), écuyer, seigneur de Poujols (ou *Poujoulx*), fils de Jean de Grailly, écuyer, seigneur de Lavagnac, y habitant, paroisse de Sainte-Terre, et de dame Louise d'Escouasse; en présence de Louis de Fallac, ou Fanlac, écuyer, seigneur de Saint-Orse, Jean de Hautefort, écuyer, seigneur du Poirier et de Montmirail, de Gaston de Grailly, écuyer, seigneur de Sainte-Terre, de Pierre de Grailly, écuyer, seigneur de Grailly, d'Archambaud de Gurson, écuyer, seigneur dudit lieu et y habitant, de Guillaume Foulcon, écuyer, seigneur du Garreau, etc.; elle épousa, 2.°, par contrat du 25 novembre 1576, Pierre Le Berthon, baron de Marnac, seigneur d'Aiguilhe, conseiller au parlement de Bordeaux, lequel testa le 9 février 1611;

4.° Catherine de Hautefort, fut mariée à Jean-Charles, seigneur d'Arpaillon, en Bazadois, le 3 mars 1571.

XI. Antoine DE HAUTEFORT, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Rasoire, Gabillou, Vaudre, etc., né le 21 août 1551, fut enrôlé archer des ordonnances du Roi, dans la compagnie du prince de Navarre, le 10 janvier 1571; et y servait encore, dans le Condomois, en 1572, et 1573, suivant les rôles originaux des montres et revues de cette compagnie; transigea, le 17 août 1576, avec Anne de Hautefort, veuve de Jean de Grailly, écuyer, seigneur de Poujols et du Pont, au sujet d'un supplément de légitime et des droits que celle-ci prétendait sur les biens et succession de ses père et mère, et sur celle de feu Raimond de Hautefort. Antoine de Hautefort céda à sa sœur, les terres et seigneuries de Brignac, Birac et Cugac, par cette transaction, dont les témoins et médiateurs furent : Jean de Marsoulier, écuyer, seigneur de Montaut, Hélie Cotet, écuyer, seigneur du Peuch, Hélie Saunier, écuyer, seigneur de La Nauze, et Martin de Boyrac, écuyer, seigneur dudit lieu; il fit hommage au Roi, pour ses biens nobles, en 1583; et fut tué à la défense de son château de Vaudre, assiégé par ceux du parti de la ligue; il avait épousé, par contrat du 18 février 1571, demoiselle Marguerite Cotet, fille d'Hélie Cotet, écuyer, seigneur du Peuch, et de dame Marque de la Faye : les futurs époux furent assistés de leurs parents et amis, parmi lesquels on remarque messires Jean de Losse et Denis de Cugnac, chevaliers de l'ordre du Roi, François de la Chassagne, écuyer, seigneur dudit lieu, et baron de Tonnai-Boutonne, en Saintonge, Jean de Royère, écuyer, seigneur de Monès (ou *Moneyx*), Louis de Fanlac, écuyer, seigneur de la Salle-de-Saint-Orse, Jean de Hautefort, écuyer, seigneur du Poirier, Guillaume Faucon, écuyer, seigneur du Garreau, Jean de Foucauld, écuyer, seigneur de Lardimalie, Pierre de la Faye, écuyer, seigneur dudit lieu, Léonard Bertin, écuyer, seigneur du Burc, Antoine de Bruzac, écuyer, seigneur de la Valade, Jacques le Comte, seigneur de Saint-Cir, etc.; elle fit son testament le 12 avril 1606, dans lequel elle se qualifie *dame douairière de Gabillou*, et dispose de tout ce que son mari lui avait légué, en faveur de Marc, son fils aîné, dont elle ratifia le mariage en 1608. De cette alliance sont provenus :

1.° Hélie de Hautefort, écuyer, seigneur de Ga-

billou, né le 20 décembre 1579, obtint, le 28 avril 1604, des lettres de la chancellerie du parlement de Bordeaux, dans lesquelles il rappelle son père; et fit son testament, au château du Peuch, paroisse de Fleurac, le 12 janvier 1605, en faveur de Marc de Hautefort, son frère puîné; et lui ordonna de faire poursuivre, après son décès, la punition d'Antoine et Jean de Rovère, écuyers, de Pierre de Vetat, et d'un nommé la Rougrie, qui l'avaient grièvement blessé : ce testament, dont il confia l'exécution à Jean de Hautefort, écuyer, seigneur du Poirier, son oncle, fut fait en présence d'Hélie Cotet, écuyer, seigneur du Peuch, de Jean de Bonneval, écuyer, seigneur du Merle, en la paroisse de Condat, en Limosin, et autres;

2.° Marc, dont l'article suit;

3.° Hélie de Hautefort, écuyer, seigneur de Sérilhac, fut légataire d'une somme d'argent, par le testament d'Hélie, son frère aîné, du 12 janvier 1605; transigea, le 4 décembre 1619, avec Marc, son frère aîné; assista à son contrat de mariage, le 4 juin 1620; testa en 16 . . . et ne vivait plus, le 20 novembre 1647;

4.° Henri de Hautefort, écuyer, seigneur de Paulhac, ou Pauliac, est rappelé comme défunt dans le testament de Marc, son frère, du 24 juin 1647, et dans un acte du 20 novembre de la même année, dans lequel il est dit, qu'il était mort *ab intestat*;

5.° Jean de Hautefort, né le 13 octobre 1585, mourut jeune;

6.° Susanne de Hautefort, née le 19 avril 1575, ne vivait plus le 12 avril 1606, et mourut sans alliance;

7.° Catherine de Hautefort, fut mariée, par pactes du 12 avril 1606, à Ludovic de Larmandie, écuyer, seigneur du Roc, habitant du château de Longa, paroisse de Sainte-Foi, en présence d'Hélie Douhat, écuyer, seigneur de Lavergne, du bourg de Plazac, de Pierre Roux, écuyer, seigneur de Moncheuil, habitant du bourg de Toutoirac, et autres;

8.° Marie de Hautefort, née le 2 mars 1583, morte sans alliance, avant le 12 avril 1606.

XII. Marc DE HAUTEFORT, chevalier, seigneur de Vaudre, Gabillou, la Rasoire, etc., né le 15 août 1581, fut institué héritier universel, par le testament d'Hélie, son frère aîné, du 12 janvier 1605; et le 12 avril 1606, par celui de Marguerite Cotet, sa mère, qui lui fit donation de tous les droits qu'elle pouvait avoir, et des legs qui lui avaient été faits, tant par Antoine et Hélie de Hautefort, ses mari et fils, que par défuntes Susanne et Marie de Hautefort, ses filles; passa un accord, le 4 décembre 1619, avec Hélie de Hautefort, seigneur de *Sérelhiac*, son frère, dans lequel leurs père et mère sont rappelés; rendit hommage au Roi, pour ses fiefs nobles, le 23 avril 1624; et fit son testament, en sa maison noble située au bourg de Gabillou, le 24 juin 1647, en faveur de ses enfants, auxquels il fit encore une donation le 20 novembre suivant. Il avait été marié deux fois; 1.° par articles accordés, le 2 juin 1608, et ratifiés le 15 septembre suivant, à demoiselle Anne Roux-de-Campagnac, fille de feu noble Jean Roux, seigneur de Campagnac, et d'Esther de Larmandie; 2.° par contrat passé au château de Beynac, le 4 juin 1620, à demoiselle Henrie, ou Henriette de Beynac, fille de haut et puissant seigneur messire Geofroy, baron de Beynac, seigneur de Comarque, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, et de dame Catherine Guillard: les futurs époux y furent assistés de leurs parents, entr'autres de messire Guy de Beynac, chevalier, baron de Beynac, frère de la future épouse, de messire Marc de Hautefort, écuyer, seigneur de Montmirail et du Poirier, oncle de cette dernière, d'Hélie de Hautefort, écuyer, seigneur de Sérilhac, frère du futur époux, de noble Ludovic de Larmandie, écuyer, seigneur dudit lieu, son beau-frère, d'Antoine de Montferrand, écuyer, seigneur de la Faye, de St.-Orse, de Jacques Cotet, écuyer, seigneur de Lacouture, de Jean de Banes, écuyer, seigneur de la Borde, etc., elle testa, au mois d'octobre 1628, en faveur de son mari; et mourut sans enfants. Du premier lit sont issus:

1.° Paul, dont l'article suit;

2.° Julien de Hautefort, écuyer, seigneur de Paulhac,

capitaine dans les régiments *d'Orilhiant*, et de Saint-Simon, en 1634 et 1639, servait encore en 1667, et mourut sans alliance;

3.° Esther de Hautefort, contracta deux alliances, la première, le 22 mars 1632, avec Pierre de Boisseuil, écuyer, seigneur de Boisseuil et des Salles, fils de feu Antoine de Boisseuil, et de dame Marguerite d'Abzac-de-Villars, dont elle n'eut pas d'enfants, et la seconde, le 8 novembre 1633, avec Jean de Fars, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Fosselandric, fils de Jean II, de Fars, écuyer, seigneur du même lieu, et de Rose de Lestrade-de-la-Cousse; elle vivait encore le 11 novembre 1665;

4.° Susanne de Hautefort, fut mariée, par contrat du 6 janvier 1638, à Raphaël de Montferrand *dit* de Biron, chevalier, seigneur de Saint-Orse et de la Serve, capitaine au régiment de Tonneins, fils de Guillaume de Montferrand, écuyer, seigneur du Maine et de Saint-Orse, et de dame Louise de Fanlac; elle ne vivait plus en 1652;

5.° Jeanne de Hautefort, femme de seigneur de la Boissière, est nommée dans le testament de son père, du 24 juin 1647.

XIII. Paul DE HAUTEFORT, chevalier, seigneur, baron de Gabillou, Vaudre, la Rasoire, etc., né en 1613, fut institué héritier universel, le 24 juin 1646, par le testament de son père, qui lui fit donation, le 20 novembre suivant, de l'usufruit à lui acquis, par puissance paternelle, sur les biens et hérédité du feu seigneur de Sérillac, son frère (oncle de Paul), qui avait testé; et par le décès *ab intestat* du feu seigneur de Paulhac, aussi son frère; fit hommage au Roi, la même année; eut acte, le 16 mars 1667, de la représentation qu'il avait faite des titres de sa noblesse, devant M. Pellot, intendant en Guienne; il était alors âgé de cinquante-quatre ans, et déclara que les sieurs *de Vaudre et de Sérillac*, ses fils, servaient alors dans la compagnie des mousquetaires du Roi, commandée par M. de Colbert-de-Maulevrier; enfin, il fit son testament au château de Vaudre, le 8 février 1693; et le remit le surlendemain, entre les mains d'un notaire. Il avait épousé, en premières noces,

par contrat passé au château d'Azérac, le 25 novembre 1634, dans lequel il prend le titre de *Baron de Gabillou,* Marguerite du Saillant-de-Pompadour, demoiselle de Sarrazac, fille de feu messire Jacques de Saillant-de-Pompadour, chevalier, seigneur de Sarrazac et de la Marche, et de dame Marguerite de Souillac- d'Azerac; elle y fut assistée de sa mère, de messire Antoine du Saillant-de-Pompadour, chevalier, seigneur dudit lieu, Sarrazac, Saint-Rabier, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, son frère; et de l'avis et consentement de messire Jacob de Souillac, chevalier, seigneur d'Azérac, Roffignac, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de David de Souillac, chevalier, seigneur de Roffignac, Castelnau-de-Euze, ses aïeul et oncle maternels, de messire Louis de Campagnac (Roux), chevalier, seigneur dudit lieu, Larmandie, etc., oncle maternel du futur époux, de messire Gilles de Sedières, chevalier, seigneur, baron de Montamat etc., elle fit son testament, le 28 avril 1656; et son mari épousa en secondes noces, par contrat du 30 mars 1662, demoiselle Gabrielle de Guiton-de-Maulevrier, morte sans enfants. Ceux du premier lit, furent :

1.° Antoine de Hautefort, *dit* le comte de Vaudre, servait en 1667, dans la compagnie des mousquetaires du Roi, commandée par M. de Colbert-de-Maulevrier; il épousa Charlotte de Solmignac, dame de Lacouture, veuve de Jacquelin de Beynac, major au régiment de Turenne; et mourut bientôt après, sans laisser d'enfants : sa femme vivait encore en 1698;

2.° Hélie de Hautefort, chevalier, seigneur de Sérillac, servait dans la même compagnie que son frère aîné; il est nommé dans le testament de sa mère du 28 avril 1656, et ne vivait plus en 1693;

3.° Jean de Hautefort, mort jeune, après l'an 1656;

4.° Antoine dont l'article suit;

5.° Marguerite de Hautefort, aînée de ses frères et sœurs, ne vivait plus en 1693;

6.° Bonne de Hautefort, morte après l'an 1656;

7.° Louise de Hautefort, fut mariée au seigneur de la Mothe-Florimond, de Limoges;

8.° Jeanne de Hautefort, femme du seigneur de Saint-Remy-de-Mirambel;

9.° Jeanne de Hautefort, épousa le seigneur de Villars-de-Pasturase.

XIV. Antoine DE HAUTEFORT-DE-POMPADOUR, IIIe du nom, qualifié *haut et puissant seigneur*, chevalier, seigneur de Vaudre, Gabillou, la Rasoire, la Marche, etc. *titré* comte de Vaudre, était appelé *seigneur de Pauliac*, du vivant de son frère aîné, à qui il succéda ; fut institué héritier universel, par le testament de son père, du 8 février 1693; transigea, le 12 août de la même année, avec dame Gabrielle Guiton-de-Maulevrier, sa belle-mère, alors veuve de Paul de Hautefort, son père; fit son testament le 12 novembre 1709; et son codicille, le 8 septembre 1712; il avait épousé, par contrat du dernier jour d'avril 1693, Jeanne de Hautefort-Bruzac, demoiselle de Marquessac, fille de Charles de Hautefort, chevalier, marquis de Saint-Jorry et de Bruzac, seigneur de Marquessac, etc. et de dame Anne du Bosc-de-Canteloup (1); il est dit dans cet acte, que défunte Marie de Hautefort, duchesse de Schomberg, avait légué, par son testament du premier juillet 1691, la somme de 6000 livres, aux enfants de Charles de Hautefort, seigneur de Marquessac. De cette alliance sont provenus:

1.° Jean-Louis, dont l'article suit;
2.° Jeanne de Hautefort, demoiselle de Vaudre, mariée, par contrat du 20 novembre 1724, à messire Pierre de Lubersac, chevalier, seigneur, marquis de Lubersac, Savignac, etc. fils de messire François, comte de Lubersac, chevalier, seigneur de Savignac, Genis, Saint-Memin, Croix-de-But la Baye, de Plaigne, etc. et de dame Marianne de la Ramière, comtesse de Lubersac;
3.° Marie-Anne de Hautefort, épousa messire Louis de la Roque, chevalier, seigneur de la Roque et de Mons, fils de Jean VI, seigneur de la Roque et de Mons; et de dame Henrie de Josset.

---

(1) Anne du Bosc ou de Boscq-de-Canteloup, était issue d'un neveu du pape Clément V, dont la famille a donné un cardinal, et deux archevêques de Bordeaux.

XV. Jean-Louis de Hautefort, chevalier, seigneur, comte de Vaudre, marquis de Bruzac et de Bouteville, baron de Marquessac, seigneur de la Rasoire, la Marche, Saint-Jorry, Montbayol, Gabillou, Picon, Mèges, etc. capitaine de cavalerie au régiment de Bretagne, né le 19 octobre 1701; fut institué seul et unique héritier et légataire universel, par le testament du marquis de Hautefort-Bruzac, son oncle, du 18 septembre 1744; fit son testament le 12 novembre 1764; son codicille, le 26 mars 1765, et mourut le 11 juin suivant, âgé de près de 64 ans: il avait épousé, par contrat passé à Périgueux, le 11 juin 1733, demoiselle Anne-Marie de la Baume-Forsac, fille de défunt Gabriel de la Baume-Forsac, vicomte de la Baume, seigneur de Queyssac, de Mèges, Picon, etc. et de dame Jeanne-Agnès d'Aubusson-de Castelnouvel, morte au château de Vaudre, le 12 décembre 1760. De ce mariage sont issus:

1.° Henri-Jean-Louis de Hautefort, né le 22 juillet 1750, baptisé à Saint-Sulpice, mort jeune;
2.° Jean-Louis-Anne, dont l'article suit;
3.° Jeanne-Marie-de Hautefort, née le 15 mai 1734; mariée par M. l'abbé de Bourdeille, dans la chapelle du château de Vaudre, le 16 mai 1754, à Pierre-Arnaud, vicomte d'Aubusson-de-la-Feuillade, baron de la Borne et de Perusse, seigneur de Castelnouvel, Jaure, Saint-Paul, Melzéar, Marconet et Clauzay, capitaine de cavalerie au régiment de Bézons, fils de feu André-Joseph, comte d'Aubusson marquis de Melzéar, seigneur de Castelnouvel, lieutenant-général des armées du Roi, et de dame Jeanne-Elizabeth-Charlotte de Vernon-de-Melzéar;
4.° Jeanne de Hautefort, née le 6 mai 1736, morte jeune;
5.° Marie-Bertrande de Hautefort, née le 19 janvier 1747, contracta mariage le 11 novembre 1764, avec Jacques-Gabriel de Chapt, comte de Rastignac, enseigne des gendarmes-dauphin, chevalier de Saint-Louis, et depuis, mestre-de-camp-commandant du régiment de Champagne, et maréchal de camp, fils de Pierre-Louis de Chapt, chevalier, seigneur, comte de Puyguilhem, marquis de Rastignac, baron de Luzech.

seigneur de Clermont, de Combebonnet, Firbeix, etc. et de feu dame Susanne-Anne du Lau-d'Allemans; elle mourut, le jour même de la célébration du mariage;

6.° Marie-Jeanne de Hautefort, née en 1748, fut mariée par contrat, signé par le Roi et la famille royale, le 18 avril 1773, à Abraham-Frédéric, vicomte de Hautefort, son cousin, né le 16 avril 1748; colonel-commandant du régiment de Flandres, second fils d'Emmanuel-Dieudonné, marquis de Hautefort, chevalier des ordres du Roi, ambassadeur à Vienne, etc. et de dame Françoise-Claire d'Harcourt, sa seconde femme; elle fut condamnée à mort le 19 messidor an 2 (7 juillet 1794), par le tribunal révolutionnaire de Paris, et mourut le même jour que son mari, âgés l'un et l'autre de 46 ans;

7.° Marie-Jeanne de Hautefort, née le 11 avril 1752, morte en bas âge;

8.° Jeanne-Louise-Anne-Marie de Hautefort, née le 17 septembre 1758, morte jeune;

9.°, 10°., etc. Plusieurs autres enfants des deux sexes, morts en bas âge.

XVI. Jean-Louis-Anne-Marie DE HAUTEFORT, qualifié haut et puissant seigneur, comte de Vaudre, marquis de Bruzac et de Bouteville, baron de Marquessac, seigneur de Saint-Jorry, Monbayol, Picon, Mèges, etc. *dit* le comte Louis de Hautefort, colonel attaché au régiment de Boulonnais, nommé gentilhomme de la chambre de Monsieur (aujourd'hui S. M. Louis XVIII, roi de France), par brevet du 17 septembre 1791; maréchal des camps et armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né au château de Vaudre, le 29 septembre 1759; est mort à Orléans, le 15 septembre 1812, âgé de 53 ans. Il avait épousé, le 27 mars 1783, demoiselle Pétronille-Françoise-Louise Bidé de la Grandville, fille de messire Louis-Joseph Bidé, marquis de la Grandville, seigneur de Kerdavid, Kergournadeck, Mezarnou, la Grande-Palu, etc. en Bretagne, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis; et de dame Françoise-Thérèse du Cluzel. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Louis-Gustave, dont l'article suit;

2.° Marie-Thérèse-Thaïs de Hautefort, mariée le 28 mai 1805, à Charles-Théodore-Bélisaire de Maillé-la-Tour-Landry, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, fils de Charles-Henri-François, marquis de Maillé-la-Tour-Landry, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et des ordres militaires et hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame-du Mont-Carmel; et de dame Jeanne de Shéridan, sa femme.

XVII. Jean-Louis-Gustave, comte DE HAUTEFORT, officier supérieur des gardes-du-corps du Roi, a épousé, le 28 mai 1805, demoiselle Adélaïde de Maillé-de-la-Tour-Landry, fille de monsieur le marquis de Maillé-de-la-Tour-Landry, et sœur de Charles-Théodore-Bélisaire de Maillé, marié le même jour, à mademoiselle de Hautefort; (il s'est formé en même tems une double alliance entre ces deux maisons). Il n'est provenu jusqu'à présent de ce mariage, que deux filles, qui sont:

1.° Marie-Mathilde-Caroline de Hautefort, née le 29 juin 1806; décédée le 15 octobre 1811;

2.° Amélie-Marthe-Adélaïde de Hautefort, née le 16 octobre 1808; et morte le 2 décembre 1811.

Armes : d'or, à trois forces de sable. Devise: *Alti et fortis.*

TOUCHŒUF (DE), en Querci et en Périgord. La maison de Touchebœuf, (1), est d'ancienne chevalerie, et a toujours tenu un rang distingué dans l'ordre de la

---

(1) Le nom de Touchebœuf a été diversement prononcé et orthographié; on le trouve écrit *Tocabuo, Tocabou, Thochabuo, Tochabou, Tuchabou, Tochabuou, Tochabueou, Tochabeu, Tochobeau, Tochabeus, Tochebuef, Tochebeuf, Touchabeuf*,

noblesse, par son ancienneté, ses services et ses alliances; elle est originaire de la vicomté de Turenne (1), où elle était déjà établie dans le XIe siècle; comme en font foi plusieurs chartes de ce siècle et des suivants, qui prouvent en même tems, qu'elle y possédait des fiefs, et une partie de la justice de la ville et terre de Mayssac.

---

enfin *Touchebœuf*. Quoique ce nom ait, au premier aperçu, l'apparence d'un sobriquet, on peut raisonnablement supposer qu'il a une origine celtique, puisque sa racine a été conservée en Bretagne, et se reconnaît encore dans plusieurs mots de la langue bretonne. (*Voyez le mémoire de M. Louis Musset.*) Au reste, la terminaison en *bœuf* est commune à plusieurs noms de lieux et de famille, répandus dans les différentes provinces du royaume, mais particulièrement en Normandie, en Poitou, etc., tels que Aubœuf, Le Bœuf, Babœuf, Brebœuf, Chardebœuf, Cordebœuf, Coulibœuf, Elbœuf, Garebœuf, Mainbœuf, Marbœuf, Montrabœuf, Portebœuf, Quillebœuf, Quitebœuf, Sallebœuf, Sauvebœuf, Tombebœuf, Tournebœuf, Tuboeuf, etc. (On en a dressé une liste de plus de quarante). Il est à remarquer que cette syllabe finale a été rendue aussi autrefois, par *Bove*, ou *La Bove*, et a donné son nom à l'ancienne famille *de Boves*; on retrouve la même syllabe dans le surnom d'un fils puîné de Girald, vicomte de Limoges, et de Rothilde de Brosses, qui vivait vers l'an 1000, et que Geofroy du Vigeois appelle *Bovem-Curtum*. (*Labb. Bibl. Manusc. tom.* 2. *f.* 300.) Ce surnom a été rendu en patois limousin, par *Bou-Cort*, dont on a fait dans la suite de *Beaucourt*. C'est aussi le nom d'un des premiers bienfaiteurs du prieuré de Fontaines, en Périgord, lequel est appelé *Bovis-Curtus*, ou *Bou-Cort*, dans des chartes de l'abbaye de Fontevrauld du commencement du douzième siècle. Il est probable que ce *Bovis-Curtus* était seigneur du château de La Rochebeaucourt, nommé dans des chartes de Cluni, *Roca-bou-Cort*, dont on a fait dans la suite, La Rochebeaucourt.

(1) Il y en a qui pensent que cette famille, ou quelqu'un de ses membres, ayant quitté la Bretagne ou l'Anjou, dont ils supposent qu'elle était originaire, vint à la suite du roi Pépin-le-Bref, et fit partie de la colonie de conquérants français, que ce prince laissa dans *la Vicairie* de Turenne, après en avoir fait la conquête sur Waifre, duc d'Aquitaine. On doit convenir que malgré toutes les probabilités que pourrait avoir cette opinion, il est absolument impossible de prouver littéralement cette origine, tant à cause de l'extrême rareté des monuments historiques d'une époque aussi reculée, que parce que les surnoms n'ont commencé à devenir héréditaires, que longtems après.

Cette maison a produit des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, des gentilshommes ordinaires de la chambre de nos Rois, et un grand nombre d'officiers de tout grade, qui ont servi leurs Souverains, dans toutes les guerres qu'ils ont eu à soutenir, avec un zèle, une bravoure et une fidélité qui ne se sont jamais démentis; l'Eglise lui doit des sujets recommandables par leurs vertus et leurs lumières; et elle a donné à l'ordre de Malte, avant le milieu du XVIe siècle, un grand commandeur de la langue de Provence, qui devint ensuite grand prieur de Saint-Gilles.

Elle a contracté des alliances, dont plusieurs sont réitérées, avec les maisons les plus considérables du Querci, du Périgord et des provinces voisines; telles que celles d'Abzac, de la Baume-Forsac, de Beaumond-Pierretaillade, de Beaumont, de Bélissen, de Cassagnes-de-Beaufort-de-Miramon, de Chapt-de-Rastignac, de Chaunac, de Comarque, de Combarel, de Cornilh, de Durfort, d'Ebrard-de-Saint-Sulpice, d'Escairac, de Faydit-de-Tersac, de Felets, de Ferrières-Sauvebœuf, de Galard-de-Béarn, de la Garde, de Gavis, de Gaulejac, de Saint-Gery, de Gironde, de Gontaut-Saint-Geniès, de Gourdon-de-Genouillac, de Grignols, de Lard-de-Rigoulières, de Massaut, de Mondénard, de Montagrier, de Montagu, de Montalembert, de Montesquiou-Montluc, de Motes, de Pesteils, de Plas, de Saintours, de Salignac, de Salis, de Thémines, de Vassal, de Vivans, etc.

De neuf branches ou rameaux que cette maison a formées, il n'en existe plus que trois, les six autres sont éteintes; les voici dans leur ordre :

1.° De Clermont, éteinte en 1689;
2.° De Clermont-Monsec;
3.° De Beaumond-de-Pierre-Taillade, aujourd'hui des Junies;
4.° De Beaumond-de-la-Mothe, éteinte vers 1700;
5.° De Beaumond-de-Flaujac, éteinte en 1660;
6.° De Bonnecoste, éteinte en 1691;
7.° De Beaumond-de-la-Conté, éteinte en 1684;
8.° De Beaumond-du-Piquet, aujourd'hui de Beauregard;

9.° De Beaumond-du-Piquet, depuis de Saint-Georges, ou de la Tour, éteinte en 1813 (1).

La filiation de cette maison est suivie depuis Raimond I de Toucheboeuf, chevalier, vivant en 1296, et prouvée littéralement depuis Bernard, en 1379; nous rapporterons d'abord chronologiquement, les sujets qui ne se lient pas entr'eux par des degrés de filiation.

Geraud, ou Gerald DE TOUCHEBŒUF, est le premier de cette maison, que l'on connaisse avec certitude; il fut témoin de deux donations faites à l'abbaye d'Uzerche, par Raimond I, vicomte de Turenne (2), la première est datée du 12 des calendes de mai (20 avril), sous le règne de Philippe I, roi de France (entre 1060 et 1108); et l'autre qui est sans date, paraît être du même tems; il fut témoin d'une autre donation faite à ce monastère, par Hugues de Foucauld (3); et lui donna lui-même, en mourant, avant l'an 1113, la justice (*jutziam*), et les droits qu'il avait sur neuf mas, ou villages, à Gondre près de Turenne (4). On ignore la date de sa mort, et le nom de sa femme; mais il est certain qu'il fut père de:

Pierre DE TOUCHEBŒUF (*Tochabou*), s'empara, à main armée, du don que Geraud, son père, avait fait à l'abbaye d'Uzerche; mais depuis, touché de repentir il en fit restitution aux religieux assemblés en chapitre, entre les mains de l'abbé Aldebert (Grimoard, de Ségur, qui siégea depuis 1113, jusqu'en 1133), l'abbé et les religieux lui accordèrent, en reconnaissance, la faculté de pouvoir être reçu gratuitement, lui, ou *son fils*, ou quel-

---

(1) Nous renvoyons à la fin de ce mémoire le peu de notes et de renseignements que nous avons pu nous procurer sur quelques seigneurs de Toucheboeuf, établis en Anjou.

(2) *Cartul. de l'abb. d'Uzerche, fol.* 710 *et* 723.

(3) *Ibid. fol.* 722.

(4) *Ibid.* L'abbé d'Uzerche en jouissait encore en 1789.

Ce qui fait croire que Geraud de Toucheboeuf, qui fait cette dernière donation, est le même que le précédent, et qu'il vivait vers l'an 1060, puisqu'il mourut environ l'an 1113, c'est que Pierre, son fils, qui s'empara du don que son père avait fait à l'abbaye d'Uzerche, était assez avancé en âge, à cette dernière époque, pour avoir des enfants assez grands pour être reçus dans ce monastère.

qu'un de *ses frères*, religieux dans ce monastère, à charge par celui qui serait reçu, *de se vêtir, ou faire vêtir par les siens* (1) ; il fut témoin, avec d'autres nobles, d'une donation que Raimond, vicomte de Turenne, fit vers le même tems, à l'abbaye d'Uzerche (2) ; et fut l'un des nobles hommes de Turenne, au nombre de onze (3), qui assistèrent à Tulle, le 12 des calendes de janvier (21 décembre) 1143, à la sépulture de Boson II, vicomte de Turenne, tué au siége du château de la Roche Saint-Paul, en Périgord, et qui ratifièrent, avec les vicomtes de Ventadour et de Comborn, le don fait au monastère de Tulle, par Aimar IV, vicomte de Limoges, et Aimeri de Gourdon, beaux-frères du vicomte de Turenne, comme maris de Magne et Marguerite, ses sœurs ; ce don fut fait pour le repos de l'âme dudit Boson, en présence des abbés d'Uzerche, du Vigeois, de Beaulieu et de Dalon (4). On ne connaît pas le nom de sa femme ; mais on présume avec fondement, qu'il fut père des enfants suivants :

1.° Geraud de Toucheboeuf, donna au monastère d'Obasine, une certaine rente, suivant une charte passée sons le règne de Louis, roi de France, et l'épiscopat de Girald de *Char*, évêque de Li-

---

(1) *Cartul. d'Uzerche, fol.* 722, *col.* 2.

(2) *Ibid. fol.* 709, *col.* 1. Pierre de Toucheboeuf, prend dans cette charte, ainsi que Pierre de Faydit, la qualité de *juge* (*qui erant judices*) ; ce qui, à cette époque, est la meilleure preuve de noblesse et de chevalerie. Les nobles rendaient alors eux-mêmes la justice ; et on n'appelait de leurs jugements qu'à Dieu seul.

« Gentilshommes de vieille-race, vos ancêtres furent ma-
» gistrats : c'est pour avoir cessé de l'être, c'est pour être des-
» cendus de leur tribunal, que vous êtes rentrés dans la
» foule. »

(3) Ils sont nommés dans l'ordre suivant : Gaubert d'Alliac, ou d'Aillac, Gerald de Martignac, Bertrand de Curemonte, Ebles de Souillac, Hélie Liapec, Pierre Cornils, Pierre Faydit, Pierre de Toucheboeuf, (*de Tochabou*), Gerald de Roffignac, Pierre Arcolin et Bernard Massels.

(4) *Cartul. de l'abb. de Tulle, fol.* 235. — Voyez aussi l'hist. de Tulle, par Baluze, où, au lieu de *Tochabou*, on a écrit par erreur, *Cochabou*.

moges (1); il est probable qu'il mourut jeune, et que Geofroy, son frère, lui succéda;

2.° Geofroy de Toucheboœuf, qui suit;

3.° Hugues de Toucheboœuf, est connu par deux donations qu'il fit avec ses frères, à l'abbaye d'Obasine;

4.° Guillaume, ou *Willaume* de Toucheboœuf, fit don au monastère d'Obasine, avec Hugues et Hélie de Toucheboœuf (*Tochabou*), ses frères, d'un pré situé à Saint-Pallavi, pour N...... leur sœur, lorsqu'elle se fit religieuse à Obasine (2). Il prit lui-même l'habit religieux, dans le même monastère, qui était alors double comme il paraît par une donation que lui firent Geofroy et Hélie, ses frères (3);

5.° Helie de Toucheboœuf, fut un des bienfaiteurs d'Obasine;

6.° N....... de Toucheboœuf, fut religieuse à Obasine, suivant une charte, par laquelle Guillaume de Toucheboœuf, son frère, donna pour elle, à ce monastère, une terre qu'il avait, à Saint-Pallavi (4).

Geofroy DE TOUCHEBŒUF, est nommé le premier de ses frères, dans les actes qui les concernent (ce qui suppose qu'il devint l'aîné, par la mort de Geraud); il fit don, avec Hugues, son frère, au monastère d'Obasine, d'une rente de six septiers de froment qu'ils avaient sur des jardins à Sarrazac, et de quelques terres, pour leur frère Guillaume, qui se rendit religieux dans ce monastère; ce don fut fait en présence de Geraud de Gourdon et autres (5).

---

(1) *Cartul. de l'abb. d'Obasine*, *fol.* 20. — Gerald *de Cher*, ou plutôt de Char, évêque de Limoges, succéda à Eustorge, son oncle, aussi évêque de Limoges, en 1137, et mourut le 7 octobre 1177. M. l'abbé d'Estrées a omis de faire mention de ces deux évêques, dans la généalogie de la maison de la Rocheaymon, à laquelle on a de fortes raisons de croire qu'ils appartiennent.

(2) *Cartul. de l'abb. d'Obasine*, *fol.* 35.

(3) *Ibid. fol.* 204.

(4) *Ibid. fol.* 35.

(5) *Ibid. fol.* 204.

Le même Geofroy de Touchebœuf, Hugues, Guillaume et Hélie, ses frères, firent don au même monastère d'Obasine, de certains biens situés à Saint-Pallavi, sous le règne de Louis (*dit* le Jeune), et l'épiscopat de Sébrand de Chabot, *élu* évêque de Limoges (ce qui revient à l'an 1178). Hélis de Castelnau, vicomtesse de Turenne, Boson, son fils, et quelques autres grands seigneurs, se rendirent garants pour ledit Geofroy et ses frères (1).

On trouve après lui, Geraud de Touchebœuf, qui suit, et qu'on présume être son fils :

Geraud DE TOUCHEBŒUF, fut témoin avec d'autres, d'une donation faite par le vicomte de Turenne, au monastère d'Obasine, en 1190 (2), et fit don lui-même, vers le même tems, de quelques cens, à cette abbaye (3).

Pierre DE TOUCHEBŒUF, chevalier, ne vivait plus en 1255, que Guillelme, ou Guillemette, sa veuve, qualifiée *Madame* (*Domina*)(4), et Guillaume et Hugues de Touchebœuf, leurs enfants, alors âgés de plus de quinze ans, vendirent à Raimond Faydit, chevalier, le mas d'Azinières, en la ville de Ginhac, avec tous ses droits, cens, rentes et seigneurie, pour le prix de sept cents sols (5). Il laissa :

1.° Guillaume de Touchebœuf, } mineurs en 1255.
2.° Hugues de Touchebœuf, }

---

(1) *Ibid. fol.* 193.
(2) *Ibid. fol.* 292.
(3) *Ibid. fol.* 297.
(4) La qualification que prend ici Guillelme, indique la naissance et le rang de son mari.
(5) Cet acte, passé sous le scel du vicomte de Turenne, est écrit en patois, et conservé aux archives royales, parmi les papiers de la vicomté de Turenne, transportés aux archives de la chambre des comptes de Paris ; il commence ainsi :
« Raymons, vescoms de Torena, et senhor ne Serveyra et » de Malamort, à tots aqueus que aquestas presens lettras veyran. Fasem à saber à tots manifesta chauza que la domna na » Guillelma qui fo molher peiro Tochabou, trapassat, et sei » filhs Guillems en Hugo, que avio passat lou dat de xv ans, etc., » vendero puramen, etc., à Raymon Faidit, chevalier, etc. »

Ce fut probablement l'un de ces deux frères qui fut père de Raimond I, qui suit, par qui nous commencerons la filiation suivie (1).

I. Raimond DE TOUCHEBŒUF (*Tocabeus*), Ier du nom, chevalier, fut nommé, par compromis, passé au château de Mier, le samedi après (l'octave) de la fête de Saint-Jean-Baptiste, 1296, arbitre, avec Olivier de Mier, recteur de l'église de Lubersac, et Pierre des Fossés, damoiseau, pour terminer les différends élevés entre Marguerite, seconde femme et veuve de Guillaume de Vassignac, chevalier, et ses enfants, d'une part : et Bertrand de Vassignac, fils du premier lit du même Guillaume, touchant la succession de ce dernier (2).

La date de sa mort n'est pas connue ; mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1311. On présume que sa femme était sortie de la maison de la Roche, près Mayssac ; et que c'est par elle que la terre de la Roche (3) est en-

---

(1) Quoique la preuve littérale et rigoureuse de cette généalogie, ne commence qu'à Bernard I, de Toucheboeut, on a de fortes raisons pour croire que les trois degrés qui le précèdent, doivent être compris dans la ligne ascendante de ses ancêtres ; car il paraît indubitable que Bernard, possédant des biens dont Raymond avait rendu hommage au vicomte de Turenne, en 1350, et Geraud, en 1315, devait avoir l'un pour père, et l'autre povr aïeul.

(2) *Titre de la maison de Vassignac-d'Imécourt*, *produit au cabinet du Saint-Esprit.*

(3) La maison de la Roche, en Limousin, est de la plus haute chevalerie, et son établissement dans la vicomté de Turenne, remonte aux temps les plus reculés. Witard de la Roche et Gauzberge, sa femme, firent don en 944, à l'abbaye de Saint-Martin de Tulles, d'une vigne située en Limousin, dans la vicairie (ou viguerie) d'Espagnac, *in villa quæ dicetur Forcata serra.* Il fit une autre donation à cette abbaye, avec Ranulfe, son fils, vers l'an 960.

Un autre Witard de la Roche, chevalier, blessa à mort, dans un combat, vers l'an 1020. Ebles, vicomte de Comborn, fils d'Archambaud, surnommé *Camba Putrida* ; et fut tué lui-même, par un autre Archambaud de Comborn, fils du vicomte Ebles. (*Chonique de Geoffroy du Vigeois.*)

Aymar, ou Adémar de la Roche, épousa Farelde d'Aubusson, fille de Ranulfe II, vicomte d'Aubusson, surnommé *Cabridel*, et d'Ainarde de Turenne, fille de Bernard, vicomte de

trée dans la maison de Toucheboeuf; à la charge par ses enfants, ou par quelqu'un d'entr'eux, de porter les nom et armes de la Roche. On juge par le rapprochement des tems et des lieux, qu'il a dû être père des enfants suivants :

1.° Geraud de Toucheboeuf, qui suit ;

2.° Guillaume de Toucheboeuf, nommé *de la Roche*, est énoncé frère de Geraud, dans un acte de l'an 1311 (v. st.) ;

3.° Raimond de Toucheboeuf, nommé aussi *la Roche*, docteur ès-lois, avait épousé, avant l'an 1316, une sœur d'Adémar de Chaunac, damoiseau de Rocamadour, qui l'appelle son beau-frère (*Sororius*). Ce fut par sa médiation, que ce

---

Turenne. Devenue veuve d'Aymar de la Roche, elle fit deux donations à l'abbaye de Tulles, l'une et l'autre en l'an 1060, ou environ.

Geraud, ou Gerard de la Roche, seigneur du château de la Roche en Limousin, connu dès l'an 1088, fit une donation en 1106, à l'abbaye de Tulles, et ne vivait plus en 1114. Il eut pour femme *Unia*, qui le rendit père d'Aymar II et d'Hugues de la Roche, qui firent une donation en 1114, à l'abbaye de Tulles, conjointement avec *Unia*, leur mère.

On trouve depuis cette époque, jusqu'après le milieu du treizième siècle, une suite de sujets du nom de la Roche, qui paraissent avoir tous appartenu à la même famille : nous n'en citerons que les deux derniers.

Guillaume de la Roche, chevalier, fut choisi pour être l'un des garants de l'accord fait, le 21 juin 1254, entre Raimond d'Alboy, chevalier, d'une part ; et Astorg et Bernard d'Alboy, damoiseaux, fils de feu Bernard.

Messire Baron de la Roche, chevalier, fut témoin d'un hommage fait en 1270, par Pierre de Maumont, fils de Bertrand de Maumont, chevalier, à Gaubert, ou Jaubert de Malemort, aussi chevalier ; en présence de plusieurs chanoines, issus des maisons de Beynac, de Noailles, de Neuville, etc.

Nota. Il paraît qu'il a existé autrefois entre cette maison et celle de la Roche-Aymon, des rapports frappants, dont M. l'abbé d'Estrées, généalogiste de la dernière, aurait pu tirer un grand parti, s'il avait voulu faire usage d'un grand nombre de matériaux qu'il avait à sa disposition, et sur-tout s'il n'avait pas souvent affecté de traiter superficiellement certaines parties de son ouvrage.

dernier ratifia, par transaction passée à Lanzac, le lundi, lendemain de la Pentecôte 1316, une inféodation, ou emphytéose perpétuelle, ci-devant consentie par messire Bertrand de Gramat, chevalier, docteur ès-lois, son tuteur (1);

Ils avaient pour contemporains, et peut-être pour frères, ou proches parents, Bertrand et Pierre de Toucheboeuf, qui suivent :

Bertrand DE TOUCHEBŒUF (*de Tocabuo*), damoiseau de Castelnau-lès-Milandes, sur Dordogne, vendit, le samedi après la Sainte-Luce, 1322, à Etienne de Manhenac, marchand de Sarlat, certaines rentes qu'il avait en la paroisse de Vezac, sur le chemin de Castelnau à Sarlat (2). Il servait en 1343, avec un écuyer, dans les guerres du roi Philippe de Valois (3); et vivait encore en 1349, suivant un hommage rendu à Guillaume Roger-de-Beaufort, vicomte de Turenne, par Hugues d'Ussel, chevalier, co-seigneur d'Ussel et de Chalus, auquel il assista, avec Hugues du Cros, chevalier (4). On croit qu'il fut père de :

Peyronne de Toucheboeuf, femme d'Armand (ou Arnaud) de Motes (5), damoiseau de Berbiguières, transigea le 4 juin 1385, avec Jean La Carpenède, habitant du Mont-de-Domme, Pierre de Veyrines, damoiseau, tant en son nom, que pour Marguerite de Motes, sa cousine, veuve de Pons de la Pradele, et avec N... de Virazel : ces derniers comme les plus proches parents d'Hélis de Jourdain (*Helipts Jordanæ*), du lieu-de Montfort; pour les droits de cette dernière, provenants de sa mère : il fut convenu que ses consorts au-

---

(1) *Archiv. de la maison de Channac.*

(2) *Orig. en parch. aux archiv. des Junies.*

(3) *Compte de Barthélemi du Drach, trésorier des guerres, pour l'année* 1343, *à la bibl. du roi, parmi les manusc. de l'abbé de Camps.*

(4) *Titr. de Turenne, à la ch. des comptes.*

(5) La famille de Motes existait encore au seizième siècle, dans la paroisse de Beynac; suivant une quittance donnée le 28 juillet 1541, par Jean de Motes, écuyer, de partie de la dot de Marguerite de la Baume, sa mère.

raient un tiers, et Jean de la Carpenède, les deux autres tiers (1); elle diminua une rente sur certains biens en la paroisse de Feyrac-sur-Dordogne, et passa encore deux actes, en 1386 et 1387.

On ignore la suite de la branche de Castelnau, et le rapport qu'elle pouvait avoir avec celle du Limousin.

Pierre DE TOUCHEBŒUF, damoiseau, fut témoin avec d'autres damoiseaux, dans un acte de la maison d'Albret, passé en 1334, à Montcuq, près Bergerac (2).

II. Geraud DE TOUCHEBŒUF, nommé aussi quelquefois de la Roche, chevalier, seigneur de la Roche, et co-seigneur de Mayssac, en Limousin, est connu par divers actes, depuis l'an 1311, jusqu'en 1350. Représenté par Guillaume, son frère, il acquit, par acte passé à Colonges, le mardi après le dimanche où l'on chante *Lætare Jerusalem*, de l'année 1311 (v. st.), de Pierre la Bastide et de Guillelmine, sa femme, deux sols de cens, avec droit d'acapte, sur une pièce de vigne, que ces derniers tenaient de lui en fief, de toute ancienneté; il reconnut, en 1315, tenir de Bernard, comte de Comminges, et vicomte du Turenne, en fief franc et noble, sous le devoir de l'hommage et du serment de fidélité, le château et ville de la Roche, et ce qu'il possédait dans les paroisses de Saint-Pardoux, Saint-Bandille (ou Bandilh), Saint-Martial et de *la Plio*, relevant dudit Bernard, comme vicomte de Turenne : cet acte, dans lequel Geraud de Touchebœuf, prend pour la première fois, le nom de *la Roche*, fut passé à Turenne, en présence de nobles hommes Gaillard de Gourdon, Bertrand Vital, Hélie de Foucauld (*Folcoaldi*), Adémar de Faydit, etc. (3); transigea en

(1) *Acte en parchem., collat. en* 1484, *par Plamon, not. de Sarlat.*

(2) *Note communiquée par M. l'abbé Prunis, prieur de Saint-Cyprien.*

(3) *Titr. de Turenne, à la chambre des Comptes de Paris, Rég. coté* 7. *B. contenant un ancien répertoire des hommages de Turenne, fol.* 101.

1323, avec Pierre Vigier, Bertrand de Molceu, et Pierre Laz-Grezes, damoiseaux, ce dernier faisant pour lui, et pour Etienne de Durfort, damoiseau, touchant leurs droits respectifs dans la justice indivise du château, paroisse et châtellenie de Mayssac, en Limousin (1); ils s'engagent par cet acte, dans lequel Geraud de Touchebœuf, prend le nom *de Geraud de la Roche,* aliàs, *Touchebœuf,* à défendre à frais communs, leurs droits de justice et de châtellenie, contre ceux qui voudraient y porter atteinte. Il prend la qualité de chevalier bachelier, dans un acte de l'an 1333, par lequel il fait vente à Etienne de Lestrade, de certaines rentes, que Raimond de Touchebœuf, son fils racheta en 1337 (2); fut présent le samedi avant la fête de la Toussaint 1334, avec nobles hommes Guillaume de Cosnac, chevalier et Guillaume de Noailles, damoiseau, d'un hommage rendu à Bernard, comte de Comminges et 'vicomte de Turenne, par Guillaume Lhiapot, damoiseau; il prend dans cet acte, le nom *de Tochabeo,* et se qualifie chevalier (3). Il est encore fait mention de lui dans un acte de vente, consenti par Pierre *Dompnho* de Turenne, *le Vieux,* en faveur de Jean *Giraudo* , d'une rente, assise sur une terre, située dans la paroisse de Turenne, au lieu appelé de *Pontastort, joignant*, est-il dit, *la vigne de Gerald de Tochabuo* (4). Enfin, il donna quittance, en 1350, à Etienne de Lestrade, chevalier, de quarante florins d'or, pour les arrérages de vingt-cinq muids de vin, sur la dîme vinaire de Lignérac, outre quatre-vingts écus d'or, pour les mêmes arrérages, reçus au nom dudit Geraud, par Hugues Gautier, chevalier, d'Adémar de Besse, chevalier; suivant un acte, reçu ci-devant par maître Bernard Faidit, clerc et notaire; ainsi que pour les arrérages de ladite dîme, dus par le vicomte de Caraman, par Marthe de l'Isle, comtesse de Comminges et ses filles, et tout le vicomté de Turenne (5). Il paraît

---

(1) *Archiv. de Flomont, paroisse de Mayssac; collat. en* 1341.
(2) *Extr. d'un registre orig. chez Tombelle, notaire à Martel.*
(3) *Titr. de Turenne, à la chambre des Comptes, reg. cot.* 7. *B. fol.* 81.
(4) *Ibid. Registre in-4°. sans cote, fol.* 128.
(5) *Orig. en parch. pendant la révolution, mais dont il est resté des copies exactes.*

qu'il mourut la même année, laissant de sa femme, dont le nom est ignoré, un fils qui suit :

III. Raimond DE TOUCHEBŒUF, II[e] du nom, chevalier, seigneur de la Roche, co-seigneur de Mayssac, etc., racheta, en 1337, des rentes que Geraud, son père, avait vendues quatre ans auparavant (1); rendit hommage, en 1350, au vicomte de Turenne, pour les biens qu'il possédait dans la vicomté de Turenne, ainsi que ses prédecesseurs avaient accoutumé de faire (2) ; il ne prend dans cet acte, que la qualité de damoiseau, mais il était déjà parvenu à la chevalerie, en 1354, suivant un hommage rendu, le mardi, fête de Saint-Barnabé de la même année, au vicomte de Turenne, par Olivier de Born, chevalier seigneur de Chayssac, dont il fut témoin, sous le nom *de la Roche* et avec la qualité de messire (*Dominus*) (3); et vivait encore en 1360, suivant un acte conservé dans les archives de la maison de Chaunac. Il avait épousé une dame nommée Françoise, qui le rendit père de Bernard de Toucheboeuf, qui suit (4).

IV. Bernard DE TOUCHEBŒUF, I[er] du nom, nommé aussi de *la Roche*, damoiseau, seigneur de la Roche, co-seigneur de Mayssac, etc., est connu par une foule d'actes, qu'il passa, tantôt seul, tantôt avec Galienne de Beaumond, sa femme, depuis l'an 1379, jusqu'en 1411; il acquit, le 10 mars 1379 (v. st.), les droits de Pierre *de Campis*, sur le clos appelé *la Richeyria*, qu'il lui avait précédemment vendus, pour la somme de 18 livres tournois; donna, le 11 août 1395, une reconnaissance à Françoise, sa mère, de la somme de 40 écus d'or, qu'elle lui avait prêtée, pour faire une acquisition de biens fonds; passa un bail à cens, le 10 juin 1401, en faveur d'Hélie de Holmet, de la paroisse de Mayssac, d'une

---

(1) *Registre au pouvoir de Tombelle, notaire à Martel.*

(2) *Titre de Turenne, reg. cot. 7. A, à la chambre des Comptes de Paris.*

(3) *Ibid. Registre 7. B. fol...*

(4) Ce degré est prouvé par le rapprochement des dates et des lieux, l'identité du nom et du domicile, et sur-tout par la possession des mêmes fiefs, dont il a été rendu hommage au vicomte de Turenne, en 1315, 1350, 1415 et 1460, etc.

écurie et d'un jardin; reçut le 6 janvier 1405 (v. st.), une reconnaissance d'une somme d'argent et d'une quantité de blé à lui dues (1); fut présent, avec messire Jean de Chassagne, capitaine de Mayssac, au testament de Pierre Borses, habitant du même lieu, du 22 février 1405 (v. st.); vendit en 1407, ses droits et portion, sur la châtellenie de Mayssac, pour 7 livres d'or, au vicomte de Turenne; lequel, en qualité d'acquéreur *de feu noble Bernard de Touchebœuf*, agit en 1433, avec les autres co-seigneurs de Mayssac, pour la condamnation et exécution de Geralde Delpech, du lieu de Flomont, accusée et convaincue de maléfices, sortiléges et empoisonnements; autorisa sa femme à passer un acte, le 22 octobre 1410; et ne vivait plus le 24 juillet 1412, époque où sa veuve fit une donation à Pierre, leur fils.

Il avait épousé, vers l'an 1380, demoiselle Galienne de Beaumond (2), fille de noble Pierre de Beaumond,

---

(1) En tête de cet acte, où il est nommé Bernard *de La Rochâ*, ainsi que dans les deux qui suivent, et plusieurs autres, est écrit : *Pro nobili Bernardo Tochabueou.*

(2) Galienne de Beaumond, fut héritière du château de Pierretaillade (*de Rupe scissâ*), qu'elle porta à son mari, ainsi que les terres de Saint-Bandilh, Saint-Bonet, etc.; elle est la mère commune de toutes les branches existantes de la maison de Touchebœuf: les branches cadettes ont porté le nom de Beaumond, parce que Pierre de Beaumond, archidiacre d'Angers, prévôt de Saint-Martin de Tours, fit, par son testament du 16 juin 1375, Galienne, sa nièce, son héritière, à la charge de faire porter son nom par un de ses enfants.

La maison de Beaumond, qui possédait depuis l'an 1314, le château de Pierretaillade, qu'elle avait acquis par échange, était de la plus ancienne chevalerie; il en est fait mention dans le Trésor généalogique de dom Caffiaux, et dans plusieurs titres du Limousin, des treizième et quatorzième siècles: Geraud de Beaumond, damoiseau, fils de feu Pierre de Beaumond, vivait en 1293. Bertrand de Beaumond, chevalier, et autre Bertrand de Beaumond, prieur de Cusance. se rendirent garants, avec plus de quatre-vingts nobles, des conventions matrimoniales de Guillaume, fils d'autre Guillaume de Saint-Chamans, damoiseau, avec Galienne, fille de Raimond d'Asnac, damoiseau, en date du dimanche avant la Toussaint 1313.

Cette maison ne doit pas être confondue avec celle de Beaumont, originaire du Dauphiné, avec laquelle elle n'a jamais eu

damoiseau, et de noble Jeanne Robert de Lignerac; elle passa un grand nombre d'actes, même du vivant de son mari, dans lesquels elle est nommée communément *nobilis Galiena Beumonda :* le premier de ces actes, est un bail à cens, qu'elle fit, du consentement de son mari, le mercredi après la fête de Sainte-Luce, 1388, de certains héritages, situés dans la paroisse de Mayssac; elle donna à cens perpétuel, ou emphytéose, le 11 juin 1391, à Bertrand de Brive, une pièce de terre, appelée de la *Beumondiâ,* que défunt noble et religieux homme, messire Guillaume de Beaumond, son oncle, lui avait précédemment arrentée sans droit; moyennant 3 francs d'or, pour entrée, et sous la redevance d'un septier de froment, mesure de Mayssac, avec domaine et acapte; et elle s'engagea de faire ratifier cet arrentement, par noble homme, Bernard *Tochabuo*, son mari, damoiseau. Elle passa plusieurs autres actes, tels que ventes, obligations, baux à cens, reconnaissances, etc. en 1391, 1393, 1399, 1408, 1409, etc.; autorisée par son mari, et unie à Pierre de *Beaumond*, leur fils, elle donna à cens, le 22 octobre 1410, divers biens fonds; fit donation, étant veuve, le 24 juillet 1412, au même Pierre, son fils (nommé ici *Tochebeu*), de la moitié de tous ses biens, meubles et immeubles, présents et avenir; fit encore deux baux à cens, du consentement de Jean et Guillaume, ses fils, les 6 et 21 avril 1421; et vivait encore, en 1434. Leurs enfants furent :

1.° Pierre de Toucheboeuf, dont l'article suit;
2.° Jean de Toucheboeuf, dit *de Beaumond*, héritier du nom et des biens de sa mère, fut auteur de la branche de Beaumont-des-Junies, rapportée ci-après;
3.° Guillaume de Toucheboeuf (*Beumon*, aliàs *Tochabeu*), prêtre, prévôt d'Ambazac, au diocèse de Limoges, et prieur de Drugeac, au diocèse de Clermont, en Auvergne, consentit avec

---

aucun rapport : le nom de la première est constamment écrit dans les anciens titres *Beumon*, *Beoumon*, *Beoumundi*, *Beaumundi*; au lieu que celui des Baumont, du Dauphiné, est : *Bellimontis*, *de Bellemonte*; ce qui indique une étymologie différente.

sa mère et Jean son frère, un bail à cens, le 6 avril 1421 ; il faisait ses études à Poitiers, lorsqu'il reçut une donation du même Jean, son frère, le 18 novembre 1434; et vivait encore en 1446;

4.° N.... de Toucheboeuf, femme de Jean Bralata, (ou *Vialata*), suivant une procuration que ce dernier reçut en 1398, de Bernard de Toucheboeuf, son beau-père (1);

5.° N.... de Toucheboeuf, mariée à N.... de Vassinhac, seigneur de Concorès, en Quercy; ainsi qu'il conste d'une donation que Guillaume de Toucheboeuf, prieur de Drugeac, fit en 1446, à Jean de Vassinhac, seigneur de Concorès, qu'il appelle *son neveu*.

PREMIÈRE BRANCHE,

dite *de Clermont*.

V. Pierre DE TOUCHEBŒUF, Ier du nom, damoiseau, seigneur de la Roche, en Limousin, de la Roquette, près Martel, et de Chaussenhac (ou la Charrière), en Auvergne, auteur de la branche aînée, dite *de Clermont*, est connu par un grand nombre d'actes, depuis l'an 1409, jusqu'en 1457. Il fit, conjointement avec Galienne de Beaumond, sa mère, deux baux à cens, les 4 juillet et 24 août 1409; fit également avec sa mère, le 22 octobre 1410, un autre bail à cens de divers héritages, dans lequel il est dit qu'il renonça au bénéfice de minorité, et qu'il était âgé de plus de 14 ans, et de moins de 20; reçut, le 3 mars 1434 (v. st.), la donation que lui fit Jean, son frère, de sa maison, située *dans les plaines de Mayssac*, au lieu appelé *de la Beoumondia*; il est nommé dans cet acte, noble homme, Pierre *Tochabeou*, aliàs *de la Beumondia*, seigneur *de Momo*; il est qualifié seigneur *de la Charrieyra* et *de la Rocha-Tochabeu*, diocèses de Limoges et de Clermont, dans l'ascensement qu'il fit, le 6 mai 1443, d'une pièce de

(1) *Scèdes de Sclafer, notaire de Turenne.*

pré, située, dans la paroisse de Saint-Bandille; donna à cens, le 11 mai de la même année, un bois, situé dans la même paroisse; est nommé comme possesseur d'héritages, dans des reconnaissances féodales, faites à noble Jean *de Beaumond*, seigneur de Pierretaillade (*de Petra scissâ*), son frère, les 6 juin et 20 février suivants; passa divers baux à cens, les 10 octobre 1445, 30 octobre 1446 et 12 janvier 1451; reçut, le 13 avril 1453, un aveu d'héritages, tenus de lui, de toute ancienneté, dans la paroisse *de Momo;* agissant au nom, et comme fondé de procuration de noble Marquese de Gavis, co-seigneuresse de Concorès, il comparut, le 5 juillet 1453, aux assises du lieu de Concorès, tenues par maître Jean *de Glenata*, notaire public de Gourdon, et juge ordinaire pour les seigneurs de ce lieu, et déclara qu'aux deux précédentes assises, il avait fait publier: que ceux qui, au tems passé, devaient cens, rentes, fois et hommages, serment de fidélité, et autres droits, à défunt noble Marquis de Gourdon, co-seigneur du lieu de Concorès, eussent à payer et rendre lesdits devoirs à la dame de Gavis, comme étant à présent aux droits dus au seigneur de Gourdon; et que noble Pons *de Veyrerüs*, s'était opposé à cette publication, sous prétexte qu'il n'était tenu d'aucuns devoirs envers cette dame: il fut ordonné, que ce dernier serait assigné à comparaître aux prochaines assises, pour déduire les moyens de son opposition. Il vivait encore, en 1457, suivant une quittance qu'il reçut, conjointement avec Jean, son fils, le 18 mai 1457, de Louise, sa fille, femme de noble Jean de Falgar (*de Falgario*), seigneur de la Peyrière, des droits qu'elle pouvait prétendre en sa succession, et en celles de ses aïeul et aïeule, comme ayant été par lui suffisamment dotée sur ses biens, lors de son mariage avec le seigneur de la Peyrière (1). Il avait épousé noble Jeanne de Plas (2), morte avant l'an 1455; dont il eut les enfants suivants:

---

(1) Il paraît que Pierre de Touchebœuf, vendit toutes ses propriétés pour aller se fixer auprès de son fils, qui s'établit par mariage, en 1440, au château de Clermont, en Quercy.

(2) Cette alliance n'est connue que par des mémoires de famille, et par des notes de Jean Parayre, archiviste, en 1670,

1.° Jean de Toucheboeuf, dont l'article suit ;

2.° Guillaume de Toucheboeuf, prêtre, et en 1498, recteur de Montbeton, au diocèse de Montauban, qu'il résigna alors à Jean de Toucheboeuf, son petit-neveu; ainsi qu'il paraît par une bulle du pape Alexandre VI, motivée, y est-il dit, sur les bonnes qualités dudit Jean de Toucheboeuf, lesquelles répondaient à sa naissance, également distinguée, tant du côté paternel, que maternel, (*ex utroque genere nobilitas* (1);

3.° Louise de Toucheboeuf, femme, en 1443, de noble Jean de Vassal, seigneur de Reignac, fils aîné de noble Jean de Vassal, et de noble Jeanne de Saint-Gily. Elle se remaria, par contrat de l'an 1457, dans lequel elle rappelle son père et son frère, à noble Jean de Falgar, seigneur de la Peyrière.

On trouve dans le même tems :

Antoinette de Toucheboeuf, abbesse de Sainte-Claire de Brive;

Marguerite de Toucheboeuf, } religieuses au même
Antoinette de Toucheboeuf, } monast., en 1452 (2).

VI. Jean DE TOUCHEBŒUF, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Clermont (ou Clairmont), de Concorès, de Poudens, Grand-Roques, en Quercy, etc., quitta le Limousin, pour s'établir en Quercy, au château de Clermont, qui, depuis, a été le siége de sa maison, et dont elle a pris le surnom; il donna à cens et à nouveau fief, conjointement avec Marquise de Gavis, sa femme, le 21 avril 1452, à Pierre Roux, une grange et un jardin, contigus, situés près le château de Clermont, un autre jardin et un mas, appelé de la *Bordaria*, assis ès paroisses de Linars et de Concorès, moyennant certaines redevances en blé et en argent, deux corvées et la taille aux quatre cas; ils donnèrent ensemble à perpétuel emphytéose et à nouveau fief, le 24 août de la même année, à Pierre et à Jean de Neous, frères, le mas ou la ferme de *Curaborset*, avec les pré, jardin et granges,

---

(1) *Original, aux archives du Vatican.*

(2) *Titres de la maison de Favars. — Note donnée par M. Saint Hilaire.*

attenant, en la paroisse de Linars; deux pièces de terre, situées dans la même paroisse, au territoire, appelé *Riouvales*, l'une contigue aux terres de nobles Pons de Veyrières, et l'autre, joignant la terre de noble Raimond-Bernard de Belcastel, (*de Bellocastro*), etc.; ils donnèrent encore en emphytéose, le 4 novembre 1458, à Michel Bertrand, laboureur, une borde, ou mas, situé en la même paroisse de Linars, sur la rivière de Clermont, etc.; il donna aussi, conjointement avec sa femme, le 8 juin 1459, aux commissaires députés par les trésoriers de France, pour la réformation des domaines du Roi, la déclaration des biens qu'il possédait en la sénéchaussée de Quercy; savoir: le lieu de Clermont, mouvant en hommage franc du duc de Guienne, avec toute justice haute et basse, *mère, mixte et impère*; *le* tiers de la seigneurie du lieu de Concorès, avec toute justice haute et basse, relevant ci-devant du seigneur de la Vercantière, et mouvant à présent du duc de Guienne; la métairie de Grand-Roque, située dans la paroisse de Saint-Pierre-de-Grand-Roque, dépendante de la juridiction du Roi; le baillage de Deganhac, étant de la même juridiction; le lieu de (*Podenx*), avec toutes ses dépendances; les acquisitions, tant de fiefs, qu'autres, par lui faites au lieu de la Mothe, paroisse et baillage de Deganhac, et ce qu'il possédait dans les appartenances de Lenthis, mêmes paroisse et baillage; fit hommage, le 11 mars 1460 (v. st.), à Agne de la Tour, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, pour tout ce qu'il tenait de lui, dans le lieu et paroisse de Mainsac et dans toute la vicomté de Turenne (1); reçut, avec sa

---

(1) « Nobilis vir Johannes Tochabeo, recognovit. . . . .
» tenere, et prædecessores suos ab antiquo tenuisse, cum
» homagio franco, nobili et ligio, et fidelitatis juramento,
» omnia universa et singula quæ ipse nobilis tenet et possidet in
» loco et parochiâ de Mainssaco, et in toto vicecomitatu Tu-
» rennæ, et ressorto ejusdem, ad causam dicti sui vicecomi-
» tatûs Turennæ; sive sint domus, loca, reppayria, fortalissia,
» mansi, etc.; præsentibus nobilibus veris Florimondo *de Ver-*
» *tholee*, castellano de Oliergio, Johanne Vigerii, et vene-
» rabili viro magistro Joanne de Cuelha, in legibus licenciato,
» testibus, etc. » (*Titre de Turenne*, *à la ch. des Comptes de Paris*, *reg. cot.* 7. *B. fol.* 61, *v°.*)

femme et son fils, un aveu, le 11 avril 1446, et un autre, le 6 mai suivant; donna à nouveau fief, deux pièces de terre, situées dans la paroisse de Peyrille, le 11 novembre 1467; et fit son testament, le 16 septembre 1480, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Linars; ordonna que le jour même de sa sépulture, le corps de son feu père fût transporté dans son tombeau; remit le soin de ses obsèques à son héritier universel; fit divers legs pieux; fonda dans l'église de Linars, un anniversaire à pareil jour de sa mort; laissa noble Jeanne de Cornil (*de Cornilio*), sa femme, dame et *seigneuresse* de tous ses biens, sa vie durant; voulut que l'une de ses filles fût religieuse, au choix de leur mère, et que l'autre fût mariée; et institua Guy, son fils, son héritier universel. Il vivait encore le 20 octobre suivant, qu'il assista aux articles de mariage de Louise, sa fille. Il avait été marié deux fois, 1.° en 1440, à noble Marquèse, ou Marquise de Gavis (1), fille et héritière de noble Pons de Gavis, et de Finette de Pelegry du Vigan (2); elle était alors veuve de noble Gailhard de Paga (*de Paganis*), seigneur de Sanchyne, et ne vivait plus le 11 avril 1466; 2.° en 1469, à noble Jeanne de Cornil (3), fille de noble Guy de Cornil, ou Cornilh, seigneur de Prouilhac et de Roquenadelh, et veuve de noble Bernard du Pouget,

---

(1) La maison de Gavis, qui s'éteignit dans la maison de Marquèse de Gavis, était de la plus ancienne chevalerie, et remontait en filiation suivie, jusqu'en 1220.

(2) Ou de *na Comtessa* dels Olms; on ne sait laquelle fut sa mère.

(3) La maison de Cornil était aussi de la plus ancienne chevalerie, et une des plus anciennement distinguées: elle paraît tirer son origine du Limousin, et avoir formé des établissements dans la vicomté de Turenne, dès le douzième siècle: Pierre de Cornil, fut un des onze nobles qui assistèrent en 1143, à la sépulture de Boson II, vicomte de Turenne. Raimond de Cornil, archidiacre de Cahors, donna en 1266, au mois de novembre, avec R. de Cavanhac, Rigal et Hue de Gasc, frères, les coutumes de la ville de Tégra, en Quercy; il fut évêque de Cahors, en 1280, jusqu'en 1293. Cette maison s'éteignit en 1541, par le mariage de François de Cornil, avec Gilibert de Durfort, qui forma la branche de Prouilhac-de Roquenadelh, éteinte en 1648.

seigneur du Repaire. Jean de Toucheboeuf eut pour enfants,

Du premier lit :

1.° Guy ou Guyon de Toucheboeuf, dont l'article suit;
2.° Aigline de Toucheboeuf, femme de noble Antoine de Peyrac, dont elle était veuve, lors du testament de son père, en 1480;
3.° Louise de Toucheboeuf, mariée, le 20 octobre 1480, à noble Martin de Teyrac-de-Villemur, habitant de la ville de Montauban; son père lui donna en dot six cents moutons d'or et des habits nuptiaux;

Du second lit :

4.° Antoinette de Toucheboeuf, religieuse au monastère du Bugue, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Périgueux; ensuite, en 1488, âgée de dix-huit ans, jusqu'à sa mort, arrivée en 1504, abbesse de Fontgaufier, diocèse de Sarlat. (*Gall. chr., tom*. 2, *col*. 1535);
5.° Madelaine de Toucheboeuf, religieuse à Fontgaufier; était prieure de Blanzaguet, ordre de Saint-Benoît, près de Souillac, en Quercy, le 15 juillet 1489, qu'elle donna procuration à Guy, son frère, pour comparaître, en son nom, au parlement de Toulouse.

VII. Guy ou Guyon DE TOUCHEBŒUF, Ier du nom, seigneur de Clermont, Concorès, Poudens, Grand-Roques, etc., qualifié *noble et puissant homme*, reçut le 11 avril 1466, l'aveu de Jean de Peyrille, autrement *Saynada*, qui reconnut tenir de lui et de ses prédécesseurs, *ab antiquo*, en fief et emphytéose perpétuel, une terre et une vigne, situées dans la paroisse de Concorès, au territoire de *Las-Peyrieyras*; reçut plusieurs autres aveux, et fit des baux à fief, la même année et les années suivantes; le 15 novembre 1466, Michel Aurie reconnut tenir de lui, comme héritier de sa mère, en fief et à perpétuel emphytéose, le tiers de la métairie ou repaire de Poudenx, en la paroisse de Deganhac, contiguë aux terres du mas de la Ferrandie, mouvant de son fief; et un pré, en la même paroisse, sur la rivière de Ceon, le

tout sous diverses redevances; il donna, vers l'an 1500, au sénéchal de Quercy, commissaire à ce député par le Roi, le dénombrement des biens et fiefs nobles qu'il tenait de Sa Majesté, en hommage-lige et serment de fidélité; et pour lesquels, lui, ainsi que ses prédécesseurs, avaient accoutumé de la servir au ban et arrière-ban, *et faire ung archier, avec l'ayde d'un autre gentilhomme ou roturier*; savoir: pour la maison noble et château de Clermont, en la paroisse de Linars, avec toute justice haute, moyenne et basse, mère, mixte et impère, terres, près bois, rentes, etc.; ce qu'il possédait en rentes, dans la terre et juridiction de Deganhac, appartenant au Roi, et dans la terre et juridiction de Gordoyran, *aliàs*, Peyrilhe; cinq portions, les treize faisant le tout, du lieu et juridiction de Concorès, avec la justice haute et basse, domaine et rentes; les rentes à lui appartenant, dans la juridiction de la Vercantière; et trois ou quatre villages, dans la paroisse de 'Deganhac, avec toute justice haute, moyenne et basse, que ses prédécesseurs avaient acquis, *long-temsy avait*, par échange, du seigneur de la Vercantière, le tout valant deux cents livres par an; déclara que depuis trente ans ses prédécesseurs avaient aliéné au seigneur de Boissières, la maison noble de Sanchine, et les prés, vignes et rentes, qu'ils avaient au lieu et juridiction de Salignac (*Salinac*), qui leur étaient échus par succession de Pierre *Paga à mossen Jehan del Hobin, dict du Got*; une tour, appelée *d'Albusson*, et les rentes qu'ils avaient en la paroisse de Marminhac; et qu'ils avaient aussi vendu les rentes qui leur appartenaient ès paroisses de Proulhac, la Bastide-Fortonière et Saint-Salvade; il assista, le 4 juin 1509, aux articles de mariage de Guillaume, son fils; et représenté par ce dernier, son procureur fondé, il fit foi et hommage au Roi, entre les mains de son chancelier, le 31 janvier 1517, pour raison de la terre et seigneurie de Clermont, avec la justice haute et basse; pour la terre et seigneurie de Grand-Roques; quatre parts sur treize, de la terre de Concorès, avec les rentes et justice haute, moyenne et basse; la justice haute et basse du mas de la Godailhe; pour sa part et portion de la justice du bailliage de Deganhac, qu'il avait nouvellement acquise: et pour les cens et rentes qu'il possédait au bailliage de Casaulx, dans les paroisses de Marmignac et Guydon; le tout re-

levant de Sa Majesté, à cause de ses sénéchaussées de Guienne et de Quercy.

Il avait épousé, par contrat du mois d'avril 1463, noble Marie de Combarel (1), fille de noble et puissant homme François de Combarel, chevalier seigneur de Gibanelh, près d'Argentac, en Limousin, co-seigneur de Noailles, et de noble Jacquette de Mons. De ce mariage sont issus :

1.° Guillaume de Toucheboeuf, dont l'article suit ;

2.° Jean de Toucheboeuf, recteur de Montbeton, au diocèse de Montauban, par bulle d'Alexandre VI, en 1498, religieux de St.-Benoît, prieur de Cathus, en 1518 ; puis abbé du Mas-Garnier, au diocèse de Toulouse ; il vivait encore en 1557 ;

Fils naturel de Jean de Touchebœuf :

François de Clermont légitimé à trente-deux ans, en 1566 ; fut prêtre, prieur de Cathus, chancelier de l'université de Cahors, recteur de Villeseq ; il fut député, en 1584, avec Antoine d'Ebrard de Saint-Sulpice, évêque de Cahors, au concile de Bourges ; ainsi qu'on le voit au bréviaire de Cahors, que l'on croit qu'il rédigea, (*pars verna*) ; il fut le premier qui procura aux prieurs de Cathus, l'honneur de siéger aux états de Quercy, qu'il présida en 1588. Il était habile, versé dans la controverse, d'un grand savoir et d'un mérite distingué. Il mourut en 1612, et son tombeau, qui était magnifique, se voyait avant le révolution, dans le sanctuaire de l'église paroissiale de Cathus, du côté de l'évangile ;

3.° François de Toucheboeuf, fut reçu en 1513, dans l'ordre de Malte, en la vénérable langue de Provence ; il se distingua par sa sagesse, son mérite et sa bravoure ; fut capitaine du grand vaisseau de la religion, depuis 1528, jusqu'en 1538 ; eut diverses pensions de l'ordre, dans cet intervalle, entr'autres, une de deux cents écus

---

(1) *Voyez sur la maison de Combarel qui existe encore, ce qu'en dit Baluze, dans son histoire de Tulle.*

d'or au soleil, sur la commanderie de la Selve, le 12 février 1534, et une autre de la même somme, sur la commanderie de Condat, au prieuré de Toulouse, le 4 octobre 1538; fut pourvu de la commanderie du Bastit, au prieuré de Saint-Gilles, par bulle du grand-maître de l'ordre, du 29 juillet 1541; fut, en 1546, procureur-général de l'ordre, en France, grand-commandeur de la vénérable langue de Provence; était commandeur de Condat, en 1551, suivant une procuration qu'il donna, le 7 avril de cette année, à Jean, son neveu, pour ascenser les héritages vacants de cette commanderie; et bientôt après, commandeur de Puysubran (1); fut pourvu par le grand-maître, le 26 août 1557, du grand prieuré de Saint-Gilles, avec cinq commanderies (2); il avait eu l'option de ce prieuré, de celui de Toulouse et du bailliage de Manosque; et mourut chez son neveu, au château de Clermont, en Quercy (3), en 1558, après avoir fait son testament au même château, le 14 janvier précédent (en 1557, v. st.), par lequel il déclara devoir à vénérable frère Jean de Toucheboeuf, *jadis* abbé du Mas, la somme de 300 écus sol, qu'il lui avait prêtée pour lui aider à payer l'année *du vacquant* de la commanderie de Puysubran; à frère Louis de Toucheboeuf, prieur de Borret, la somme de deux cents écus sol, qu'il lui avait prêtée pour le même objet, et que

---

(1) Il obtint, le 20 juillet 1556, uu certificat de deux médecins et d'un apothicaire, comme il ne pouvait aller ni à pied, ni à cheval, étant attaqué de la goutte.

(2) *Voy. l'hist. des gr. prieurs de Saint-Gilles par Raybaud, avocat d'Arles en* 1740.

(3) On a des preuves que s'il eût pu se rendre à Malte, il l'eût peut-être emporté sur Jean de la Valette, pour la grande maîtrise. (*Voy. une lettre de François de Cugnac, commandeur de Caussade.*)

On dit qu'il reçut le roi de France, à son bord, au siége de M...... et *qu'il le festoya avec magnificence.* On dit aussi qu'il fut ambassadeur de l'ordre, près Charles-Quint; lequel passant depuis en France, demanda de ses nouvelles, et voulut le voir.

ledit prieur avait destinée pour marier Louise de Tersac, leur nièce ; déclara, en outre, que noble Guy de Toucheboeuf, seigneur de Clermont, son neveu, lui avait remis toutes les sommes qu'il avait touchées pour lui ; et ordonna que toutes celles qui lui étaient dues par les fermiers de ses commanderies de Condat et de Puysubran, fussent employées à l'acquit de ses dettes ;

4.° Louis de Toucheboeuf, religieux de l'ordre de Saint-Benoît et prieur de Borret, vivait encore le 15 janvier 1557 (v. st.) ;

5.° Pierre de Toucheboeuf, seigneur de Cassagnes, d'abord recteur de Linars, abbé commandataire du Mas-Garnier, puis prieur de Cathus et protonotaire du Saint-Siége, fit, au nom de Guillaume, son frère, un rachat de cens, le 20 juin 1529, et vivait encore le 9 octobre 1552 ;

6.° Louise de Toucheboeuf, femme de noble N..... de Faydit, seigneur de Tersac ; ainsi que porte à le conjecturer, le testament de Guyon de Toucheboeuf, de l'an 1578, par lequel, ayant institué son héritier, Guyon de Toucheboeuf, son neveu, il lui substitue *ses autres neveux de Faydit de Tersac.*

VIII. Guillaume DE TOUCHEBŒUF, écuyer, seigneur de Clermont, de Concorès, de Poudens, de Grand-Roques, de la Mothe-l'Abbat, de Degagnac, etc., rendit, comme procureur fondé de son père, un hommage en son nom, le 31 janvier 1517 (v. st.) ; reçut un aveu de Jean Chabert l'aîné, le 22 octobre 1522 ; fit un rachat, le 20 juin 1529, étant représenté par Pierre de Toucheboeuf, son frère ; reçut plusieurs autres aveux de divers particuliers, entr'autres, le 17 novembre 1530, les 25 et 26 mars 1536, etc., et est rappelé dans le contrat de mariage de Jean, son fils, du 9 octobre 1552. Il avait épousé, par articles, passés sous seings-privés, et reconnus au château de Villeneuve, diocèse et sénéchaussée de Cahors, le 4 juin 1509, noble demoiselle Catherine de Lauzières de Thémines (1), fille de défunt noble et

---

(1) La maison de Thémines est une des plus anciennes et des plus illustres du haut Querci ; sa généalogie est rapportée dans

puissant seigneur Guillaume de Lauzières, seigneur, en partie, de Thémines, Gourdon et Cardaillac, et pour le tout, des châteaux et châtellenies de Villeneuve, de Nadaillac, de la baronnie de Bouriane, etc., et de dame Souveraine d'Ebrard de Saint-Sulpice ; ils furent assistés, savoir : le futur époux, de son père ; et la demoiselle, future épouse, de Frotard d'Ebrard, abbé de Marcillac, de Jean de Thémines, protonotaire du Saint-Siége apostolique, prieur de Villeneuve et de Testeyral, et de la dame de Saint-Sulpice, co-tuteurs testamentaires de noble et puissant seigneur Louis de Lauzières de Thémines, frère de la future épouse, à laquelle ils constituèrent, pour ses droits paternels et maternels, la somme de deux mille livres, et s'engagèrent aussi à lui donner des habillements nuptiaux (1) ; au moyen de cette dot, elle renonça, en faveur de Louis, son frère, à tous ses droits dans les successions de ses père, mère et autres ; le père du futur époux, lui fit donation de la moitié de ses biens, et promit de l'instituer son héritier universel pour l'autre moitié, sous la réserve de pouvoir donner, sur cette dernière moitié, la légitime de ses autres enfants. Ayant reconnu qu'il existait entr'eux une affinité spirituelle, ils obtinrent des lettres de dispense en 1510. Les enfants issus de cette alliance, sont :

1.° Guy, dit Guyon de Touchebœuf, seigneur de Clermont, de Poudens, Grand-Roques, la Mothe-l'Abbat et de Deganhac, baron de Clermont, etc. ; reçut un aveu le 26 mars 1536, au nom de son père ; assista au contrat de mariage de Jean, son frère, le 9 octobre 1552 ; est rappelé dans le testament de François, son oncle, du 14 janvier 1557 ; fut nommé l'un des exécuteurs du

---

l'histoire des grands officiers de la couronne, où au lieu de *Marguerite*, il faut lire *Catherine* de Thémines, femme de Guillaume de Touchebœuf ; Marguerite épousa le seigneur de Roquefeuil.

(1) Ces habits nuptiaux consistaient en une robe de satin noir, fourrée de peaux noires ; une gonelle de camelot ; une robe d'étamine tanée, fourrée de peaux blanches, avec une cotte en noir ; une robe de Muscanillet, doublée de taffetas, avec une cotte en violet ; une robe de camelot noir, fourrée de peaux blanches ; et une gonelle de oscade.

testament de Jean, son frère, du 7 septembre 1571 ; fit le sien le 8 juillet 1578, par lequel il fit des legs à noble Guyon de Faydit, seigneur de Tersac, *son afin*, à Guyon de Clermont, capitaine, bâtard de sa maison, et à Marguerite de Belly, *aliàs* d'Abelli, sa femme; à noble Antoine de Clermont, dit de Gorse; à noble Françoise de Motes, sa nièce; et à Judith de Clermont, fille de feu M. de Piles, aussi sa nièce; légua à noble Antoine de Toucheboeuf *aîné*, autre Antoine *jeune*, François, Catherine et Marguerite de Toucheboeuf, ses neveux et nièces, enfants de feu noble Jean de Toucheboeuf, *dit* de Clermont, son frère, à chacun 166 écus sol et deux tiers, et institua son héritier universel Guyon de Toucheboeuf, son neveu, fils dudit défunt Jean son frère, et lui substitua successivement ses autres frères et sœurs. Cette substitution fut ouverte en 1690, en faveur de François de Toucheboeuf, IIIe du nom, seigneur de Monsec, colonel du régiment du Maine, cavalerie (*Voyez* la branche de Monsec). Guyon de Toucheboeuf est qualifié chevalier de l'ordre du roi, dans le contrat de mariage de Guyon, son neveu, du 27 janvier 1581, auquel il assista avec Françoise de Saint-Géry, sa femme. Il mourut sans postérité avant l'an 1584. Il s'était distingué dans les guerres de son tems, et notamment au siége du château de Pène, en Agénois, avec les seigneurs de Charry, de Vezins et d'Aorne, et y fut blessé. Il avait épousé, en 1531, demoiselle Françoise de Saint-Géry (1), dame de Las Cabanes, fille et héritière de noble Bertrand de Saint-Géry, et de dame Antonie de de la Boissière de Gayrac; Guy de Toucheboeuf

(1) La maison de Saint-Géry, qu'on croit entièrement éteinte, est d'ancienne chevalerie : il ne faut pas la confondre avec l'ancienne maison de Saint-Gily, fondue dans la maison de Vassal-de-Péchaudié; ni avec celle de feu M. de Saint-Géry, seigneur de Las Cabanes, dont le nom était Soyris, famille d'ancienne et excellente chevalerie du haut Quercy.

lui légua, par son testament, son argenterie, ses bagues, chaînes d'or et dorures, les acquisitions par lui faites dans le bailliage de Montcuq, des Batz et de la Rebière, et lui laissa la jouissance d'une partie du château de Clermont et de différents biens.

2.° Jean, dont l'article suit ;

3.° Antoinette de Touchebœuf, que quelques mémoires de famille font femme du seigneur de Rouzet.

Fils naturel.

Guyon de Clermont, dit le capitaine *bâtard* de *Linas ou Linars*, marié avec demoiselle Marguerite de Belly, dont il n'eut point d'enfants Guyon de Touchebœuf, seigneur de Clermont, lui fit un legs par son testament du 8 juillet 1578.

IX. Jean DE TOUCHEBŒUF, IIe du nom, écuyer, seigneur de Concorès, de Verteillac, de Saint-Projet, etc., fut d'abord prieur de Goufiés ; puis quitta l'habit ecclésiastique. Il est connu par un grand nombre d'actes, depuis l'an 1552, jusqu'en 1572 ; il fit avec Louise de Salignac, sa femme, un testament mutuel au château de Clermont, le 2 novembre 1569, par lequel entr'autres clauses, ils donnèrent à Marguerite de Salignac, sœur de Louise, *sa vie en leur maison ;* et à Antoine de Clermont, fils bâtard dudit Jean, testateur, la somme de 200 livres ; firent des legs à Jean, Guyon, Antoine l'aîné, Antoine le jeune, François et Marguerite leurs enfants ; à Catherine, leur fille aînée, et au posthume dont la testatrice était enceinte ; instituèrent réciproquement leur héritier universel, le survivant de l'un des deux, à la charge, par le survivant, de remettre l'hérédité à l'un de leurs enfants mâles, à son choix. Jean de Touchebœuf fit un second testament à Cahors, le 7 septembre 1571 ; institua son héritier universel, Guyon de Touchebœuf, son fils aîné, et légua à ses autres enfants, la somme de 500 livres chacun ; en donna la tutelle et curatelle à Guy de Touchebœuf, son frère aîné, à Geoffroy du Saillant, chevalier de l'ordre du roi, seigneur du Saillant en Limosin, son beau-frère, et à François de Clermont, prieur et seigneur de Cathus ; et nomma exécuteur de ce dernier testament, ledit seigneur

de Cathus. Il fit un codicille au château de Clermont, le 10 janvier 1572 (v. st.), par lequel il déclara avoir fait son testament le 7 septembre 1571, et un codicille le 18 octobre de la même année 1572, lesquels il confirma en tout leur contenu, et ordonna qu'au jour du mariage de Catherine, sa fille, il lui fut donné des vêtements jusqu'à la somme de 500 livres; et ne vivait plus lors du testament de Guyon de Touchebœuf, son frère aîné, du 8 juillet 1578. Il avait épousé, par contrat passé au château de Clermont, paroisse de Linars, en Quercy, le 9 octobre 1552, noble demoiselle Louise de Salignac (1) (Salinhac), fille et héritière de Jean de Salignac, chevalier de l'ordre du roi, commissaire général de l'artillerie de France, baron de Gourdon, Vic, Verteillac, Saint-Projet, etc., et de dame Antoinette de Plas; il fut assisté à son mariage par son frère aîné, Guyon de Touchebœuf, et par ses oncles, entr'autres, par le commandeur de Condat, lesquels lui cautionnèrent le paiement de partie de sa légitime; elle mourut vers l'an 1570, ayant eu de son mariage les enfants suivants :

1.° Jean de Touchebœuf, légataire de ses père et mère, le 2 novembre 1569; mort jeune;
2.° Guyon, qui continua la lignée;
3.° Antoine de Touchebœuf, dit *le baron de Verteillac*, fut, en 1581, écuyer de la grande écurie du duc d'Alençon, frère d'Henri III; puis il fut, pour la ligue, mestre de camp d'un régiment d'infanterie de 6 enseignes composées de cent hommes chacune, et capitula de l'une d'elles *pour les mener et exploiter à la guerre au pays de Quercy*, sous la charge du sieur de Clermont, sénéchal dudit pays, par commission de M. le duc de Mayenne, du 30 novembre 1589, confirmée par le roi le 14 mars 1590, il fut poignardé en 1591, au siége de Puylaroque, par Ramond, seigneur de Montbrun. Il avait épousé, le 7 juin

---

(1) Les deux sœurs de Louise de Salignac, épousèrent, l'une Geofroy de Lasteyrie-du-Saillant, chevalier de l'ordre du Roi; et l'autre, Annet de la Rocheaymon-de-Saint-Maixent, sénéchal de la Marche.

1590, noble Hélène de Mondenard, fille de noble Antoine de Mondenard, baron de Mondenard, et de noble Marguerite de Castera. Elle n'eut point d'enfants d'Antoine de Toucheboeuf, et se remaria avec le seigneur de Corneillan.

4.° Antoine de Toucheboeuf, seigneur de Concorès, vivant le 2 novembre 1569; et mort sans alliance;

5.° François de Toucheboeuf, auteur de la branche des seigneurs de Clermont-Monsec, aujourd'hui branche aînée, rapportée ci-après;

6.° Catherine de Toucheboeuf, mariée, 1.° en 1580, à noble Barthélemi de Chaunac, seigneur de Gaulejac, qui vivait encore le 3 juillet 1603, fils de Berauld de Chaunac, dit de Lanzac, seigneur de Gaulejac et de Clémence du Pouget; elle n'en eut que six filles, dont trois furent mariées aux seigneurs de Gontaut-d'Andaux, de la Bondie-de-Besse et de Beaumont-du-Repaire; 2.° avant le 29 avril 1612, avec messire Laurent-Philibert de Beaumont, seigneur de Peyrac; suivant un acte de ce jour, portant qu'Antoine, son neveu, avait été chargé, par son contrat de mariage, de lui payer sa dot; elle mourut en 1618;

7.° Marguerite de Toucheboeuf, épousa, 1.° le 5 novembre 1584, noble Antoine de Belissen, seigneur de Malves, Sallèles, Limosin, Trassamil, d'Arnesse et de Saint-Pierre del Lec, en Languedoc, près de Carcassonne; elle fut assistée à son mariage, de noble Guyon de Toucheboeuf, seigneur de Clermont, son frère aîné. Les témoins furent: noble François de Toucheboeuf, seigneur de Saint-Projet, son quatrième frère, messires Geoffroy de Durfort, baron de Boissières, Mathurin de Durfort, seigneur de Goujonnac, Brandelis de Gironde, seigneur de Montclera, Geoffroy de Lasteyrie-du-Saillant, tous chevaliers de l'ordre du Roi, et nombre d'autres grands seigneurs; 2.° en 1600, noble Tobie de Farabosc, sieur de la Molière, près Carcassonne; elle obtint, conjointement avec lui, une sentence contre François de Touche-

bœuf, son frère, le premier mars 1606, dans laquelle il est dit qu'elle avait des enfants ;

8.° N. . . . . de Toucheboeuf, né posthume après le 2 novembre 1569 ;

Fils naturel :

Antoine, légataire de la somme de 300 livres, le 2 novembre 1569.

X. Guyon de Touchebœuf, IIe du nom, baron de Clermont et de Gourdon, seigneur de Concorès, de Deganhac, de la Motte, de Verteillac, du Chapdeuilh, de Saint-Projet, Saint-Gery, etc. qualifié *haut et puissant seigneur*, était gentilhomme de monseigneur François d'Alençon, fils et frère de roi, le 9 février 1576 ; selon les lettres de sauvegarde que ce prince lui accorda pour ses maisons, châteaux, etc., datées du camp de Marteros ; fut nommé par le roi, chevalier de son ordre de Saint-Michel, le 13 août 1578, en considération, dit S. M. *de ses vertus*, *vaillance et mérite :* le duc d'Uzès fut chargé de lui donner le collier ; fut pourvu de l'état et office d'écuyer ordinaire de l'écurie du même François, duc d'Alençon, par lettres datées de Blangy, le 24 septembre 1581 ; fut fait gentilhomme de la bouche du même prince, par lettres du 31 mars 1581, en considération des services que ses prédécesseurs avaient rendus aux feus rois, prédécesseurs dudit prince, tant au fait des guerres que dans les emplois et charges honorables qu'ils avaient remplis. Il était chambellan ordinaire du feu duc d'Anjou, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et lieutenant de la compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sous la charge du baron de Biron, lorsqu'il fut pourvu par Sa Majesté, le 15 novembre 1587, de l'office de sénéchal de son pays de Quercy, vacant par le décès de Bertrand d'Ebrard de Saint-Sulpice ; fut nommé par le roi gouverneur dudit pays de Quercy, par provisions du 30 janvier 1588 ; capitaine d'une compagnie de trente lances des ordonnances du roi, par commission du 24 juin 1588 ; obtint du roi, le même jour, une ordonnance de cent écus par mois par extraordinaire, durant la guerre seulement, pour son état et office de gouverneur de Quercy ; reçut diverses lettres de Sa Majesté, entr'autres une datée de Rouen,

le 25 juin 1588, et une autre datée de Blois, le 3 février 1589, où le roi lui témoigne sa satisfaction de ses services; et est rappelé dans divers actes du 30 novembre 1589, 29 avril 1612, 8 mars 1624, etc. Il est qualifié chevalier des deux ordres du roi, dans un hommage rendu à Sa Majesté en 1607, et dans un arrêt de la chambre des comptes, en 1642; conseiller au conseil d'état privé, etc. Il convoqua plusieurs fois les état du Quercy; et vivait encore, ainsi que sa femme, le 29 avril 1612, suivant le contrat de mariage d'Antoine leur fils, auquel ils assistèrent par procureur. Il avait épousé par pactes passés au château de Clermont, le 27 janvier 1581, demoiselle Judith de Clermont de Piles, fille de noble Armand de Clermont (1), seigneur de Piles; elle y fut assistée par Jean de Clermont, son frère, qui lui constitua en dot la somme de 3,333 écus sol, et un tiers; et pour ses *accoutrements*, celle de 333 écus un tiers, revenant en tout à 3,666 écus deux tiers. De ce mariage sont issus :

1.° Antoine, dont l'article suit;
2.° Bonaventure de Toucheboeuf, capitaine d'infanterie, tué au siége du Mas-d'Azil, en Agénois, sans laisser d'enfants de dame Louise de Gaulejac, dame d'Espanel, son épouse (2).

Fils naturel de Bonaventure.

Géraud de Toucheboeuf, légitimé en 1655. On ignore sa destinée.

---

(1) La famille de Clermont de Piles, est connue depuis Raimond, dit *Mondonnet* de Clermont, vivant vers l'an 1400, qu'on croit natif de Longa, près Sainte-Foi. Guillaume de Clermont, son fils, s'établit à Bergerac, et épousa Marguerite de Paleyrac; il fut père de Mathurin et de deux filles nommées toutes les deux Rixent; l'une fut mariée à Pierre de Chaumont, et l'autre à Gaston de Serval. Mathurin de Clermont, connu par des actes de 1467, 1483, etc., eut pour femme Marguerite de la Baume, qni le rendit père de Bertrand de Clermont, seigneur de Piles, etc. Cette famille s'est éteinte depuis peu dans la maison de Durfort-Boissières.

(2) La maison de Gaulejac, qui existe encore dans le haut Quercy, est connue dès le douzième siècle; elle a possédé les terres de Puy-Calvel et de Besse, et s'est distinguée par ses services et par ses alliances.

3.° François de Toucheboeuf, dit *de Clermont*, prêtre, prieur de Cathus, en 1610, recteur de Cazals, grand archidiacre de Périgueux, et abbé commandataire de..., le 17 juillet 1643.

4.° Catherine de Toucheboeuf, femme, en 1611, de Laurent-Philibert de Beaumont, marquis de Pompignan, branche d'Auty; elle vivait encore en 1654;

5.° Antoinette de Toucheboeuf, femme, en 1614, de noble N . . . . . de Montagu, seigneur de Granel.

XI. Antoine DE TOUCHEBŒUF, chevalier, comte de Clermont, baron de Gourdon et de Gramat, seigneur châtelain de Verteillac, Saint-Projet, Saint-Gery, Concorès, la Motte, Vallabregues, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, transigea, le 11 mars 1624, avec noble François de Clermont, seigneur de Saint-Projet et de Monsec, son oncle, et autres, au sujet des rentes du village de Lantis; obtint un arrêt du Conseil d'Etat, rendu le 14 juillet 1627, entre lui et dame Jeanne de Levis, comtesse de Caylus, d'une part, et les habitants du lieu de Deganhac, en Quercy; fut retenu gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par brevet de Sa Majesté du 8 février 1631, en considération des recommandables services qu'il lui avait rendus en plusieurs occasions; obtint des lettres de *committimus*, en la chancellerie du parlement de Toulouse, le 9 janvier 1636; obtint, au mois de mai 1642, étant représenté par Guyon, son fils aîné, l'érection en comté de sa terre et baronnie de Clermont, ancien patrimoine de sa maison située en Quercy, sénéchaussée de Gourdon, composée des paroisses de Linars, de Concorès et de Degagnat, tenues en toute justice, haute, moyenne et basse, la plus grande partie de Sa majesté et la moindre du chapitre de Cahors, par lettres patentes datées du camp devant Perpignan (1); et fit son testament olographe à

---

(1) Le mémorial de la chambre des comptes, côté 6. O, qui contenait les lettres de cette érection, a péri dans l'incendie de l'année 1738. Mais il en est fait mention dans le plumitif de la

Toulouse, le 24 septembre 1644, dans lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Linars, près le tombeau de feu son père. Il avait épousé, par contrat passé le 29 avril 1612, haute et puissante dame Anne de Pesteils (1), fille de messire Jean-Claude, baron de Pesteils, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Branzac, de Fontanges, de Premissac, de Maleville, Polminhac, etc., et de dame Jeanne de Levis, comtesse de Caylus. Elle était veuve de noble Antoine-Izarn de Fraissinet, seigneur de Fraissinet et autres places; elle fit conjointement avec Antoine de Toucheboeuf, comte de Clermont, son mari, le 7 avril 1654, donation à messire Jacques-Victor, comte de Clermont, leur fils, de la somme de 40,000 livres, qu'elle s'était réservée dans la donation qu'elle avait faite de tous ses biens en faveur de son mariage. Leurs enfants furent :

1.° Guyon de Toucheboeuf, dit le comte *de Clermont-Verteillac*, qui fut, en 1635, colonel d'un régiment de son nom de quinze cents hommes de pied; il se distingua beaucoup en diverses occasions, notamment au siége de Leucate, en Languedoc, de Turin, des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, en Provence, et en d'autres actions, tant en Lorraine qu'en Allemagne : ses services distingués sont rapportés dans les lettres

---

même chambre des comptes, années 1641 — 1643, page 145. En voici l'extrait :

Du mardi 30 décembre 1642.

» Erection en comté, de la terre et seigneurie et baronnie de » Clermont, en faveur de messire Antoine de Clermont, che- » valier, baron dudit lieu, de Saint-Projet et de Valady, vé- » rifiée ; à la réserve du don à lui fait de partie de la haute jus- » tice de la paroisse de Gagnac, et du revenu en avoine, ap- » pelé *Civadage*, mentionné esdites lettres de ladite érection.

Signé M. Boucherat. »

(1) Cette branche de Pesteils, en Auvergne, s'éteignit alors dans la maison de Cassaigne-de-Beaufort-de-Miramon ; une autre branche, *dite* de la Majorie, vient de s'éteindre ; il en existe encore une autre à Argentac, en Limousin. Cette maison est d'ancienne chevalerie, et il est souvent fait mention d'elle dans les titres de Turenne.

patentes que le roi Louis XIII lui accorda en l'année 1642, pour ériger la baronnie de Clermont en comté, en faveur de son père et de ses descendants, tant mâles que femelles, etc. Ayant tué en duel, en 1635, Jacques de Durfort, seigneur de Salviac, son cousin, âgé de seize ans, il fut condamné à avoir la tête tranchée; mais il obtint, en 1640, des lettres de grâce très-flatteuses pour lui, motivées sur ses services, et délivrées par M. d'Hocquincourt, grand-prévôt de l'Hôtel de France; il fut fait sergent de bataille (ou maréchal de camp et de bataille), par brevet du 19 août 1646; se distingua la même année au siége de Dunkerque, le 1er octobre; et fut tué l'année suivante, à la fleur de son âge (1), le 11 juin, au siége de Lérida, en Catalogne, dans une sortie de la garnison. Il avait épousé, le 19 juillet 1645, Claude-Simonne d'Ebrard-de-Saint-Sulpice, héritière du Vigan, fille d'Antoine d'Ebrard-de-Saint-Sulpice, et de Jeanne de la Queuille-de-Châteaugay, et petite-fille de Jean d'Ebrard, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante homme d'armes, ambassadeur en Espagne, et de Jeanne de Levis-Caylus. Etant veuve sans enfants, elle se remaria à Galiot-de-Lostanges, marquis de Saint-Alvère, sénéchal du Quercy;

2.° Jacques-Victor, dont l'article suit;

3.° Jeanne de Toucheboeuf, mariée, 1.° en 1639, à Légier de Plas, baron de Plas, en Limosin, seigneur de Curemont, etc.; 2.° en 1651, à Armand d'Aydie, baron de Bernadières, en Périgord;

4.° Marie de Toucheboeuf était religieuse, le 24 septembre 1644, au couvent de Notre-Dame de Toulouse, dont elle fut supérieure; et en 1666, supérieure de celui de Notre-Dame de Rhodès, où elle est morte;

---

(2) Cet événement est rapporté dans l'histoire de Condé, par Desormeaux. Il est encore parlé de lui dans les mémoires de Bussy-Rabutin, dans l'histoire du Languedoc, etc., sous le nom de *comte de Clermont-Verteillac*, ou *Vertilhac*.

5.° Deux enfants jumeaux, morts jeunes;
6.° Trois enfans nés trigémeaux, morts jeunes.

XII. Jacques - Victor DE TOUCHEBŒUF, chevalier, comte de Clermont, baron de Gourdon, de Gramat, de Tegra, seigneur de Verteillac, du Chapdeuil, l'Aiguilhac, Saint-Projet, Saint-Géry, Saint-Pantaléon, Valady, Valabregues, Pestilhac; et, par sa femme, vicomte de Puycalvel, seigneur de Besse, Saint-Sauveur, Mailargues, Nougayrols, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, par commission du 25 février 1646; fit un échange, le 25 août 1666, avec haut et puissant seigneur messire Pierre de Clermont (Toucheboeuf) prêtre, recteur de Dégagnac, seigneur de la Ferrandie, de Saint-Avit et autres lieux, tant en son nom qu'en celui de messire Pierre de Clermont, seigneur de Monsec, son neveu; fut déchargé de l'assignation qui lui fut donnée à la requête de maître Nicolas Catel, pour la représentation de ses titres de noblesse, par ordonnance de M. Pellot, intendant en la généralité de Guienne, du 30 novembre 1666; fit son testament olographe à Gourdon, le 17 janvier 1674, conjointement avec Jeanne, marquise de Puycalvel, sa femme; par lequel ils demandèrent à être inhumés en l'église de Linars, ès-tombeaux de la maison de Clermont, avec les honneurs funèbres qu'on avait accoutumé de faire aux personnes de leur qualité. Il s'était allié à ladite Jeanne, Marquese de Gaulejac-de-Puycalvel, par articles du 21 janvier 1648, passés au château de Besse; elle était fille et héritière de haut et puissant seigneur messire Jean-Gabriel de Gaulejac, vicomte de Puycalvel, de Besse, Nougayrols, Saint-Sauveur, Tegra et autres places, et de haute et puissante dame Jeanne de Gozon-de-Valon-de-Tegra, vicomtesse de Puycalvel, qui la nommèrent pour recueillir l'effet de la donation par eux faite de la moitié de leurs biens, par leur contrat de mariage, à l'un des enfants à naître de ce mariage, sous la réserve de l'usufruit desdits biens leur vie durant. Jeanne, marquise de Gaulejac, décéda le 14 avril 1674, et fut enterrée le 16 suivant dans les tombeaux de la maison de Clermont, en l'église paroissiale de Linars. Leurs enfants furent:

1.° Anne de Toucheboeuf, née à Besse, en 1648,

héritière de sa branche, mariée par contrat du 23 décembre 1670, avec Armand de Durfort, IIe du nom, comte de Boissières, et par sa femme, comte de Clermont, Verteillac, vicomte de Puycalvel, baron de Gourdon et de Gramat, seigneur de Tegra, de Saint-Projet, de Besse, de Nougayrols, etc., fils d'Armand de Durfort, Ier du nom, comte de Boissières, baron de Salviac, de Saint-Germain, de Puybeton, etc., et de Marie-Sylvestre de Cruzy-Marcillac. Anne de Touchebœuf est morte à Sept-Fonds, en 1738 et son mari à Bordeaux, en 1673, ayant été nommé colonel du régiment de Normandie, que M de Guiscart eut après lui.

2.° Jeanne-Antoinette de Touchebœuf, mariée, par contrat du 4 février 1672, à Antoine d'Arlot, marquis de la Coussière, chevalier seigneur de Frugie, Srint-Saud, Sainte-Marie, la Valouze et de Romain, fils de Jacques d'Arlot, baron de la Coussière, et de dame Suzanne de la Rochefoucauld; elle vivait encore le 25 août 1677.

3.° Jeanne-Gabrielle de Touchebœuf, femme, le 21 juin 1672, de messire François de Chapt, marquis de Rastignac, baron de Luzech, seigneur de Coulonges, Sarazac, Saint-Rabier, P.yrignac, Paleyrac, etc., etc., capitaine de cavalerie, fils de Jean-François de Chapt, comte de Rastignac, baron de Luzech, seigneur de Lastours, de Belveys et autres places, maréchal de camp, chevalier de l'Ordre du Roi, et de Gabrielle de Sédières. Elle fut mère, entr'autres enfants, de Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, mort au mois d'août 1750, archevêque de Tours, et commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit.

SECONDE BRANCHE, *aujourd'hui l'aînée*,

Dite *de Clermont-Monsec.*

X. François DE TOUCHEBŒUF-CLERMONT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Projet, quatrième fils de Jean de Touchebœuf et de Louise de Salignac, fut fait légataire de sommes d'argent, par le testament mutuel de ses père et mère, du 2 novembre 1569,

et par celui de son père, du 7 septembre 1571; fut présent à l'ouverture de ce testament, faite le 8 février 1572, devant le juge-mage et lieutenant en la sénéchaussée de Quercy, au siége de Cahors; fut nommé légataire d'une somme, par le testament de Guyon de Toucheboeuf, *dit* de Clermont, son oncle, seigneur du lieu de Clermont. Concorès, la Motte et Saint-Géry, le 8 juillet 1578; assista aux pactes de mariage de Guyon, son frère, du 27 janvier 1581, et à ceux de Marguerite, sa sœur, du 5 novembre 1584; acquit, le 8 octobre 1597, de Guillaume Jonglard, une pièce de terre située au territoire *del Campgrand*, en la paroisse de Degagnac; fut condamné, par sentence rendue à Toulouse, au palais, le 1er mars 1606, par Jean Dambes, conseiller du Roi en la cour de parlement de cette ville, commissaire par elle nommé en cette partie, à remettre et déposer ès-mains d'Etienne Glouton, marchand de la même ville, la somme de 1,000 livres, restante de celle de 4,000 livres qu'il devait à Marguerite de Clermont, sa sœur, mariée en secondes nôces avec Tobie de Farabosc, sieur de la Molière, aux termes d'une obligation du 31 mai 1602, à la charge, par ladite demoiselle, de ne pouvoir retirer cette somme qu'elle n'eût indiqué des biens-fonds pour l'employer à leur achat, ou donner bonnes cautions pour la sûreté des enfants de son premier lit; transigea, le 11 mars 1624, avec Antoine de Clermont, seigneur et baron de ce lieu, son neveu, et autres, au sujet de leurs droits respectifs sur le village de Lantis; et assista, par procureur, au contrat de mariage de François, son fils, du 11 janvier 1630.

Il avait été chargé de la garde du château de Ramps, ou Rampous, que le baron de Clermont, sénéchal du Quercy, son frère, avait pris par ordre du maréchal de Matignon; il le démolit par ordre des états du Quercy, ce qui causa un grand procès auxdits états, à la chambre de l'édit de Castres, de la part de la dame de la Goutte de la Poujade, veuve du seigneur de l'Olmie. On ignore la date de sa mort; mais il est certain qu'il ne vivait plus le 27 juin 1640. Il avait contracté deux alliances; la première, en 1593, avec noble Louise de Saintours (1)

---

(1) La maison de Saintours, alliée quatre fois à celle de Touchebœuf, est noble et ancienne, elle a des services

fille de noble François de Saintours, seigneur de la Bourlie et de Riocase, chevalier de l'ordre du Roi, et de noble Marguerite de Marquessac: elle était veuve de noble Robert de Durfort, seigneur de Saint-Germain, issu de la branche de Durfort-Boissières; la seconde, en 1600, avec Anne de Felets (1), dame de Monsec, en Périgord, fille de noble François de Felets, seigneur de Monsec, et de Marguerite de Foucauld-de-Lardimalie: elle assista avec son mari, par procureur, au contrat de mariage de François, leur fils, du 11 janvier 1630. François Toucheboeuf eut pour enfants:

Du premier lit:

1.° Guyon, } morts en bas âge;
2.° Charles, }

Du second lit:

3.° François, dont l'article suit;
4.° Pierre de Toucheboeuf, seigneur de la Ferrandie, prêtre, recteur de Deganhac, prieur du Deganhazès, grand archidiacre de Périgueux, reçut une cession de son frère, le 3 janvier 1654; fit, en

---

nombreux, et a contracté de bonnes alliances. La tradition porte qu'elle est originaire du Béarn; cependant noble Arnaud-Bernard de Saintours (*de Sancto Urso*), et Navarre, sa femme, dont il est probable que cette maison descend, étaient établis au quatorzième siècle, dans le diocèse d'Auch, suivant un acte du 29 mai 1350, tiré des archives du Vatican (*Reg.* 58 *du pape Clém. VI. fol.* 359). Le premier qui vint en Périgord, est noble Jean de Saintours, capitaine de Courbafy, qui épousa, après l'an 1435, Jeanne de Comarque, dame de la Bourlie, veuve de Jean de Cugnac, seigneur de Cugnac et de Bouilhac. Arnaud-Raimond de Saintours, son fils d'un premier lit, épousa en même tems, Louise de Cugnac, fille aînée et héritière des mêmes Jean de Cugnac et Jeanne de Comarque. Cette famille, autrefois très-nombreuse, est réduite aujourd'hui à un petit nombre de branches, dont quelques-unes, telles que celle de Salibourne, n'ont que des filles. Une autre branche s'est éteinte au Mespoulet, dans la maison de Bourzoles, il y a cinquante ans.

(1) La maison de Felets est d'ancienne chevalerie, et est connue depuis le commencement du douzième siècle. (*Voy. une notice abrégée sur cette maison, dans le Nobil. univers. tom* 12, *page* 95.)

son nom et en celui de Pierre, son neveu, un échange avec Jacques-Victor, comte de Clermont, le 25 août 1666, et mourut en 1689 ;

5.° Marie de Toucheboeuf, femme, 1.°. en 1629, de noble Isaac de Gontaut-de-Saint-Geniez, seigneur de Campagnac, de Rufen, dont elle était veuve en 1635 ; 2.° vers 1641, de noble Antoine-Marc de Durfort, *dit* le chevalier de Goujonnac, mort en 1645. Elle vivait encore en 1672.

XI. François DE TOUCHEBŒUF-CLERMONT, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Monsec, Saint-Projet, Polignac (ou Poulignac), etc., fut maintenu dans les priviléges de sa noblesse, par une ordonnance des commissaires-généraux, députés pour le Roi, en Guienne, le 14 mars 1635 ; sur le vu des titres remontés avec filiation à Guyon (ou Guy) de Toucheboeuf de Clermont, son trisaïeul, vivant en 1517 ; obtint, conjointement avec Françoise de Felets, damoiselle de Bessou, un arrêt sur requête au parlement de Bordeaux, le 27 juin 1640, contre Jean de Felets, écuyer, et Marguerite de la Caraulie, damoiselle, veuve de Jean de Felets, comme tutrice de Jean de Felets, son fils pupille ; par lequel ils obtinrent la jouissance provisoire du lot à eux échu par le partage du 24 septembre 1638, consistant dans les rentes sur les villages du Port, de Bonnac, de la Fraithe, de Pechal-Merque, des Boyes, du Sorbier, de la Coste, de Bories et de Costat, et sur les tènements des-Mussons-Rochemalière de Saint-Pierre, ville de Montrignac, du Bourg-de-Bas, de Saignes, de Blaminac et de la Justadie, dans la paroisse de Brenac ; fit cession, le 3 janvier 1654, à Pierre, son frère, de la somme de 3000 livres à prendre sur les sommes à lui dues par François du Chesne, chevalier, seigneur de Montréal, de Breuil, etc., conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant-général et juge-mage de Périgueux, par contrat passé le 6 novembre 1653 ; et ce pour demeurer quitte envers sondit frère, de pareille somme qu'il lui devait par le compte arrêté entr'eux, le 8 septembre 1653 ; il avait assisté, par procureur, aux pactes de mariage de Pierre, son fils, du 29 août 1649, dans lesquels est rappelée feu dame Anne de Ranconnet, sa seconde femme. Il fut marié deux fois ; 1.° par contrat du 11 février

1624, avec demoiselle Catherine du Chesne (1), fille de messire François du Chesne, juge-mage de Périgueux, seigneur de Breuil et de la Rivière, et de dame Marthe de Muguet : il n'en eut point d'enfants ; 2.° par contrat du 11 janvier 1630, avec demoiselle Anne de Ranconnet (2), fille de messire Benjamin de Ranconnet, chevalier, seigneur d'Escoire, de Polignac, Lonbonnière, Monroy, etc., et de dame Anne d'Espaigne. De ce mariage sont issus :

1.° François de Toucheboeuf, mort en bas âge;
2.° Pierre de Toucheboeuf, qui continue la lignée;
3.° Louis de Toucheboeuf, mort en bas âge ;
4.° Guyon de Toucheboeuf, dit l'abbé de Saint-Avit, recteur de Degagnac, prieur de Degagnhazès, mort vers 1694 ;
5.° Marie de Toucheboeuf, mariée, 1.° en 1655, à messire Henri de la Laurencie, seigneur du Mas-

---

(1) Jean du Chesne, sieur du Chastenet et de la Rivière, était fils aîné d'autre Jean du Chesne, sieur du Chastenet et de Bertrande Albert ; il épousa par contrat du 23 janvier 1597, Marthe de Muguet, fille de Mr. Me Jean de Muguet, docteur en médecine, habitant de la ville de Périgueux, et de demoiselle Jeanne de Valbrune, fit son testament le 17 avril 1631, dans lequel il se qualifie conseiller du Roi, lieutenant-particulier, civil et criminel, en la sénéchaussée de Périgord ; et fut père de François du Chesne, marié en 1639, à demoiselle Anne de Thinon.

(2) La famille de Ranconnet, qu'on croit originaire de la province de Bretagne, vint, dit-on, en Périgord, avec Jean de Bretagne, vers l'an 1440. Jean de Ranconnet était déjà établi dans cette province, en 1444. Pascal de Ranconnet, son fils, licencié ès-lois, épousa Marguerite de Belcier, et ne vivait plus en 1488 ; il laissa trois fils, dont Francois, qui était l'aîné, et prenait la qualité de seigneur d'Escoire, s'allia en 1511, à Hélène d'Abzac-de-la-Douze, qui le rendit père de Bertrand, marié en 1540, à Catherine de Gimel. Celui-ci fut père de Joseph, mari de Catherine de Polignac et aïeul de Benjamin. Le célèbre Aymar de Ranconnet, second président au parlement de Paris, mort en 1559, était de cette famille.

Les sœurs d'Anne de Ranconnet, entrèrent dans les maisons de Gironde, de Bessou et de Bousquet ; et toutes ces dames, ou leurs descendants, furent appelés à la succession d'Henri de Bourbon, marquis de Malause.

Millaguet, en Angoumois, fils de messire Jérôme de la Laurencie, et de dame Marguerite de Verlencq; 2.° en 1662, à messire René de Galard de Béarn, comte de Brassac, neveu et héritier du premier mari. Elle vivait encore en 1717.

XII. Pierre de Touchebœuf-Clermont, IIe du nom, chevalier, seigneur de Monsec, Saint-Avit, Villeneuve, Polignac, etc., est nommé dans un échange fait entre Pierre de Clermont, recteur de Degagnac, seigneur de la Ferrandie, son oncle, et Jacques-Victor de Clermont, comte de Puycalvel, baron de Gramat, etc., le 25 août 1666; obtint, avec le même Jacques-Victor, une ordonnance de M. Pellot, intendant de Guienne, le 30 novembre 1666, qui le renvoya devant son subdélégué, en l'élection de Cahors, pour produire ses titres de noblesse, et le déchargea de l'assignation à lui donnée devant le subdélégué, en l'élection de Sarlat, pour le même objet; reçut acte de la représentation de ses titres, de M. de Lartigue, subdélégué de M. Pellot, le 30 août 1667; vivait encore le 3 septembre 1680, et mourut avant le 17 février 1683. Il avait épousé, par pactes passés au noble repaire de la Gazaille, paroisse de Carsac, en Périgord, le 29 août 1649, dame Peyronne de Bars (1), veuve de noble Gaston d'Abzac, seigneur de la Borie (2), fille de noble Antoine de Bars, écuyer, seigneur de Moncalon et de la Gazaille, et de Pascale de Reignac (ou Rignac); Peyronne de Bars, veuve de messire Pierre de Touchebœuf-de-Clermont, unie à François, son fils, partagea, le 17 février 1683, avec messire Isaac d'Abzac, écuyer, seigneur de la Forêt, baron des Juvenies, son fils du premier lit, les rentes situées au-delà du fleuve de

---

(1) La famille de Bars, originaire de la ville de Sarlat, connue depuis l'an 1324, a toujours joui d'une existence honorable; elle a formé les branches de la Gazaille, de la Faurie et de Saint-Vincent, qui sont aujourd'hui éteintes; elle n'a rien de commun avec la famille de Bar, en Champagne, et autres dont le nom est orthographié de même.

(2) *Voyez* sur les branches d'Abzac-de-la-Forêt et de Juvenie, *le Nobiliaire univers. tom.* 1, *page* 232.

Vezere, dans la juridiction de Limeuil; fit son testament olographe au château de Clermont, le 13 février 1687; assista, par procureur, au contrat de mariage de François, son fils aîné, du 20 janvier 1689 : et mourut la même année. De son mariage avec Pierre de Toucheboeuf, sont issus :

1.° François de Toucheboeuf, dont l'article suit;

2.° Jacques-René de Toucheboeuf, seigneur de Bourlon, *dit le chevalier de Clermont*, capitaine major des carabiniers, et gentilhomme ordinaire de Son Altesse Royale Monseigneur le comte de Toulouse; vivait encore en 1706;

3.° René de Toucheboeuf, capitaine de dragons, marié à Brande, en Agénois; mort sans enfants, et inhumé à Montflanquin :

4.° Isaac de Toucheboeuf, né en 1666, qu'on croit avoir été capitaine aux Gardes-Françaises, tué à Maestricht, en 1704;

5.° Marie de Toucheboeuf, mariée, en 1679, à noble François de Comarque (1), seigneur de Signac et de Monsac. Elle fut légataire de sa mère, le 13 février 1687, de la somme de 6500 livres;

6.° Marie de Toucheboeuf, femme, en 1680, de noble François de Leygue-Maigran, seigneur des Vayssières, près Sarlat (2);

7.° Isabeau de Toucheboeuf, demoiselle de Monsec, vivait le 13 février 1687, et mourut sans alliance,

---

(1) La maison de Comarque, qu'on croit originaire du château de Comarque, dont elle n'a retenu que le nom, est très-ancienne. Gerard de Comarque, chevalier, fut témoin vers l'an 1250, d'une donation que Maynard de Beynac, chevalier, fit à Guillaume des Estrés. Un autre Gérard de Comarque, damoiseau, fut garant d'un accord fait en 1289, entre Gaillard de Beynac, et Guillaume de Sendrieux, damoiseau. Hélie de Comarque, était abbé de Tourtoirac, en 1154. Cette maison existe encore en plusieurs branches, connues sous les noms de la Bourgognie, de Beaulieu, Pechgaudou, Laussel, etc.

(2) La maison de Leygue, originaire du Limosin, est éteinte depuis long-tems.

8.° Marie de Toucheboeuf,
9.° Françoise de Toucheboeuf, } firent profession, le 12 août 1688, en l'abbaye royale du Bugue, ordre de Saint-Benoît, en Périgord;

10.° Marguerite de Toucheboeuf, légataire de sa mère le 13 février 1687, mariée, en 1707, à noble Jean de la Borie, seigneur de la Batut.

XIII. François DE TOUCHEBŒUF, IIIe du nom, chevalier, comte de Clermont, seigneur de Besse, Monsec, Saint-Avit, le Cazella, etc., capitaine de chevau-légers au régiment d'Auvergne, par commission du 1er mars 1674, puis successivement major au régiment de Gassion, par brevet du 20 novembre 1675; fut major des régiments de Pracontal et de Langallerie, major du régiment de Locmaria, par brevet du 20 février 1686; était lieutenant-colonel du régiment de Champlin, lorsqu'il passa avec le même grade dans le régiment de cavalerie de Savines, par commission du 18 mai 1695; y servait encore en cette qualité, en 1698; était lieutenant-colonel du régiment de Hornes, cavalerie, lorsqu'il fut nommé à la charge de mestre de camp du régiment du Maine, par commission du 1er février 1702. Il passa un accord, le 23 décembre 1682, avec messire René de Galard-de-Béarn, chevalier, seigneur de Faragorce et du repaire de Masmillaguet, et dame Marie de Clermont (Toucheboeuf), son épouse, au sujet des différentes créances que cette dame avait à exercer sur les biens de ses père et mère, en vertu de son contrat de mariage avec le feu seigneur de Masmillaguet, du 11 janvier 1655; reçut, le 13 février 1697, la cession que lui fit messire Jacques de Clermont, chevalier, seigneur de Bourlon, gentilhomme ordinaire de M. le comte de Toulouse, de tous ses droits dans les successions de défunts leurs père et mère, pour la somme de 7000 livres; transigea, le 13 juillet 1698, avec haute et puissante dame Anne de Toucheboeuf de Clermont, comtesse de Boissières, sur le procès pendant entr'eux au parlement de Toulouse, au sujet de la demande faite par le seigneur de Monsec, de l'ouverture de la substitution établie en sa faveur, par le testament de défunt

messire Guyon de Toucheboeuf de Clermont, du 8 juillet 1578, pour raison de laquelle il demandait la terre et seigneurie de Clermont, etc.; reçut le 24 janvier 1699, la cession que lui fit madame la comtesse de Boissières, de la terre et seigneurie de Besse, avec toute justice, etc.; consentit un accord, le 22 février 1701, avec la même dame, et messire Jean-Marc de Durfort, comte de Boissières, son fils; et mourut en 1704 (1). Il avait épousé, par contrat du 20 janvier 1689, passé à Bapaume, demoiselle Anne de Drouart (2),

---

(1) Il fut le premier de sa branche, qui prit le titre de *Comte de Clermont*, à la mort en 1689, de messire Jacques-Victor de Toucheboeuf, comte de Clermont, dernier mâle de la branche aînée de Clermont, à laquelle il était substitué par le testament de Guyon II de Toucheboeuf, en 1578, comme descendant en ligne directe masculine de François I de Toucheboeuf, seigneur de Saint-Projet, quatrième neveu du testateur, au défaut de mâles des trois autres neveux. Cette substitution ayant été déclarée ouverte en sa faveur, par arrêt du parlement de Toulouse, il attaqua Anne de Tonchebœuf, comtesse de Durfort-Boissières, sa cousine, pour la remise de la terre de Clermont; elle lui céda, comme il a été dit, la terre de Besse, par accommodement, en 1699. Il avait fait enregistrer, l'année précédente, ses armes à l'Armorial général de France, telles qu'elles y sont peintes.

(2) La famille de Drouart, établie à Paris, et éteinte aujourd'hui, était originaire de la Ferté-Milon, où N. . . . . de Drouart, était en 1452, lieutenant de la châtellenie du même lieu de la Ferté-Milon. Nicolas de Drouart, obtint d'Henri IV, des lettres portant que la chambre de commis des greffes civil et criminel du châtelet, dont il était pourvu, ne dérogerait point à sa noblesse; il acheta, en 1612, une chapelle et caveau en l'église Saint-Merry, à Paris, où ses armes se voyaient encore en 1789. Un des siens, ou peut-être lui-même, était un des Seize, en 1589. Il avait épousé Marie Barbe-d'Or, dont il eut:

Ogier de Drouart, qui était, en 1637, ambassadeur extraordinaire à la cour de Danemarck, et avocat au grand conseil.

Alexandre de Drouart, fils de Nicolas et de Marie Barbe-d'Or, était maître d'hôtel ordinaire de S. A. R. Monsieur frère du Roi; il avait épousé demoiselle Catherine d'Holman-de-Tretel. Jean-Baptiste de Drouart, son fils, fut, comme nous l'avons dit, lieutenant de Roi de Bapaume, en 1660; il était né à Paris en 1627; et épousa, en 1666, à Boulogne-sur-mer demoi-

fille de messire Jean-Baptiste de Drouart, chevalier, seigneur de Louvry, en Boulonnais, ci-devant capitaine-major u régiment de Navarre, et lieutenant de Roi de la ville et gouvernement de Bapaume, et de dame Anne de Montlezun ; elle mourut, en 1738, à Monsec, et fut ensevelie à Besse. Leurs enfants furent :

1.° Jean-Baptiste-François de Toucheboeuf, dont l'article suit ;
2.° Antoine-Gabriel de Toucheboeuf, dit *l'abbé de Clermont*, né en 1698, mort prêtre en 1725, et inhumé à Besse ;
3.° Marc-Antoine,
4.° René de Toucheboeuf, } morts en bas âge ;
5.° Françoise de Toucheboeuf, née en 1703, morte en 1715 ;
6.° Marie-Anne de Toucheboeuf, née en 1697, mariée, en 1714, à noble Antoine de Javel, seigneur de Giversac, trésorier de France. Elle mourut en 1726 ;
7.° Marie de Toucheboeuf, née en 1700, mariée, en 1718, à messire Jean de Chaunac-Lanzac, seigneur de Monbette, près Domme. Elle mourut en 1778, laissant une nombreuse famille.

XIV. Jean-Baptiste-François DE TOUCHEBŒUF, chevalier, marquis de Clermont, seigneur de Besse, Monsec, le Cazella, Peyrilles, etc., né environ l'an 1692, servit quelque tems dans les Mousquetaires ; il obtint, en 1718, des lettres de bénéfice d'âge du parlement de Bordeaux ; rendit hommage, le 13 juin 1733, à François-Honoré de Maniban, archevêque de Bordeaux, pour la maison noble de Monsec, située dans la paroisse de Mouzens, châtellenie de Bigaroque ; pour la maison noble de Cazella, située dans la paroisse et juridiction de Saint-

---

selle Anne de Montlezun, fille de messire Barthélemi de Montlezun, et de dame Antoinette Cahier, dont il n'eut que des filles. Il obtint sa maintenue de noblesse, en 1698, à l'élection de Pontoise.

Anne de Drouart avait une sœur qui épousa, en 1705, messire Claude de Chinot-de-Chailly, dont la postérité existait encore en 1802, à Somers, près Boulogne-sur-mer.

Cyprien, avec ses fiefs et dépendances, et pour la terre et seigneurie de Besse, assise en la châtellenie de Belvès, lesquelles terres lui étaient advenues par le décès de son père, et étaient tenues de ce prélat, sous le devoir d'un baiser, pour chacune de ces terres et maisons nobles, à muance de seigneur et de vassal; il émancipa Jean-Baptiste, son fils, par acte exercé devant le juge de la seigneurie de Bigaroque, le 18 août 1758; mourut à Monsec, en 1761, et fut enseveli à Mouzens. Il avait épousé, par contrat du 8 février 1723, demoiselle Louise-Elisabeth de Boyer d'Anglazard (1), fille de messire Barthélemy de Boyer, sieur d'Anglazard, seigneur de Peyreilhe (ou Peyrille), conseiller et secrétaire du Roi, receveur-général des tailles, et de dame Marie-Anne l'Etoffé. Elle mourut en 1766, et fut inhumée à Mouzens. Leurs enfants furent :

1.° Jean-Baptiste de Toucheboeuf, dont l'article suit;

2.° Barthélemy de Toucheboeuf, mort jeune;

3.° Barthélemy-Louis de Toucheboeuf, mort jeune au séminaire de Saint-Louis, à Paris, en 1760;

4.° Anne de Toucheboeuf, née en 1724, à Besse; mariée, en 1762, à messire Martial d'Abzac, seigneur de Trévi. Elle mourut sans enfants, à Sarlat, en 1766;

5.° Marianne-Elisabeth de Toucheboeuf, dite *madame de Clermont*, née à Besse, en 1725; religieuse de l'ordre de Notre-Dame, à Sarlat, en 1755; morte à Monsec, en 1798;

6.° Jeanne de Toucheboeuf, demoiselle de Monsec, dit *madame de Toucheboeuf*, née à Besse, en

---

(1) Cette famille dont l'alliance a été établie en 1786, dans la preuve de Malte, de feu M. le chevalier de Clermont, petit-fils de ladite demoiselle d'Anglazard, était originaire de Marmignac, en Quercy, où elle existe encore.

Jean Boyer était, en 1581, archer de la compagnie d'ordonnance de M. le maréchal de Biron, et avait pour femme noble Marie de Palloque.

Barthélemy Boyer était fils de David Boyer et d'Isabeau de Faurie; et petit-fils de Guillaume, et de noble Isabeau de Rossanges.

1732 ; religieuse à Notre-Dame de Sarlat, en 1759, morte à Monsec, le 6 juin 1806.

XV. Jean-Baptiste DE TOUCHEBŒUF, chevalier, comte de Clermont, seigneur de Besse, Monsec, le Cazella, Peyrilles, etc., qualifié de *très-haut et très-puissant seigneur*, né à Besse, en 1726, vivant encore en 1817, a épousé, 1.° par contrat passé au château de Pesteils, au diocèse de Saint-Flour, le 12 septembre 1758, demoiselle Charlotte-Fiacre de Cassagnes de Beaufort de Miramon (1), fille de haut et puissant seigneur messire Alexandre-Emmanuel de Cassagnes de Beaufort, chevalier, marquis de Miramon, baron de Gion, Fouilloles, Yolie, seigneur des Pesteils, la Roque, Brezons, Nayrebrousse, Paulhac, Saint-Héran, Coquudon, La Fage, La Salle, Loubignac, Bossinhac, et autres places, et de défunte Marguerite-Emilie-Esther de la Tour-Dupin-Gouvernet : elle est morte en 1767 ; 2.° en 1772, demoiselle Catherine Maratuech, fille de feu François Maratuech, avocat, et de feu demoiselle Catherine Cazes. Ils ont eu pour enfants :

Du premier lit :

1.° Jean-Alexandre-Emmanuel-Marie de Touchebœuf, qui suit ;
2.° Jean-Louis-Alexandre de Touchebœuf, *chevalier de Clermont*, né en 1765 ; reçu, en 1766, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, en la vénérable langue d'Auvergne ; il a fait ses preuves, admises

---

(1) Cette maison, issue d'ancienne chevalerie, est originaire du Rouergue, où elle était déjà établie l'an 1060, suivant une charte, portant que Hugues et Rigald de Cassaignes, seigneurs du château de Cassaignes, contribuèrent au rétablissement du monastère de Saint-Pierre de Clairvaux, au diocèse de Rodez ; ils y rappellent Raymond de Cassaignes, leur père, et Richilde, leur mère, défunts. La filiation suivie de cette maison, prouvée par titres originaux, remonte à l'an 1391 ; elle vint s'établir en Auvergne en 1604, où elle a possédé de grandes et belles terres, jusqu'à la révolution : c'est en sa faveur que Louis XV a érigé en 17... la terre de Pesteils, en marquisat, sous le nom de Miramon. Feu madame la comtesse de Clermont, avait entr'autres frères, monsieur le chevalier de Miramon, reçu à Malte, en 1755.

en 1786 ; fait ses caravanes en 1787 ; était garde de la marine en 1779, et mourut lieutenant de vaisseau à la Guadeloupe, en 1789 ;

3.° Jeanne-Camille de Toucheboeuf, *demoiselle de Clermont*, née en 1763 ; vivante, sans alliance, en 1817 ;

Du second lit :

4.° Jean-Baptiste de Toucheboeuf-la-Fage, né en 1773, maire de Mouzens, non marié en 1817.

XVI. Jean-Alexandre-Emmanuel-Marie DE TOUCHEBŒUF, chevalier, comte de Clermont, *qualifié très-haut, très-puissant et très-magnifique seigneur*, né en 1760 ; protesta, le 20 mars 1791, dans la Gazette de Paris, contre les décrets de l'assemblée nationale ; fut emprisonné au mois de juillet suivant, à Brioude, en Auvergne, et essuya une procédure et détention très-longues ; émigra, le 7 octobre 1791, pour se rallier sous les étendards des Princes, frères du Roi ; fit la campagne de 1792, comme volontaire et fourrier de la compagnie d'infanterie de Périgord ; se trouva au siége de Thionville, et passa ensuite en Irlande. Il a épousé, par contrat passé en la ville de Cahors, le 1er juin 1781, dame Emilie-Pierrette-Antoinette de Durfort-Rousines, chanoinesse-comtesse de Neuville, fille de messire Louis, vicomte de Durfort, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp commandant des carabiniers (tué, à leur tête, à la bataille de Minden, en 1759), et de dame Thérèse-Éléonore de Pourcheresse de Trabonne (1) ; elle est morte à Besse, en 1813. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste-Guyon-Alexandre de Toucheboeuf, qui suit,

2.° Bonaventure-Dieudonné-Charles-Louis de Toucheboeuf, né à Cahors en 1790, reçu chevalier de Malte de minorité, dans la vénérable

---

(1) C'est la troisième alliance avec la maison de Durfort : cette branche dite de Rousines, actuellement éteinte, était établie en Languedoc ; le dernier mâle était M. le chevalier de Durfort, lieutenant-général des armées du Roi, et premier chambellan de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans ; il est mort dans l'émigration, en 1796.

langue de Provence, chevalier de la Légion-d'honneur en 1814; et en 1815, officier supérieur dans les hussards de la Meurthe.

XVII. Jean-Baptiste-Guyon-Alexandre DE TOUCHEBŒUF, comte de Toucheboeuf-Clermont, né en 1782, a épousé en 1813, demoiselle Marie-Joséphine de Toucheboeuf-Beaumond (1), fille de messire Jean-Baptiste-Joseph de Toucheboeuf-Beaumond, officier au régiment d'Auvergne, infanterie, et de dame Marie-Françoise le Saige; de ce mariage sont issus:

1.° Jean-Baptiste François-Xavier-Marie de Toucheboeuf-Clermont, né à Besse, le 25 mars 1817; il a eu pour parrain messire Jean-Baptiste de Toucheboeuf, comte de Clermont, son premier bisaïeul paternel, âgé de près de 91 ans;

2.° Marguerite-Emilie-Esther de Toucheboeuf-Clermont, née au château de Besse, le 10 septembre 1814.

TROISIÈME BRANCHE,

Dite de Beaumond des Junies, aujourd'hui la seconde (2).

V. Jean DE TOUCHEBŒUF, Ier du nom, *aliàs* DE BEAUMOND, seigneur de Pierretaillade, près de Mayssac, en la vicomte de Turenne, second fils de Bernard de Toucheboeuf, Ier du nom, damoiseau, seigneur de la Roche, et de Galienne de Beaumond, fut héritier de sa mère, à la charge d'en porter le nom et les armes. Il était frère puîné de Pierre de Toucheboeuf, auteur des deux branches aînées de Clermont-

---

(1) Elle est d'une branche cadette de la maison de Toucheboeuf, *dite* Beaumond-de-Beauregard, issue de Bernard de Toucheboeuf, damoiseau, seigneur de la Roche, en Limosin, et de noble Julienne de Beaumond.

(2) Cette branche s'est subdivisée en plusieurs rameaux ou branches, connues sous les noms des Junies, qui existe; de la Mothe de Flaugeac, de Bonnecoste et de la Conté, éteintes; la branche de Beaumond s'est subdivisée en celle de Beauregard, qui existe, et celle de Saint-Georges, ou la Tour, qui vient de s'éteindre.

Verteillac et de Clermont-Monsec ; il rendit foi et hommage au vicomte de Turenne, le 16 mai 1415, comme fondé de procuration de sa mère et de Pierre, son frère; il servait en qualité d'écuyer dans la compagnie de Jean de Fève, qui fit montre et passa la revue à Baugency, le 8 septembre 1420. On remarque parmi les autres écuyers de cette compagnie, Jean de Beaufort, Jean de Sainte-Fortunade, Guillaume de Saint-Audran, Olivier de Veyrart, etc. (*vol.* 47 *des sceaux, fol.* 3512.) il donna à cens, avec sa mère et Guillaume son frère, le 6 avril 1421, une pièce de terre située dans la paroisse de Mayssac, et consentit, avec les mêmes, un bail à cens, le 21 avril de la même année; passa divers actes les 26 septembre et 22 octobre 1422; donna, le 18 novembre 1434, à Pierre, son frère, sa maison appelée *de la Beumondia*, située dans les plaines de Mayssac; reçut les.... 6 juin et 20 février 1443, plusieurs reconnaissances féodales pour des héritages situés en la paroisse de Mayssac et mouvants de lui, comme seigneur foncier, donna une investiture en 1450; fit un ascensement le premier janvier 1450 (v. st.), une vente le 24 mars 1454; fut instancié dans une sentence arbitrale rendue le 3 juillet 1452, entre lui et noble homme Bertrand de Lasteyrie, seigneur du Saillant et de Flomont, sur les différends mus entr'eux, à l'occasion de la directe de la maison de *la Beumondia* et du mas de *la Foscheria*; et vivait encore le 20 août 1463. On ignore le nom de sa femme, et on ne lui connaît d'autres enfants, que les deux qui suivent :

1.° Jean de Toucheboeuf, dont l'article suit ;

2.° Catherine de Toucheboeuf-Beaumond, mariée, en 1439, avec noble Arnaud de Marciron, seigneur d'Ardalhon, et de Piegua au diocèse de Poitiers, habitant du lieu et paroisse de Bournazel.

VI. Jean DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, IIe du nom, damoiseau, seigneur de la Beumondie et de Pierretaillade, fut présent à un bail à cens, fait par son père, en 1461; racheta, au nom de son père, le 20 août 1463, pour la somme de onze écus d'or, une rente à prendre sur le mas de Potz, dans la paroisse de Mayssac; que celui-ci avait vendue à Bernard Botanch, cha-

pelain de Colonges; refusa, vers l'an 1470, les offres qui lui furent faites du paiement d'une redevance, pour raison d'un bois dans la paroisse de Mayssac; vendit, le 4 août 1472, à Jean des Termes (*deux Termes*), habitant du lieu de Mayssac, plusieurs cens et rentes qu'il avait dans la paroisse de ce nom, au territoire appelé du Pont, une vigne, etc., pour le prix de dix écus d'or. Jean de Toucheboeuf est nommé dans cet acte: *Nobilis vir Johannes Beumundi, dominus repayrii de peyratalhada, parochiœ de Mayssaco* (*Titr. de Turenne, à la ch. des compt. de Paris*); assista aux articles de mariage de Jacques, son fils, du 1er mai 1483, et vivait encore le 16 juillet 1496, suivant une quittance de la somme de 500 écus d'or, qu'il donna, conjointement avec sa femme, pour la dot constituée à cette dernière, à noble homme Jean de Ferrières. Il avait épousé, par contrat passé en l'hôtel ou forteresse de la Motte, en la paroisse de Thénon, diocèse de Périgueux, au mois d'octobre 1452, noble Pétronne ou Guyonne, *aliàs* Pierrette de Ferrières (1), fille de défunt noble homme Guy de Ferrières (2), seigneur de Sauveboeuf, et de défunte Pétronille Hélie, de la paroisse d'Aubas, diocèse de Sarlat; assistés, savoir: le futur époux, de son père; et Pétronne de Ferrières, de noble homme Jean de Ferrières, seigneur de Sauveboeuf, son frère germain, qui lui constitua en dot, pour ses droits dans les biens paternels et maternels et autres, la somme de 500 écus d'or neufs, du coin et de l'aloi du Roi; et promit de lui donner des habits nuptiaux,

---

(1) Pétrone de Ferrières, nommée aussi Pierrette et Guyonne, était issue de la noble et ancienne maison de Ferrières-Sauveboeuf, connue dès le douzième siècle, et dont la filiation suivie remonte à l'an 1281; elle a pris ses alliances dans les maisons d'Apchon, de Faydit, de Larmandie, de Noailles, de Perusse-d'Escars de Pierrebuffière, de Sainte-Hermine, de Souillac, de Toucheboeuf, de Tournemine, etc. De cette maison, était le célèbre marquis de Sauveboeuf, chevalier des ordres du Roi, et lieutenant-général des armées, dont le père et le grand-père étaient chevaliers de l'ordre du Roi.

(2) Guy de Ferrières avait épousé en premières noces, par contrat du 15 mars 1415 (v. st.), Jeanne de Faydit, fille de noble Jean de Faydit, seigneur de Tersac.

entr'autres une *robe de drap écarlatte, fourrée de gris et de menu noir*. Le père dudit futur époux lui donna son hôtel ou repaire de Pierretaillade, avec toutes ses appartenances, cens, rentes, etc., et lui fit aussi donation de la moitié de tous ses biens. Leurs enfants furent :

1.° Jacques, dont l'article suit ;

2.° Jean de (*Toucheboeuf*) Beaumond, qui a formé la branche des seigneurs du Piquet, rapportée ci-après.

VII. Jacques DE (*Toucheboeuf*) BEAUMOND, Ier du nom, écuyer, seigneur de Pierretaillade, de Ferrières et de la Roussie, assista aux articles de mariage de Jean, son fils, le 16 décembre 1523, et à l'acte par lequel ils furent reconnus, le 20 mai 1524. Il fit son testament en la paroisse d'Alat, dans la maison nommée *la maison de Ferrières*, au diocèse de Sarlat, juridiction et châtellenie de Berbiguières, le 24 octobre 1528, par lequel il demande a être inhumé en l'église d'Alat, où étaient inhumés Jean de Ferrières et ses autres prédécesseurs ; s'il décédait en la cité de Sarlat, il voulait être enseveli dans le tombeau de noble Guillaume de Plamon ; et s'il venait à mourir en la paroisse de Mayssac, il choisissait pour sa sépulture, le tombeau où étaient inhumés ses père et mère ; lègue l'usufruit de ses biens à sa femme ; règle la légitime de ses enfants ; et ne vivait plus le 22 février 1529.

Il avait épousé, par articles passés au lieu de Campagnac, le 7 février 1482, et reconnus au lieu de Saint-Crépin, diocèse de Cahors, le 1er mai 1483, Jeanne de Plamon (1), fille de Guillaume de Plamon, habitant de la ville de Sarlat, et de défunte Michelle de Ferrières ; elle y fut assistée de son père, qui lui fit donation de ses biens, et lui abandonna ceux des successions de Jean de Ferrières, son aïeul, de sa mère, et de Raimond de Plamon, son aïeul, situés dans les châtellenies de Montfort, Carlus, Alhac, Salanhac, et en la juridic-

---

(1) Jeanne de Plamon apporta à son mari, la terre de Ferrières, située dans la paroisse d'Alat-de-Berbiguières ; laquelle est demeurée dans la maison de Beaumond, jusqu'à l'époque de la révolution.

tion de Saint-Geniez ; elle fit son testament, étant veuve, au lieu d'Alat, le 22 février 1529, par lequel elle choisit sa sépulture en l'église paroissiale du même lieu d'Alat, où était inhumé son mari ; et nomma exécuteurs de son testament, noble Aymeric de Beynac, seigneur de Panasson, son cousin, et noble et vénérable homme Antoine de Beaumond, protonotaire du Saint-Siége apostolique, son fils. On croit qu'elle épousa, en secondes noces, Léonard du Peyret ; elle laissa de son premier mari :

1.° Jean, dont l'article suit :
2.° Antoine de Beaumond, prieur de Villeneuve, au diocèse de Sisteron, puis abbé de Saint-Gilles, au diocèse de Nismes ;
3.° Antoine de Beaumond, protonotaire du Saint-Siége, curé de Saint-Denis ;
4.° Jean de Beaumond, religieux bénédictin au monastère de Charroux, en Poitou ;
5.° Françoise de Beaumond, épouse de noble Jean de Loubreyrie, seigneur de la Filholie, lors des testaments de ses père et mère de 1528 et 1529 ;
6.° Catherine de Beaumond, femme de noble N.... Reffon, seigneur de Montgueyrat, dont postérité. Elle ne vivait plus le 24 octobre 1528 ;
7.° Marguerite de Beaumond, mariée à Christophe Bourgoing, et légataire de ses père et mère, en 1528 et 1529 ;
8° Mathive de Beaumond mariée, en 1522, à noble Balthazar de la Vergne, seigneur de Marzac, en Limosin. Ils vivaient en 1528 et 1529 ;
9.° Isabeau de Beaumond, religieuse bénédictine en l'abbaye de la Règle, dès l'an 1516 ; ensuite au monastère de Saint-Gilles, diocèse de Nismes, et prieure de Provenquières, au diocèse de Mende, vivante en 1528 et 1529 ;
10.° Galienne de Beaumond, religieuse à l'abbaye de la Règle (1) ;

---

(1) Isabelle et Galienne, sont surnommées DE PIERRETAILLADE, dans un titre de l'abbaye de la Règle, de l'an 1515, dans lequel il est fait mention de plusieurs de leurs co-religieuses, qui appartenaient aux principales maisons du pays, telles

11.° Françoise de Beaumond, religieuse à l'abbaye de Fontgauffier, ordre de Saint-Benoît, légataire les 24 octobre 1528 et 22 février 1529.

Fils naturel.

Jacques de Beaumond, religieux de Saint-Jude, ordre de Saint-Benoît, fut légataire le 22 février 1529.

VIII. Jean DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, seigneur de Pierretaillade, de Ferrières, de la Roussie et de Flaujac, en Périgord, fut institué héritier universel, par les testaments de ses père et mère, des 24 octobre 1528, et 22 février 1529; acquit, le 15 février 1529 (v. st.), de Blaise de Fontgauffier, la *plus value* et les droits de rachat, des possessions qu'il avait autrefois vendues à noble Jacques de Beaumond, son père, dépendant du repaire de Flaujac; fit son testament en 1537; exerça un retrait féodal, le 16 février 1547 (v. st.); et ne vivait plus le 26 avril 1555, qu'il est rappelé dans les pactes de mariage d'Antoine de Beaumond, son fils.

Il avait épousé, par articles passés à Rilhac, en Quercy, le 16 décembre 1523, reconnus le 29 mai 1524, au château de Mayssac, noble demoiselle Jacquette de Genouillac (1) dite de Ricard, fille de noble et puissant seigneur messire Jean de Genouillac, dit de Ricard, chevalier, baron de Gourdon, seigneur de Vailhac, de Genouillac, de Soucirac, de Beaumat, de Rilhac, coseigneur de Saint-Clar, et de noble dame Marguerite d'Aubusson. Les enfants issus de cette alliance sont:

---

que Jeanne de Maumont, Jeanne de Chauveron, Jeanne de Pérusse, Catherine et Marguerite de Lastours, Anne et Catherine de Roffignac, Antonie de Meillars, et Isabelle de Mons. (*Vol.* 184, *de Gaignières*, *fol.* 147.)

(1) C'est de cette maison si illustre, et aujourd'hui éteinte, qu'était sorti le célèbre Galiot de Genouillac, seigneur d'Assier, grand-maître de l'artillerie de France; ainsi que la bienheureuse Galiotte de Genouillac, grande-prieure de Malte, à l'hôpital Saint-Dolus. On a cru qu'elle était une branche de l'ancienne maison de Gourdon, et que le surnom de Ricard, lui venait de Bertrand de Gourdon, qui blessa mortellement, d'un coup de flèche, au siége du château de Chalus, en Limosin, en 1199, Richard, roi d'Angleterre, et qui fut écorché vif, par ordre de *Mercadeus*, médecin de ce prince.

1.° Antoine, qui continue la postérité;
2.° Augier, ou Legier de Beaumond, prieur d'Annesse, légataire de son père en 1537;
3.° Flotard, ou Flouquet de Beaumond, auteur de la branche des seigneurs de Bonnecoste et de la Comté, rapportée en son lieu;
4.° Françoise de Beaumond, femme de noble Hugues d'Escairac; vivante en 1537 (1);
5.° Sobirane de Beaumond, religieuse de l'ordre de Malte, à l'hôpital de Saint-Dolus, en Quercy, en 1563, étant alors majeure de 25 ans;
6.° Antoinette de Beaumond, religieuse au même couvent, en 1567;
7.° Jeanne de Beaumond, mariée, 1.° en 1554, à Pons de Calvimont (2), écuyer, seigneur de la Durantie; 2.° en 1563, à Jean de Vassal (3), écuyer, seigneur de Couderc, fils de noble Antoine de Vassal, écuyer, et de Gabrielle de Brabisson. Elle était veuve en 1601, et ne vivait plus en 1609;
8.° Jacquette de Beaumond, mariée, en 1564, à François d'Albareilh, docteur ès-droits, juge et lieutenant-général au sénéchal de Gourdon.

IX. Antoine DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, Ier du nom, seigneur de Pierretaillade, en Limosin, et de Ferrières, en Périgord, fut institué héritier universel, par le testament de son père, de l'an 1537; fit son tes-

---

(1) *Voyez la généalogie de la maison d'*Escairac-Lauture, *dans le Nobiliaire universel*, *tome* 10, *page* 318, *où au lieu de* Belmon, *il faut lire* Beaumond.

(2) Cette alliance a été omise dans la généalogie de la maison de Calvimont, imprimée dans *le Nobiliaire universel*, *t.* 2, *pag*. 384.

(3) La maison de Vassal, de la plus ancienne chevalerie, connue dès le dixième siècle, ayant nombre d'illustrations, existe encore en 25 branches. Lors de la recherche de la noblesse, il y en eut 37 qui furent maintenues. On remarque que dans la guerre d'Italie, en 1740, il y avait 80 gentilshommes de ce nom, servant à la fois dans la même armée, depuis le grade de cadet-gentilhomme, jusqu'à celui de lieutenant-général. Cette alliance est la seconde qu'elle a contractée avec la maison de Touchebœuf.

tament au lieu d'Alat, juridiction de Berbiguières, en Périgord, le 6 juillet 1568, par lequel il demanda à être inhumé dans le même tombeau que son père, dans l'église d'Alat, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, le seigneur de Bidonnet, chevalier de l'ordre du Roi, son beau-frère, sa femme, et Jean d'Albareilh, son autre beau-frère; fit son codicille le 2 juin 1572, et consentit un accord, le 7 août 1584, avec Jean Vauzon, dit Ponthon, habitant du village de Flaugeat, en la paroisse de Saint-Cyprien.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Genouillac, en Quercy, le 26 avril 1555, demoiselle Louise du Lyon (1), fille aînée de noble seigneur Georges du Lyon, seigneur de Bidonnet, de Grisolles, de la Bastiole, etc., et de demoiselle Antoinette de Bar. De ce mariage sont issus:

1.° Georges de Beaumond, institué héritier universel par le testament de son père, du 6 juillet 1568, mort sans postérité;
2.° Jacques, qui continue la lignée;
3.° Jean de Beaumont, légataire de son père, en 1568; on ignore sa destinée;
4.° Pierre de Beaumond, seigneur du Buys, épousa 1.° en 1593, demoiselle Marie de Felets, héritière de Monsec, fille de noble François de Felets, et de noble Marguerite de Foucaud de Lardimalie; 2.° en 1611, demoiselle Isabeau de Blanquet, fille de noble Pons de Blanquet, écuyer, seigneur du Buys, et de noble Marguerite de Pompadour. Il mourut, en 1626, sans laisser de postérité de ses deux femmes;

---

(1) Il y avait une ancienne maison du Lyon, en Béarn, dont on croit que celle-ci était une branche; elle avait porté le nom de Leu, qu'elle avait pris de la terre de Leu, située dans la sénéchaussée de Morlas, au diocèse de Lescar, la plus ancienne de ses possessions, jusque vers le milieu du quinzième siècle. Cette maison descendait de Raimond-Arnaud du Lyon, qui fut témoin, avec les seigneurs de Gramont, de Luxe et de Gabaston, de l'acte de fondation du prieuré d'Ordias, faite par Pierre, vicomte de Béarn, en 1150; et avait pris ses alliances dans les maisons de Béarn, de Lavédan, de Navailles, d'Arsac, de Luxe, de Baylens-Poyane, de Ségur, etc.

5.° Jacquette de Beaumond, mariée, en 1582, avec noble Denis de Baudet, écuyer, seigneur de Cardou, paroisse de Burniquel;

6.° Marguerite de Beaumond, dont le sort est ignoré.

X. Jacques DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, IIe du nom, écuyer, seigneur de Pierretaillade, de Ferrières, de Flaujac, etc., légataire de son père, par son testament du 6 juillet 1568; fit une acquisition, le 22 juillet 1662, de noble Henri de Gontaut de Saint-Geniez, seigneur de Campagnac et de Ruffin; il faisait alors sa demeure au lieu d'Alat, juridiction de Berbiguières, dans la maison noble de Ferrières; il fit au même lieu son testament olographe, le 27 mai 1607, par lequel il choisit sa sépulture aux tombeaux de ses prédécesseurs; déclara avoir eu de son mariage avec Claude de Montagrier, cinq enfants alors vivants; leur constitua à chacun divers legs; nomma Antoine de Beaumond, son fils aîné, son héritier universel, et lui substitua successivement tous ses autres enfants; fit donation au même Antoine de Beaumond, le 25 juillet 1616, de la seconde moitié de ses biens, qu'il s'était engagé de lui donner par ses pactes de mariage, avec dame Hélène de Buisson de Bournazel, du 9 septembre 1608; la première lui ayant été assurée par les pactes du mariage, de lui, donateur, avec feu Claude de Montagrier, sa femme.

Il paraît qu'il ne vécut pas long-tems après; il avait épousé, par articles passés sous-seings privés, le 28 juillet 1582, reconnus en la maison noble de Ferrières, demoiselle Claude de Montagrier-de-Marouates (1),

---

(1) La maison de Montagrier, originaire du château de ce nom, était d'ancienne chevalerie, et a toujours contracté de bonnes alliances: Roland de Montagrier, chevalier, nommé dans des actes de 1318 et 1323, avait épousé Hilarie de Voladilh. Archambaud de Montagrier, co-seigneur de Montagrier et de Brassac, et seigneur de Marouates, son arrière-petit-fils, avait pour femme noble Jeanne de Chenevières, dame des repaires de Lage et d'Audoynies, qui le rendit père de Jean de Montagrier, vivant encore en 1513, et de Catherine, mariée avant l'an 1500, à noble Archambaud Flamenc, seigneur de Bruzac. Antoine de Montagrier était marié à Isabeau d'Abzac-

fille de feu Grymond, ou Grimon de Montagrier, seigneur de Marouates Lage, Brassac, et en partie de Montagrier, et de dame Claude de Montberon, et sœur d'Antoine de Montagrier, écuyer, seigneur des mêmes lieux. Ses enfants furent :

1.° Antoine, dont l'article suit ;

2.° Pierre de (*Touchebœuf*) Beaumond, écuyer seigneur de Flaujac, forma le rameau de Flaujac, qui est éteint ; il fut légataire de son père, le 27 mai 1607, d'une somme d'argent. Il épousa Esther Gautier, fille de noble N... Gautier, et de demoiselle Marie Arpin, du lieu de la Carrière-Vieille, paroisse de Coux-sur-Dordogne. Leur fille unique, Anne de Beaumond, dame de la Carrière, épousa, en 1657, noble Blaise de Montesquiou-de-Montluc, seigneur de Lussac, fils de méssire Bertrand de Montesquiou-de-Montluc, seigneur de Sainte-Colombe, de Saint-Cyprien, de Fages du Bousquet, de Lussac, etc., et de dame Catherine Viart (1) ;

---

de-la-Douze, dont il eut, entr'autres enfants, Isabeau de Montagrier, qui épousa, en 1607, noble Jacques de la Marthonie, seigneur de Saint-Jean de Cole, Bruzac, Puy-Berard et Farges.

(1) Jean de Fages, seigneur dudit lieu, fit son testament le 15 décembre 1544 ; par lequel il fit un legs à Anne de la Mothe, sa femme, et eut pour enfants, 1.° François de Fages, mort sans postérité ; 2.° Anne de Fages, dite *la Grande*, dame d'honneur de la reine de Navarre, substituée à son frère, qui fut mariée en premières noces, le 18 mai 1553, avec messire Joachim de Montluc, chevalier, seigneur des Lions et de Longueville, enseigne de M. le vidame de Chartres, et panetier ordinaire de Charles IX, et qui était, en 1561, chevalier de l'ordre du Roi ; et en secondes noces, le 8 janvier 1570, à noble Jean de Montlezun, seigneur de Saussens. Elle testa le 21 août 1584 ; et eut pour enfants, Odet de Montlezun, marié, le 14 avril 1588, avec demoiselle Marguerite d'Abzac-de-la-Douze, morte sans postérité ; et une fille, nommée Madelaine, mariée à Jean-Jacques de Montesquiou : ils eurent de leur mariage un enfant, nommé Bernard de Montesquiou, qui laissa de Catherine Viart-de-Volay, sa femme, 1.° Jean-Jacques, baron de Fages, marié, le 12 février 1664, à Marguerite de Mellet, fille de Philippe I de Mellet, *dit* de Fayolles, chevalier, seigneur de Neuvie, etc.

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de ce *Nobiliaire*, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles en souscrivant à l'ouvrage, auront le droit, dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, de compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a un grand intérêt au point de vue de l'usurpation des noms, 30 lignes seront accordées à titre gratuit.

EN PRÉPARATION

Une table comprenant la *liste alphabétique* de toutes les *généalogies*, de toutes les *alliances* et de toutes les *désignations terriennes* mentionnées dans les vingt volumes du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, avec renvoi aux tomes et aux pages.

Cette table du plus haut intérêt pour l'histoire des familles nobles de notre pays, et pour la mouvance des terres, formera deux volumes in-8°, texte compacte à double colonne, d'environ 600 pages chacun.

Le prix en sera ultérieurement fixé.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE. J. ROBERT.